

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MOULOD MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES
ET DES SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES**

**Thèse en vue de l'obtention du Diplôme de
DOCTORAT
Es Sciences Economiques**

Thème

**Réflexion sur les alliances stratégiques
intercommunales et reconfigurations
territoriales dans l'optique du développement
durable local en Algérie**

Mr CHENANE Arezki

Devant le jury composé de :

Président : Mr Djamal SI MOHAMMED, Professeur, UMMTO

Rapporteur : Mr Ahmed TESSA, Professeur, UMMTO.

Examineurs : Mme Nadia CHETTAB, Professeur, université d'ANNABA

Mme Roza AKNINE, Maitre de conférences A, UMMTO

Mr Saad BENFERHAT, Professeur, Université de SETIF

Mr Azeddine BELKACEM NACER, Professeur, ENSSEA

Date de soutenance 2015

Remerciements

Ce travail est le résultat de recherches documentaires ainsi que des contacts enrichissants dont je voudrais ici porter témoignage en remerciant ceux qui m'ont apporté, pendant la période de ma recherche, les orientations indispensables pour l'avancée de cette thèse.

Mes premiers remerciements s'adressent à Monsieur Ahmed TESSA, Professeur à la F.S.E.C.G de l'université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou qui a bien voulu diriger cette thèse.

Je lui dois, un vibrant hommage pour ses précieux conseils et ses lectures approfondies de toutes les parties de ce présent travail.

Qu'il trouve l'expression de ma gratitude et ce, malgré les contraintes personnelles et familiales durant laquelle la recherche a été menée.

Je remercie, également, tous les responsables et élus des collectivités communales des Wilayas de Tizi-Ouzou, Béjaia, Jijel, Boumerdés et Bouira qui ont accepté de répondre favorablement à nos différentes enquêtes de terrain.

Mes remerciements vont aussi aux différents responsables de la Direction de l'environnement de la Wilaya de Tizi-Ouzou en particulier Mme BOURAHLA ainsi que Mr BELLIL, Directeur de l'EPIC de gestion des CET de la Wilaya de Tizi-Ouzou, qui ont mis à notre disposition les informations nécessaires à la réalisation des études de cas sur la gestion intercommunale des déchets.

Enfin, je tiens à faire une mention particulière à Mr HADJOU.L, Docteur en économie et enseignant à la F.S.E .C.G de l'UMMTO qui a accepté de me relire. Qu'il trouve mes remerciements les plus profonds.

Dédicaces

Je dédie ce travail à :

*La mémoire de mon oncle **AKLI** et celles de ma grand-mère maternelle **KHELOUDJA** et de ma tante **FATMA** ;*

Mes chers parents ainsi que mes frères et sœurs ;

Ma famille :

*Ma femme **ANISSA** et mes enfants : **AGHILES**, **ANAIS** et **AKSEL***

Tous mes amis qui m'ont soutenu durant les épreuves difficiles.

Sommaire

Sommaire	4
Introduction générale	6
Chapitre 1 : Fondements théoriques et méthodologiques des configurations territoriales: vers une approche territoriale	14
Introduction	15
Section 1 : Fondements théoriques et empiriques des découpages territoriaux	16
Section 2 : Mondialisation, décentralisation et taille optimale des collectivités	27
Section 3 : L'approche territoriale, un nouveau paradigme de recomposition des territoires..	40
Conclusion	52
Chapitre II : Les alliances stratégiques, un moyen de reconfiguration des territoires ...	54
Introduction	55
Section 1 : Des alliances stratégiques entrepreneuriales aux alliances stratégiques territoriales	56
Section 2 : La pertinence de la transférabilité des outils des alliances stratégiques	66
Conclusion	81
Chapitre III : L'intercommunalité, un modèle pour les alliances stratégiques territoriales ?	82
Introduction	83
Section 1 : Définitions et contenu de l'intercommunalité	84
Section 2 : L'argumentation théorique et empirique de l'intercommunalité	94
Section 3 : La portée de l'intercommunalité	119
Conclusion.....	124
Chapitre IV : Analyse des perceptions et des modalités de reconfiguration territoriale en Algérie - cas des communes de la wilaya de Tizi-Ouzou	126
Introduction	127
Section 1 : éléments de soubassement théorique des découpages territoriaux	128
Section 2: Les restructurations des cadres territoriaux communaux opérées par les découpages administratifs.....	134
Section 3: Analyse des perceptions du découpage actuel et des modalités de reconfiguration : cas des communes de la wilaya de Tizi-Ouzou	147
Conclusion	159
Chapitre V : Opportunité des alliances stratégiques intercommunales en Algérie	160
Introduction	161

Sommaire

Section 1 : Profil des personnes enquêtées et élément de méthodologie	162
Section 2 : Résultats de l'enquête	170
Conclusion	182
Chapitre VI : Alliances stratégiques intercommunales et développement territorial en Algérie : Cas de la wilaya de Tizi-Ouzou	184
Introduction	185
Section 1 : Analyse critique de la politique algérienne de gestion des déchets	186
Section 2 : Prémises de l'intercommunalité en Algérie autour de la gestion commune des déchets : cas du CET de Tizi-Ouzou	191
Section 3 : l'intercommunalité, une échelle pertinente de gestion intégrée des déchets ?	215
Conclusion	223
Conclusion générale	225
Bibliographie	233
Liste des tableaux	253
Liste des figures	256
Annexes	259
Liste des abréviations	307
Table des matières	309

Introduction générale

Contexte de la recherche

La problématique du développement sous toutes ses formes est au centre de l'analyse économique. De ce fait, il n'y a pas de développement sans territoire, celui-ci est entendu au sens large. Du point de vue de l'analyse territoriale, le territoire requiert une dimension multiple au point où sa délimitation administrative, qui relève de la mission exclusive de l'Etat, doit s'appuyer sur plusieurs critères. L'objectif étant de définir des entités de développement réalisant le bien-être social.

Se référant à la taille optimale des collectivités locales, il apparaît que pour tous les Etats, et ce quel que soit leur nature, le découpage en entités territoriales de développement pose de nombreuses difficultés, notamment en ce qu'il est nécessaire de répondre à deux objectifs quelques fois ambivalents. Une première logique de développement centralisé, par le haut, et une seconde logique de développement décentralisé, par le bas, répondant aux aspirations légitimes des populations locales, désirant participer à l'effort global de développement.

C'est pourquoi, le développement local est devenu une réalité hétérogène et contingente où le rôle des collectivités locales est prépondérant. En pratique, plusieurs politiques de développement local peuvent être appliquées en vue d'une intégration territoriale globale et nationale.

Les logiques de développement économique local sont néanmoins conditionnées par une délimitation préalable des limites des entités locales. Souvent, cette délimitation, qualifiée de découpage territorial, ne répond pas aux réalités socioculturelles et économiques des territoires. Cette inadéquation entre réalités culturelles et limites administratives handicape le processus de développement.

De nombreux auteurs comme Grasland (1997), Terrier (1998), Doignon (1998), Greffe (1998) ont mis le doigt sur la primauté des zonages de pouvoir dans les logiques de découpage territorial. Des réformes sont alors nécessaires pour chercher la taille optimale des collectivités. Plusieurs approches théoriques sont proposées pour expliquer et orienter la réflexion sur la pertinence des découpages et leurs effets sur le développement local. Ces approches ne permettent pas, de notre point de vue, d'apporter une réponse définitive et claire à la question de la forme ou taille optimale d'une entité. Il s'agit alors de proposer dans cette thèse une nouvelle approche plus englobant, plus originale et plus adaptée au contexte actuel

de la mondialisation, qui ne cesse de remettre en cause les frontières et les limites administratives.

En Algérie, la commune qui est définie comme l'entité de base du développement à l'échelle locale, n'arrive toujours pas à sortir de sa crise multiforme et ce, pour plusieurs motifs. A juste titre, certains auteurs soutiennent l'idée de l'inadéquation des découpages administratifs, qui se sont succédé jusque-là depuis l'indépendance.

Cette inadéquation entre les limites administratives des communes algériennes et les réalités socioéconomiques ont eu plusieurs conséquences négatives sur le processus de développement. De nos jours, de nombreux auteurs soulignent des difficultés multidimensionnelles : 1. « *insuffisances en matière de gestion urbaine, de coordination des actions d'importance régionale, de programmation des équipements lourds* » (Tessa, 1990). 2. La non articulation entre les instruments d'aménagement du territoire (Agharmiou, 2012) ; Plan Directeur d'Aménagement Urbain (PDAU) avec le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT). 3. Problèmes de gestion liés au non satisfaction des besoins croissants de la population. 4. Difficultés héritées du dernier découpage administratif opéré en 1984 et qui a donné naissance à 837 nouvelles communes (portant le nombre de communes de 704 à 1541).

Cet émiettement s'est traduit par une inadéquation entre les besoins de la population et la faiblesse aigue de l'administration communale, la fragmentation de ses moyens, entraînant une crise financière aigue, touchant plus d'un millier de communes. 5. La carte sociale de l'Algérie souligne que 85% des communes classées parmi les plus pauvres du pays sont issues de ce découpage ⁽¹⁾.

Le développement local en Algérie semble compromis sans une recombinaison des territoires, notamment des communes. La recombinaison peut se faire de différentes manières : procéder à un nouveau découpage, alliances stratégiques intercommunales, accélérer le processus de décentralisation (refonte du code communal) pour donner plus de prérogative et de marge d'action pour les élus, augmentation de la dotation en moyens, rationalisation de la gestion des ressources financières locales, favoriser la démocratie locale.

⁽¹⁾ Cité in le rapport du C.N.E.S «Commission Ad hoc » projet d'étude « l'évolution à imprimer à la gestion des finances publiques locales dans une perspective d'économie de marché», Juin 2001.

Les alliances stratégiques intercommunales offrent à notre sens, le moyen le plus performant pour reconfigurer le territoire, remédier aux limites du découpage actuel et favoriser une nouvelle dynamique de développement local durable. Il s'agit d'un ensemble d'instruments qui se caractérisent par une forte souplesse et une facilité de déploiement. Il est possible ainsi de réformer les communes sans les trop « bousculer ».

En nous inscrivant dans une nouvelle approche des découpages territoriaux, que nous qualifions de territoriale, nous offrant une alternative théorique et empirique permettant une meilleure appréhension des difficultés résultantes des découpages territoriaux classiques. Notre approche met au centre les alliances stratégiques intercommunales et la valorisation des ressources territoriales. Les alliances permettent aux communes de mieux se coordonner au-delà de leurs limites administratives, pour créer ou révéler de nouvelles ressources économiques.

Cette approche par les alliances stratégiques intercommunales ouvre de nouveaux horizons de coopération, que seuls les projets sont en mesure de délimiter. Cette souplesse est une nécessité et même un paradigme dans le nouveau système économique postfordiste (Aglietta, 1976, Boyer, 1983, Veltz, 2010), impulsé par la mondialisation.

La mondialisation à l'origine d'une forte instabilité de l'environnement, favorise la concurrence territoriale par la mise en place de nouvelles stratégies plus actives de la part des entités publiques locales (Tessa, 2013). Des formes nouvelles de gestion publique intercommunales apparaissent. Ainsi, l'intercommunalité comme forme aboutie d'alliance stratégique offre la possibilité d'engager un développement durable local, adapté aux aspirations et aux spécificités locales. L'intercommunalité peut être un moyen d'amorcer une dynamique pouvant créer un nouveau souffle pour les communes algériennes.

Il est dès lors intéressant d'évaluer, d'une part, la pertinence des alliances stratégiques intercommunales comme mode de reconfiguration territoriale en Algérie et d'autre part, de mesurer leur apport au développement durable local, au travers le cas de la gestion intercommunale des déchets. En effet, l'intercommunalité semble se développer en Algérie à partir de cette problématique de la gestion durable des déchets, par le biais des Centres d'Enfouissement Techniques (CET) implantés sur l'ensemble du pays.

Le cas de la wilaya de Tizi-Ouzou est très illustratif du fait de la dégradation avancée de son environnement. C'est pourquoi nous l'avons choisie comme terrain approprié à l'étude des alliances stratégiques intercommunales.

Problématique de la recherche

Partant du constat mettant en relief d'une part, l'inadéquation du découpage territorial actuel en Algérie et d'autre part, les fortes disparités intercommunales résultant, nous nous interrogerons sur les modalités et les alternatives de reconfiguration des territoires communaux en Algérie, pouvant impulser une nouvelle dynamique territoriale locale.

Notre recherche porte sur la faisabilité d'une démarche d'adaptation des outils des alliances stratégiques entrepreneuriales au niveau des communes algériennes, dans la perspective d'enclencher un développement durable local, dans le cadre du projet de réforme territoriale, actuellement en cours de maturation au niveau des autorités centrales du pays (Ministère de l'intérieur).

Notre interrogation centrale dans cette thèse est la suivante : **les alliances stratégiques intercommunales constituent-elles une modalité et une alternative pertinente pour reconfigurer le territoire (communes) en Algérie ?**

Il s'agit également d'évaluer les effets de ces alliances sur le développement local durable, au travers des exemples de projets intercommunaux.

Hypothèses de la recherche

Pour répondre à la problématique soulevée, nous avons émis les hypothèses suivantes :

Hypothèse 1 : Les découpages territoriaux appliqués jusque-là en Algérie s'avèrent inefficients et inopératoires.

Cette hypothèse est émise pour vérifier l'impertinence des découpages territoriaux opérés en Algérie, qui présentent jusque-là des incohérences, voire même des situations conflictuelles au niveau des communes. Il s'agit essentiellement de mettre en évidence les

défaillances dans les critères de découpage retenus, dans la faiblesse du processus de décentralisation et dans l'incohérence de la politique d'aménagement du territoire du pays.

Hypothèse 2 : Opportunité des alliances stratégiques intercommunales dans le contexte algérien.

Dans un contexte où les découpages territoriaux sont inefficaces, si l'hypothèse 1 est confirmée, il est nécessaire de réfléchir aux voies et moyens à adopter pour mettre fin à cette situation, afin de poser les jalons d'une réflexion autour d'une nouvelle reconfiguration territoriale.

Nous mettrons en évidence, dans cette supposition, l'opportunité de la mise en œuvre des alliances stratégiques intercommunales comme modèle de recomposition. Ces alliances stratégiques, dont la forme la plus commune est l'intercommunalité, offrent la possibilité de remédier aux incohérences du découpage territorial de l'Algérie, sans remettre en cause sa structure actuelle. Elles s'avèrent donc plus souples et plus en mesure de favoriser un développement local durable.

Hypothèse 3 : Les alliances stratégiques intercommunales sont encore à l'état embryonnaire en Algérie. Les Centres d'Enfouissement Techniques des déchets posent les premiers jalons de l'intercommunalité en Algérie.

A travers une étude approfondie du CET de Oued Falli à cheval entre trois communes (Tizi-Ouzou, Draâ Ben Kheda, Tirmatine), nous essayerons de montrer que cette première expérience d'intercommunalité en Algérie, a des effets positifs sur le développement local durable, *via* une gestion plus rationnelles des déchets. Il s'agit alors d'aller plus loin dans la coopération pour arriver à une forme plus aboutie d'alliances stratégiques, à savoir l'intercommunalité de projet.

Méthodologie de recherche

La méthodologie mobilisée dans cette thèse s'articule autour de plusieurs instruments en tentant de manière originale d'articuler les apports théoriques avec les apports empiriques.

Notre premier apport est de nature théorique puisque sur la base d'une critique objective des modèles de découpages territoriaux classiques, nous proposerons une nouvelle approche innovante et plus adaptée au contexte actuelle de la mondialisation. Notre second apport est de nature empirique, puisque nous mobiliserons une palette d'outils complémentaires (entretiens, questionnaires et étude de cas) pour apporter un éclairage précis à notre problématique.

L'approche théorique

Pour répondre aux questionnements soulevés, nous adopterons une démarche originale consistant à développer une nouvelle approche théorique relative aux découpages territoriaux. Cette approche met au centre de la reconfiguration des territoires, les alliances stratégiques intercommunales et le développement de nouvelles ressources.

Nous procéderons, à cet effet, à une étude comparative mettant en évidence l'expérience des remodelages territoriaux de quelques pays ainsi que la transférabilité des outils des alliances stratégiques entrepreneuriales au niveau des communes pour édifier l'intercommunalité comme forme d'alliance.

De même, pour étudier les implications des découpages territoriaux opérés en Algérie jusque-là, nous allons se focaliser sur la mise en œuvre effective d'une décentralisation et donc d'une démocratie locale, permettant aux collectivités locales d'adopter des stratégies d'alliances avec d'autres collectivités de même rang. La finalité est de vérifier la pertinence des alliances stratégiques intercommunales dans la réalisation d'un développement durable local.

L'approche empirique

Sur le plan empirique, notre contribution se veut une analyse de l'apport des alliances stratégiques intercommunales, comme mode de reconfigurations territoriales, dans une optique de développement durable local. A ce titre, nous avons mobilisé trois instruments de recherche :

- **Entretiens** : Elaboration d'un guide d'entretien semi directif effectué auprès des élus et non élus (administrateurs), tentant d'évaluer leurs perceptions des limites du découpage territorial actuel en Algérie et des modalités de reconfigurations possibles. L'enquête a été menée sur une période de plusieurs mois dans l'ensemble des communes de la Wilaya de Tizi-Ouzou.

- **Questionnaire** : adressé aux différents acteurs communaux (P/APC, Elus, Secrétaires généraux de communes, Chefs de services....) pour donner leurs visions sur le découpage territorial actuel ainsi que leurs perceptions sur l'opportunité des alliances stratégiques intercommunales. Nous avons enquêté toutes les communes des quatre Wilayas suivantes : Tizi-Ouzou, Jijel, Boumerdés et Bouira.

- **Etude de cas** : Au travers le choix d'une intercommunalité en cours de développement dans la wilaya de Tizi ousou, autour de la problématique de la gestion des déchets (Centre d'Enfouissement Technique), nous évaluons sa pertinence et ses effets sur le développement durable local dans les trois communes impliquées (Tizi Ouzou, Draâ Ben Khada et Tirmatine).

Plan de rédaction

Le plan de rédaction adopté pour répondre aux différents questionnements soulevés est articulé autour de six chapitres. Le premier chapitre aborde les limites des configurations territoriales classiques face aux défis de la mondialisation : vers les alliances stratégiques. Le second chapitre s'interroge sur les alliances stratégiques intercommunales comme un moyen de reconfiguration des territoires. Le troisième chapitre aborde l'intercommunalité comme le modèle d'alliances stratégiques territoriales le plus abouti. Le quatrième chapitre tente d'évaluer la pertinence du découpage territorial en Algérie. Le cinquième chapitre évalue l'opportunité des alliances stratégiques intercommunales en Algérie. Enfin, le dernier chapitre traite le cas d'une Alliance stratégique intercommunale autour de la gestion des déchets dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Chapitre I

**Fondements théoriques et méthodologiques des
configurations territoriales: vers une approche
territoriale**

Introduction

Ce chapitre se propose de présenter les limites des fondements théoriques et méthodologiques classiques des configurations territoriales. A la lumière de ces limites, nous proposons une nouvelle approche que nous qualifions de territoriale, qui nous semble la plus pertinente pour aborder les nouvelles configurations impulsées par la mondialisation. Les modèles de structuration classique des territoires comme les modèles géographiques et relationnelles présentent plusieurs limites et n'arrivent pas à offrir une approche flexible adaptée à la nouvelle économie postfordiste. En effet, la mondialisation remet en cause les zonages de pouvoir et de savoir ainsi que les zonages sociologiques. Il nous semble qu'il n'y a pas de zonage optimal, celui-ci doit se reconfigurer en permanence pour pouvoir s'adapter à la concurrence territoriale qui ne cesse de s'exacerber. L'approche territoriale fondée sur la valorisation des ressources dans le cadre d'alliances stratégiques (coordination des acteurs) offre un cadre pertinent et adapté pouvant améliorer la résilience des territoires. Ces alliances sont même susceptibles de remédier aux insuffisances des découpages classiques, en matière de compétences, de moyens et de projets.

Ce chapitre est au centre de notre thèse. Nous proposons un nouveau modèle théorique adapté aux nouvelles configurations qui s'imposent partout dans le monde, notamment en Algérie. Ce modèle sera à la base de toute notre réflexion théorique et empirique pour le cas des configurations territoriales en Algérie.

Trois sections composent ce premier chapitre. La première section retrace les approches classiques des configurations territoriales. La seconde section revient sur le processus de décentralisation à l'origine des questionnements sur les découpages territoriaux. Il s'agit ainsi de discuter de la notion de taille optimale des collectivités. La dernière section propose une nouvelle approche territoriale du phénomène des configurations territoriales, sur la base des limites des modèles classiques. Cette approche est à notre sens la plus adaptée pour cerner les enjeux socioéconomiques des découpages territoriaux actuels.

Section 1 : Fondements théoriques et empiriques des découpages territoriaux

Dans cette section, nous abordons la principale approche théorique qui fonde le découpage et /ou le maillage territorial. Grasland. C est, à ce titre, l'auteur référent sur cette problématique. Dans sa principale contribution datant de 1997, il propose une démarche conceptuelle permettant de saisir les fondamentaux des découpages territoriaux, conçus comme instrument de configurations territoriales.

Cette section se focalisera essentiellement sur l'apport de Grasland. En effet, Il n'existe pas d'autres contributions majeures traitant de cette question au niveau théorique.

Pour se faire, nous présenterons, dans un premier point, un essai de définition du maillage et/ ou du découpage territorial. Ensuite, le deuxième point aura pour objet l'analyse de la contribution de Grasland. La présentation des approches géographiques et territoriales de ces découpages seront abordées pour mettre en évidence les critères d'un découpage optimal et harmonieux. Enfin, l'analyse des limites des configurations classiques attirera notre attention dans un dernier point.

1- Définitions et étymologie

Avant d'aborder la question de la pratique des maillages territoriaux, il convient d'analyser sa consistance conceptuelle et l'évolution du terme et ses différentes acceptions géographiques, spatiales et territoriales.

1-1- De la maille au maillage territorial : essai de définition

En français, « maillage » est un terme ancien qui désignait autrefois l'action de frapper le lin ou le chanvre à l'aide d'une masse de bois (le mail). Le terme a évolué dans sa définition en ayant désormais le sens de **filet** ou de **réseau**. Il renvoie de ce fait à la forme géométrique de « maille ». Cette mutation sémantique entraîne un enrichissement du terme maillage en raison de la polysémie de son nouveau référentiel (Grasland. C, 1997).

Pour Grasland. C, la maille peut désigner, à la fois, un objet et son contour, tandis que le maillage peut désigner, à la fois, un ensemble de formes et une grille permettant de saisir celles-ci.

Dans le cas d'un filet, le maillage peut signifier soit le réseau des fils entrelacés, soit l'espace vide dont la boucle définit son contour. En résumé, un ensemble de mailles forme un maillage. En géographie, l'espace est composé de différents types de mailles. Celles-ci, renvoient à leurs formes (limites géographiques) et à leurs consistances territoriales.

1-2- Du maillage au découpage

Les fonctions de maillage, d'appropriation et de gestion de l'espace occupent une place privilégiée selon les géographes (George. P, 1970) et ce, en fonction des objectifs assignés aux différentes mailles.

De ce qui précède, il est à noter que le maillage est une opération consistant à découper un espace ou un territoire formé de mailles pour la gestion de l'espace en fixant des objectifs précis. En effet, les maillages qu'ils soient territoriaux ou non, constituent des grilles de lecture diversifiées pour mieux appréhender la réalité humaine, géographique et économique (Grasland, 1987).

La gestion de l'espace nécessite dans sa mise en œuvre l'existence d'entités territoriales définies comme mailles. Elles constituent le résultat d'une opération de découpage du territoire d'un pays en plusieurs mailles ou portions. C'est ce que l'on appelle la subdivision territoriale ou bien le découpage territorial qui est assimilé au maillage que nous venons d'éclaircir.

D'une manière générale, les maillages, qu'ils soient territoriaux ou non, constituent selon Grasland, un axe de recherche permettant d'appréhender la réalité du monde physique et humain. C'est pourquoi, le maillage suppose l'existence d'une population d'individus ayant des attributs permettant de les identifier et de les regrouper en classes.

Les maillages territoriaux peuvent être définis comme des partitions simultanées de l'espace et de la société en sous-ensembles deux à deux disjoints (Grasland). En d'autres termes, il s'agit du découpage territorial qui pose, cependant, le problème de sa pertinence du fait qu'il faut tenir compte d'un certain nombre de critères autres que ceux liés à la population et l'aire géographique.

Dans cette thèse nous emploierons d'une façon similaire la notion de maillage et de découpage du fait qu'elles font référence à la même signification.

Par découpage, nous entendons la partition du territoire et son morcellement. C'est une opération assez délicate pour de multiples raisons. En effet, découper est scientifiquement naturel. C'est en même temps un acte de pouvoir, et même une condition d'existence pour tout pouvoir territorial (Vanier. M, 1997).

Le découpage se réfère, dans ce contexte, à une portion de l'espace qui permet de définir des limites et des bornes. En pratique, le découpage territorial obéit à plusieurs critères permettant de définir une entité spatiale, sociale, géographique, institutionnelle et territoriale.

C'est dans ce contexte, qu'il convient de préciser que cette opération de partition de l'espace géographique se conçoit selon plusieurs modèles et approches théoriques. C'est l'objet du point suivant à traiter dans cette section.

2- Les modèles théoriques des découpages territoriaux

La difficulté à concevoir un modèle de découpage territorial adéquat réside dans le fait que le thème en question requiert de multiples dimensions dont il faudrait tenir en compte.

Les lectures synthétiques faites, à ce sujet, nous ont permis de distinguer deux modèles constituant des approches de découpages territoriaux. L'une est de type géographique et l'autre est de nature sociologique.

2-1- L'approche géographique

Dans cette approche, l'accent est mis sur deux aspects que les géographes et concepteurs des découpages mettent en évidence ; il s'agit de la structuration ou de l'organisation de la société (Grasland, 1997) et du zonage du pouvoir et du savoir (Terrier, 1998).

a- Le découpage un moyen d'organisation des sociétés

Si en géographie, le maillage signifie partition de l'espace, en sociologie il s'adapte au découpage de la société. En effet, la recherche d'une catégorisation sociale en fonction d'un certain nombre de critères pour définir une maille territoriale, devient un terrain de recherche pour le sociologue. La finalité étant la quantification statistique pour définir un découpage en mailles harmonieuses. Selon Chenu (1997) cité par Grasland, la catégorisation sociologique et la quantification associée engagent un bouleversement de la représentation de la parole ou du monde social en termes de catégories et relations définies.

Nous pouvons dire que la perception des découpages territoriaux d'un point de vue sociologique est liée à la configuration de la maille pour avoir un fonctionnement harmonieux du maillage. A titre illustratif, Grasland identifie cette vision dans la définition de la maille et sa composante. L'application d'un maillage sur l'espace résulte dans le découpage en plusieurs espaces délimités.

Les découpages territoriaux définis comme partitions simultanées de l'espace et de la société en sous-ensembles (Grasland, 1997), constituent un réel objet d'étude du fait qu'il met en exergue des problèmes divers et qui sont dégagés par les sociologues et les géographes. C'est pourquoi, les découpages territoriaux doivent être pertinents du fait que ceux-ci constituent un moyen d'organisation de la société et de sa structuration dans l'espace qu'elle occupe. Enfin, les effets sociaux et spatiaux qu'ils induisent du fait de modèles existants d'organisation de la vie en société.

Cependant, quel que soit le modèle pratiqué, il est établi par un pouvoir en fonction d'objectifs visés. De même, les découpages constituent une manière particulière d'observer le monde en établissant des catégories spatiales ou sociales (Doignon, Y, 2011). C'est dans ce contexte qu'il y a appréhension quant aux représentations des sociétés humaines dans un découpage territorial donné.

b- Le modèle du zonage de pouvoir et de savoir

Pour étayer la logique des modèles des découpages territoriaux, nous ferons référence aux modèles mis en œuvre dans la plupart des pays. A ce juste titre, notre référence s'est focalisée sur l'apport de Terrier (1998). L'auteur en distingue deux types dans le cas des pays

unitaires, mais décentralisés comme le cas de la France. Il s'agit du zonage du pouvoir et du zonage du savoir. Cette typologie, dans son principe, semble s'adapter à tous les découpages territoriaux tels qu'opérés dans tous les pays du monde .

b-1- Le zonage de pouvoir

Le zonage de pouvoir correspond à l'exercice du pouvoir directement ou *via* l'application de lois ou de règlements. Dans ce cas, l'exercice d'un certain pouvoir a pour objectif d'administrer et d'agir sur l'espace ou la maille territoriale composée d'une population.

En pratique, il existe plusieurs types de maillages de pouvoir que Terrier a synthétisés en trois types et il s'agit des zonages suivants :

- Les zonages administratifs généraux :

Appelés aussi zonages institutionnels du fait qu'ils consistent en la production d'actes législatifs ou réglementaire pour les créer, les modifier ou les supprimer. A leur création, leur but n'est pas de régler un problème, bien qu'ils concernent l'ensemble de la collectivité, touchant ainsi à la vie quotidienne des individus qui y vivent (Doignon. Y, 1998, Page 19).

Il s'agit plus précisément des circonscriptions considérées comme une donnée des anciens maillages territoriaux. Ils sont considérés comme références pour les nouveaux maillages. Les subdivisions ou les circonscriptions pré-Etat nation ont été converties en collectivités territoriales : les communes, les départements et les régions si on fait référence au cas français, bien entendu. Le regroupement des collectivités territoriales a généré le maillage des établissements publics de coopération intercommunale.

- Le zonage administratif spécialisé

Ce maillage est mis en place dans l'objectif de la prise en charge des besoins d'une institution spécifique. A titre illustratif, nous pouvons citer les secteurs sanitaires ou les régions militaires qui constituent des exemples de ce zonage.

- Le zonage d'intervention

Il s'agit d'un type récent de maillage. Il renferme une partie du territoire régie par une réglementation bien stricte, comme les zonages éligibles aux fonds structurels de l'Union Européenne.

b-2- Le zonage de savoir

Le zonage de savoir se distingue du zonage de pouvoir. En effet, le zonage de savoir sous-entend la construction du maillage territorial à utiliser pour un problème particulier à partir d'observations précises et des règles clairement énoncées (Doignan, 1998, p20).

Ce type de zonage tire son originalité dans le fait de considérer le maillage créé non pas pour agir seulement mais pour construire. L'objectif demeure l'enrichissement de la connaissance. De ce fait, nous pouvons avoir un maillage territorial caractérisé par l'homogénéité des unités élémentaires en tenant compte d'un critère donné ou bien par leur polarisation vers un même lieu. Les régions à vocation agricoles, par exemple, sont des mailles homogènes, tandis que les bassins d'emplois représentent le cas des mailles polarisées (Terrier. C, 1998 cité par Doignan).

En effet, le zonage de savoir est pertinent dans la mesure où il traite une problématique donnée liée à la structuration de la maille ou du territoire. Ce qui conduirait à l'enrichissement de la connaissance.

Après avoir présenté l'approche géographique des maillages territoriaux selon l'approche géographique, il convient d'affirmer que la typologie ainsi analysée n'est pas la seule. D'autres approches sont développées au cours de l'évolution de la pensée en matière de maillages territoriaux. Dans ce qui suit, nous évoquerons l'approche sociologique du découpage territorial à travers l'approche relationnelle.

2-2- L'approche relationnelle des découpages territoriaux

Les problèmes théoriques du maillage territorial analysés par les géographes ont été analysés en 1998 par Grasland. C. Ce dernier a exposé les fondements d'une science générale des maillages territoriaux. Cette science vise l'explication des effets des découpages sur la vie

en société à différents niveaux. Grasland analyse, dans cette perspective, les effets spatiaux des découpages à travers l'identification de cinq problèmes majeurs à résoudre pour aboutir à un découpage pertinent et il s'agit de :

- La variété des effets géographiques induits par la présence des limites politiques ;
- L'ambiguïté des effets géographiques des frontières : effets de débordement ;
- La spécificité des effets géographiques observés à chaque niveau d'organisation territoriale ;
- L'évolution temporelle des effets géographiques des frontières ;
- Choisir entre une interprétation causale et systématique des effets des frontières politiques.

Cependant, la principale difficulté méthodologique réside dans la tâche de différencier des formes géographiques. Grasland en distingue deux formes : l'une est liée à la distance mesurée en temps et au coût du kilomètre. L'autre forme est d'ordre sociologique du fait qu'elle fait référence aux liens sociaux engendrés par les relations entre individus intra-maillages et inter-maillages.

Enfin de compte, nous pouvons dire que les découpages territoriaux partitionnent l'espace mais délimitent également une population. L'approche relationnelle développée par Grasland permet de mettre en évidence les interactions ou les rétroactions de l'organisation sociale constituée en mailles. La science des maillages territoriaux ne peut comprendre son objet d'étude que si les effets sociaux et spatiaux des découpages sont maîtrisés. Il est nécessaire aussi de souligner la nécessité de complémentarité avec les autres disciplines à savoir l'histoire, la géographie et la sociologie (Grasland.C, 1998, p128).

Après avoir présenté la théorie des découpages territoriaux, nous analysons, à présent, la pratique des découpages à travers le monde ; c'est l'objet du dernier point de cette section.

3- Pratique des découpages territoriaux : cas des pays de la méditerranée

Pour mettre en évidence les modèles théoriques des découpages territoriaux ainsi présentés, nous avons essayé de voir la pratique des découpages tels qu'opérés dans les pays méditerranéens. En effet, il est important de signaler que toute opération de découpage fait

intervenir plusieurs facteurs. De même, cette opération nous conduit à définir plusieurs niveaux ou bien échelons administratifs. Bien que les découpages évoluent dans l'espace et dans le temps du fait des différentes réformes menés sous l'impulsion des dynamiques sociales, économiques et politiques dans la vie d'un pays. Pour se faire, nous analyserons d'abord, la structure administrative des pays de la méditerranée.

3-1- Les niveaux administratifs et compétences issues des découpages territoriaux

Le tableau suivant donne une idée globale sur les différents niveaux administratifs existants au sein des pays de la méditerranée.

Le tableau ci-dessous présente la structure administrative des pays méditerranéens. Les niveaux administratifs constituant les mailles territoriales s'avèrent très hétérogènes dans ces pays. En effet, les découpages territoriaux opérés obéissent à plusieurs logiques où on dénombre des dénominations très différentes mais aussi dans les différents niveaux administratifs. Il est à remarquer que dans plusieurs pays, l'échelle fine des communes, des municipalités ou des villages est disponible. Cette maille est considérée comme un échelon extrêmement important dans tout découpage territorial dans les pays de la méditerranée.

Toutefois, il convient de nuancer l'existence de manques. En Croatie, par exemple, seul l'échelon Zupanija est disponible c'est-à-dire le premier niveau administratif : il manque celui des Obština. Ce cas de figure existe en Egypte et en Lybie où seul le premier échelon administratif est disponible.

Il arrive que les maillages administratifs soient modifiés dans le temps, à l'image de la Lybie où le maillage des gouvernorats a été transformé sept fois dans la seule seconde moitié du XXème siècle. La Grèce a révisé son maillage administratif en 2010 avec la réforme Kallikratis, faisant disparaître les nomes au profit des nouvelles Diámerismata (Régions) et confirmant les Dèmes/Communautés comme niveau inférieur, tout en réduisant leurs nombres (Yoann Doignon, 2011, Page 95). Plusieurs raisons expliquent ce déficit. La première est une structure administrative « déséquilibrée » : cela est particulièrement le cas de la Lybie et de la Croatie, et dans une certaine mesure de l'Egypte. Les structures administratives de ces Etats ont toutes un premier échelon correspondant aux grandes régions du pays.

Néanmoins, le second niveau concerne souvent une échelle fine de communes ou de municipalités. Il n'existe pas de niveaux intermédiaires entre les deux. De même, l'Algérie se retrouve dans cette situation du fait de l'inexistence d'un échelon intermédiaire entre la Wilaya et l'échelon central. En fin de compte, nous pouvons dire que les découpages territoriaux tels qu'opérés dans les pays de la méditerranée sont faiblement cohérents et hétérogènes.

Tableau n°I.1 : Structure administrative des pays de la méditerranée

Pays	1 ^{er} niveau administratif	2 ^{ème} niveau administratif	3 ^{ème} niveau administratif	4 ^{ème} niveau administratif	5 ^{ème} niveau administratif
Albanie	12 Qark	36 Reth/Districts	soit 72 qyteteve/villes soit 65 nouvelles municipalités	308 Komuna	2 980 fshatra/villages
Algérie	48 Wilayas	548 Daïra	1541 Communes + Villes		
Bosnie	2 grandes régions	Zupanika/Kanton/ Cantons	Municipalités		
Bulgarie	28 Oblast	264 Obshtina	5329 Nasaleni Mesta		
Croatie	21 Zupanija	423 Opstina + 123 villes			
Egypte	29 Muhafazah	451 Markaz	4625 Villages	22704 hameaux	
Espagne	17 ComunidadAutonoma	50 Provinces	8112 Municipalités		
France	27 Régions	101 Départements	342 arrondissements	4 039 Cantons	36 682 Communes
Grèce	13 Diaperismata + région autonome Mont Athos	325 Dèmes	6130 Diaperisma		

Israël	Mehoz /District	Sous-districts	Régions naturelles		
Italie	20Régione/Régions	110 Provinces	8 094 Communes		
Jordanie	12 Muhafazah	Nahia/Sous-province			
Kosovo	7 Okrug/ Districts	36Opstine/ Municipalités			
Liban	8Muhafazah	25Cada'a/Subdivisio ns, Districts	Municipalités	Villages	
Libye	22 Shabiyat	Congrès populaires			
Macédoine	8Staistical Region	84Opstina/ Municipalités	1776 Naselini Mesta		
Maroc	16 Régions	45 Provinces et 26 préfectures	Cercle/District	1547 Communes	
Monténégro	21Opstina	1256 Naselja			
Palestine	2 Districts	16 Gouvernorats			
Serbie	24 Okurg	165 Opstine			
Slovénie	12Régions statistiques	210 Opcine			
Tunisie	24 Wilays	264 Délégations	2073 Lmada		
Turquie	7 Régions	81 Provinces	957 Districts	37675 Köy	

Source :Yoann Doignon, 2011, Pages 95-96

Section 2 : Mondialisation, décentralisation et taille optimale des collectivités

La taille d'un territoire renvoie à un périmètre géographique plus au moins large. La question de la taille optimale se réfère effectivement à la dimension plus au moins importante d'une collectivité. Cette problématique se pose avec acuité suite à la mise en œuvre de la décentralisation dans la majorité des pays. Dans tous ces pays, on procède régulièrement à l'agrandissement, à la fusion ou à la réduction de la taille des collectivités territoriales. Ce va-et-vient permanent s'interprète comme l'impossibilité de trouver un consensus théorique de définition optimale d'un territoire. En réalité, il n'existe pas de taille optimale, elle dépend de la compétence exercée ou de l'objet recherché.

1- La décentralisation : consistance, fondements et limites

De prime abord, il faut signaler que de par leur nature, les Etats en tant qu'institutions chargées de représenter leurs résidents implantés dans les limites de leurs territoires, se distinguent en Etats unitaires et en Etats fédéraux. A l'origine de ces choix des raisons historiques, géographiques, sociologiques, économiques et politiques du pays considéré.

Le découpage administratif d'un pays fait apparaître plusieurs échelons infra-étatiques constituant des entités chargées de représenter à la fois l'Etat central en tenant compte des spécificités locales ainsi que des exigences sociales ⁽²⁾.

Cela s'inscrit dans le cadre du mouvement de décentralisation, qui s'opère et qui confère aux collectivités locales des domaines d'intervention, pour prendre en charge le sort du territoire, dans sa dimension organisationnelle en matière du développement.

La décentralisation constitue l'élément fondamental et un principe de base de l'organisation territoriale.

⁽²⁾ Chenane. A, La pratique de l'intercommunalité dans la gestion des services publics communaux liés à la protection de l'environnement à travers la décharge publique intercommunale de TO, DBK et Tirmatine, Mémoire de Magister en Sciences économiques, UMMTO, Juin 2007, Page 10.

Au départ, la décentralisation a été analysée du point de vue juridique et institutionnel ; par la suite la naissance de l'économie publique a intégré cette préoccupation en mettant l'accent sur son volet économique (Greffé, 1997, Pondaven, 1997).

La décentralisation est un système dans lequel certains pouvoirs de décision relèvent de la seule compétence d'organes non centraux (élus locaux) et qui sont responsables, aussi bien dans la prise de décision que de son exécution ⁽³⁾.

De ce fait, il est nécessaire d'affirmer que les politiques publiques ⁽⁴⁾ sont rarement gérées à partir d'un centre de décision unique ⁽⁵⁾ ; il faut associer d'autres niveaux de décision en l'occurrence les collectivités locales.

L'argumentaire visant à fonder la décentralisation est diversifié. En effet, ses objectifs sont d'ordre politique (rapprocher le pouvoir de décision des citoyens) ; géographique (réduire les distances qui augmentent les coûts) et enfin, culturel (présence de groupes sociaux homogènes). Cette dernière raison paraît plus importante dans la mesure où le territoire doit être composé d'acteurs supposés être en coordination d'où la nécessité d'homogénéité des groupes sociaux dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation.

D'une manière générale et ce, quel que soit la nature de l'Etat ; unitaire ou fédéral, il existe un niveau de décentralisation conféré au niveau local. Il y a lieu de distinguer entre deux formes de décentralisation :

Une décentralisation dite territoriale, l'administration décentralisée est dite territoriale lorsqu'elle est organisée dans le cadre des collectivités locales, qui correspondent à des portions du territoire national ayant une délimitation géographique. Ces collectivités sont dotées de personnalité morale et du droit de posséder un patrimoine distinct de celui de l'Etat avec un budget propre.

⁽³⁾ Lardon.S (collectif), Le diagnostic des territoires, In Géocarrefour, Volume 80/ 2/2005, Page 2.

⁽⁴⁾ Du point de vue économique, une politique publique désigne l'ensemble des perceptions d'économistes de l'intervention publique et les modalités par lesquelles les pouvoirs publics s'organisent pour satisfaire les besoins et les financer. De ce fait, chaque secteur d'activité, il faut une politique publique qui tiendrait, bien entendu, des spécificités du territoire pour lequel est prévue ; les logiques d'acteurs et de ressources doivent être pris en compte (Voir Greffé, in Economie des politiques publiques, 1997).

⁽⁵⁾ Gruber. A, Les institutions administratives et la décentralisation, Masson, Paris, 1996, Page 20.

A titre d'exemple, en Algérie on dénombre deux échelons territoriaux décentralisés ; la Wilaya et la commune. Cette dernière est l'assise de base du découpage territorial du pays ; elle constitue l'espace où se concrétise la décentralisation et le développement local, et ce en vertu de la réglementation.

La deuxième forme de décentralisation est technique ou par service ; la forme juridique n'est pas la collectivité locale mais un établissement qui possède la personnalité morale (juridique), chargée de gérer un service public.

Concrètement, il faut dire que la décentralisation sous toutes ses formes, constitue une modalité pratique de gestion et de maillage des territoires. Elle est liée à la nature de l'Etat unitaire ou fédéral ; le degré de décentralisation est différent dans les deux Etats qui sont liés aux choix opérés par le pays pris en considération.

Cependant, le problème se pose en termes économique : comment partager, d'une façon optimale, les tâches et les moyens entre les différentes administrations publiques ?

Avant de répondre à ces questionnements, il est nécessaire de préciser que la problématique liée à la décentralisation telle que développée a fait l'objet d'études théoriques en économie publique et plus précisément dans le cadre de la théorie du fédéralisme financier⁽⁶⁾.

Pour de multiples raisons, les échelons décentralisés sont réputés incapables de mettre en œuvre la troisième fonction : la stabilisation macroéconomique ou bien la régulation de l'activité économique constituant ainsi une limite objective de la décentralisation.

De ce fait, la complexité de l'analyse du comportement d'une collectivité territoriale paraît évidente puisque il faut la considérer comme un agent économique. C'est pourquoi, il faut l'insérer dans une analyse intermédiaire entre la microéconomie et la macroéconomie ; il s'agit de la mésoéconomie.

⁽⁶⁾ Le fédéralisme fait référence ici à la division des tâches et les moyens entre le niveau central et local. Cette théorie fait adapter au niveau local les trois fonctions économiques de l'Etat moderne (affectation optimale des ressources, redistribution des revenus et régulation de l'activité économique). Voir les travaux de Musgrave (1959) et Oates(1970).

Cette analyse qui s'intéresse à l'analyse économique du comportement d'une collectivité locale qui est dépendante de l'Etat, vise la rationalité dans la gestion des deniers publics. Cela fait explicitement référence au type de management public adéquat avec les objectifs visés.

Dans cette perspective, les collectivités locales sont amenées à adopter des stratégies concurrentielles du fait de l'existence d'une marge de manœuvre consacrée dans le cadre de la décentralisation, en vue d'atteindre une meilleure gestion du point de vue efficacité. La décentralisation et la mondialisation sont à l'origine de la concurrence territoriale de plus en plus forte. Cette concurrence pose la question de la pertinence des reconfigurations territoriales mais aussi de l'équité, remise en cause suite à cette concurrence exacerbée.

Bien que la décentralisation comporte des attributs liés à la prise en charge des préoccupations locales, il n'en demeure pas moins « *qu'elle est placée dans une perspective loin d'être multidimensionnelle et qui nécessite une requête permanente sur le sens à donner à cet outil* »⁽⁷⁾.

Aujourd'hui, le plaidoyer en faveur de la décentralisation dépasse largement le cadre d'analyse lié à la production des biens publics locaux, tels que décrit dans le théorème de décentralisation de Oates⁽⁸⁾. D'autres raisons sont évoquées en faveur de la décentralisation :

La décentralisation est un facteur de démocratie face à l'inclination de nombreux Etats à concentrer la puissance de l'administration dans les seuls mains du pouvoir central, d'où le développement de ce que l'on appelle communément, aujourd'hui, la démocratie participative qui s'inspire du management participatif appliqué secteur public.

Elle est un moyen de contrôler les mandataires c'est-à-dire les élus ou les fonctionnaires. Cela passe par l'évaluation et la correction des politiques locales de développement déjà mises en œuvre. La proximité des relations permet de savoir si la mise en

⁽⁷⁾ Alzouheir. F, « la décentralisation et ses conséquences sur l'aménagement du territoire », In colloque international sur la décentralisation au service du développement local, UMMTO, 27et 28 novembre 2004.

⁽⁸⁾ Le théorème de décentralisation optimal présenté par Oates (1972), considère que pour un bien public dont la quantité consommée peut-être définie sur des sous-ensembles géographiques (collectivités territoriales), et dont le coût de production est le même au niveau central ou dans les sous-ensembles géographiques concernés, il sera toujours plus facile pour ces sous-ensembles de produire des quantités de biens publics optimales au sens de Pareto que pour le gouvernement central.

œuvre de ces politiques s'accompagne ou non de dysfonctionnements ; s'il y en a, il faut alors procéder à leur régulation pour assurer la durabilité du développement du territoire considéré.

De même, elle permet une meilleure appréhension des besoins d'un milieu local et des réponses apportées par le biais de l'identification des priorités exprimées par chaque niveau territorial. Il est nécessaire de différencier les types de besoin à prendre en charge, entre ce qui peut relever du niveau national et ce qui devrait être satisfait au niveau local.

Ainsi, les avantages de la décentralisation sont multiples, ce qui fait qu'elle peut être un facteur de redynamisation des territoires dans une économie de marché ⁽⁹⁾. L'économie contemporaine est en effet celle de la variété permanente, compte tenu, du mouvement incessant des technologies de l'information et de la communication, qui favorisent l'innovation dans la gestion et le développement des territoires, notamment par la constitution des réseaux d'acteurs autour d'activités organisées au niveau local (SPL, Districts, Parc technologique, etc.).

En ce sens, la décentralisation devient un atout pour tirer profit d'une économie de marché et stimuler le développement. Par opposition, « *la centralisation peut inhiber les initiatives exprimées localement et empêcher les partenariats qui permettront de créer de nouvelles activités* » ⁽¹⁰⁾.

La décentralisation est un outil en perpétuel mouvement visant la gestion et le développement du territoire bien que la délimitation géographique et administrative a rendu sa mission contraignante.

Concernant les limites de la décentralisation, il convient de les analyser dans un contexte d'une économie ouverte sur la mondialisation. Celle-ci a des répercussions sur les territoires d'une manière générale et sur la délimitation des entités territoriales et leurs voies de développement.

L'efficacité, l'équité et la stabilisation économique vont constituer les limites de la décentralisation. L'efficacité des décisions publiques opérées au niveau local est une question

⁽⁹⁾ Greffe. X, Economie des politiques publiques, 2^{ème} édition, Dalloz, Paris, 1997, Page 361.

⁽¹⁰⁾ Greffe. X, Op.cit, Page 362.

pertinente qui a fait l'objet d'études de nombreux auteurs (J.E. Stiglitz, Gordon, Wooders), qui ont souligné les limites de l'efficacité de la décentralisation.

Au total, ces limites concernent quatre facteurs que la littérature économique discute abondamment :

- Les biens collectifs doivent être produits à rendements croissants. Les effets peuvent déborder les limites de la collectivité territoriale qui les fournit ainsi que l'apparition du phénomène de congestion (effets d'encombrement). Les effets de débordement d'encombrement sont considérés comme une atteinte au principe de l'efficacité.
- L'offre des biens collectifs serait efficace quand elle est centralisée et ce, pour internaliser les effets ;
- L'inefficacité du système de collecte des impôts locaux. La demande de services publics locaux risquerait alors d'être biaisée si les collectivités locales ont tendance à faire des taxes faciles à exporter. Ici, il est fait référence à la mobilité des agents économiques qui entraînera des coûts pour la collectivité voisine.
- Les choix collectifs en matière de finances locales s'appuient sur les votes majoritaires qui limitent les préférences exprimées par les minoritaires mais aussi les votants décisifs (Buchanan). Il en résulte une perte d'efficacité que l'on ne peut minimiser que si la taille de la collectivité est adéquate avec les préférences individuelles des résidents. Ce qui pourra maintenir le niveau du bien-être social.
- Si au sein de l'échelon local, on ne tient pas parfaitement compte de ses préférences, on ignore les effets des décisions sur les non-résidents. Au niveau de la répartition des dépenses publiques, il peut s'avérer, au risque d'une perte de diversité que le gouvernement central devra tenter de compenser par une politique de transferts (subventions), en procédant à une recentralisation.
- Enfin, un dernier facteur est lié à la taille des collectivités locales et qui semble le plus important. Si la mobilité des agents économiques (Tiebout 1956) est imparfaite ou

coûteuse ou bien si la collectivité offre plusieurs services collectifs différents à l'origine ou non d'externalités. Ce qui créera de l'inefficacité. Ce facteur est lié à la taille des collectivités (nombre de résidents et superficie). Les externalités peuvent créer des inefficacités spécifiques et renforcer même les inefficacités résultant des facteurs précédents.

Cette situation est qualifiée dans les années 1980 par beaucoup d'auteurs (Williams) de balkanisation (Yougoslavie) des finances publiques décentralisées. Elle peut être limitée par la prise de décisions au niveau local qui dissuaderait les collectivités locales de se multiplier à volonté.

De même, la réduction de la taille et ou la compétence des gouvernements locaux accroît mécaniquement l'importance des effets de débordements.

Il en est de même concernant l'équité. En effet, les limites de la décentralisation sur ce plan se rapportent essentiellement sur deux types de redistributions des revenus : interpersonnelles et inter collectivités. Cependant, problématiser cette fonction par rapport à la décentralisation n'est pas une chose aisée pour apprécier l'équité.

D'abord, la redistribution des revenus entre individus d'une même collectivité ne modifie pas les inégalités au sein de la collectivité toute entière. L'efficacité de la redistribution dépend du degré de mobilité des agents. Stigler (1957) dans ses travaux va supposer que si la mobilité entre les agents au sein de la collectivité est totale, les pauvres vont s'installer dans la collectivité qui offre plus d'avantages fiscaux.

C'est dans cet esprit que les travaux de Buchanan (vote avec les pieds), Broadway et Flatters (1982) trouvent leurs sens du fait qu'ils considèrent qu'il suffit de supposer que les différentes collectivités prélèvent un impôt proportionnel sur le revenu à un taux identique et dont les recettes vont financer les services publics qu'il peut y avoir de retour à une situation d'équité.

Ce qui nous permet de déduire que la redistribution inter personnelles devrait rester du domaine des autorités centrales du fait qu'elle est difficile à cerner puisque la décentralisation touche à la dimension de l'équité.

D'un point de vue de la redistribution des revenus intra-collectivités, l'équité est abordée par rapport au territoire. Des auteurs tels que Buchanan(1950), Thurow (1970) et Legrand (1975), évoquent l'équité territoriale et ils ont pu établir ses principes fondamentaux.

Ce qui explique dans ce cadre, la logique du développement des territoires dans la perspective des différentes reconfigurations présentées préalablement.

Les tâches de redistribution bien qu'elles soient corrigées par l'intervention des échelons intermédiaires, il n'en demeure pas moins que les subventions constituent, un instrument, certes pouvant réduire les inégalités et donc atteindre la situation d'équité, et ce malgré leurs effets liés au degré d'autonomie de la collectivité d'autant plus que les critères d'attribution sont loin d'être équitables.

En définitive, les tâches de redistribution sont affectées à l'échelon central et occasionnellement à l'échelon local et les interventions des gouvernements locaux peuvent être efficaces lorsque les agents sont peu mobiles et ou les externalités limitées. Par contre, en matière de régulation macroéconomique, elle va rester du ressort du niveau central.

L'examen de la consistance et des limites de la décentralisation nous a permis de dégager quelques réflexions autour de cette problématique qui est en perpétuel mouvement. Ce qui touche inévitablement les Etats et donc les reconfigurations territoriales qui en découlent. Le problème se pose ainsi à la fois dans la définition des domaines de compétences à conférer au niveau local et la dimension ou taille pertinente des collectivités locales. La définition d'une taille pertinente est cruciale pour assurer les nouvelles fonctions conférées par la décentralisation. C'est l'objet du point suivant.

2- Des fondements de la taille optimale des collectivités territoriales: Eléments théoriques et pratiques

La notion de taille paraît très complexe en raison de l'hétérogénéité des contextes nationaux et locaux. Si l'on considère, à titre d'exemple, la taille du point de vue

géographique ou par rapport à la population, à sa densité, à son degré de dispersion dans une seule unité ou zone géographique, ou même si on la considère du point de vue du nombre d'élus locaux, la carte des collectivités dans le monde, présente toutes sortes de variations ⁽¹¹⁾.

Le mot « taille » est employé pour désigner l'importance numérique de la population et, parfois aussi, les éléments qui s'y rapportent. En d'autres termes, elle fait référence à la fois à la densité de population, aux potentialités locales, aux proportions géographiques, à la concentration ou à la dispersion de la population, à la nature de la collectivité (urbaine ou rurale), au volume des ressources ou encore au niveau de compétences, etc.

Ce sont, en fait, des facteurs faisant référence au degré d'efficience/efficacité des territoires locaux ; ils constituent des déterminants de la logique des acteurs et de leur coordination.

Dans le souci d'analyser avec précision ces différents critères empiriques pris en compte dans la définition d'une taille adéquate ou optimale ⁽¹²⁾ pour la gestion du territoire, nous présenterons un tableau synthétique appuyé avec des exemples de pays où cela est mis en œuvre.

⁽¹¹⁾ Cf. : Rapport du comité directeur sur la démocratie locale et régionale (CDLR), communes- régions d'Europe : relation entre taille des collectivités locales et régionales et efficacité et économie de leur action, Décembre 2001.

⁽¹²⁾ La question de taille optimale des nations est ancienne, elle est posée aujourd'hui par la prolifération de nouveaux pays apparemment viables malgré, parfois, leur petite taille. Pour certains auteurs, l'ouverture des économies retire à la grande taille une partie de ses avantages. C'est dans ce sillage que la définition des critères de la taille optimale des nations conduirait, dans le cadre de la globalisation, par exemple, à des zones commerciales optimales, zones monétaires optimales. Celles-ci, prennent souvent le territoire comme fondement de base. C'est ainsi que cette conception s'est vue appliquée au niveau des acteurs du développement territorial par la réallocation de certaines compétences nationales au profit des échelons infra-étatiques et supra étatiques (collectivités locales et régionales). Pour plus de détail à ce sujet se référer à Jean-Marc Siroën, « Globalisation et taille optimale des nations, In Revue française d'économie, Volume 17 N° 2,2002, Pages 69-100

Tableau N°I.2 : Synthèse des principaux critères de la taille optimale d'une collectivité

Critère Objectif	Géographique	Population	Densité	Nombre D'élus	Compétences	Exemples De pays
Efficacité	Prise en compte des disparités géographiques (relief et superficie)	Réduire la congestion et les effets d'encombrement	La population doit être concentrée dans des zones d'agglomérations principales	Définir un ratio d'élus par rapport au nombre d'habitants	Les compétences doivent être adaptées aux missions en termes de services fournis	France et Espagne
Efficience	Homogénéité géographique nécessaire pour l'efficience	Utilisation optimale des services ou équipements mis en place pour les usagers	Densité élevée pour réduire les coûts (économies d'échelle)	Eviter les sur-représentations et /ou les sous-représentations	Clarification des compétences garantirait une efficience des moyens de la collectivité	Danemark et la Suède
Participation à la prise de décision	En fonction des caractéristiques géographiques des espaces de la collectivité	Plus ou moins élargie	Accentuée dans le cas de la forte densité	Elargir les consultations via les élus aux citoyens	La participation à la décision dépend du degré de compétences conférées à la collectivité	Allemagne et Suisse

Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des lectures sur la gestion publique en pratique

Se référant au tableau synthétique présenté, il en résulte que les critères pris en compte dans la définition d'une collectivité territoriale dépendent étroitement des facteurs considérés comme prioritaires (efficience, efficacité et participation à la décision). Les pays européens, fortement engagés dans le processus de décentralisation, privilégient ainsi les critères de démocratie participative dans leurs nouveaux découpages. Leur but étant de réduire les inégalités par la participation des populations locales aux processus de décision des

collectivités locales. Ceci, s'inscrit dans la perspective d'assurer un maillage territorial en adéquation avec les spécificités des territoires locaux.

La définition d'une taille d'une collectivité (commune) est étroitement liée, en premier lieu, à la population (nombre d'habitants) ainsi qu'aux tâches et compétences affectées à ces collectivités. Il y a une forte corrélation, comme le précise, si bien, le tableau synthétique présenté précédemment entre la taille de la commune et ses compétences. De ce fait, jusqu'à une certaine taille, il existe des mécanismes pratiques qu'il convient de mettre en application pour réduire les pertes de bien-être engendrées par la décentralisation (efficacité et équité). A titre d'exemple, la Suède ou le Danemark ont choisi d'affecter de nombreuses compétences aux communes, le Portugal a fait le choix inverse.

C'est pourquoi, dans la plupart des pays, on ne se préoccupe pas de définir l'importance de la collectivité en termes de taille (grande ou petite), s'agissant, par exemple, d'une commune, par rapport à sa population pour retrouver une sorte « d'optimum ». Le but est plutôt de mieux comprendre dans chaque cas l'objectif recherché (politique, économique, sociale voire même environnemental) : efficacité économique, efficacité de l'administration, démocratie participative, contrôle, etc.

Les interrogations soulevées régulièrement dans les débats publics sous la forme « faut-il augmenter ou réduire la taille d'une collectivité ? » renvoient en réalité au choix de modèle de société ou d'économie qui est souhaité par les résidents. La réponse attendue étant de savoir si la réduction ou l'agrandissement de la taille peut conduire à de meilleurs résultats en termes d'efficacité économique mais aussi de performances en matière de participation à la prise de décision.

Si nous analysons la carte administrative de l'Europe, on constate que beaucoup de pays ont réduit ces dernières années le nombre de collectivités communales en pratiquant la fusion de communes pour les agrandir. Plusieurs pays (Danemark, la Suède, l'Allemagne, la Grèce, le Royaume-Uni ou encore la Norvège) ont réduit considérablement le nombre de collectivités locales ⁽¹³⁾. D'autres pays ont réduit également la taille de leurs collectivités mais dans des propensions beaucoup plus modestes ; c'est le cas de l'Espagne et la Suisse. Pour

⁽¹³⁾ Pour ces pays, les communes en comptent, en moyenne, plus de 100000 habitants ; elles sont classées comme de grandes collectivités suite au mouvement de fusion qui a pour principe la rationalisation des moyens notamment financiers (Voir sur ce point précis, le rapport du CDLR, Décembre 2001).

certaines pays tel que la France, d'autres solutions sont envisagées : maintien du même nombre de commune par le mécanisme de coopération intercommunale. Cette dernière a pour objectif de permettre l'entraide et la solidarité intercommunales, dans la perspective de maintenir l'exercice de certaines compétences au niveau local, tel que consacrés par les principes de la décentralisation ⁽¹⁴⁾.

Il faut noter que toutes les questions relatives aux critères de définition de la taille d'une collectivité territoriale (commune par exemple dans notre cas), petite ou grande, minimum ou maximum, se trouvent liées à la théorie de l'échelle provenant de la théorie économique qui a été appliquée à la production industrielle ⁽¹⁵⁾. S'agissant surtout des mécanismes de fusion appliqués aux collectivités locales, la théorie d'échelle se trouve confrontée aux problèmes liés au fait que les produits des collectivités locales sont très différents ; certains sont mesurables, d'autres ne le sont pas. L'idée d'échelle optimale varie d'un domaine à un autre. Tout de même, en pratique, il s'avère quasiment impossible d'exécuter toutes les fonctions que l'on attend d'une collectivité d'où la remise en cause de la taille optimale telle que définie préalablement lorsqu'on la ramène à la pratique.

En effet, il faut considérer souvent que la collectivité locale est d'abord une collectivité politique au sens institutionnel du terme, un cadre de vie des citoyens, ensuite c'est un ensemble d'entités économiques fournissant des prestations de services d'un niveau approprié et ce, en fonction du degré de décentralisation que la Loi lui confère.

En fin de compte, les outils pratiques plaident en faveur de la régulation des territoires locaux à travers l'organisation territoriale. Les échelons infra étatiques sont considérés comme des acteurs institutionnels du développement territorial. Leur régulation doit passer par une définition des échelles de coopération ou de coordination, permettant de remédier à la problématique de dés économies d'échelle suscitée par le processus de décentralisation. La reconfiguration des territoires doit relever de la compétence des élus locaux. La définition de l'échelle de coordination dépendra uniquement de la nature de l'objectif visé, comme la fourniture de services basiques. Les collectivités pourraient booster le développement dans le cadre de leurs missions par la conclusion d'ententes ou bien des coordinations.

⁽¹⁴⁾ Plus de 95% des communes françaises ont moins de 5000 habitants dont le nombre total des communes dépasse 36500 avec les territoires et départements d'outre-mer.

⁽¹⁵⁾ Gregory. N.M, Principes de l'économie, Deboeck Université, Bruxelles, 2010, Page 322.

Aussi, il est nécessaire de noter que la mondialisation accélère les phénomènes de reconfiguration territoriale. Elle exacerbe la concurrence entre les territoires, ce qui se traduit par des effets complexes sur la capacité d'action des collectivités locales, la manière dont elles remplissent leurs fonctions ainsi que sur l'efficacité de la participation des citoyens à la prise de décisions.

La finalité de ces reconfigurations réside dans la possibilité à atteindre une taille pertinente, car une taille optimale standard applicable à toutes les collectivités n'existe pas. La détermination d'une taille pertinente ne peut se faire qu'au cas par cas en tenant compte des critères suivants :

- La décentralisation et la déconcentration ;
- L'association et la coopération externe ;
- L'existence de systèmes de péréquation financière ;
- La structuration des autres niveaux de pouvoir .

Ces différents critères peuvent constituer des préalables pour la définition de la taille d'une collectivité locale. Ce qui nous ramène à établir un rapport entre la taille, l'efficacité et l'efficience des services fournis.

L'impact de la taille peut, par conséquent, varier en fonction des compétences (le niveau de décentralisation) et des politiques mises en place au niveau de ces collectivités.

L'étude des critères de définition d'une collectivité territoriale est étroitement liée à plusieurs facteurs contingents qui nous permettent de définir la pertinence au sens de l'efficacité /l'efficience pour l'exercice de la décentralisation.

Cependant, le maillage territorial met en évidence la nécessité d'adapter les collectivités locales aux aspirations des acteurs locaux et ce, pour l'exercice de l'impératif du développement local ; celui de la décentralisation. Cette dernière, présente des limites qu'il convient de corriger par le biais d'une redéfinition du nombre et de la taille des collectivités territoriales.

D'une façon empirique, une collectivité territoriale est jugée non pertinente lorsque celle-ci est, par exemple très petite ou ne dispose que d'une marge de manœuvre très réduite en raison du faible niveau de ses recettes et de l'importance de ses frais de fonctionnement.

De ce qui vient d'être développé, nous pouvons soulever des interrogations en rapport à la taille d'une collectivité et le niveau de compétences qu'il faut définir : quelles seraient les compétences ou les attributions qu'il faudrait attribuer à l'échelon local ? Quels sont les niveaux territoriaux qu'il faut définir ?

Ce sont autant de questions que soulève la préoccupation de la taille d'une collectivité. Celle-ci ne peut être appréhendée que sous l'angle du découpage administratif du territoire. Le développement économique est un tout, il est indispensable de lui donner un cadre territorial adapté aux exigences des situations dans lesquels se retrouve le territoire ⁽¹⁶⁾. En ce sens, chaque découpage territorial doit tenir compte, finalement, des disparités régionales et locales dans la définition de ces entités territoriales dont la vocation ultime est le développement.

En conclusion, nous pouvons avancer que le contexte de la mondialisation a comme conséquence la révision de la taille des collectivités locales ⁽¹⁷⁾. Ce qui nous a permis de mettre en application les critères du découpage du territoire en définissant le nombre et les niveaux des institutions du développement.

La finalité réside dans le fait qu'il est possible d'assurer la cohérence de l'ensemble du territoire national et de réduire les effets négatifs de la décentralisation.

Section 3 : L'approche territoriale, un nouveau paradigme de recomposition des territoires

Depuis trois décennies, nous assistons à l'émergence d'un nouveau paradigme de développement qui appréhende les collectivités comme des territoires, acteurs de leur propre dynamique économique et sociale (Camagni, Maillat, 2006, Peyrache, 1999). L'originalité de cette approche réside dans la définition qu'elle propose des collectivités et dans

⁽¹⁶⁾ Beladjel. S, Les implications des découpages administratifs sur la Wilaya de Tizi-Ouzou, Mémoire de Magister, UMMTO, Juin 2002, Page 09.

⁽¹⁷⁾ Rapport du CDLR, Op.cit. Page 0.

l'appréhension de la taille des entités territoriale (Kahn, 2007, Greffe, 1984). Le territoire est défini non pas par ses limites géographiques mais par ses acteurs et ses ressources. La taille d'une collectivité n'est plus considérée comme figée, elle doit évoluer au grès des besoins et des objectifs économiques des acteurs locaux ⁽¹⁸⁾. Cette approche territoriale est au cœur des modèles de redécoupages et de recomposition des territoires dans le monde. Les alliances stratégiques entre collectivités sont mises au centre tandis que les limites physiques stricto sensu sont reléguées au rang des préoccupations mineures des *stakeholder* (acteurs).

1- Dimensions du territoire dans l'optique de l'analyse territoriale

Vouloir définir la notion du territoire ⁽¹⁹⁾ revient à situer ce terme dans son acception polysémique en l'inscrivant dans le contexte de l'analyse territoriale appliquée au développement.

Parler du territoire c'est se poser d'abord la question suivante : s'agit-il du local, du régional, ou du national, ou encore d'un niveau intermédiaire ?

En fait, il n'y pas lieu de privilégier un échelon particulier, mais de poser le "territorial" par différence avec le niveau global et plus radicalement encore avec la caractérisation a-spatiale qu'empruntent bon nombre de travaux sur le développement.

Partant, nous nous appuyerons sur la définition plurielle du territoire qu'offre la géographie (Auriac, Brunet, 1986 ; Brunet, Dolfus, 1990 ; Le Berre, 1995).

La notion de territoire recouvre ainsi trois dimensions différentes mais complémentaires :

⁽¹⁸⁾ GAGNON.C, La recomposition des territoires : développement local viable, l'Harmattan, Paris, 1994, Page 15.

⁽¹⁹⁾ Dans les analyses se rapportant à cette thématique du territoire, il est remarqué que bon nombre de travaux négligent les mouvements sociaux qui peuvent être à l'origine des transformations et donc des reconfigurations territoriales. Il y a une relation complexe entre les mouvements sociaux et les intellectuels qui les analysent où la plupart des mouvements sociaux sont en avance sur les scientifiques en matière de repérage de vérités nouvelles (Cf. Entretien avec Spire. A, l'Humanité du 23 Avril 1997). Cette analyse se voit confortée par les évolutions actuelles des mouvements sociaux qui s'opèrent dans le monde et particulièrement dans le monde Arabe (Moyen orient), Afrique.... Qui n'ont fait que transformer les territoires et leur configuration.

- *Une dimension identitaire*

Le territoire correspond à une entité spatiale dotée d'une identité propre. L'identité du territoire est caractérisée par son nom, ses limites, son histoire et son patrimoine, mais aussi par la manière dont les groupes sociaux qui l'habitent se le représentent, se l'approprient et le font exister au regard des autres.

- *Une dimension matérielle*

Le territoire est conçu comme un espace doté de propriétés naturelles définissant des potentialités ou des contraintes de développement, ou de propriétés matérielles résultant de l'aménagement de l'espace par les sociétés (armature urbaine, réseau de desserte...). Ces propriétés physiques des territoires sont caractérisées par leurs structures et leurs dynamiques temporelles et spatiales.

- *Une dimension organisationnelle*

Le territoire est défini comme une entité dotée d'une organisation des acteurs sociaux et institutionnels, elle-même caractérisée par des rapports de hiérarchie, de domination, de solidarité, de complémentarité...

Cette approche articule, en définitive, différentes visions disciplinaires, mettant tour à tour plus spécialement l'accent sur telle ou telle dimension.

Ainsi rejoint-elle la lecture des politiques et des juristes en ce que ces derniers se réfèrent principalement au territoire en tant qu'espace institutionnel et organisationnel.

L'approche renvoie aussi aux définitions que présentent les économistes, plus empreintes des dimensions matérielle et fonctionnelle.

Elle fait écho enfin, dans son point de vue identitaire, à l'importance que donnent les psychologues, les anthropologues ou les sociologues aux représentations et aux perceptions des groupes sociaux dans la définition de la territorialité, comme expression d'un sentiment d'appartenance à une terre et comme explication des modes de comportements au sein de cet espace.

La territorialité, quant à elle, sous-entend trois référentiels pour sa compréhension : celui de l'identité, celui de l'appropriation et celui de l'enracinement ⁽²⁰⁾. Au fait, on peut dire que la territorialité fait référence à la fragmentation du territoire national en entités d'où la prise en compte du niveau national et local.

A titre d'exemple, en Algérie, la commune est supposée comme un acteur de développement local qui est assise sur un territoire bien délimité. La gestion communale alors renvoie à la prise en charge du territoire, son aménagement et son développement, se distinguant par rapport aux autres territoires appartenant à d'autres communes. C'est de cela qu'il s'agira de la territorialité quand on évoque le niveau territorial communal ou bien le niveau infra étatique.

Après avoir cerné le concept du territoire, qui comme nous l'avons analysé comporte plusieurs dimensions (il est considéré comme un construit social), nous allons à présent tenter de cerner le territoire dans sa dimension du développement.

2- Le territoire comme nouveau moteur de développement

C'est à partir des travaux de l'initiateur de la théorie des milieux innovateurs qui est Philippe Aydalot, que la variable territoriale commence à s'imposer comme nouveau paradigme du développement ⁽²¹⁾. Celui-ci en se retournant contre les théories classiques et néoclassiques de l'économie, tente de remettre en cause la conception très réductrice de la dimension spatiale du développement.

Philippe Aydalot, note qu'en France et ce depuis le recensement de 1982 un mouvement qu'il qualifie de « *retournement des hiérarchies spatiales* ». Nous entendons par là que les espaces à forte composante industrielle plongent avec la crise du fordisme, alors que les nouveaux espaces, sans tradition industrielle émergent et démontrent une forte résistance à la concurrence mondiale qui devient de plus en plus pressante.

⁽²⁰⁾ AURAY.J.P, Encyclopédie d'économie spatiale, Economica, Paris, 1994, Page 278

⁽²¹⁾ Aydalot. P, Milieux innovateurs en Europe, éd GREMI, Paris, 1986, Pages 6 à 8

Le succès de ces espaces est essentiellement dû à leur dynamique interne ⁽²²⁾. Le territoire est donc autoproduit par une régulation locale instituée par les acteurs ; chose que nous allons essayer de développer par la suite dans ce chapitre.

A la suite de ces affirmations, Kahn.R (2007) fait un pas supplémentaire en abandonnant l'hypothèse d'homogénéité spatiale. A ce titre, Greffe. X (1984) affirme que les espaces locaux déployant une stratégie de développement sur une assise spatiale doivent désormais porter le qualificatif de territoire.

De ce fait, le territoire requiert une dimension multiple en raison de ses mutations et transformations qu'il subit constamment et qui sont, souvent, portées par les acteurs.

Aujourd'hui, le territoire est considéré comme un agent économique. Selon Benko (1996) l'espace n'est pas seulement un cadre de localisation des agents économiques, c'est « *aussi le cadre de l'émergence d'un acteur économique particulier dont l'importance aujourd'hui est abondamment soulignée : le territoire* » ⁽²³⁾.

S'inspirant des théories institutionnalistes des coûts de transaction (Coase et Williamson) et évolutionnistes du changement technique (Nelson et Winter), les premiers travaux de recherche sur le territoire sont menés conjointement en Italie sur les districts, en France sur les systèmes productifs localisés (Courlet, Pecqueur et Ferguène) et sur les milieux innovateurs et aux Etats-Unis par l'école californienne de géographie économique sur les métropoles (Scott, Storper et Walker).

Le territoire s'impose ainsi, à la fois, comme un concept économique avec une organisation de plus en plus territorialisée des processus productifs constituant ainsi un cadre pertinent pour la mise en place des politiques du développement.

En définitive, il en résulte de ce qui vient d'être présenté que le territoire est un véritable agent économique. Au lieu de se focaliser sur l'entreprise, c'est le territoire qui retient l'attention ; le développement et l'innovation seraient secrétés non plus par les grandes entreprises, mais par le territoire et le milieu ⁽²⁴⁾. Ce dernier « préexiste » à l'entreprise, c'est

⁽²²⁾ Lipietz. A, de la régulation des espaces aux espaces de régulation, in Boyer & Saillard, l'état de la théorie de la régulation, édition La découverte, Paris, 1995, Page 3.

⁽²³⁾ Benko. G (Collectif), Les districts industriels revisités, In Pecqueur, éd. *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, L'Harmattan, Paris, 1996, Page 7.

⁽²⁴⁾ Tabariès. M, Les apports du GREMI à l'analyse territoriale de l'innovation ou 20 ans de recherches sur les milieux innovateurs, Matisse, CNRS, France, 2005, Page 15.

lui qui est à l'origine de l'entreprise et donc des dynamiques de développement et de croissance.

Tout de même, le territoire est appelé à être géré et organisé de façon à le hisser vers un niveau de développement appréciable ; on parle ici, du processus de construction territoriale.

C'est dans ce sillage que la mondialisation est à l'origine de cette construction du fait qu'elle a donné un coup d'accélérateur aux délocalisations, des firmes se localisant et se relocalisant en fonction des espaces qui offrent des coûts de production faibles confortant ainsi l'idée d'un capitalisme mondial a-territorial.

3. Les piliers de la recomposition territoriale : gouvernance locale et ressources territoriales

L'approche territoriale portée par les économistes spatiaux, met au centre de la construction territoriale et/ou de la recomposition des territoires, deux piliers essentiels, qui redéfinissent à notre sens notre appréhension de la problématique de taille des collectivités locales.

Le premier pilier est la gouvernance locale (Pecqueur, 2004). Cette dernière est à la fois interne et externe au territoire. La coordination interne renvoie au degré de proximité construit entre les différents acteurs institutionnels, économiques et sociaux. Une forte proximité améliore la cohésion et la coordination des objectifs. La coordination externe est multiple. Elle renvoie aux relations que tisse une collectivité locale (une commune par exemple) avec les autres collectivités de taille similaire mais aussi aux relations avec les échelons administratifs supérieurs (département, région, Etat, Europe, Monde). La coordination entre communes se fait essentiellement via les alliances stratégiques, et il existe différentes formes d'alliances stratégiques que nous définirons dans les prochains chapitres. Finalement, c'est cette approche territoriale qui est à l'origine du foisonnement de différents modes de coopération territoriale. Cette coopération ne se focalise pas sur la taille du territoire mais plutôt sur l'objectif de développement poursuivi. Finalement, le territoire permet de

surmonter et même de dépasser la question de la taille des entités géographiques, via la coopération stratégique.

Le second pilier de la construction territoriale est la mise en valeur des ressources. Un territoire est avant tout un ensemble de ressources qui nécessitent d'être valorisées pour enclencher une dynamique de développement. Sans ce processus de mise en valeur, les ressources demeurent latentes, figées et non productives ⁽²⁵⁾.

C'est dans cet axe que nous présenterons les deux piliers de la recomposition territoriale à savoir la gouvernance locale et la mise en valeur de la ressource (Pecqueur, 2004, Kahn, 2007).

3-1 La gouvernance locale : les alliances stratégiques au centre de la recomposition territoriale

A priori, il faut remarquer que quelque soit l'approche que l'on adopte ou l'optique dans laquelle on se situe, par rapport aux variantes du développement territorial c'est-à-dire cluster, district ou système productif localisé ; ça donne le même résultat du fait que la finalité étant le développement du territoire considéré.

En effet, pour qu'un territoire émerge ou bien se construise il faut que les acteurs se coordonnent, sans coordination le territoire est voué à demeurer un espace passif qui subi les évolutions et les contraintes de son environnement extérieur.

Si l'on prend l'aspect organisationnel du territoire, nous nous intéresserons à sa logique organisationnelle, on peut évoquer le niveau local qui doit être pris dans la logique du développement et donc de construction territoriale.

La régulation au niveau local, justement, correspond à deux évolutions majeures de la conception des entités territoriales.

⁽²⁵⁾ Benko. G (Collectif), Les districts industriels revisités, In Pecqueur, éd. *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, L'Harmattan, Paris, 1996, Page 7.

Sur le plan pratique, elle correspond au constat établi à partir des années 1980 de l'échec relatif de la régulation hiérarchique et centralisée ; en d'autres termes le développement « *par le haut* ». Celui-ci, ne prend pas en compte les particularités ou spécificités du local, qui est assimilé à un échelon de la planification centralisée. Celle-ci, est concrétisée, souvent, dans des schémas d'aménagement du territoire retenus dans les logiques de développement opérées par le pays pris en considération.

Nous avons assisté, par conséquent, à une remise en cause de l'interventionnisme de l'Etat avec la montée du mouvement néo libéral qui s'est accompagné d'une prise de conscience par les acteurs locaux. Ceux-ci exigent davantage la participation à la gestion des affaires locales.

Un processus de décentralisation est alors amorcé pour renforcer les dynamiques des acteurs locaux et le désengagement progressif de l'Etat, d'où l'élargissement du champ d'action des collectivités locales à d'autres obligations. La décentralisation est à l'origine de la territorialisation qui elle-même se fonde sur les alliances stratégiques. La coordination se substitue aux redécoupages incessants. C'est un outil souple et efficient contrairement aux découpages territoriaux qui sont difficiles à mettre en œuvre et nécessitent plus de ressources et de temps.

Du point de vue de l'Etat nous avons assisté à un « *mouvement de reterritorialisation de l'espace de l'action publique.....enclenchée, entre autre, par l'existence de nouveaux échelons d'intervention pour les politiques publiques et par une redéfinition des territoires de l'action publique (quartier, pays ou agglomération)...il ne s'agit pas de gouvernement d'unités administratives locales mais de gouvernance coordonnée des acteurs d'un territoire* »⁽²⁶⁾.

Sur le plan théorique, le concept de coordination des acteurs et/ou territoires correspond à une volonté de prendre en compte la variable spatiale en élargissant sa définition et ses dimensions. Tenir compte de celle-ci, revient à considérer l'espace comme un territoire, un système de relations, qui par leurs interactions, aboutissent à la construction de nouvelles ressources économiques, sociales ou même institutionnelle.

⁽²⁶⁾ Hadjou. L, Développement durable et territoire, mis en ligne le 07 juillet 2009, consulté le 07 juillet 2010 ; http://développement_durable.revues.org

Tout de même, il faut noter, ici, que la coordination signifie également la gouvernance qui est un mode de gestion des acteurs privés et publics autour d'un projet en vue de résoudre un problème donné. Elle ne signifie pas gouvernement et elle n'est pas imposée de l'extérieur. Elle résulte « *de l'interaction d'un certain nombre de groupes qui s'influencent mutuellement* »⁽²⁷⁾.

De là peuvent naître des stratégies de coordination ou ce que nous appelons alliances stratégiques territoriales que nous développerons ultérieurement. Selon Pecqueur (2004), il existe selon le type d'acteurs qui dominent une structure (Collectivité, entreprise.....), trois types théoriques de coordination⁽²⁸⁾ :

- Une coordination privée où l'acteur dominant est une organisation privée ;
- Une coordination institutionnelle ou publique ;
- Une coordination mixte qui est un mélange entre les deux précédentes.

Cependant, les théoriciens de la proximité, évoquent le territoire dans sa dimension spatiale en termes de différenciation et donc de non homogénéité des relations de coordination. Les stratégies des acteurs sont à l'origine de la construction de spécificité.

De ce fait, les coordinations interindividuelles et collectives sont appréhendées en termes de proximité ; celle-ci est utile mais non nécessaire à la coopération entre les acteurs. La construction territoriale, se trouve, par conséquent limitée par la proximité géographique s'agissant des acteurs de différents territoires, mais elle facilite l'émergence d'une proximité organisationnelle.

Le croisement des deux proximités est à l'origine des organisations et configurations territoriales qui ont émergé à partir des années 1970. En effet, c'est l'importance des interactions des relations de proximité qui est à l'origine de la construction de territoire.

⁽²⁷⁾ Crevoisier. O, Economie, territoire et durabilité : une approche par les milieux innovateurs, In « Géographie et développement durable », Presses Polytechniques Romandes, France, 2000, Page 70.

⁽²⁸⁾ Pecqueur. B (collectif), la gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? 4èmes journées de proximité, Paris, 2004, Page 5.

La proximité qu'elle soit géographique ou organisationnelle nécessite d'être dynamisée pour construire un espace collectif de coopération. Celui-ci est à l'origine d'externalités positives.

Après avoir analysé le fondement de base des alliances stratégiques territoriales, à savoir la coordination des acteurs, nous aborderons, à présent, le deuxième fondement à savoir celui lié à la ressource et sa mobilisation pour sortir le territoire de son sous développement ; c'est l'objet du point suivant.

3-2 La mise en valeur de la ressource

Evoquer la ressource d'un territoire c'est vouloir, avant tout recenser ce que recèle ce territoire en vue de sa mobilisation et sa mise en valeur ainsi que son exploitation.

En analyse territoriale, la ressource s'est complètement renouvelée à partir des années 1990, pensée en termes de construction de spécificités et d'ancrages ⁽²⁹⁾. C'est-à-dire en tenant compte des spécificités dont recèle chaque territoire qu'il convient, bien entendu, d'identifier.

Le territoire comme ses ressources sont des construits sociaux ⁽³⁰⁾. Ils n'existent pas au préalable à l'action des acteurs; ils sont créés ex- post.

Voyons, bien là une nouvelle vision de la ressource territoriale, avant de voir sa consistance, présentons d'abord la vision traditionnelle.

Longtemps, la géographie physique et humaine ont réduit la définition de la ressource à sa dimension naturelle. « *Ces ressources naturelles sont considérées comme source de richesse et sont alors abordées sous l'angle de leur exploitation et des activités qu'elles permettent* » ⁽³¹⁾.

⁽²⁹⁾ Hadjou. L, Développement durable et territoire, mis en ligne le 07 juillet 2009, consulté le 07 juillet 2010 ; <http://developpementdurable.revues.org>

⁽³⁰⁾ Gilly. J.P (collectif), Dynamiques de proximité, Collection emploi, industrie et territoire, l'Harmattan, Paris, 2000, Pages 15-25.

⁽³¹⁾ Vergnolle. M, géographie et EEED : la notion de ressource à la croisée des approches disciplinaires et pluridisciplinaires, Actes du Colloque international des journées d'études de didactique de l'histoire et de la géographie, Reims, 23 et 24 Octobre 2006, Page 03.

Dans ce contexte, il est admis que la richesse d'un territoire se mesurait à l'importance de ses ressources naturelles (sol et sous-sol) ; plus le territoire est vaste ; plus les richesses sont importantes et variées et encore plus le territoire est considéré comme puissant ⁽³²⁾.

En sciences économiques, les ressources sont celles qui ont un prix sur le marché. Selon les différents courants de pensée, on retient le travail, le capital et les matières premières comme les ressources principales du territoire

De nos jours, les ressources cognitives sont rajoutées aux précédentes au regard de la nouvelle économie appelée communément économie de la connaissance.

Progressivement, la vision de la ressource s'élargit, le critère marchand n'est plus le seul critère retenu pour la définir. De nouveaux éléments sont désormais qualifiés de ressource, comme par exemple : le climat, le paysage, la forêt, l'eau, la montagne....

Ces biens collectifs, indivisibles ne faisait pas l'objet d'échange sur le marché. De nos jours, ils retiennent l'attention des acteurs. De nouvelles fonctions leurs sont attribuées ; par exemple le paysage naturel devient une ressource mobilisée par les territoires comme un facteur de différenciation et d'attractivité auprès des touristes. Il apparait donc, bien clair que la ressource n'est valorisée que si elle est mise en relief pour son exploitation.

A juste titre, sur le plan environnemental, de nouvelles préoccupations ont émergé. Le développement n'est plus une question purement économique et marchande, il est aussi synonyme d'équité sociale, de préservation de la nature et des ressources, avec l'émergence du développement durable dont le souci est de répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre les besoins des générations futures (Bruntland, 1987). Les acteurs du territoire sont appelés à revoir leur conception de la ressource dans un souci de durabilité.

Il apparait ainsi que la ressource qualifiée ici de territoriale en ce sens qu'elle est endogène à celui-ci, constitue le second pilier et fondement de la recomposition territoriale.

⁽³²⁾ Kahn.R, Une approche pluridisciplinaire de la dimension culturelle du développement territoriale, In les dynamiques territoriales : débats et enjeux, XIIIème colloque de l'ASRDLF, Grenoble-Chambéry, 11,12 et 13 Juillet 2007.

Les alliances stratégiques fondent la coopération entre les territoires sur la base de ces ressources communes. L'objectif premier des alliances stratégique et la mise en commun des ressources, ou encore la valorisation d'une ressource commune.

Pour Pecqueur, la nouveauté de ce modèle réside dans le fait « *de remonter à l'amont de l'actif pour considérer toutes les ressources comprenant notamment celles qui ne sont que virtuelles n'ayant pas d'existence préalable à l'action de les faire naître* »⁽³³⁾.

En effet, les territoires recèlent des ressources « *cachées* » qu'il va falloir détecter pour enclencher une dynamique de construction dont la finalité est le développement du territoire pris en considération.

Enfin, selon Pecqueur, la ressource suit un cycle de vie en deux étapes : la genèse ou l'identification et la valorisation qui peut prendre plusieurs formes. Une ressource se déploie, se transforme quelquefois régresse pour devenir un potentiel latent qui n'attend qu'à être réactivée. On voit, bien là que la ressource nécessite une mise en valeur. Ainsi, pour les tenants de l'approche territoriale, il n'y a pas de territoire condamné, il y a que des territoires sans projet, sous-entendu, sans coordination autour d'une ressource commune.

Au terme de ce troisième point, nous estimons avoir fait un éclairage théorique sur l'apport de l'approche territoriale à l'analyse du phénomène des découpages territoriaux. En effet, les différentes contributions de l'analyse territoriale mettent l'accent non sur la taille du territoire mais sur ses ressources et ses coordinations. Cette approche nous semble fort pertinente pour le cas de l'Algérie. C'est pour cela qu'elle sera au centre de nos analyses tout au long de cette thèse. Les alliances stratégiques intercommunales est une variante de la coordination permettant de surmonter les insuffisances des découpages territoriaux classiques, fondés essentiellement sur les critères géographiques et quantitatifs (nombre d'habitant).

⁽³³⁾ Pecqueur. B, le tournant territorial de l'économie globale, In revue Espace et Société, n° 124-125, 2006, Page 9.

Conclusion

Ce chapitre a permis de retracer les fondements théoriques et empiriques des découpages territoriaux. Nous avons mis en avant plusieurs modèles en précisant leurs limites. Les découpages varient d'un pays à un autre en raison des objectifs et/ou du modèle mis en œuvre. Les pays méditerranéens présentent ainsi des incohérences et une très faible homogénéité des entités territoriales. Il est dès lors difficile de réfléchir à un modèle de développement adapté à cet espace sans remédier à ces insuffisances et à cette forte hétérogénéité. Nous avons montré l'existence de plusieurs types de zonages (de pouvoir et de savoir) et approches relationnelles, géographiques et taille optimale. Elles ont permis à Graasland d'édifier une approche globale des configurations territoriales qui reste une référence théorique.

Cependant, face à la mondialisation qui ne cesse de mettre en concurrence les territoires, il s'avère nécessaire de réfléchir à une autre approche du phénomène. C'est ce que nous avons présenté dans ce chapitre comme un aboutissement de notre réflexion. Ce nouveau modèle territorial met au centre de la problématique des découpages la notion d'alliances stratégiques autour de ressources latentes. Ces alliances ont un avantage important par rapport aux découpages classiques du fait de leur flexibilité. Les alliances se font et se défont au grès des besoins de coopération ou de coordination autour de projets territoriaux bien définis. Ce modèle s'adapte parfaitement au nouveau système économique qualifié de postfordiste qui s'est mis en œuvre depuis la fin des années 1970. Les mots d'ordres sont flexibilité, adaptabilité et efficacité.

Cette approche territoriale que nous avons construite dans ce chapitre va nous servir de fil conducteur durant toute cette thèse, notamment pour étudier les perspectives de reconfiguration territoriale en Algérie. Les alliances stratégiques pourraient effectivement représenter une alternative intéressante pour les collectivités locales algériennes, dans une perspective de développement durable.

Dans le chapitre deux, il s'agit de montrer la pertinence de ces alliances stratégiques comme modèle de reconfiguration territoriale. Dans le chapitre trois, nous mettons le doigt sur une forme particulière d'alliance stratégique très en vogue dans les pays développés, à savoir

l'intercommunalité. L'objectif étant de cerner les modalités de mise en œuvre et les effets sur le développement durable des territoires.

Chapitre II

**Les alliances stratégiques, un moyen de
reconfiguration des territoires**

Introduction

Ce chapitre sera consacré à l'analyse des alliances stratégiques intercommunales comme fondement de la nouvelle approche territoriale du découpage. En effet, la présentation des modèles pratiques des découpages dans le chapitre précédent, nous a permis de comprendre les enjeux de l'approche territoriale appliquée aux collectivités communales.

Pour se faire, nous allons, dans un premier temps, faire un éclairage théorique sur les alliances stratégiques entrepreneuriales dans la section une de ce présent chapitre, pour ensuite mettre en exergue, dans la section deux, la pertinence de la faisabilité d'appliquer les outils des alliances stratégiques entrepreneuriales aux collectivités communales dans le contexte algérien.

Enfin, il sera opportun d'examiner la nécessité de la mise en œuvre des alliances stratégiques territoriales intercommunales pour la dynamique de la régulation et des reconfigurations territoriales.

Section 1 : Des alliances stratégiques entrepreneuriales aux alliances stratégiques territoriales

L'objet de cette section porte sur la présentation d'une synthèse du cadre théorique des alliances stratégiques mises en œuvre au sein des entreprises pour en déceler leurs spécificités lorsqu'elles sont adaptées au sein des territoires. Présentons d'abord le fondement théorique des alliances stratégiques (définition, formes, apports et mise en œuvre).

1- Les alliances stratégiques entrepreneuriales

Ce point traitera du cadre conceptuel et théorique des alliances stratégiques appliquées au sein des entreprises.

1-1- Définition des alliances stratégiques

Avant d'aborder les approches théoriques traitant des alliances stratégiques, il est nécessaire de définir quelques concepts clefs relatifs au partenariat et à la coopération interentreprises.

Il existe dans le cadre des relations contractuelles et de coopération entre les entreprises une profusion de termes et d'appellations qui désignent autant de formes d'accords (Baudry, 1997, Cité par Cheriet.F, 2006, Page 13).

Une alliance stratégique est principalement caractérisée par l'existence d'une certaine concurrence, au moins potentielle entre les entreprises ayant affirmé leur volonté de coopérer. Nous pouvons définir les alliances stratégiques comme des associations entre plusieurs firmes concurrentes qui choisissent de mener un projet ou une activité spécifique en coordonnant les compétences et ressources nécessaires (Stratégor, 1997).

En effet, dans une alliance stratégique, chacun des partenaires reste indépendant et garde ses intérêts et son autonomie. De plus, une alliance peut être formée au niveau intra secteur d'activité ou bien entre des compagnies de différents secteurs d'activités.

1-2- Formes d'alliances stratégiques

L'alliance stratégique qui se situe dans le contexte des relations contractuelles comme nous l'avons précédemment souligné, peut avoir plusieurs formes. Sans être exhaustif, nous pouvons relever principalement les formes suivantes qui revêtent, bien entendu, des appellations diverses :

- **Le partenariat** : C'est une relation dans laquelle au moins deux parties ayant des objectifs compatibles s'entendent pour travailler en commun, partager les risques ainsi que les résultats et les gains. Le partenariat suppose la prise de décision en commun (Cheriet, 2006, p 14).

- **L'alliance interentreprises** : C'est un lien tissé volontairement entre plusieurs firmes souveraines, restant indépendantes en dehors de ce lien. Elle se caractérise par la mise en commun, par au moins deux entreprises, d'une fraction de leurs ressources pour la poursuite d'objectifs conjoints dans un espace donné et l'obtention d'avantages réciproques (Jolly, 2001, p17). Pour ce, il est à distinguer deux types de coopération : celui où il y a création d'entité juridique nouvelle avec le partage de capital et celui où la convention de coopération est sans structure (échange de Licences par exemple).

- **La coopération** : l'alliance est une forme de coopération. La plupart des contributions des auteurs à ce titre (Delapierre, Tidjani, Arlandis) distinguent entre partage et coopération/ partenariat. Cette dernière se fait sur la base de la répartition des actifs. Ainsi, pour Delapierre (1996, p17) ; « l'alliance établit une relation entre des partenaires pour une durée déterminée avec un objectif fixé. Elle est contraignante pour chacun d'entre eux mais sans qu'aucun ne perde son autonomie stratégique en dehors des domaines couverts par leurs engagements réciproques. La durée de l'accord peut être fixée par une date de cessation ou déterminée par l'atteinte du but fixé ».

De même, il faut distinguer selon cet auteur deux types d'alliances : celle de partage et celle de type coopératif. Ainsi, la coopération est une réponse cohérente à une double instabilité (les conditions de base d'un secteur et le comportement de ses acteurs) qui est un facteur réel de réduction d'incertitude.

Au bout du compte, nous pouvons avancer qu'au regard de la multitude des définitions qui existent autour du concept de partenariat et d'alliance stratégique, il ya plusieurs approches et donc de courants qui les sous-tendent (Cheriet, p 14).

Nous nous limiterons dans notre travail à repérer les mécanismes et les modalités pratiques pouvant nous permettre de transférer les principes et outils des alliances stratégiques entrepreneuriales au niveau des territoires institutionnels en l'occurrence les communes (Voir section deux de ce chapitre).

Cependant, avant de traiter cette question fondamentale qui constitue le cœur de notre réflexion, il y a lieu de présenter le soubassement théorique des alliances stratégiques. C'est l'objet du point suivant de cette présente section.

1-3- Soubassement théorique des alliances stratégiques

Après avoir dressé le cadre conceptuel des alliances stratégiques, il convient, à présent de situer cette thématique dans son soubassement théorique à travers les différentes théories économiques qui expliquent la mise en œuvre de ces alliances entrepreneuriales.

La revue de la littérature traitant des théories des alliances stratégiques montre l'intérêt et l'importance du recours à ce mode de transaction dans un contexte de concurrence du marché. De ce fait, la majorité auteurs met l'accent sur trois théories principales qui semblent adaptées pour expliquer l'origine des alliances :

- La théorie des coûts de transaction ;
- La théorie du comportement organisationnel ;
- La théorie de l'apprentissage organisationnel.

Il faut dire qu'il y a d'autres contributions théoriques sur les alliances stratégiques qui restent, cependant, marginales. Ces théories sont développées par d'autres auteurs (Noel et Zhang, 1993) mettant en avant les théories militaires (coalition) et la théorie des jeux comme application du phénomène d'alliance.

C'est pourquoi, nous nous limiterons à présenter les trois théories principales citées précédemment :

- **La théorie des coûts de transaction**

Cette théorie est issue du modèle libéral et constitue sans doute la représentation la plus achevée d'une approche fondée sur le calcul économique. Elle a pour objet un espace contractuel dans lequel des acteurs entrent et sortent librement et se repèrent à partir de contrats qu'ils signent entre eux. C'est donc une théorie d'inspiration purement économique qui nie l'existence de pouvoir, de la domination, de l'aliénation (Gomez. P.Y, 1994, p 01).

Ce qui met en évidence le jeu de la liberté, du calcul et, finalement, du libre contrat.

Williamson qui s'est inscrit dans la suite des travaux de Coase sur la théorie de la firme, envisage des situations intermédiaires entre deux extrêmes d'organisation : le marché (la concurrence) et la hiérarchie (par l'internalisation). Ce mode d'organisation entre concurrence et autorité hiérarchique aurait pour but l'arbitrage entre différentes situations dans une optique de réduction des coûts de transaction (Cheriet, 2006, p 16).

La théorie des coûts de transaction s'appuie sur trois concepts de base : la rationalité limitée des dirigeants, le comportement opportuniste des partenaires et la spécificité des actifs.

Le champ d'application de la théorie des coûts de transaction est très étendu dans le cadre de la mondialisation notamment dans les stratégies des firmes multinationales. La finalité étant le maintien d'une position concurrentielle pouvant s'implanter sur les marchés mondiaux et réduire la taille des entreprises du secteur d'activité pris en considération. Toutefois, selon certains auteurs (Noel et Zhang, 1993), cette théorie reste assez floue quant aux choix entre alliance et intégration.

C'est pourquoi, en complément à cette théorie, nous présenterons l'analyse du comportement stratégique.

- L'analyse du comportement stratégique

La théorie des coûts de transaction est basée sur le principe de la minimisation des coûts de transaction par le choix d'une forme d'organisation optimale, mais elle ne prend pas en considération l'intérêt du dirigeant à choisir les meilleurs partenaires. L'approche théorique du comportement stratégique, propose ainsi le choix des partenaires permettant une amélioration ou le maintien de la position compétitive des parties prenantes (Cheriet, 2006, p 17).

Cette analyse met en évidence la notion de synergie entre les firmes. Dans ce contexte, le mot « synergie » désigne surtout la coopération. En entreprise, elle signifie, en particulier, l'association avec la participation de plusieurs sous-ensembles, la coopération qui implique la coordination et la collaboration avec économie (efficacité : pas d'efforts inutiles) et enfin pour un objectif dans l'intérêt de l'ensemble. Le concept de synergie se voit employé par extension dans plusieurs domaines d'activités y compris dans les organisations administratives et territoriales dans le contexte du management territorial.

Selon les auteurs de la théorie de l'analyse du comportement stratégique, la coopération est une alternative aux deux modes d'organisation (marché et hiérarchie). La concurrence s'avère être un jeu à somme nulle du fait qu'elle ne produit que des vainqueurs et des perdants (Cheriet, 2006, p18). Par contre, la coopération présente dans la stratégie d'alliance est un jeu à somme non nulle : elle peut ne relever que des gagnants dont les gains même s'ils sont inégaux, sont tous positifs (Noel et Zhang, 1992, p 17).

Enfin, l'analyse du comportement stratégique pose le problème du choix du type d'alliance qu'il convient d'adopter pour en tirer profit et ce, dans la perspective de la synergie.

- La théorie de l'apprentissage organisationnel

La pratique des alliances stratégiques au niveau des entreprises conduit nécessairement au transfert technologique et de savoir-faire.

L'apprentissage organisationnel dans sa dimension théorique met en avant les transferts de savoir-faire comme explication des stratégies d'alliances (Cheriet, 2006, p 20). L'intérêt de cette alliance réside dans le transfert des techniques managériales innovantes

pouvant créer une synergie. Cependant, ces transferts comportent certains risques : ils peuvent être freinés par des incompatibilités culturelles et organisationnelles entre alliés ou par une spécialisation trop forte des partenaires (Cheriet, 2006, p 20).

Après avoir dressé un exposé du cadre théorique et conceptuel des alliances stratégiques appliquées au sein des entreprises, il est nécessaire de présenter les apports de la mise en œuvre des alliances stratégiques sur les entreprises. Les apports sur le territoire seront également abordés du fait que l'approche territoriale est au centre de nos préoccupations de notre recherche ; c'est l'objet du point suivant.

1-4- Les apports des alliances stratégiques entrepreneuriales

Réussir une alliance stratégique nécessite la prise en compte par chacun des partenaires de contraintes issues de la perspective des autres. L'expérience montre que le temps passé en amont à bien définir conjointement l'ensemble des éléments constitutifs de l'alliance permet d'en assurer le fonctionnement par la suite et, le cas échéant, d'assurer la sortie ordonnée de l'un des partenaires au bout de quelques années (Kleinmann.B, 2007, Page 03).

L'engagement dans la réalisation d'un type d'alliance stratégique apporte aux entreprises adhérentes beaucoup d'avantages. Nous tenterons de les cerner dans ce qui suit :

- Sachant qu'une alliance stratégique est principalement caractérisée par l'existence d'une certaine concurrence entre les entreprises ayant affirmé leur volonté de coopérer, chacun des partenaires reste indépendant et garde ses intérêts et son autonomie. En voici, un avantage que procure la mise en œuvre des alliances au sein des entreprises et ce quel que soient leur secteur d'activité et leur pays.

- Les alliances stratégiques permettent d'atteindre des objectifs relativement ambitieux par rapport aux moyens limités de mise en œuvre (Gomes, 1998). Quand une alliance stratégique est créée, il est essentiel que les membres ne considèrent pas la création de l'alliance l'objectif même, même comme un moyen facilitant la mise en œuvre de leurs propres objectifs stratégiques. De ce fait, l'alliance stratégique permet aux partenaires d'atteindre des objectifs stratégiques grâce à la réunion des moyens et ressources.

- Création de nouvelles compétences. En effet, les compétences organisationnelles et techniques déjà existantes et mises en commun lors d'une alliance donnée, contribuent à augmenter la valeur des partenaires en termes de synergie.

- Apprentissage des partenaires. Si les partenaires sont compétents dans le même domaine, l'apprentissage réciproque reste possible. Entre autre, cet apprentissage peut se faire sous forme de transfert de savoir-faire ou de co-exploitation. Dans les deux cas, il y a transmission de la valeur (Shelburne & William, 1995, pp 47-51).

- La domination par les coûts : une entreprise qui a réussi à prendre une importante part du marché international et qui doit lutter avec des concurrents plus grands, donne de plus en plus d'importance aux coûts de fabrication.

- L'acquisition du savoir-faire et apprentissage : le partenariat offre des opportunités d'apprendre de son partenaire : systèmes d'information, méthodes de management.

Au final, nous pouvons dire que, sans être exhaustif, les apports des alliances stratégiques sur les entreprises s'avèrent liées à la dynamique innovatrice que génère cette modalité pratique engageant ces entités organisationnelles dans une démarche stratégique.

Cependant, la pratique des alliances stratégiques peut engendrer des inconvénients pour les entreprises contractantes. A titre d'exemple, on peut citer les différences culturelles. C'est l'un des inconvénients qui apparaît le plus critique. Les risques de conflits d'ordre culturel peuvent résulter des différences de style de management appropriés aux marchés ou aux produits ou même des différences de style de management adoptés par chacune des entreprises.

En outre, des conflits dus à une divergence des objectifs à long terme peuvent apparaître, lorsque l'on crée une alliance, à court terme, les entreprises ont des objectifs compatibles mais, à long terme, les buts peuvent mener à une divergence de vision stratégique.

Néanmoins, au-delà des inconvénients que peuvent présenter les alliances stratégiques, celles-ci restent une forme très adaptée aux entreprises dans la vision du partenariat et de la complémentarité.

En ce qui nous concerne, notre réflexion porte, justement, sur la faisabilité voire même possibilité d'adapter les outils des alliances stratégiques, telles que développés précédemment, sur le territoire en prenant en compte la commune comme acteur chargé de réaliser le développement territorial. C'est l'objet du deuxième point de cette section.

2- Adaptation des outils des alliances stratégiques au territoire

De prime abord, il faut signaler que l'analyse théorique des alliances stratégiques entrepreneuriales nous a permis de cerner la finalités ainsi que la portée de cette opportunité offerte aux entreprises dans la perspective de la création d'une complémentarité. Cette dernière aboutit à une synergie.

Dans ce point nous esquisserons un essai d'adaptation des outils des alliances stratégiques au territoire notamment communal.

2-1- La compétition territoriale entre logique d'affirmation de l'identité territoriale et inégalités de développement

La compétition territoriale est souvent analysée comme un jeu concurrentiel. Un jeu dans lequel les collectivités chercheraient à attirer le maximum d'entreprises sur leur site, afin de bénéficier de plusieurs avantages notoires, tels que la création d'emplois ou des recettes supplémentaires par le biais d'un élargissement de l'assiette fiscale (Dussine.M.P, 2001, Page 192, in revue RERU). Parmi les moyens dont disposent, aujourd'hui, les collectivités territoriales, nous pouvons citer la fiscalité. Celle-ci, peut être un levier d'une extrême importance pouvant orienter le comportement stratégique des entreprises. En effet, un faible niveau d'imposition peut représenter un avantage comparatif pour une collectivité territoriale donnée (Commune, Wilaya ou région...).

Le raisonnement, ici, est porté dans un contexte où les collectivités locales disposent d'une autonomie fiscale, c'est-à-dire la liberté de fixer les taux d'impôts selon une fourchette donnée est permis par la réglementation les régissant.

C'est dans ce sillage, que les collectivités sont souvent amenées à baisser leurs taux pour inciter les entreprises à s'implanter sur leurs territoires respectifs en plus, bien entendu, d'autres avantages (disponibilité des utilités de base et des avantages non financiers).

L'objectif étant la fourniture d'un service public de qualité aux entreprises s'inscrivant dans la stratégie d'implantation et de localisation des entreprises. Ce qui génère une compétition territoriale entre collectivités du même rang. Dans cette perspective, il est opportun de rappeler les fondements théoriques de la taille optimale d'une collectivité que nous avons développé dans le chapitre précédent du fait que la concurrence ou la compétition territoriale génère des pertes de bien-être social qu'il convient de réguler par l'internalisation des externalités générées par diverses activités des agents économiques.

C'est dans cette optique qu'il convient de situer la nécessité aux collectivités locales d'adopter des stratégies visant, d'une part, à développer leurs territoires et, d'autre part, à tisser des relations d'entraide, de coopération et de partenariat.

La raison essentielle au fait est liée aux inégalités intercommunales qui sont générées par la répartition inégale de la richesse fiscale mais aussi à une inégalité de situation géographique de la collectivité. C'est ce qui engendre des niveaux de développement différent d'une collectivité à une autre.

Guengant.A (1992), s'est penché sur cette question pour expliquer la nécessité des communes à s'allier pour faire face à ces inégalités du fait que le maillage territorial ou le découpage présente des limites pouvant atténuer ces inégalités malgré l'effort de l'Etat, à travers sa fonction de redistribution concrétisée par sa politique des dotations et subventions.

2-2- Les alliances stratégiques comme forme de coordination territoriale

La compétition territoriale présentée précédemment, constitue une réalité incontournable dans la vie des collectivités locales et partant de l'idée selon laquelle les entreprises s'allient souvent afin de réduire les coûts et créer des effets de synergie, il est nécessaire pour les collectivités publiques, à l'instar des communes de s'allier pour faire face

justement à cette compétition générée essentiellement par la fiscalité et les politiques publiques locales mises en œuvre.

C'est dans cette optique que l'on peut mettre en évidence la coordination inter-organisationnelle qui peut être assimilée à l'une des formes des alliances stratégiques étudiées précédemment. En effet, le territoire composé de plusieurs acteurs devrait être géré d'une façon harmonieuse dans l'objectif de concrétiser les objectifs des politiques publiques. Ceci renvoie à la notion de la gouvernance territoriale. Celle-ci, met habituellement l'accent sur l'implication des citoyens ou des représentants d'usagers dans la construction de l'action publique (Dionnet, *et al*, 2014).

Le concept de gouvernance revêt différents sens lorsqu'il s'applique à la construction de l'action publique.

Dans certaines configurations, plus complexes, lorsque le problème à résoudre dépasse le territoire ou le domaine de compétence stricte d'un seul acteur public, la gouvernance territoriale passe avant tout par la coordination des différentes organisations ayant la responsabilité dans la résolution du problème auquel elles sont confrontées (Dionnet, 2014, p 400).

Les prémices de réflexion sur la gouvernance territoriale peuvent être resituées dans l'historique de la recherche de nouveaux modes d'organisation et de gestion territoriale, alternatifs aux démarches territoriales descendantes classiques. Elles correspondent à la fois à la mise en exergue des mouvements de développement local et aux nouvelles structurations politico administratives dans les États modernes.

Après avoir évoqué les alliances stratégiques en rapport à la coordination territoriale, nous évoquerons, le point relatif à l'alternative des alliances stratégiques aux découpages territoriaux. Ceux-ci, présentent des limites quant à la définition d'une taille optimale d'une collectivité comme nous l'avons démontré dans le chapitre précédent. L'objet de la section deux de ce chapitre traitera de la pertinence de la transférabilité des outils des alliances stratégiques sur les territoires.

Section 2 : La pertinence de la transférabilité des outils des alliances stratégiques

Dans cette section, il sera l'occasion de présenter la faisabilité de la transférabilité des outils des alliances stratégiques entrepreneuriales sur le territoire. Pour se faire, nous examinerons dans un premier temps une comparaison des outils des alliances appliquées aux entreprises qui peuvent être adaptés aux territoires communaux. Ensuite, nous tenterons de cerner la dynamique entrepreneuriale versus dynamique territoriale à travers les alliances stratégiques.

1- Quelques éléments comparatifs de transférabilité des outils des alliances stratégiques entrepreneuriales aux communes

La difficulté de comparer une organisation à but lucratif telle qu'une entreprise avec celle poursuivant un but non lucratif réside dans le fait que les deux types d'organisations évoluent dans des environnements très différents. Dans le cas d'une collectivité territoriale, à titre d'exemple, il est à remarquer que celle-ci évolue dans un cadre réglementaire bien défini dans le cadre d'une organisation administrative de l'Etat et de la réglementation qui la régit. Du coup sa gestion doit être rationnelle et efficace du fait de la compétition territoriale surtout qui s'exerce entre les territoires communaux ainsi que les exigences des résidents qui deviennent de plus en plus difficiles à satisfaire sous la contrainte financière en particulier.

1-1- La commune peut-elle être assimilée à une entreprise ?

De prime abord, il convient de préciser que la gestion d'une commune comporte des spécificités que l'on ne peut pas assimiler à une entreprise qui fait de la recherche des profits en s'imposant sur le marché. Tandis que la recherche et la diffusion d'informations stratégiques dans un contexte de mondialisation deviennent une nécessité, que ce soit pour les entreprises comme pour les territoires (Bouchet.Y, 2007).

Dans cette perspective, la collectivité locale et les acteurs locaux considèrent la territorialité ou bien la communalité si l'on raisonne à l'échelle communale par exemple comme le terrain de mise en œuvre d'une alliance et ce, par la définition de sa taille.

En effet, c'est au sein de la structure administrative, la collectivité locale, qui doit être installé, en premier lieu, le dispositif de gestion de l'information stratégique, le système d'intelligence économique territoriale (Bouchet. Y, 2007).

Face à la mondialisation, la recherche et la diffusion d'informations stratégiques deviennent une nécessité, que ce soit pour les pouvoirs publics, les entreprises ou les territoires. Depuis quelques décennies, les économistes ont utilisé la notion d'intelligence économique, qui se définit comme un dispositif de gestion pour la prise de décision, un dispositif issu des renseignements fournissant de l'information stratégique à la gouvernance (Dolores rodondos – Toronjo, 2007, p 27).

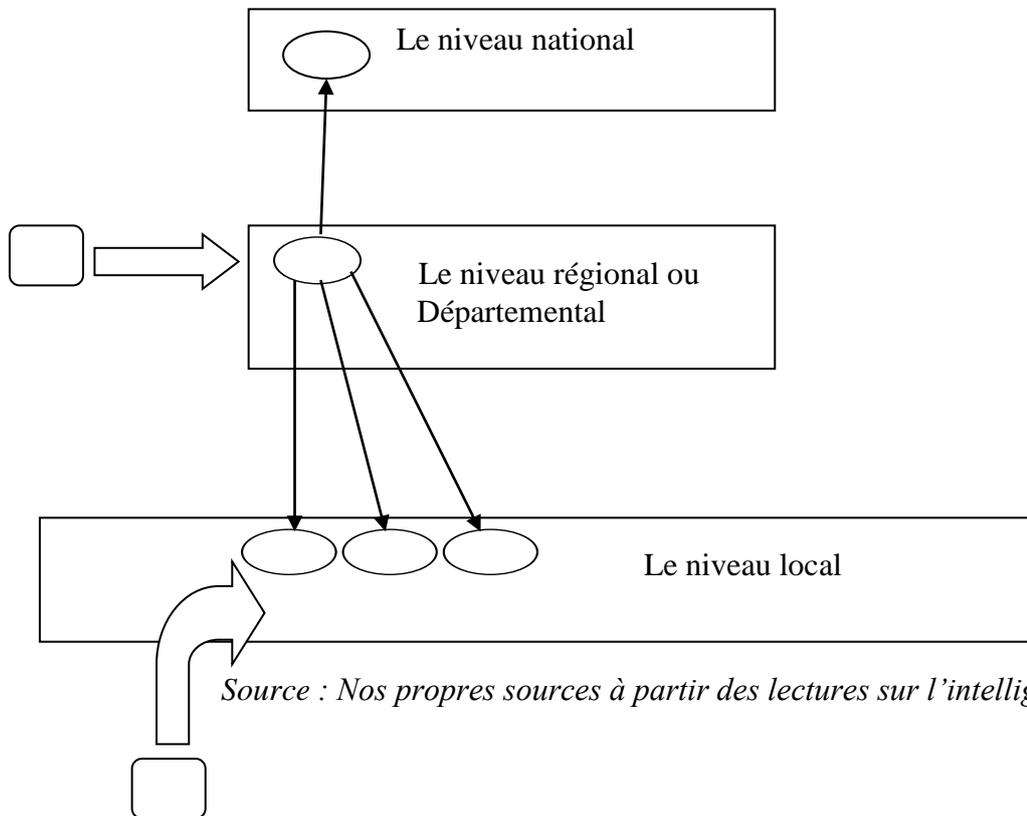
La définition du concept d'intelligence économique prend, cependant, différentes orientations en fonction des structures observées : entreprises ou État.

Toutefois, l'intelligence économique est un concept complexe et multidimensionnel qui est né et a évolué au travers de plusieurs champs disciplinaires, notion qui englobe et dépasse le simple dispositif de veille. (Bouchet. Y, 2006, In actes du colloque TIC et territoire)

Mais J.M Bruneau proposait une autre définition. Pour lui, l'intelligence territoriale répond spécifiquement aux des organisations territoriales telles que les communes, les départements, les régions....Elle n'est la simple déclinaison locale de la politique nationale ; elle n'est pas un dispositif d'intérêt collectif privé-public. Elle représente « la capacité d'anticipation, la maîtrise du renseignement économique et technique et l'utilisation organisée des réseaux d'influence et d'actions au profit d'un projet d'une collectivité locale par des élus et des cadres territoriaux» (Bruneau. J.M, 2007, P 15).

De ce fait, il est important de signaler que la mise en œuvre des principes de l'intelligence économique appliquée au territoire nous amène à établir d'abord ses fondamentaux concepts ainsi que sa mise en œuvre à travers les niveaux ou échelons territoriaux d'un pays.

Figure n° II.1 : *L'intelligence économique territoriale et son articulation entre les différents niveaux de décisions*



Source : Nos propres sources à partir des lectures sur l'intelligence territoriale

Le schéma met en évidence les différents niveaux territoriaux relevant des centres de décision concernant la mise en œuvre des différentes politiques territoriales. Le schéma illustre bien une articulation entre ces niveaux qui comportent des acteurs chargés de transmettre les informations nécessaires à la concrétisation des objectifs tant stratégiques qu'opérationnels inscrits dans le cadre d'une stratégie donnée. Le niveau local est l'échelon le plus pertinent pour la mise en œuvre de l'intelligence territoriale du fait de l'interaction qui existe entre les différents acteurs composant le territoire. A noter qu'il ne faut pas occulter les influences externes que subissent les acteurs pour l'exercice de leurs missions.

Par voie de conséquence, l'intelligence territoriale, objet et champ scientifique, se pose à la convergence de l'information, de la communication et de la connaissance, traduit une relation Espace-territoire, succède à la territorialité, en tant que phénomène d'appropriation ou de réappropriation des ressources, enfin, permet l'énoncé du projet territorial lorsque l'échelon territorial arrive à le formuler (Bertacchini.Y, 2007).

Pour Philippe CLERC et Agnès BRICARD, à bien regarder se mettre en place cette politique, quatre enjeux se distinguent, sur lesquels les décideurs et les entreprises devront être vigilants :

- Le premier enjeu est celui des capacités du **diagnostic permanent**. Pour cela, l'Etat, la Région avec les réseaux d'appui économique et technologique et les entreprises, devront se doter de compétences de pilotage stratégique et d'outils de diagnostics et d'alerte en temps réel.
- Le second concerne la **mise en place de coopérations et de stratégies interrégionales**. Il est essentiel que des coopérations transrégionales se mettent en place au moins pour partager les diagnostics et les alertes. Ces coopérations ont également tout leur sens à l'échelle nationale.
- Le troisième enjeu pour l'intelligence territoriale consiste dans l'intégration progressive des dynamiques de la **gouvernance sociale** sur les territoires et associant la **société civile** par la concertation, à la définition de la stratégie de développement.
- Le quatrième se situe au niveau de la politique de sécurité économique. Les décideurs territoriaux, économiques et politiques devront veiller en permanence à garantir deux équilibres : entre **l'ouverture indispensable à la compétitivité et la protection** ; entre les entreprises dites du périmètre stratégique et celles qui n'ont pas ce « label », afin d'éviter que s'établisse « une fracture compétitive » sur les territoires.

Cependant, la mise en œuvre de l'intelligence appliquée aux territoires du fait de sa transférabilité met en exergue les éléments de comparaison des outils de gestion appliqués à la commune.

Le schéma suivant tente de présenter quelques éléments comparatifs entre l'entreprise et la commune. Cette dernière considérée comme un acteur économique de par sa mission elle peut être assimilée à une entreprise. Mais les objectifs s'avèrent divergents entre la commune et l'entreprise.

Tableau n° II.1 : Eléments de comparaison entre l'entreprise et le territoire communal

	Entreprise	Commune
Stratégies	Liberté de mouvement dans la fixation de la stratégie	Attractivité et stabilité
Logique	Projet individuel avec la recherche des intérêts particuliers	Projet collectif avec la recherche d'intérêt général et compromis
Activités	Production de biens et services	Animation des liens sociaux et gestion des infrastructures communes
Nature	Assurer un revenu aux propriétaires et conquêtes des marchés	Conquête des populations et des entreprises socialement et fiscalement « rentables. « Offreur » de réseaux, activités formation, logistique, maintenance, veille.... Pour les entreprises

Source : Bouchet. Y, 2007, p.3

Il apparait du tableau comparatif que la commune révèle certes des similitudes dans le contexte de la mondialisation où la performance organisationnelle doit être au dessus de la logique de satisfaction des usagers notamment du service public.

La commune peut elle être gérée alors comme une entreprise ? La réponse à cette délicate question nous renvoie, bien entendu, à la problématique de la faisabilité de l'application des outils des alliances stratégiques évoquées précédemment au sein des territoires.

De ce fait, le management d'une entreprise diffère de celui d'une commune. Ce dernier concerne plutôt une organisation de type public qui poursuit l'objectif d'attractivité territoriale et notamment économique en assurant une stabilité. Celle-ci est le garant de la réussite d'une quelconque stratégie.

La mise en œuvre, d'une alliance stratégique au sein d'une commune nécessite certaines conditions supplémentaires autres que ceux développés dans le cadre théorique de ce chapitre. Ce qui nous conduit à faire un éclairage sur la dynamique entrepreneuriale comparée à celle du territoire ; c'est le contenu du point suivant de cette section.

1-2- Dynamique entrepreneuriale versus dynamique territoriale

Eu égard à la présentation précédente et qui se rapporte aux exigences d'une bonne gouvernance territoriale pour asseoir les alliances stratégiques, il est important de signaler que finalement, le soubassement théorique de cette question reste l'intelligence économique territoriale évoquée dans le point précédent de cette section.

Les alliances stratégiques entrepreneuriales, contribuent finalement à créer une dynamique de développement du tissu économique à travers l'effet de complémentarité et de synergie qu'elles procurent.

A ce titre, les dynamiques entrepreneuriales sont à rapprocher des dynamiques régionales et territoriales (Guesnier.B, 2008). Ces dernières intègrent les facteurs locaux participant à la distinction et à la différenciation territoriale.

En effet, ces dynamiques revêtent une importance capitale dans le cadre des systèmes productifs locaux que nous avons développé dans le chapitre précédent.

L'entreprenariat participe, dans ce contexte, à la construction d'un territoire et entretient sa dynamique en renouvelant le système productif.

De même, grâce à la gouvernance territoriale, les acteurs publics et privés rendent leurs territoires compétitifs en mobilisant leurs ressources territoriales. C'est pourquoi, selon la théorie des milieux innovateurs développée par Aydalot.P l'entreprenariat et le territoire doivent entrer en synergie. Ceci passe inévitablement par la coordination et la coopération, en transgressant les frontières et en décloisonnant les compétences (Guesnier.B, In CJRS, Volume 33, 2008, P 01).

De ce fait, la dynamique entrepreneuriale peut être assimilée dans sa substance à celle du territoire. Le territoire est toujours en mouvement et connaît une dynamique à travers ses

ressources : potentialités, compétitivité et gouvernance. Ce qui fait que l'offre territoriale influence l'entrepreneuriat.

Guesnier.B, évoque, à cet effet, le territoire apprenant. Celui-ci, doit développer les capacités cognitives de ses acteurs et se préoccuper de leur formation. L'accent est mis, ici, au degré de formation des acteurs qui se soucient du devenir de leurs territoires. C'est pourquoi, la prise en compte de la dimension de l'alliance stratégique territoriale dépend étroitement de la dynamique des acteurs à travers la coordination des acteurs et de la valorisation de la ressource. Le point suivant, abordera cette question de gouvernance en examinant les différentes implications des alliances stratégiques sur le management territorial.

2- Les implications des alliances stratégiques intercommunales sur le management territorial

Dans ce qui suit nous examinerons successivement le rapport des alliances stratégiques au concept de l'intelligence économique territoriale et ses contours pour aborder ensuite, les alliances stratégiques dans le contexte de la création de la valeur. Enfin, il sera question d'analyser la relation des alliances stratégiques intercommunales aux nouvelles configurations territoriales.

2-1- Les alliances stratégiques comme fondement de l'intelligence économique territoriale

Les alliances stratégiques sont au cœur des dispositifs d'intelligence économique mis en œuvre, ces dernières années, dans les entreprises. L'intelligence économique est ainsi définie comme un ensemble d'outils et de pratiques permettant de produire de l'information utile à la prise de décision, dans une perspective de performance et de création de valeur.

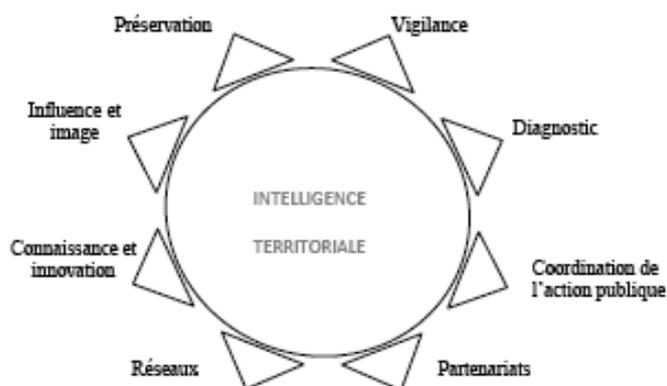
Pendant longtemps, elle s'est cantonnée au cadre entrepreneurial. A ce titre, un certain nombre d'outils de veille stratégique, de récolte et de traitement de l'information sont développés. Ils servent à un traitement/analyse de l'information et de la connaissance orientés vers une finalité opérationnelle et une circulation efficace des informations au sein des organisations.

Néanmoins, deux conditions préalables sont mises au centre de la problématique de l'intelligence économique : « *le passage d'une culture fermée à une **culture ouverte de l'information** et le passage d'une culture individuelle à une **culture collective de l'information**.* » (Jamain, 2009, p15).

Depuis quelques années, l'intelligence économique s'est territorialisée pour une raison principale : les territoires participent directement de la dynamique entrepreneuriale des PME/PMI. La compétitivité des entreprises est intimement liée à l'attractivité de leur territoire, en termes de réseaux de communication adaptés, d'infrastructures, de services publics et de soutien.

La mise en place d'un dispositif d'intelligence territoriale nécessite la construction d'alliances stratégiques fortes entre les communes, les départements et les régions. La faible taille des communes est un frein direct au développement de ce type de dispositif. La coordination des actions et la mutualisation des moyens des communes sont en mesure d'apporter l'appui nécessaire aux entreprises locales. Les acteurs locaux publics et privés ainsi que les administrations sont les porteurs et /ou constructeur de l'intelligence territoriale, au travers des actions d'anticipation et d'accompagnement à la création d'activités nouvelles porteuses d'emplois.

Cette recherche de relation est stratégique dans une démarche d'intelligence territoriale. Ainsi, pour Moinet (2009, p31) « *Seule la rencontre et le partage avec l'Autre peuvent permettre d'avancer et d'innover* ». La territorialisation de l'intelligence économique doit, « *par le partage d'information relier des acteurs publics et privés, engagés dans une dynamique de projets sur un territoire* » (Knauf, 2005, p10). Ces projets sont aujourd'hui centrés à partir de la mise en place et du fonctionnement des alliances stratégiques intercommunales ou interrégionales.

Figure II .2 : Axes de l'intelligence territoriale

Source : Mallowan M., Marcon C., 2010, CJRS, Vol 33, N°3, pp149-162.

La territorialisation de l'intelligence économique se traduit par un « *dispositif de coordination intentionnelle générateur de connaissances... L'intelligence territoriale existe véritablement lorsque s'opère une fertilisation croisée des compétences et des investissements stratégiques entre entreprises, réseaux d'entreprises, centres de recherche, centre de formations, collectivités territoriales, service de l'Etat...* » (Moinet, 2009, p33).

Par contre l'intelligence territoriale se démarque de l'intelligence entrepreneuriale « *sur de nombreux points, comme l'objectif et le rapport au temps... L'intelligence territoriale est une démarche pragmatique aboutissant à la mise en œuvre d'outils d'information (recueil, traitement et diffusion) dans un but d'aide à la décision des acteurs territoriaux. C'est aussi une démarche d'accompagnement et d'évaluation des politiques mises en œuvre par les territoires* » (Faugouin, 2008, p405).

2-2- Les alliances stratégiques comme instrument de création de valeur collective

Pour s'adapter aux évolutions des environnements macro et micro économiques, les organisations ont dû et doivent encore, modifier leur structure organisationnelle. Le concept d'Intelligence collective (fondé sur les alliances stratégiques) permet aux Individus de partager leurs connaissances, leurs compétences, leurs expériences dans un projet commun. Il répond alors efficacement aux exigences de création de valeur collective des organisations et donc des territoires.

Dans les théories du management, nous sommes passés du paradigme de leadership dans les années 1980 (Likert, Blake et Mouton, Hensey et Blanchard...etc.) à celui de l'intelligence collective dans les années 2000 (Levey, Zara, Devillard...etc.). Ainsi, selon ces théories, la création de valeur atteinte par un collectif qui sait travailler en intelligence collective dépasse largement celle d'un individu sous l'emprise du leadership d'un individu.

Selon Levy (1997, p5) « *le projet de l'intelligence collective consiste précisément à valoriser toute la diversité des connaissances, des compétences et des idées qui se trouvent dans une collectivité, et à organiser cette diversité en un dialogue créatif et productif* ». La culture de l'intelligence collective cherche à établir un « multilogue » ouvert, qui est préférable aussi bien au cloisonnement et à l'isolement des intelligences, qu'à l'uniformité bien-pensante.

De nombreux auteurs font une analogie entre l'intelligence territoriale, fondée sur un système d'interconnexions relationnelles et l'intelligence humaine, fondées sur les interconnexions neuronales. Toute organisation qui souhaite préserver ses avantages concurrentiels, doit tisser des alliances stratégiques créatrices de valeur collective.

Par ailleurs, l'arrivée en masse des nouvelles technologies de la communication amplifie les pratiques d'actions collectives (alliances stratégiques) et les processus d'apprentissage territoriaux. Les territoires n'ont pas d'autre choix que de coopérer pour pouvoir faire face à la mondialisation et ses effets négatifs sur les identités locales.

Selon Chandler (1989, p5), « *ce n'est plus la structure qui détermine la stratégie mais la stratégie qui détermine le choix d'une structure* ». La structure classique des territoires devient obsolète selon ce paradigme. Comme les objectifs se transforment, les stratégies et les formes d'alliances stratégiques (structures) territoriales doivent aussi s'adapter en permanence, pour créer de la valeur. Cette flexibilité organisationnelle qu'offrent les alliances stratégiques pour les territoires agit comme un catalyseur d'initiative, un facilitateur de prise de décision, un facteur réducteur de l'incertitude et de la complexité.

Comme les alliances stratégiques mobilisant l'intelligence collective territoriale sont susceptibles de faire face à des conflits d'intérêt ou à des ruptures de contrat, il est nécessaire qu'elles soient en perpétuelle évolution. Il est alors possible de parler d'alliances stratégiques territoriales apprenantes.

Les retombées sur la création de valeur collective ou sur la performance globale des territoires sont élevées, sous certaines conditions, à savoir la qualité des ressources mises en commun, la coordination, la motivation, la confiance, la communication, les interactions positives et le processus de décision.

2-3- Les alliances stratégiques comme instrument de création de milieux innovateurs

L'approche des milieux innovateurs est née des réflexions de Philippe Aydalot sur les nouveaux dynamismes spatiaux apparus dans les années 1970. La thèse défendue part d'abord du constat que de nouvelles régions de faible tradition industrielle connaissent un dynamisme nouveau alors que les anciennes régions industrialisées sont entrées en crise. *« Aydalot avance l'hypothèse d'un retournement spatial qui ne correspondait pas aux conceptions néoclassiques de la convergence, pour qui l'espace est homogène et/ou voué à l'être, ou à celles, marxistes, de la divergence pour qui, les rapports sociaux capitalistes de nature inégalitaires se traduisent par une même structuration inégalitaire et durable de l'espace »* (Hadjou, 2012, p43).

Aydalot explique ensuite ce constat de retournement des hiérarchies spatiales en avançant l'idée que quelque chose au niveau local, une sorte d'alchimie favorable, est la source de ces nouveaux dynamismes. Convaincu que le développement économique est impulsé par le progrès technique, Aydalot choisit de partir du *« territoire et non de l'entreprise pour expliquer la naissance du progrès et de l'innovation et donc du développement économique »* (Hadjou, 2012, p43).

A l'approche fonctionnelle de l'innovation et du développement, l'auteur propose une démarche territoriale qui pose que l'innovation n'est pas l'apanage du seul entrepreneur ou des grandes entreprises qui la diffusent, mais qu'elle résulte bien de la mise en œuvre *« d'un savoir-faire, d'une culture technique, historiquement constitués, grâce à une dynamique interne spécifique à la région »* (Mateaccioli, 2004, p. 141).

Autrement dit, c'est grâce à la valorisation des ressources par les acteurs locaux que l'innovation, le progrès et le développement se réalisent. Les alliances stratégiques entre les territoires impliquent une forte coordination pour impulser une dynamique d'innovation. Le milieu innovateur est défini comme « *une configuration d'agents et d'éléments économiques, sociaux, culturels et politiques possédant des modes d'organisation et de régulation spécifiques et non comme un support d'activités économiques* » (Maillat, 1992, p5).

Le milieu intervient d'une façon transversale sur un territoire donné, il agit tout d'abord sur la capacité d'idéation des agents et ensuite sur leur capacité à transformer ces idées en projets concrets et réalisables. Il n'intervient pas seulement dans le domaine des entreprises, il agit aussi sur la dynamique de projet des autres acteurs du milieu local.

En somme, la traduction d'une alliance stratégique en milieu innovateur peut se mesurer concrètement au travers sa capacité à formuler et à mener à bien des projets, impliquant des acteurs variés. Le nombre d'acteurs impliqués, la nature innovante ou non des projets, les logiques d'interactivités et les dynamiques d'apprentissages permettent d'identifier les contours de l'alliance stratégique.

L'interaction entre les acteurs de l'alliance stratégique peut se produire à travers des organisations en réseaux formels ou informels, des relations de coopération ou simplement à travers le marché. L'alliance stratégique se transforme en milieu innovateur si elle est capable de susciter des relations durables avec différents acteurs du milieu, en forme de réseaux et de relations de coopérations, qui peuvent être durable ou ponctuelle en fonction de la nature des objectifs recherchés.

Aussi, les alliances stratégiques en formes de milieux innovateurs sont structurées par des réseaux territoriaux et/ou extraterritoriaux, ouverts sur d'autres territoires. Ils permettent d'instaurer une certaine culture de coopération et de transmission de savoir-faire et de ressources. Cela permet de distinguer une alliance stratégique d'une autre, et un milieu innovateur des autres. La transmission et l'échange développent des phénomènes d'apprentissage favorables à l'innovation.

2-4- Les alliances stratégiques au cœur des nouvelles reconfigurations territoriales

Les alliances stratégiques sont à l'origine un instrument de reconfiguration des entreprises. Elles leur permettent de transformer leurs structures internes et/ou externes pour s'adapter à l'environnement économique et rester compétitives.

La transférabilité de cet outil vers les territoires et notamment les communes, nous permet de suggérer qu'il est tout à fait possible pour ces dernières, de créer des associations intercommunales en fonction des intérêts communs ou d'un objectif précis. L'alliance peut prendre différentes formes et mobiliser des moyens plus au moins conséquents. La structure organisationnelle interne aux communes doit s'adapter à la nouvelle organisation intercommunale. Il s'agit surtout de déterminer dans une optique de complémentarité, les tâches de la commune et celles conférées à l'intercommunalité. Cette dernière ne doit absolument pas se superposer ou chevaucher avec la commune, au niveau des compétences et des fonctions exercées.

Pour plus de flexibilité, l'alliance stratégique intercommunale ne doit pas se transformer en un nouvel échelon territorial ou bien en une nouvelle collectivité territoriale, car cela implique plus de moyens et une complication de l'organisation territoriale. Néanmoins, dans les cas où cela s'avère opportun, il est tout à fait possible d'envisager une alliance stratégique intercommunale durable. C'est le cas par exemple des petites communes de montagne dont la taille n'autorise pas des actions ou des projets d'envergure.

Le degré de stabilité ou d'instabilité de l'alliance stratégique dépend directement de trois variables fondamentales, dont la transformation permanente incite une adaptation récurrente de l'alliance (Cheriet, 2011) :

- *L'environnement externe de l'alliance ;*
- *Les relations entre les partenaires ;*
- *La performance de la relation coopérative.*

Le premier facteur d'instabilité des alliances stratégiques est l'évolution de l'environnement externe. Il peut s'agir d'un changement institutionnel, d'une évolution des textes juridiques, d'une évolution favorable (ou défavorable) du contexte économique (vers

une crise ou une croissance) ou encore du système politique. Ce facteur doit être pris en considération dans toute forme d'alliance stratégique intercommunale. Autrement, il sera source de conflit et d'échec de l'alliance.

La nature de l'alliance stratégique entre les partenaires peut également avoir une influence directe sur la performance ou l'échec de cette alliance. Par nature de l'alliance entre les partenaires, il faut entendre les différences de tailles et de moyens des partenaires, les termes du contrat d'alliance, la proximité économique et les affinités culturelles, les motivations et les intentions des partenaires. De fortes asymétries de ces variables entre les partenaires sont de nature à contraindre l'alliance et à augmenter l'instabilité et le taux d'échec.

Cela est tout à fait valable pour les alliances intercommunales. Celles-ci doivent tenir compte de la nature des partenaires et surtout de leurs homogénéités. Une alliance entre une commune de grande taille et une commune de petite taille peut se traduire par une absorption pure et simple de cette dernière. Des disjonctions sont ainsi prévisibles surtout si l'identité de la petite commune est menacée. Aussi, il est nécessaire de trouver un équilibre entre les points communs et les points de divergences. Ces derniers sont importants car ils permettent de construire une relation de complémentarité et d'impulser une dynamique d'innovation et de création de valeur.

La performance est l'objectif recherché par toute alliance stratégique entre entreprises ou bien entre territoires communaux (ou régionaux). La mesure de cette performance peut se faire au travers des indicateurs de projets (innovants) réalisés en communs, de résultats obtenus sur les fronts économiques de la création d'activité et d'emploi, de partage ou de transfert de connaissance ou encore de satisfaction des partenaires. Sans performance, l'alliance est vouée à l'échec, à la disparition ou à sa reconfiguration.

Les alliances stratégiques intercommunales ont pour objectif d'améliorer leur efficacité et leur efficience. Ces objectifs ne doivent pas être perdus de vue. Nombreuses sont les alliances intercommunales qui débouchent sur un échec ou se limitent à la gestion en commun des opérations subsidiaires n'ayant pas d'effets structurants sur le développement local durable.

Dans les prochaines années, les alliances stratégiques territoriales (intercommunales, interdépartementales, interrégionales, inter-pays, inter groupements régionaux...etc.) auront tendance à s'imposer de plus en plus comme un instrument de croissance et de développement économique des territoires. En effet, la mondialisation renforce la prédominance des logiques marchandes et renforcent de ce fait la concurrence territoriale. Les territoires qui vont gagner, pour reprendre l'expression de Benko, seront ceux qui sauront tirer le plus de profit de leurs alliances stratégiques.

La nouvelle et les futures reconfigurations territoriales seront au cœur du nouveau modèle de développement. Les alliances stratégiques seront au cœur de ces reconfigurations, apportant plus de performance, de croissance, d'emploi, d'intelligence territoriale, de création de valeur collective, d'innovation, de milieux innovateurs, de compétitivité et de développement local. Les collectivités locales algériennes et notamment les communes ne pourront échapper à ce processus, d'où la nécessité de développer une réflexion globale et profonde au niveau national. Cette thèse contribue modestement à poser les premiers jalons de la réflexion.

Conclusion

Au terme de ce chapitre, il convient d'affirmer qu'au regard de l'analyse du cadre conceptuel relatif aux alliances stratégiques développées au sein des entreprises, il est possible de les appliquer au domaine des collectivités publiques notamment les communes. A ce titre, il était opportun dans ce chapitre de faire un éclairage théorique et empirique de la transférabilité des outils des alliances stratégiques entrepreneuriales au sein des communes.

Cependant, cette approche présente certaines limites d'ordre méthodologiques et techniques du fait que l'on ne peut tisser d'alliances intercommunales sans la prise en compte de la spécificité territoriale que recèle chaque territoire communal pris isolément de la stratégie de la commune. Par conséquent, la commune ne peut être gérée à l'absolu comme une entreprise du fait de la divergence des objectifs.

A ce juste titre, la pertinence de l'applicabilité des alliances stratégiques au sein des territoires communaux réside dans le fait des limites des configurations territoriales classiques à travers les découpages territoriaux qui s'avèrent inopérants du fait de la taille des territoires administrativement délimités. L'argument de tisser des relations interterritoriales deviennent indispensable dans une perspective du développement d'une dynamique territoriale.

C'est ainsi que l'intelligence économique territoriale devient un impératif pour pouvoir impulser une dynamique de développement d'une réflexion autour des alliances stratégiques territoriales. Ceci a été longuement exposé, d'ailleurs, dans ce chapitre.

Enfin, pour vérifier ce cadre théorique des alliances stratégiques, nous tenterons dans le chapitre trois de cette contribution d'aborder l'une des formes d'alliance appliquées au sein des territoires communaux à travers l'intercommunalité comme modèle d'alliances stratégiques ; c'est l'objet du chapitre suivant.

Chapitre III

**L'intercommunalité, un modèle pour les
alliances stratégiques territoriales ?**

Introduction

Dans ce chapitre nous tenterons de cerner la notion d'intercommunalité comme modèle d'alliances stratégiques, au travers son contenu, ses formes et ses fondements socio-économiques.

Pour se faire, nous procéderons, dans la première section, à un éclairage sur l'intercommunalité dans sa relation avec le territoire en empruntant les concepts de l'analyse territoriale à savoir la communalité qui s'apparente à la territorialité. Celle-ci nous permettra de mettre en évidence son corollaire : l'a-territorialité ou l'intercommunalité.

La deuxième section nous traiterons de l'argumentation théorique et pratique de l'intercommunalité en analysant sa portée sur les différents plans et ce, d'une manière exhaustive puisque notre travail ne se limitera pas seulement au volet économique, mais il nous exigera de faire référence à d'autres volets, dictés par le souci de donner un cachet multidimensionnel au thème de l'intercommunalité. Le volet juridique de la pratique de l'intercommunalité, nous permettra, de la situer dans le cadre des codes communaux ayant couronné le fonctionnement de la commune algérienne et à travers les instruments juridiques relatifs à la gestion de l'espace territorial communal inclus dans l'argumentation pratique. L'aspect financier incitant les initiatives intercommunales sera également étudié pour mesurer son effet sur la réduction du phénomène des inégalités intercommunales.

La fin de ce chapitre, sera consacrée à la portée de l'intercommunalité en analysant ses effets sur l'économie et la fiscalité, les territoires et l'action publique locale et ce, par une comparaison au développement de l'intercommunalité en France.

Section 1 : Définitions et contenu de l'intercommunalité

Cette section sera consacrée, essentiellement, à la présentation des aspects conceptuels et terminologiques que recouvre l'intercommunalité.

Il faut souligner, d'ores et déjà, que le concept n'est pas figé du fait que son usage dépend de son adaptation à la réglementation en vigueur et sa consistance économique. Pour ce, il est utile de passer par une définition précise du terme. Qu'est-ce que l'intercommunalité ?

1- Qu'est-ce que l'intercommunalité ?

L'intercommunalité est une forme d'alliance stratégique, elle est vise à améliorer la gestion des collectivités territoriales. La gestion d'une collectivité locale de base qui est la commune exige en effet, dans sa mise en œuvre, l'entretien de relations avec d'autres entités communales mitoyennes, et ce dans la perspective d'une gestion coordonnée des affaires économiques et sociales. Cette modalité pratique de gestion est appelée intercommunalité.

Celle-ci désigne « *une forme de coopération entre deux à plusieurs communes représentées par des élus indépendants politiquement mais solidaires de fait pour réfléchir ensemble à l'avenir d'un territoire donné* ». ⁽³⁴⁾ La couleur politique de l' élu, par conséquent, disparaît et se substitue à l'intérêt et à la préoccupation du développement du territoire. D'où la condition d'une entente et de mise en œuvre d'un projet de gestion intercommunale.

Au-delà de ses formes, l'intercommunalité du point de vue juridique est conclue sur la base d'une entente contractuelle qui engage les entités considérées.

L'intercommunalité ne doit pas :

- Etre un instrument de domination d'une ville centre sur les communes avoisinantes (ou l'inverse) ;

⁽³⁴⁾ Bourjol. M., intercommunalité et développement du territoire, LGDJ, paris 1995, page 53.

- être une super structure technocratique autonome ;
- être un échelon nouveau supplémentaire de l'administration locale ;
- conduire à l'effacement de l'identité communale et de l'autonomie des assemblées locales élues jouissant de la légitimité démocratique ⁽³⁵⁾.

L'intercommunalité telle que définie n'est rien d'autre qu'un moyen de mettre en œuvre une démarche consistant à gérer en commun un service ou un équipement relevant des compétences des communes. Nous pouvons envisager deux types d'intercommunalités.

1-1 Les formes d'intercommunalités

La distinction entre plusieurs formes ou types d'intercommunalités, repose sur le fait que cette option s'adapte avec souplesse aux problèmes communaux. C'est pourquoi, il n'existe pas une théorie de l'intercommunalité c'est-à-dire une vision globale et générale de l'utilisation du concept. Elle est une modalité d'alliance stratégique fondée sur la coordination et la valorisation des ressources dans une optique de construction territoriale. L'approche territoriale que nous proposons dans cette thèse permet néanmoins de fonder un argumentaire théorique solide, justifiant l'existence de l'intercommunalité et mettant en avant son rôle dans la configuration/reconfiguration des territoires.

Dans l'ouvrage de Bourjol. M, traitant de l'intercommunalité et du développement du territoire, Philippe Petit aborde la gestion de l'intercommunalité en France à travers ses fonctions en quatre types suivants ⁽³⁶⁾ :

a- L'intercommunalité d'étude et de concertation

C'est la première forme connue, elle met en évidence la réunion des élus pour se concerter afin de gérer en commun une étude ou une programmation, notamment dans l'élaboration des schémas directeurs. Ce type d'intercommunalité est organisé sous plusieurs formes à savoir des syndicats, des chartes intercommunales ou des associations.

⁽³⁵⁾ Id, Op. cit, p54.

⁽³⁶⁾ La référence au cas français est liée à la nature de son Etat qui est unitaire comme l'Algérie et qui s'est inspirée du modèle français. Notre référence se justifie par cette raison.

b- L'intercommunalité de services publics

Elle est ancienne et reconnue en France depuis son initiation en 1890 et réitérée en 1959 par la création des S.I.V.O.M (syndicats intercommunaux à vocation multiple). Elle est fondée sur un système de « contributions » communales en fonction d'un service rendu. Les objets de cette coopération en matière de services publics se diversifient avec l'élargissement du champ d'intervention des communes.

En Algérie, dans le cadre de la gestion des déchets solides urbains, opérée par le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, il est mis en évidence les responsabilités des communes à organiser le service public dans un cadre communal ou intercommunal, offrant ainsi la possibilité de recourir à la gestion déléguée de service (concession du service public). De ce fait, l'intercommunalité de services publics liée à la protection de l'environnement se voit réitérée et mise en pratique dans le cadre du programme de gestion des déchets municipaux, initié par le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement depuis 2001. ⁽³⁷⁾

C'est dans cette perspective qu'il y a lieu d'innover en matière de gestion de service, notamment en ce qui concerne son mode, son fonctionnement et son financement. Il faut « *alors déléguer les services dans le cadre de l'ouverture du marché des services publics en évitant les litiges pouvant générer cette gestion entre les parties : le fournisseur du service et de l'administration* »

⁽³⁷⁾ Cf. : Loi n°01-19 du 12 Décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets.

A contrario, l'intercommunalité peut être un plaidoyer pour la prise en charge du service public local, notamment, celui qui génère des débordements à un territoire étendu, fragmenté en entités ou en collectivités locales. Il y a lieu, dans cette situation, de faire ressortir la portée de l'intercommunalité sur les missions des collectivités et son degré de participation à l'amélioration des procédés de gestion et du management public local.

Le management « *constitué par l'ensemble des techniques d'organisation et de gestion des entreprises, se trouve appliqué, aussi, aux organisations publiques qu'elles soient nationales ou locales* »⁽³⁸⁾. Il concerne particulièrement dans ce cas, un type de management dit « *Des services publics* »⁽³⁹⁾. Il a pour objectif l'amélioration de la productivité et la rationalisation de la gestion des services.

Ceci conduit à envisager une autre forme d'intercommunalité, dans le souci est d'harmoniser les stratégies de développement adoptées par les communes en faveur de leur territoire.

c- L'intercommunalité de projet

La coopération est fondée sur un service rendu et des moyens partagés. Elle se veut globale et plurielle. Elle s'étend à des projets d'investissement à titre d'exemple, en France, elle a connu un grand essor. Nous distinguons quatre types de structures répondant aux critères du mode de financement par la fiscalité propre⁽⁴⁰⁾. Nous les énumérons comme suite :

- Les districts ;
- Les communautés de communes ;
- Les communautés de villes ;
- Les communautés urbaines ;

La difficulté à mettre en œuvre ce type d'intercommunalité est liée à l'identification du projet de développement et à l'homogénéité politique, géographique, sociale et culturelle

⁽³⁸⁾ Huron. D et Spindler. J, le Management public local, L.G.D.J, Paris, 1998, page 02.

⁽³⁹⁾ Id, page 03.

⁽⁴⁰⁾ Bourjol. M, Op.cit, page 55.

des entités. Etant développé, ce type d'intercommunalité a pu sécréter une nouvelle forme relative à la péréquation des ressources.

d- L'intercommunalité de péréquation

Celle-ci tente de réduire les disparités entre les communes. La péréquation consiste en un mécanisme de redistribution de la recette fiscale d'un ensemble de communes. L'intercommunalité telle que nous l'avons analysée et développée à travers ses diverses formes, se trouve liée au contexte de son application. Par conséquent, l'essor de cette modalité de gestion dans des pays comme la France est dû principalement à l'émiettement excessif du territoire.

Puisque la fusion des communes n'avait pas réussie, la pratique de l'intercommunalité a permis de répondre à un grand nombre de problèmes de gestion avec une grande souplesse. En d'autres termes, l'intercommunalité est liée aux champs de son application qui restent larges comme la protection de l'environnement. Celui-ci transcende largement les frontières communales. Par conséquent, il exige une réunion des communes et ce, dans le cadre de la création d'une structure intercommunale pour en limiter les dégâts, que peut générer la dégradation de l'environnement pour n'évoquer que cet exemple.

L'intercommunalité ainsi définie dans le contexte de gestion des collectivités locales, suppose, en premier lieu, l'entretien de relations coordonnées avec d'autres entités communales. En fait, il n'y a pas une intercommunalité moderne et une intercommunalité ancienne, une noble et une utilitaire, mais une pluralité d'outils de gestion adaptés à des besoins et objectifs différents ⁽⁴¹⁾.

1-2 Caractéristiques de l'intercommunalité

Conçue comme modalité de gestion collective et concertée, l'intercommunalité est le résultat d'une entente entre deux ou plusieurs communes, en vue de prendre en charge un problème en commun, relevant des compétences des entités communales. C'est pourquoi, en

⁽⁴¹⁾ Bourjol. M, Op.cit, page 56.

référence aux développements qu'a connus l'intercommunalité, il y a lieu de distinguer certaines caractéristiques des formes d'intercommunalité ainsi que ses conditions fondamentales. A ce titre, l'intercommunalité forme un terrain d'excellence du droit à l'expérimentation⁽⁴²⁾.

Les établissements publics de coopération intercommunale interviennent dans des champs de compétences qu'on peut moduler, en fonction des besoins ou des problèmes auxquels sont confrontées les autorités locales, pour la prise en charge du bien-être des citoyens.

Nous pouvons considérer, dans ce sillage, l'intercommunalité comme étant « *une innovation institutionnelle dans la mesure où elle permet d'innover même en matière de droit sans pour autant toucher au cadre communal avec ses compétences* »⁽⁴³⁾. L'innovation institutionnelle est entendue, ici, dans son sens de recherche d'organisations ou d'institutions pouvant prendre en charge la gestion d'un domaine déterminé. Economiquement, c'est dans l'objectif de rationaliser les moyens humains, matériels et financiers dont disposent les communes, souvent très limités.

Comme caractéristique de l'intercommunalité, il y a lieu de souligner que cette dernière est d'abord contractuelle et volontaire. Elle s'apparente déjà à un contrat passé entre personnes morales de droit public qui sont autonomes.

Ce contrat, à l'instar des autres contrats, exige à ce qu'il soit volontaire c'est-à-dire issu d'une volonté de se réunir en vue de ratifier des conventions ayant pour objet l'intérêt de la communauté, apportant de fait une solution à un problème posé en matière de gestion publique.

1-3 L'intercommunalité dans le contexte du management

L'intercommunalité est une forme d'organisation publique qui exige une nouvelle forme de management publique coordonnée. Elle met en évidence des moyens tant humains que matériels et financiers pour atteindre des objectifs définis préalablement. C'est dans cette

⁽⁴²⁾ WWW. Intercommunalités.com, le site de référence de l'intercommunalité

⁽⁴³⁾ Theret. B et Dedier U, Innovations institutionnelles et territoires, L'harmattan, paris 2000, page 96.

perspective, que nous pouvons dire que les ententes intercommunales visent à asseoir une organisation structurelle. Cependant, celle-ci ne remet pas en cause l'organisation communale. Elle la renforce en apportant de nouveaux outils de gestion territoriale.

1-4 Communalité et intercommunalité

Le fait intercommunal ne remet pas en cause le cadre communal ou l'identité communale. Celle-ci est assise, bien entendu, sur un territoire bien délimité géographiquement et administrativement. Ce point permettra de situer le pourquoi de l'intercommunalité dans le contexte de la Communalité qui est son soubassement.

a- Communalité et Territorialité

L'intercommunalité ne serait fonctionnelle sans l'existence des «communes». La commune est considérée de par sa fonction comme une institution assise sur un territoire. Son assiette territoriale est définie comme ayant une superficie délimitée, dans le cadre de l'opération du découpage administratif adoptée par le pouvoir central. C'est donc le résultat de la fragmentation du territoire national en entités ayant des compétences bien précises reprises dans les lois sur la décentralisation. Cette question nous renvoie aux principes généraux de l'organisation territoriale.

Le système algérien d'organisation administrative et territoriale, retient le principe de la décentralisation dans le cadre d'un Etat unitaire. Le problème de vouloir décentraliser trop ou moins est au cœur des politiques d'aménagement et de développement du pays. Un compromis s'est réalisé par le principe de déconcentration. Celle-ci prédomine. De ce fait, la commune et la wilaya sont de simples circonscriptions administratives déconcentrées de l'Etat sans un réel pouvoir décisionnel ⁽⁴⁴⁾. S'ajoute à cela, les problèmes des découpages administratifs inopérants et qui font apparaître des conflits intercommunaux (voir chapitre suivant pour une étude empirique sur cette problématique).

Le territoire constitue un élément essentiel de l'identité de la commune par ses caractéristiques géographiques et humaines. Du point de vue de l'analyse territoriale, la

⁽⁴⁴⁾ Beladjel, S, Les implications des découpages administratifs sur la Wilaya de Tizi-Ouzou, Mémoire de Magister, U.M.M.T.O, 2003, Page 18.

communalité s'apparente à la territorialité. En d'autres termes, la communalité désigne l'identité institutionnelle de la commune, elle se gère d'une manière autonome et indépendante sans pour autant qu'il y ait de relations avec d'autres entités de même rang⁽⁴⁵⁾.

La gestion communale renvoie à la prise en charge du territoire, son aménagement et son développement se distinguent par rapport aux autres territoires appartenant à d'autres communes. C'est de là, qu'on peut mettre en exergue la territorialité quand il s'agira de territoires communaux. La territorialité sous-entend trois référentiels pour sa compréhension ; celui de l'identité, celui de l'appropriation et celui d'enracinement ⁽⁴⁶⁾. La commune est en effet assise sur un territoire circonscrit (territorialité) ; elle a une identité spécifique. Elle se caractérise par l'appropriation de son espace par ses habitants. Ces derniers développent un enracinement qui est l'essence même de la formation de la communauté ⁽⁴⁷⁾.

Les relations interterritoriales deviennent une nécessité dans le développement des communes et dans la prise en charge des besoins des résidents. Le recours à des formes de coopération intercommunale se base essentiellement sur des critères de proximité géographique, culturelle et économique.

Dans la pratique, les communes sont sujettes à des difficultés qu'elles rencontrent dans l'accomplissement de leurs missions. Ces difficultés peuvent revêtir plusieurs formes financières, organisationnelles et matérielles. Pour une gestion efficiente de ces problèmes, il est exigé aux communes de retrouver des solutions relevant de leurs compétences.

Le recours à l'échelon central en est l'une des solutions envisageables, quand la communalité, devient impuissante à répondre aux exigences de la territorialité correspondante.

Ce recours est lié au modèle de développement par le haut et rend la commune dépendante. Par contre, il est nécessaire pour assurer une équité territoriale. Ce mécanisme de l'intervention de l'Etat pour aider les collectivités locales rend ces dernières dépendantes.

⁽⁴⁵⁾ Servoin.F, la commune de montagne, collection collectivités territoriales, paris, 1993, page 99.

⁽⁴⁶⁾ Auray J.P, (collectif), Encyclopédie d'économie spatiale, Economica, Paris, 1994, page 278.

⁽⁴⁷⁾ Id, page 278.

L'intercommunalité se révèle alors mieux adaptée et moins contraignante pour résoudre les contraintes auxquelles les communes sont confrontées.

En Algérie, la crise dans laquelle se trouve la commune est multidimensionnelle et ce, malgré les efforts consentis. La communalité se heurte à l'incapacité de trouver une gestion rationnelle en raison, d'abord, de l'encadrement humain des communes qui demeure, inférieur à 3%⁽⁴⁸⁾. D'un autre côté, les communes sont confrontées au faible degré d'autonomie vis-à-vis de l'Etat central. L'autonomie concédée est subordonnée, en fin de compte, à l'autorité centrale⁽⁴⁹⁾. S'ajoutent à cela, les finances et les ressources communales qui subissent un certain vide juridique. Un état de fait aggravé par la méconnaissance et la mauvaise compréhension des lois et des règlements.

Les raisons invoquées concernent, concrètement, l'état des lieux lié aux handicaps qui heurtent la gestion communale algérienne. Bien qu'elle devrait accompagner le développement national.

En résumé, la communalité ne serait fonctionnelle sans la réunion de moyens tant humains (compétences) que matériels. La territorialité comme entité géographique et physique représentée par des élus jouissant de la légitimité ainsi que les responsables communaux, se heurte à ces difficultés handicapant son développement.

Face à la crise de la communalité, il y a lieu d'inventer de nouvelles formes de gestion. Cela ne fera qu'alléger la commune des difficultés auxquelles elle fait face et plus particulièrement le problème de l'environnement qui se pose avec acuité. Celui-ci a engendré une dégradation assez sensible du cadre de vie du citoyen. C'est dans cet axe que la Communalité algérienne doit être assistée par d'autres mécanismes autres que ceux de l'Etat central ; il s'agit d'encourager les initiatives locales émanant des collectivités communales.

L'intercommunalité peut en canaliser les initiatives visant à organiser le service public local. Ceci fera l'objet du point suivant.

⁽⁴⁸⁾ Goual, F, in la revue des collectivités locales, les éditions internationales, Alger, Mars 1997.

⁽⁴⁹⁾ Bouyakoub, A, in le programme de recherche urbaine pour le développement « les municipalités dans le champ politique local, Alger, Janvier 2004, Page 75.

b- Intercommunalité et a- territorialité

La mise en pratique de l'entraide intercommunale en vue de gérer en commun un service ou un équipement, par la pratique d'une forme d'intercommunalité, ouvre deux voies relevant de deux logiques distinctes que François Servoin, a repris dans son ouvrage *«la commune de montagne»* ⁽⁵⁰⁾.

Il s'agit, d'un côté, de la logique de rationalisation de la gestion territoriale. En effet, le confinement dans la Communalité peut conduire à des pertes de bien-être dues essentiellement, à des débordements des services à d'autres commune, ou à des encombrements lorsque un service (ou équipement) est utilisé par des passagers appartenant à d'autres communes. Pour rationaliser la gestion du territoire, il y a lieu de recourir à la coopération intercommunale et plus particulièrement dans la localisation des équipements publics ou autres services, pouvant causer des désagréments à d'autres entités territoriales.

Il s'agit d'un autre côté, de la logique du développement économique intégré qui conduit les communes à adapter l'objet de la coopération aux exigences du développement. Par conséquent, le développement va prendre le dessus sur la territorialité, bien entendu, dans l'approche managériale du fait que l'intercommunalité s'inscrit dans cette perspective.

Cet état de fait, nous permet de conclure que le développement de la pratique de l'intercommunalité, conduit au «bannissement» de la territorialité dans le cadre des tâches incombant à la gestion des collectivités locales en particulier les communes. Tant qu'elle n'est pas remise en cause, elle (l'intercommunalité) n'est qu'une modalité pratique de la prise en charge des questions qui transcendent les frontières de la Communalité.

« Le bannissement » de la territorialité ou de la Communalité dans la limite des compétences relevant de l'objet de la coopération, *«font secréter une société uniformisée (homogénéisée), ni localisée, ni territorialisée»* ⁽⁵¹⁾. C'est de fait, dans l'inter territorialité qui il faut s'inscrire si on veut emprunter le concept de l'analyse territoriale et spatiale.

⁽⁵⁰⁾ Servoin. F, la commune de montagne, Op.cit, page 99-101.

⁽⁵¹⁾ Guigou.J. L, In Revue d'économie régionale et urbaine n° 24 décembre 1978, article «la coopération intercommunale» page 539.

« La territorialisation » de l'intercommunalité est fondée sur des valeurs issues du monde de l'entreprise : aspect managérial qui recouvre la rentabilité, la productivité ainsi que les économies d'échelle.

Ces éléments sont des conséquences directes de la mise en œuvre d'une intercommunalité déterminée. Pour étayer notre analyse nous présenterons d'abord les fondements de l'intercommunalité.

Section 2 : L'argumentation théorique et pratique de l'intercommunalité

Nous présenterons dans ce qui suit, les fondements théoriques et pratiques de l'intercommunalité. Ces fondements constituent des arguments qui plaident pour la mise en œuvre de cette modalité de gestion des institutions communales.

1- Les fondements économiques et sociologiques de l'intercommunalité

Fonder théoriquement l'intercommunalité, revient à présenter les différents arguments qui justifient cette modalité pratique de gestion de la collectivité communale en concertation avec une ou plusieurs collectivités communales mitoyennes.

L'idée d'intercommunalité requiert ou suppose la gestion collégiale des affaires communes d'un territoire fragmenté en entités territoriales.

Nous tenterons de présenter les fondements théoriques qui concourent à son application et son applicabilité dans les domaines d'intervention communale concernant l'Algérie. Le concept de l'intercommunalité dépend de son usage d'une législation à une autre, il n'y a pas de théorie au sens strict relative à ce sujet, il n'y a que des arguments qui peuvent l'expliquer. D'autant plus que le sujet requiert une dimension multiple du local. Il est, par conséquent, interdisciplinaire, nous avons préféré évoquer les arguments théoriques tant économiques, et sociologiques que juridiques.

1- 1 Les fondements économiques de l'intercommunalité

Les soubassements théoriques de l'intercommunalité dans son aspect économique, se trouvent traités dans l'analyse du service public local. Cette analyse a fait l'objet d'études en économie publique appliquée au secteur public local. Avant de présenter les arguments économiques, il y a lieu de passer en revue l'analyse des services publics locaux.

a- Les éléments théoriques des services publics

Avant d'analyser les caractéristiques d'un service public « local », il est utile de signaler qu'un service public est un service fourni par une collectivité publique (Etat, organisme public donné, collectivité locale.). Il s'oppose au service privatif fourni ou produit par une entreprise (but lucratif, profit). Ses caractéristiques sont résumées dans l'œuvre de Samuelson et Musgrave (1959) comme suit :

- **L'indivisibilité** : Les individus consomment en commun la totalité de la quantité disponible du service (ou bien) collectif. L'usage de ce service est le même pour tout utilisateur.
- **L'impossibilité d'exclusion** : le bien ou (service) est disponible pour chacun en totalité. Tout individu accède de la même manière.
- **La production jointe aux utilisateurs multiples** : le bien collectif, une fois produit, est disponible à un coût marginal nul pour tout nouvel usager ⁽⁵²⁾.

A préciser que l'expression de «**bien**» renvoie aux équipements publics ; celle de «**services**» fait référence aux «**biens**» immatériels (services de l'éducation par exemple). Quant à l'adjectif «**collectif**» ou «**public**», le premier renvoie à des caractéristiques d'utilisation en commun, le second à des modes de financement sur fonds publics.

Dans le contexte de la décentralisation, il existe des domaines de compétences où les collectivités locales peuvent produire les services publics dans les limites de leurs territoires. Nous parlerons alors de services publics locaux. Ceux-ci ne peuvent en aucun cas présenter

⁽⁵²⁾ Deyricke. P.H et Gibert. G, Op. Cit, page 07.

les trois caractéristiques suscitées d'un service public, du fait qu'ils sont confinés dans une circonscription géographique délimitée.

b- L'Analyse des caractéristiques des biens ou des services publics locaux

Un service public est dit «**local**», lorsque celui-ci est fourni dans une circonscription géographique délimitée destinée aux résidents implantés dans ce territoire. Il s'agira, donc, d'une consommation collective territorialisée.

Exemples : éclairage public, école primaire, jardin public, décharge publique.

Autant d'exemples que nous pouvons mettre en évidence et qui, comme nous l'avons signalé précédemment, ne réunissent pas généralement les trois caractéristiques d'un service ou d'un bien public fourni au niveau national. Les biens publics locaux présentent, souvent, des caractéristiques différentes de celles des biens publics purs ; les externalités sont fréquentes et les problèmes de financement sont importants⁽⁵³⁾.

Du fait que le service est produit au niveau d'un territoire communal, il est clair qu'il peut y avoir un débordement à la collectivité voisine, il peut engendrer dans certains cas de biens, un encombrement, appelé effet externe. Les effets externes sont les variations d'utilité d'un agent engendrées par les actions d'un autre agent sans donner lieu à des mouvements de compensation sur le marché. Dans certains cas ces variations sont positives, dans d'autres cas, elles sont négatives. A titre d'exemple, dans une implantation d'un édifice public (jardin public) au niveau d'un territoire communal, les résidents du territoire voisin peuvent en profiter de l'usage de ce bien et s'en servir sans payer le prix ; d'où la perte d'utilité pour la commune émettrice de ce bien collectif. Inversement, la pollution de l'atmosphère à partir des rejets des agents économiques situés dans un espace délimité, nuira à tous les agents situés au territoire mitoyen. C'est dans cette situation, qu'il convient d'évoquer l'effet externe négatif qui, comme celui de nature positive conduit aux pertes du bien-être. C'est dans ce sillage que la théorie économique leur a porté un intérêt particulier.

⁽⁵³⁾ Deyricke. P.H et Gibert. G, Op. Cit, page 80.

c- Les effets externes et la théorie économique

La théorie économique classique a souvent abordé les biens publics purs sans pour autant tenter de transposer les résultats au niveau infra-étatique ou local. Ceci se trouve dans les effets que génère la production des biens collectifs au niveau d'une collectivité locale et qui sont appelés effets externes de débordement. Par conséquent, qu'elles soient positives ou négatives, les externalités engendrent un déséquilibre en termes de l'optimum de Pareto ⁽⁵⁴⁾.

En 1920, Pigou proposait de régler le problème des «externalités » présentées dans une économie satisfaisant, par ailleurs, aux conditions de l'allocation optimale des ressources en «**internalisant**» les effets externes, c'est-à-dire en leur affectant un «**quasi prix**» ⁽⁵⁵⁾ qui permettra de les échanger selon les lois du marché, qui assurent une allocation économiquement optimale des biens privés. Ceci est valable dans le cas des biens privés, concernant les biens fournis par les collectivités publiques, la correction ou l'internalisation des effets externes s'opère par l'intervention publique de l'échelon supérieur surtout dans le cas des effets externes négatifs.

A ce titre, dans leur ouvrage intitulé « Economie publique locale », Deyricke et Gilbert (1988) ont évoqué pour internaliser les effets externes, la nécessité voire même l'inéluctabilité de mettre en œuvre une coordination opérée soit d'une manière verticale ; c'est le cas d'une intervention publique ou d'une coordination financière. Elle vise à répartir efficacement les pouvoirs entre l'échelon central et les autorités locales pour favoriser l'égalisation entre communautés des charges et des avantages retirés de l'activité publique tout en gardant la possibilité d'une offre locale de services collectifs, adaptée aux caractéristiques de la communauté. Ce type de coordination horizontale, vise à structurer et à améliorer les relations entre collectivités territoriales de même niveau en réduisant les effets de débordement (effets externes).

⁽⁵⁴⁾ L'optimum de Pareto est un critère permettant de définir un mouvement de réallocation des ressources comme souhaitable s'il augmente la satisfaction d'au moins un agent sans diminuer celle des autres agents ; et donc comme allocation la meilleure celle où il ne serait possible, en la modifiant, d'augmenter le niveau de satisfaction d'un agent sans réduire celle d'un autre agent(l'objectif étant d'éviter la situation de perte de bien-être social que la théorie économique a traité dans le cadre du concept d' externalités).

⁽⁵⁵⁾ Pigou. A, Economie du bien-être, Londres, Macmillan 4 édition, 1962, page 45.

C'est là, justement, où les comportements inter collectivités apparaissent et justifient l'entraide ou la coopération intercommunale, qui peut prendre plusieurs formes de gestion d'un intérêt commun ou d'un service fourni générant des effets de débordement. En fondant la coopération intercommunale sur un projet économique local, intégrant toutes les communes d'un même territoire, les élus locaux pourraient devenir des promoteurs d'un type nouveau de sociétés «les sociétés locales» et encourager un autre type de développement : le développement «par le bas »⁽⁵⁶⁾.

En résumé, il y a lieu de situer le problème des effets externes dans ce contexte économique dans l'atteinte au bien-être des membres. L'existence d'effets externes conduit, en général, au non optimalité, au déséquilibre et à la perte du bien-être. L'internalisation de ces effets est réalisée grâce aux interventions publiques de l'Etat.

Pigou a tracé les interventions publiques constituant des remèdes aux problèmes proposés par les externalités résumées dans les subventions et la taxation. Il propose d'imposer l'émetteur des dés économies externes (effets externes négatifs) et de subventionner l'émetteur d'économie externe pour réaliser l'égalité des coûts et recettes marginaux sociaux⁽⁵⁷⁾. Mais comment argumenter l'intercommunalité avec la présence des effets externes ?

d- Les effets externes et la coopération

Coase propose que l'Etat détermine des droits communs concernant les responsabilités des externalités qui pourront être remises en question par la négociation entre parties.

Nous comprendrons par-là, la coopération qui peut être transposée au niveau des territoires communaux. C'est ce qui plaide pour la mise en œuvre de l'intercommunalité, notamment, dans le cas des services fournis localement mais qui génèrent des effets externes négatifs (exemple : la gestion de l'environnement). Ceux-ci posent le problème de la localisation des décharges publiques exigeant une concertation entre un ensemble d'entités communales habilitées à prendre en charge ce service.

⁽⁵⁶⁾ In revue d'économie régionale et urbaine Op.cit, page 539.

⁽⁵⁷⁾ Laffont. J.J, Effets externes et théorie économique, éditions du CNRS, 1977, page 21.

Il apparaît que le principe du « **pollueur- payeur** » c'est-à-dire procéder à la taxation du générateur d'effet, montre ses limites dans la mesure où il est mis en évidence, les difficultés à mesurer les dommages créés par le pollueur qui restent loin de refléter le prix payé sous forme d'imposition. ⁽⁵⁸⁾

C'est ainsi qu'il faut soulever un autre argument qui intervient dans la mise en œuvre de l'intercommunalité ; l'argument sociologique.

1- 2 Les arguments sociologiques

Le socle théorique de la coopération se trouve lié à celui de l'incapacité de l'individu à vivre en autarcie, c'est-à-dire isolément du groupe puisque des relations s'entretiennent entre les membres des sociétés, des relations formant des réseaux à l'intérieur desquels circulent les biens marchands, des capitaux, les informations (médias). Cela constitue un système formé d'une société qui banalise, uniformise et homogénéise ⁽⁵⁹⁾.

S'agissant des sociétés locales, elles se caractérisent par des relations sociales intenses, d'entraide, de proximité, de voisinage et d'alliance. Dans la revue d'économie régionale et urbaine (1978), Guigou évoque ces sociétés locales qui sont facilement repérables dans les pays en voie de développement.

Ces éléments sociologiques constituent, théoriquement, des fondements solides pour la mise en place d'une coopération intercommunale. L'homogénéité sociale est l'une des conditions favorisant la gestion intercommunale quoiqu'il faut mettre en évidence les difficultés inhérentes aux découpages administratifs, qui doivent prendre en considération le critère sociologique afin d'éviter des conflits inter collectivités. En d'autres termes, la cohérence des découpages territoriaux des communes, peut être un avantage ou un inconvénient pour l'intercommunalité. En effet, comme nous l'avons souligné plus haut, l'homogénéité sociale devrait être de mise pour la concrétisation d'une solidarité intercommunale, qui pourrait s'appuyer sur l'entente entre les autorités locales et les résidents.

⁽⁵⁸⁾ Laffont. J.J, Op. cit, page 21.

⁽⁵⁹⁾ Revue d'économie régionale et urbaine, Op.cit, pages 538-539.

Concernant l'organisation territoriale de l'Algérie reprise dans le découpage de 1984, il sanctionnait l'existence d'entités territoriales qui possédaient une faible cohérence topographique et historique ⁽⁶⁰⁾. Les communes souffrent de chevauchements et d'hétérogénéité qui freinent la dynamique collective. En définitive, l'argument sociologique ainsi que développé, nous a permis de situer l'intercommunalité dans son aspect sociologique qui n'est, sans doute, pas négligeable du fait qu'elle se base sur les ententes de différentes formes, dans le souci d'une gestion intégrée du territoire et son développement à travers des actions de solidarité.

Après avoir présenté et étudié les arguments théoriques de l'intercommunalité, il convient d'aborder ceux qui sont tirés de la pratique.

1-3 Les fondements pratiques de l'intercommunalité

Nous traiterons, ici, des fondements de l'intercommunalité qui sont puisés de la réalité pratique de la gestion communale. Nous appuierons notre argumentaire, en premier lieu, sur le volet juridique autour duquel l'intercommunalité est réitérée. Nous traiterons, par conséquent, l'arsenal juridique qui régit le fonctionnement de la commune algérienne. L'analyse des textes des codes communaux de 1967 et celui de 1990 ainsi que les instruments d'aménagement du territoire, nous permettront d'expliquer la pratique de l'intercommunalité. En second lieu, nous porterons un intérêt aux mécanismes de péréquation opérés par l'échelon central et leur incapacité à atténuer les inégalités intercommunales.

Enfin, nous aborderons *l'implication* du rythme de l'urbanisation poussée sur les territoires.

a- Les fondements juridiques

L'argument pratique qui puisse plaider pour la mise en œuvre de l'intercommunalité est à, notre sens, celui relatif au domaine juridique.

⁽⁶⁰⁾ Mahe. A, Histoire de la grande Kabylie XIX^{ème} - XX^{ème} siècle « anthropologie historique du lien social dans les communautés villageoises, éditions Bouchene, 2001, page 488.

La gestion de l'institution communale est régie par un code, qui définit ses missions et ses prérogatives envers l'échelon central, ainsi qu'envers ses habitants. La finalité est de garantir sa mission principale du développement local. L'évolution de la commune algérienne a connu plusieurs étapes de réformes. Des réformes touchant aux redécoupages administratifs inopérants ; ceux hérités de l'époque coloniale. Durant cette période, l'administration, certes a pris en compte plusieurs critères « *ethniques, géographiques, démographiques, culturels, et économiques dans l'opération des découpages, mais des considérations militaires et politiques sont également présentes* » ⁽⁶¹⁾. L'objectif, était de faire face à la montée en puissance de la guerre de libération nationale par un encadrement du territoire, sur le plan militaire pour mater la rébellion et administratif pour contrôler la population. A la veille de l'indépendance, d'autres réformes ont permis à l'institution communale de se doter d'une assise juridique conférée par la législation en vigueur.

b- Les apports et justifications de l'intercommunalité dans les codes communaux

b-1 L'intercommunalité dans le code de 1967

L'ordonnance n° 67-24 du 18 janvier 1967 portant code communal, constitue une clé de voûte pour la réforme de l'institution communale algérienne. Dans l'exposé des motifs de cette réforme, il est réitéré le statut de la commune en tant que cellule de base du découpage administratif du pays. Elle est considérée, comme institution chargée du développement dans le cadre de la décentralisation. A ce titre, la commune est définie comme la collectivité territoriale, politique, administrative, économique, sociale et culturelle de base ⁽⁶²⁾. Cette définition nous renseigne sur les domaines de compétences de la commune avec son statut général de collectivité.

- Elle est, tout d'abord, territoriale du fait qu'elle est assise sur un territoire délimité géographiquement ;

- elle est représentée, ensuite, par une assemblée populaire communale (démocratie locale) ;

⁽⁶¹⁾ Collot. C, cité par Essaid- Tayeb, article « la problématique de la région » ENA, Alger, 2005.

⁽⁶²⁾ Cf : Ordonnance n° 67-24 du 18 Janvier 1967 portant code communal (article1).

- elle est administrative dans le sens où elle est l'institution chargée de fournir des services à la collectivité dans la limite de son territoire ;
- elle est économique, parce qu'elle gère des ressources tant financières et matérielles qu'humaines pour la satisfaction des besoins de ses membres ;
- elle est sociale dans la mesure où elle permet d'assurer la justice et l'équité à travers ses actions de fourniture de services et d'aides aux catégories démunies ;

La commune est, aussi, une collectivité culturelle ; elle peut participer en tant qu'acteur local à la promotion de ce domaine. La reconsidération du statut de la commune en tant qu'institution jouissant de compétences élargies est dictée par l'état dans lequel se trouvait la commune algérienne à la veille de l'indépendance sur le plan socio-économique : les dépenses ne cessaient d'augmenter du fait des obligations sociales et par les exigences des choix politiques opérés à l'époque ⁽⁶³⁾.

Ce code est venu pour replacer la commune comme cellule de base du découpage administratif du pays dans le contexte des impératifs du développement national et ce, dans l'esprit du législateur algérien. C'est une *«Cellule de la nation. Elle est à, la fois, une unité insérée dans l'Etat (central) qu'elle a l'obligation de servir, et une unité décentralisée chargée de la mise en œuvre directe des actions de développement qui lui incombent en propre »*⁽⁶⁴⁾.

Parallèlement à cette omni compétence de la commune dans divers domaines, il est permis à cette institution de se solidariser avec d'autres communes pour mener à bien ses actions dans de bonnes conditions. Cette modalité pratique de gestion communale est offerte, bien entendu, aux communes rencontrant des difficultés à répondre aux besoins sociaux de la cité.

Ces institutions, peuvent se constituer soit en regroupements de communes, soit en syndicats spécialisés ou à vocation multiple. D'où, l'argument pratique ou matériel de l'intercommunalité du point de vue juridique.

⁽⁶³⁾ Laffont. J.J, Op. Cit, page 03.

⁽⁶⁴⁾ Id, page 04.

Cette perspective de gestion correspond au souci d'harmoniser l'action des communes pour les grandes réalisations d'envergure nécessitant une solidarité intercommunale comme par exemple une agence foncière.

L'article 12 du chapitre deux (02) du code communal de 1967, stipule ce qui suit : « *les communes peuvent coopérer et mettre leurs ressources en commun pour entreprendre des actions d'utilité commune. A cet effet, elles peuvent créer des organismes et des services communs pour assurer certaines fonctions de leurs compétences* ». Cet article, confirme la possibilité offerte aux communes de se coopérer entre elles pour la gestion d'un service public relevant de leurs prérogatives.

Ce chantier, doit se réaliser avec le consentement des assemblées élues. Il s'agit, ici, des incitations aux actions locales. L'assise juridique communale de 1967, a défini les modalités pratiques de création d'une structure intercommunale. Elle peut prendre, la forme de syndicats de communes ou de conférences intercommunales qui sont repris dans le chapitre deux (02) du code :

b-1-1 Le syndicat intercommunal

La notion de syndicat renvoie à la définition donnée par le législateur pour désigner un établissement public à créer pour assurer la gestion d'un service public (organisation et financement d'utilité publique communale ou intercommunale).

Il est réitéré dans ce type de syndicat intercommunal :

- Des syndicats intercommunaux à vocation unique (S.I.V.U)

Ils constituent l'une des formes d'ententes rationalisées. Défini comme un établissement public, le syndicat est doté, dès son origine, de la personnalité administrative (civile) et financière. Il ne peut être créé que par consentement unanime des communes

participant, il ne dispose pas de ressources propres (chaque commune devant affecter sa contribution à la structure)⁽⁶⁵⁾. Ce sont des syndicats spécialisés.

- Des syndicats intercommunaux à vocation multiple (S.I.V.O.M)

Il s'agit, dans ce cas, d'élargir les domaines d'intervention de ce syndicat relevant des compétences territoriales et administratives des communes intéressées.

b-1-2 Les conférences intercommunales

Conçues comme un deuxième type de groupements de communes par la tenue des conférences pour débattre des sujets d'utilité communale par les assemblées populaires communales de deux ou plusieurs communes et ce, en vertu de l'article 26 du code communal de 1967. Cet article n'a pas défini, expressément, les domaines d'intervention des communes portant ces conférences intercommunales.

L'assise juridique offerte à la commune à travers le code de 1967, donne la possibilité à cette institution qui est chargée de promouvoir le développement local, de coopérer avec d'autres entités de même rang (d'autres communes), afin de gérer en commun des œuvres ou des services.

En pratique, les communes algériennes, durant cette période, se sont préoccupées beaucoup plus de leurs encadrements pour gérer les conjonctures difficiles que des ententes autour d'un projet global de développement afin de mobiliser les ressources communes. La nouvelle réforme communale opérée en 1990 a réaffirmée, également, l'intercommunalité sous une autre terminologie.

b-2 L'intercommunalité et le code de 1990

Le code communal de 1990⁽⁶⁶⁾ qui est, actuellement en vigueur, a repris de nouveau le mode de gestion intercommunale. Ce code a donné la possibilité aux communes de s'associer pour une gestion en commun. L'objet de cette association, concerne, au sens de cette loi :

⁽⁶⁵⁾ Bouvier. M, les finances locales, 9^{ème} édition, L.G.D.J. Paris, 1999, page 127.

⁽⁶⁶⁾ Cf : Loi n° 90-08 du 07 avril 1990 relative à la commune, JORA N° 15.

- les équipements ;
- les services d'intérêt général et d'utilité publique.

Ils peuvent être gérés en commun dans le cadre d'un établissement intercommunal, après consentement des assemblées populaires communales concernées. Cette modalité de gestion est possible, lorsqu'il existe des intérêts intercommunaux qui naissent, en raison du développement des activités économiques. Par rapport au statut juridique de l'établissement intercommunal, il est stipulé aux termes de l'article 10 du code, la dotation de cette structure de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

En plus, le découpage administratif opéré en 1984 a fait engendrer l'existence des biens et droits indivis. Ceux-ci, peuvent être la propriété de plusieurs communes et c'est dans ce sens que le code communal de 1990 les a intégrés à travers son article 11. Celui-ci, prévoit la création d'une commission intercommunale, composée d'élus des assemblées concernées pour la gestion et l'administration de ces biens. C'est dans ce sillage, que des instruments d'aménagement ont été mis au point, pour la prise en charge des domaines relevant de l'intercommunalité. Nous citerons à titre d'exemple, le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (P.D.A.U) et le plan d'occupation des sols (P.O.S). Ces instruments constituent une phase préliminaire pour la mise en œuvre d'une intercommunalité.

b-2- 1 Les instruments d'aménagement du territoire et leurs implications sur les territoires communaux : approche juridique de l'intercommunalité

L'autonomie de la gestion communale, ne peut s'exercer que dans le respect des politiques et stratégies que met en œuvre l'Etat, tant pour régler et orienter le développement économique et social du pays, que pour aider et organiser le développement.

La politique d'aménagement du territoire devient non seulement indispensable, mais aussi incontournable ⁽⁶⁷⁾. C'est à travers les instruments d'aménagement, que l'Etat pourra orienter et contrôler la gestion des territoires locaux et assurer la solidarité intercommunale.

⁽⁶⁷⁾ Khelil. A, la commune face au défi du management et de l'ingénierie territoriale (Algérie), Casbah édit, 1998, page 28.

En Algérie, il est institué une loi qui régit l'aménagement et l'urbanisme ⁽⁶⁸⁾. Elle comporte, deux instruments, il s'agit du P.D.A.U (Plan Directeur d'Aménagement et de l'Urbanisme) et du P.O.S (Plan d'Occupation des Sols). Ces instruments d'aménagement et d'urbanisme, fixent les orientations fondamentales d'aménagement des territoires intéressés, déterminent les prévisions et les règles d'urbanisme. Ces derniers, peuvent concerner une association de communes présentant une communauté d'intérêts économiques et sociaux, et même pour une commune, ou pour le P.O.S une partie de commune.

De ce fait, ces instruments ont prévu la possibilité de faire recours à l'intercommunalité et ce, aux termes de l'article 12 de la loi sur l'aménagement du territoire. Le P.D.A.U qui est l'instrument, de planification spatiale et de gestion urbaine, fixe les orientations fondamentales de l'aménagement du territoire de la ou des communes concernées. Chaque commune doit être couverte par un P.D.A.U dont le projet est établi à l'initiative et sous la responsabilité du président de l'A.P.C. Le P.O.S, quant à lui, fixe, de façon détaillée les droits d'usage des sols et de construction. De même, chaque commune doit être concernée par un P.O.S qui est établi, également, à l'initiative du premier magistrat de la commune qui est le Maire. Ces deux instruments qui sont du ressort des communes, prévoient dans leurs contenus, l'incitation aux regroupements des communes. Les objets d'association peuvent être mêmes dans divers domaines. Ils concernent ceux qui génèrent des effets de débordement.

Nous pouvons mettre en évidence la gestion de l'environnement à travers la localisation d'une décharge publique. L'article 9, de la loi sur l'aménagement du territoire a insisté sur cette concertation. Il fait référence à la protection de l'environnement, d'une manière implicite. Cet article, met en relief la nécessité d'organisation à la fin d'exploitation, les carrières et les décharges de façon à restituer au site, un aspect net. La gestion des sites de décharges relève, souvent, des territoires intercommunaux, cela ne ferait qu'inciter les initiatives visant leur gestion en commun.

Par conséquent, en vertu de la législation en vigueur, l'intercommunalité est stipulée à travers son cadre organisationnel en définissant, bien entendu, le mode de gestion du service public relevant de la compétence intercommunale. Celui-ci est défini soit sous forme de

⁽⁶⁸⁾ Cf.: Loi n° 90-29 du 01/12/1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme.

syndicat ou de conférences (code de 1967) et de commissions intercommunales (code de 1990).

Le législateur algérien a situé l'intercommunalité dans le texte de loi dans sa nécessité et ce, dans le cas où une commune, à elle seule, ne pourrait gérer ses services ou ses activités relevant de sa compétence. C'est bien là, certes, une justification valable, voire même un argument à l'incitation aux actions d'entente entre collectivités communales. Le but étant de préserver la préoccupation du développement et d'assurer la pérennité du service public.

Quoiqu'il n'en demeure pas moins que l'argumentation avancée en matière de la pratique de l'intercommunalité reste confuse au niveau de l'usage des concepts tantôt on parle de groupements de communes dans le cadre d'une entente déterminée (syndicat, conférences) et tantôt de la coopération intercommunale. Cette dernière est une forme d'intercommunalité où sa mise en œuvre effective n'est pas précisée. Les groupements des communes prévus dans le cadre du code de 1967, sont réitérés dans le cadre de l'aménagement du territoire à travers la loi que nous avons étudié. L'intercommunalité est possible dans sa mise en œuvre à travers les instruments d'aménagement urbain.

En dépit des insuffisances constatées, tant dans la confusion des concepts utilisés dans les codes communaux analysés ainsi que la vision réductrice de l'intercommunalité, dans celui qui est en vigueur (code de 1990), l'intercommunalité est prévue comme un palliatif venant secourir les communes dépourvues de ressources. Amplifiée par les instruments d'aménagement, l'intercommunalité est, effectivement, possible et même nécessaire. Théoriquement, c'est dans le souci de réaliser l'équité territoriale et donc l'équilibre régional. C'est pour ces raisons que l'intervention de l'échelon central est nécessaire pour corriger les inégalités intercommunales. Ceci est un autre argument suffisant pour la pratique de l'intercommunalité ; c'est l'objet du point suivant.

b-2- 2 Les mécanismes d'intervention de l'Etat pour la correction des inégalités financières intercommunales : constat et limite

L'intercommunalité met en évidence la solidarité intercommunale. Par solidarité, nous entendons « *l'aide et l'assistance qui est, souvent, financière apportée par des personnes*

aisées à d'autres personnes ne disposant pas de la totalité des moyens nécessaires à leur existence.»⁽⁶⁹⁾

Dans le cas des collectivités locales, la solidarité s'organise entre des « *personnes morales* » publiques qui sont les communes et les wilayas. Le but est de permettre aux collectivités les plus dépourvues de ressources d'assurer leur fonctionnement.

Sachant que le degré de richesse des communes est différent d'une entité à une autre, dû essentiellement aux inégalités de situation (géographiques) et de recettes fiscales, l'Etat central a opéré par le biais des interventions diverses, des mécanismes pour une répartition « équitable » des ressources et assister les communes pauvres pour préserver le service public.

En Algérie, l'action de développement « par le haut » en d'autres termes par l'intervention de l'Etat central se trouve justifiée par l'existence des inégalités de développement intercommunales. Pour les atténuer, il est institué un Décret n° 86-266 du 04 novembre 1986 portant le fond commun des collectivités locales (F.C.C.L). Celui-ci est un établissement public ayant pour objet l'exercice de la solidarité à travers cet organisme qui est placé sous la tutelle du Ministère de l'intérieur ; c'est un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Il a pour mission d'assurer une solidarité intercommunale centralisée. Néanmoins, ce mécanisme de redistribution des ressources fiscales a permis de répondre aux besoins, proportionnellement, de certaines communes déshéritées car la problématique de la gestion communale, se trouve liée à celle de l'inadéquation des besoins avec les ressources. Le F.C.C.L, à travers ses articles (13 à 18), a réitéré le principe de solidarité via les mécanismes suivants :

- ***La dotation de service public***

⁽⁶⁹⁾ Graba. H, les ressources fiscales des collectivités locales, E.N.A.G éditions, Alger, 2000, page 39.

Elle est allouée aux collectivités dont les ressources budgétaires sont insuffisantes pour couvrir les dépenses obligatoires de fonctionnement. L'attribution est déterminée par les critères suivants :

- les coûts normatifs en vigueur pour l'évaluation des charges obligatoires de fonctionnement ;

- le tableau des effectifs prévus par l'organigramme fixé conformément à la réglementation y afférente. Cette dotation est accordée dans l'objectif de réhabiliter le service basique pour le cas des collectivités sus - citées.

- ***La subvention de péréquation***

Elle est calculée en tenant compte de :

- La moyenne nationale par habitant des ressources affectées aux collectivités locales ;
- la moyenne par habitant des ressources de la collectivité considérée ;
- la différence positive des moyennes ci-dessus appliquée au nombre d'habitants de la collectivité considérée. Elle est reprise par les articles 9 et 10 du Décret.

- ***Les subventions exceptionnelles***

Elles sont accordées pour assurer l'équilibre budgétaire aux collectivités locales ayant une situation financière difficile ainsi que pour celles se trouvant face à des événements calamiteux imprévisibles. Elles sont prévues dans les articles 11 et 12 du texte régissant le F.C.C.L.

- ***Les subventions d'équipement et d'investissement***

L'octroi des subventions d'équipement et d'investissement est déterminé dans le cadre des orientations et des objectifs fixés par le plan national de développement.

Les critères d'attribution de cette subvention sont les suivants :

- La situation des collectivités locales des zones de moindre développement ⁽⁷⁰⁾ ;
- La valeur de la moyenne par habitant des ressources du budget des collectivités locales ;
- La superficie des collectivités locales ;
- La situation du patrimoine productif des collectivités locales.

De ce fait, ces différents types de subventions affectées aux collectivités locales sont prélevés sur les perceptions des impôts locaux qui sont principalement dans le cadre du système fiscal algérien les suivants :

- La taxe foncière (T.F) ;
- La taxe sur l'activité professionnelle (T.A.P) ;
- La taxe d'assainissement (T.A) ;
- Le versement forfaitaire (V.F) ;
- L'impôt sur le patrimoine (I.S.P) ;
- La taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A) ;
- La vignette véhicule automobile (V.V.A) ;
- La taxe d'abattage (T. ab) ;
- La taxe spéciale sur les permis immobiliers : permis de construire, de lotir et de démolir (T.S.P.I).

Ces impôts et taxes sont répartis, bien entendu, proportionnellement entre les budgets des communes (**B.C**) les budgets des Wilayas (**B.W**), le budget de l'Etat (**B.E**) et celui du **F.C.C.L**. Leur répartition peut être présentée dans le tableau ci-dessous :

⁽⁷⁰⁾ Ce critère est tenu en compte par l'arrêté interministériel du 09 octobre 1991 fixant la liste des communes à promouvoir offrant des avantages fiscaux pour des activités implantées dans les communes qui sont déshéritées. Cependant, la liste devrait être revue en raison de l'évolution de la situation socio-économique des communes algériennes.

Tableau n° III.1 : La répartition des impôts et taxes perçues par les collectivités locales.

Nature de l'impôt	Taux	Répartition			
		B.E	F.C.C.L	B.W	B.C
T.A.P	2%	-	05,5%	29,5%	65%
T.F	Barème	-	-	-	100%
T.A	Barème	-	-	-	100%
T.ab	5 D.A/Kg	-	-	-	100%
T.V.A	7%,17%	85%	10%	-	5%
I.S.P ⁽⁷¹⁾	Barème	60%	-	-	20%
V.V.A	Barème	20%	80%	-	-
V.F ⁽⁷²⁾	6%,1% ,0%	-	70%	-	30%
T.S.P.I	Barème	-	-	-	100%

Source : Direction générale des impôts.

Du tableau ci- dessus, nous dirons que les impôts communaux sont :

- La taxe foncière
- taxe d'abattage ;
- La taxe d'assainissement ;
- La taxe sur les permis immobiliers.

Le recouvrement de ses impôts pose des problèmes pratiques aux communes. Les autres impôts font l'objet d'une répartition selon les taux indiqués dans le tableau ainsi présenté et définit les clés de répartition retenues par la Direction des impôts. C'est pourquoi, le mécanisme de redistribution de la recette fiscale locale est opéré par le F.C.C.L. L'objectif, étant d'apporter un soutien financier aux collectivités locales souffrant d'une indigence de ressources.

⁽⁷¹⁾ Les 20% restants de l'I.S.P sont versés au profit du fond national du logement (F.O.N.A.L).

⁽⁷²⁾ Le V.F qui est un impôt dû par les employeurs fixé initialement à 6% s'est vu réduit à 2% pour être supprimé au titre de la Loi de finances 2006.

Les ressources du F.C.C.L : financièrement, il est alimenté à partir de :

- ***La taxe sur la valeur ajoutée***

10% soit presque 1/10 de cet impôt très productif est affecté au F.C.C.L.

- ***La taxe sur l'activité professionnelle***

Un taux de 5,5% de cette taxe soit un peu plus du vingtième des recouvrements est affecté au F.C.C.L. Tandis que, les communes et les wilayas perçoivent, respectivement 65% et 29,5%.

- ***La vignette automobile***

80% de ce produit sont affectés à cet organisme.

Cette description des ressources fiscales du F.C.C.L nous renseigne, sur le mécanisme de répartition des impôts locaux avec les taux correspondants et la part de chaque impôt perçu par le F.C.C.L. Cela ne signifie nullement l'encouragement des initiatives intercommunales mais plutôt le F.C.C.L n'est qu'un instrument pour encadrer le développement et réaliser l'équilibre régional en apportant aux communes dépourvues les ressources, afin d'assurer la pérennité du service public local et le fonctionnement de la commune.

La critique à apporter à cet établissement concernant l'affectation des ressources est liée aux clés de répartition. Celles-ci, sont à remettre en cause. Se référant, essentiellement, au critère de la population, nous constatons que plus de 50% des communes ont une population comprise entre 5 000 et 15 000 habitants et 54% des communes sur un total de 1 541 dont 69% sont rurales ⁽⁷³⁾. S'ajoute à cela, la non fiabilité des informations communiquées par les communes rend les subventions du F.C.C.L, en direction des collectivités locales, égalitaristes malgré les différences de potentialités.

En dépit des efforts déployés par l'Etat par le biais de ce mécanisme, il n'en demeure pas moins que les collectivités locales restent déficitaires en raison de l'insuffisance des

⁽⁷³⁾ Ali Ziane. M.O, les finances publique locales 'analyse et perspectives dans une économie en transition, thèse de Doctorat d'Etat, Université d'Alger, 2000, page 185.

ressources fiscales qui sont le résultat du développement des activités économiques et commerciales, d'où l'incapacité de mobiliser les ressources propres de ses entités de développement. Ce qui a engendré un déficit estimé à 22 Milliards de D.A⁽⁷⁴⁾.

Cette situation met en difficulté ces collectivités à gérer leurs territoires et deviennent, par conséquent, des entités s'appuyant sur l'assistance de l'Etat. Or, comme la décentralisation, suppose la prise en charge de la demande sociale locale, il y a lieu, pour mettre fin à cet état déficitaire, de trouver d'autres mécanismes et qui doivent s'appuyer sur l'encouragement des initiatives locales.

L'intercommunalité devient nécessaire au niveau des territoires communaux souffrant de l'insuffisance des ressources fiscales. Sur le plan de gestion des communes, nous enregistrons le nombre de communes ayant connu un déficit budgétaire assez conséquent. L'origine de cette situation est, selon le rapport du Conseil National Economique et Social (C.N.E.S), ⁽⁷⁵⁾ le découpage administratif opéré en 1984. Celui-ci a donné naissance à des communes n'ayant pas de ressources propres et il se trouve que ce sont les communes nouvellement créées qui subissent le problème du déficit budgétaire chronique. Le nombre de communes déficitaires ne cesse d'augmenter depuis ce nouveau découpage.

Malgré l'importance des aides accordées par le F.C.C.L aux collectivités locales durant la dernière décennie, ces dernières demeurent dépendantes. Pour analyser leur évolution nous présenterons le tableau ci-après qui montre la redistribution de la fiscalité locale entre le F.C.C.L et les collectivités locales (C.L).

⁽⁷⁴⁾ In revue Profils, Hamadou. I, la fiscalité locale, décembre 2005, Page 44.

⁽⁷⁵⁾ In le Rapport du C.N.E.S sur la gestion des finances locales, Juin 2001.

Tableau n° II. 2 : Evolution des recettes fiscales des collectivités locales et du FCCL période (1994-2004).(Montants en millions de D.A.)

Source : Direction générale des impôts.

	1994			1995			1996			1997			1998			1999			2000			2001			2002			2003			2004		
	Part C.L	Part FCCL	TOTAL	Part FCCL	Part C.L	TOTAL	Part C.L	Part FCCL	TOTAL	Part C.L	Part FCCL	TOTAL	Part C.L	Part FCCL	TOTAL	Part C.L	Part FCCL	TOTAL	Part C.L	Part FCCL	TOTAL	Part C.L	Part FCCL	TOTAL	Part C.L	Part FCCL	TOTAL	Part C.L	Part FCCL	TOTAL			
Recettes fiscales issues des impôts locaux	26217	16758	54750	17052	71802	42975	49644	13986	63630	53309	16571	69880	78590	62121	140711	85254	65707	150961	91590	66373	157963	95740	61383	157123	95652	61704	157356	98552	56713	155265	113492	48249	161741

L'évolution des recettes fiscales des collectivités locales ainsi que celles du F.C.C.L, nous permet de conclure que celles-ci sont en permanente augmentation. Par ailleurs, le mécanisme de solidarité telle qu'il est opéré malgré la réforme du système d'affectation des produits fiscaux locaux, les communes sont affectées au double plan ; financier et organisationnel : leurs ressources s'amenuisent en plus de leur sous encadrement⁽⁷⁶⁾.

C'est dans cette perspective, qu'il faut trouver des issues à cette problématique. La plupart des auteurs algériens (Graba. H, Benaïssa. S, Seriak. L), traitant de la question, avancent la crise des finances locales. Ce qui est, souvent, envisageable est d'apporter une réforme plus particulière du système fiscal et procéder à mobiliser d'autres ressources.

La péréquation n'est qu'une manifestation parmi tant d'autres de l'action de la solidarité. Elle atténue, certes, les disparités, mais elle ne permet pas nécessairement une impulsion du développement qui est seul générateur du bien-être et porteur de justice sociale.

La solidarité doit se matérialiser par de multiples formes, notamment, en direction des collectivités les plus démunies⁽⁷⁷⁾. C'est dans cette optique que l'innovation en matière de gestion publique au niveau infra étatique, doit prendre place aux modes de gestion existants afin de réfléchir sur le devenir du territoire. Ceci, est le résultat de l'incapacité des ressources fiscales octroyées par le F.C.C.L qui s'avèrent insuffisantes à répondre aux exigences du développement.

En plus de cet argument pratique qui incite l'entraide intercommunale, d'autres peuvent être puisées dans la pratique de gestion des communes. Nous pensons au phénomène de l'urbanisation ; c'est l'objet de ce dernier paragraphe.

2- L'urbanisation accélérée impose l'intercommunalité

Malgré les instruments de planification urbaine mis en place par le pouvoir central en vue de maîtriser la croissance urbaine, celle-ci prend davantage un rythme accéléré, une extension continue et voir, par la suite, « *la mutation du rapport traditionnel ville- campagne*

⁽⁷⁶⁾ Graba. H, Op. Cit., page 81.

⁽⁷⁷⁾ Benaïssa .S, L'aide de l'Etat aux collectivités locales, OPU, Alger 1983, page 1988.

pour se substituer au rapport centre périphérie. »⁽⁷⁸⁾. Ce qui engendre l'urbanisation de tout le territoire au point où les territoires communaux tels que définis, c'est-à-dire, la territorialité sont difficilement repérables en raison de cette urbanité non maîtrisée.

Cette situation, met en relief la difficulté à structurer les relations ainsi que les rapports entretenus entre les habitants de différents territoires appelés à sécréter « *une dynamique socio-économique* »⁽⁷⁹⁾. Par conséquent, il devient plus qu'impératif à prendre en charge ces relations appelées, encore une fois, à être tissées en raison de la proximité entre les habitants d'autant plus que, le phénomène des débordements appelés externalités, va nettement apparaître. D'où l'idée de la nécessité d'une coopération intercommunale s'agissant, bien entendu, dans les grandes villes fortement urbanisées. Nous évoquons par exemple le problème de l'évacuation des déchets (échanges).

D'un point de vue économique, il s'agit de procéder à l'internalisation des effets externes qu'ils soient positifs ou négatifs, occasionnés par les services publics fournis par les communes correspondantes.

D'un point de vue institutionnel, il y a lieu de mettre en œuvre une structure permettant de réaliser cette intercommunalité. Dans ce cas précis, l'innovation institutionnelle doit faire le pas afin de relever et pallier aux déficiences du service public qui exige la rationalisation. De ce fait, l'urbanité accélérée est l'argument pratique qui puisse être évoqué afin de justifier et plaider pour la pratique de la coopération intercommunale. Elle constitue (l'urbanité) le corollaire de l'entraide et l'entente entre les communes implantées sur un territoire continu et intégré. En plus, la conséquence de la croissance urbaine réside dans la capacité à rendre les individus qui y résident, plus au moins homogènes en matière d'être (habitudes, loisirs,...) d'où la possibilité d'harmoniser et de standardiser les visions en matière d'aménagement du territoire et d'organisation du service. De ce qui est avancé, il est mis en relief, à la fois la croissance urbaine à travers ses conséquences ainsi que ses implications.

⁽⁷⁸⁾ Benyoucef. B, Analyse urbaine « éléments de méthodologie » OPU, Alger 1999, page 08.

⁽⁷⁹⁾ Id, page 8.

Ce phénomène en permanente évolution a engendré des implications sur la difficulté à repérer les territoires du fait d'une urbanisation excessive. Celle-ci a pu réaliser les rattachements entre les territoires communaux.

C'est ainsi que nous pouvons justifier et argumenter la possibilité d'une intercommunalité à structurer. Elle doit être concrétisée du fait qu'elle est pratiquée par l'existence des flux d'échange entre les résidents (les échanges). Il y a lieu de procéder à l'inscrire dans le cadre d'une gestion de l'espace et du territoire afin, et surtout, de rationaliser la gestion. La rationalité ici, est entendue dans son aspect managérial (politique et administrative) du fait qu'elle se « *distingue de la rationalité privée ayant pour objectif le projet appelé le management public* ». ⁽⁸⁰⁾

De ce fait, l'intercommunalité se voit plaidée par l'argument avancé et il y a lieu de dire qu'elle est pratiquée sans pour autant se rendre compte sous des formes informelles, notamment en ce qui concerne les échanges, qui se font entre les communes dans les situations d'urgence ; cas des calamités naturelles par exemple. En ce qui concerne l'Algérie ce phénomène d'urbanisation est très apparent ; le taux d'urbanisation du pays est passé de 40% en 1997 (2 citadins pour 3 ruraux) à près de 50% en 1998 (3 citadins pour 2 ruraux), c'est-à-dire que la population urbaine qui comptait 6 779 000 en 1977 est passée à 17 460 000 personnes en 1998, soit près d'un triplement en 20 ans ⁽⁸¹⁾.

Ce qui favorise, par conséquent, la proximité dans la gestion des problèmes qu'engendre le phénomène de l'urbanisation.

La forte croissance qui caractérise les métropoles et grandes villes du Nord, des hauts plateaux et même du Sud, n'est pas toujours « *liée à l'attractivité économique. Elle est, aussi, induite, le plus souvent, par la dévitalisation des espaces ruraux* » ⁽⁸²⁾. En raison de la faiblesse de leur niveau d'équipement et leur enclavement, ces espaces sont souvent répulsifs. Considérant, dans ce cas, les grandes villes comme des « *pompes aspiratrices* » de la population. Devant cette situation, la solution du problème de maîtrise de la gestion urbaine, réside dans la nécessité de restructurer l'espace par son occupation judicieuse (le P.O.S) et

⁽⁸⁰⁾ Hurion. D, Op. Cit, LGDJ Paris, 1999, page 25.

⁽⁸¹⁾ Benyoucef. B, Op.cit, page 17.

⁽⁸²⁾ Khelil.A, Op.Cit, Page 31.

conduire à l'équilibre ville- campagne. Dans ce sillage, la stratégie à mener doit être inscrite dans une solidarité multi- sectorielle. L'objectif étant de converger les actions (économique, sociale et culturelle) afin de créer une synergie.

Tout cela, passe par l'entraide et le développement des relations entre les communes puisque c'est à ces dernières qu'incombe l'exécution des instruments d'aménagement urbains évoqués déjà. De là, l'intercommunalité devient une nécessité pour la prise en charge des implications diverses de la croissance urbaine. Voici, en bref, quelques arguments pratiques justifiant la mise en place d'un projet de gestion intercommunale.

Cependant, pour mesurer et apprécier les effets de l'intercommunalité, il est nécessaire de présenter sa portée théorique et pratique. C'est ce que tentera de traiter la dernière section de ce chapitre.

Section 3 : La portée de l'intercommunalité

La présentation de la portée de l'intercommunalité revient à étudier ses avantages et d'éclairer quelques limites de cette modalité de gestion. Nous développerons sa portée regroupée autour de quatre grandes catégories : l'économie, la fiscalité, l'action publique locale et enfin les territoires.

1- La portée économique et fiscale de l'intercommunalité

En raison de l'existence d'inégalités intercommunales de différentes natures, plus précisément financières liées aux coûts de production ; inégalités d'usage, toutes les communes n'offrent pas nécessairement sur «*le marché des services publics* » le même panel de services au même coût social ⁽⁸³⁾. La raison principale étant l'existence des comportements concurrentiels inter collectivités communales. La pratique de l'intercommunalité permet par, les économies d'échelle qu'elle procure, la maîtrise des coûts, c'est-à-dire la réduction des charges inhérentes à la fourniture de services publics au niveau communal. Cette idée, s'inscrit en droite ligne avec l'argument économique relatif à la nécessité de mettre ensemble les moyens (créer des synergies locales) pour organiser un service et le gérer. La réflexion

⁽⁸³⁾ Le Saout. R et Madore. F, Les effets de l'intercommunalité, PUR, Paris.2004, page 61.

autour d'un intérêt collectif, entraîne dans la mise en œuvre d'un projet intercommunal, un effet bénéfique pour la gestion de l'aménagement du territoire. Concernant la portée fiscale de l'intercommunalité, il y a lieu de faire l'analyse de l'impôt « local »⁽⁸⁴⁾.

En France par exemple, celui-ci fait l'objet de vote de son taux par les élus jouissant, par conséquent, d'une relative liberté fiscale. C'est pour cette raison, que la concurrence inter collectivités résulte de la fixation des taux différents entre communes. L'intercommunalité constitue ainsi un plaidoyer, d'une part, pour réduire les inégalités fiscales et d'autre part pour une uniformisation des niveaux de pression fiscale.

Puisque l'origine de la taxe professionnelle intercommunale réside dans le prélèvement communal de la taxe professionnelle. Pour limiter les inégalités, il faut «délocaliser l'impôt».

C'est pourquoi, en France, il y a eu innovation dans ce sens par la création de nouvelles formes de coopération inter communales appelées communautés de communes et de communautés de villes pouvant être financées par la taxe unique professionnelle prélevée au niveau du groupement, sur la base d'un taux unique⁽⁸⁵⁾. Voilà l'un des avantages que procure la pratique de l'intercommunalité dans son volet économique et fiscal.

Néanmoins, l'intercommunalité se heurte à des limites voire même à des dérives. Ces limites font retracer les inconvénients que génère cette modalité pratique de gestion intercommunale⁽⁸⁶⁾. Nous assistons, actuellement, à l'intervention du gouvernement pour freiner les dérives de l'intercommunalité. Pour le gouvernement, l'intercommunalité en France est le facteur principal de la hausse de la fiscalité locale.

A cet effet, le Ministre délégué aux collectivités territoriales indique dans son bilan critique des regroupements de communes que certaines communes se sont rassemblées pour se «partager un gâteau plus grand» sans pour autant chercher à maîtriser l'avenir et les finances de leur territoire. C'est pourquoi, la Cour des comptes, a rendu un rapport sévère sur

⁽⁸⁴⁾ En vertu du système fiscal algérien, un impôt est dit local lorsque son produit revient exclusivement à la collectivité locale qu'il a perçu, il n'est pas reversé au budget de l'échelon supérieur.

⁽⁸⁵⁾ Loi du 06 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la république française.

⁽⁸⁶⁾ Voir le journal « le monde » du Samedi 8 octobre 2005.

l'intercommunalité et en dressant un bilan « coût- avantage » retraçant les problèmes qu'ont générés les communautés de communes.

2- La portée de l'intercommunalité sur l'action publique locale

L'intercommunalité dans son fond, suppose l'implication des acteurs locaux y compris les communes, représentées par ses élus si l'on tient compte de l'intercommunalité dans son acceptation la plus traditionnelle. Il s'agit d'assurer la mise en place et la gestion d'un ou de plusieurs services publics d'intérêt commun : eau, assainissement, ordures ménagères ⁽⁸⁷⁾, autant de champs qui peuvent s'inscrire dans ce type d'intercommunalité. Cette implication visant la prise en charge des problèmes que pose la gestion du territoire au niveau local ne ferait qu'élargir la sphère de l'action publique locale. D'autant plus que sur le plan juridique, l'assise d'un projet d'intercommunalité est permise aux communes, comme nous l'avons présenté dans la section précédente.

Cet élargissement de l'étendue de l'action publique locale ne viendront que soulager l'échelon central dans la mesure où les communes ne feront, pas souvent, recours à la tutelle dans le cadre de l'assistance qu'elle apporte à ces dernières. Cette vision s'inscrit dans le cadre des prérogatives données aux communes et qui justifient le principe de la décentralisation évoqué précédemment. Par conséquent, les comportements et les interventions des collectivités communales ont pour objectif, la coordination de l'action publique locale et la réduction, non seulement, des effets externes mais aussi l'intervention par des instruments qui permettent le retour à la situation d'allocation optimale des ressources.

Ces instruments tels que développés par Greffe (1997) dans son ouvrage "*Economie des politiques publiques*" se résument dans le type de politiques publiques de l'environnement aux amendes que doivent frapper les générateurs de pollution (principe du pollueur – payeur) et les subventions aux victimes de la pollution pour inciter à corriger les effets pervers d'une activité donnée.

⁽⁸⁷⁾ Bourjol.M, Op.cit. page 35.

C'est au niveau local qu'incomberait la charge de mettre en œuvre ces instruments afin de réaliser le bien-être social. Ce qui incite les communes à se regrouper pour la prise en compte des effets que génèrent par exemple les activités polluantes. L'intercommunalité permet d'élargir la sphère de l'action publique locale, en améliorant ses relations avec l'échelon central.

La portée de l'intercommunalité peut être évoquée dans ses aspects de la planification urbaine, notamment dans la localisation des équipements. Celle-ci, s'inscrit dans sa logique d'aménagement du territoire. C'est là une autre portée de l'intercommunalité.

3- La portée de l'intercommunalité sur les territoires

Il est communément admis que « *le dépassement du maillage communal en matière d'aménagement répond à une double logique* »⁽⁸⁸⁾. Une logique urbaine qui cherche à mettre en adéquation les structures et modalités de gestion avec le fonctionnement urbain qui tend à déborder les découpages communaux opérés. D'un autre côté, une logique rurale qui incite aux regroupements de moyens pour venir en aide aux communes pauvres (inégalités de situation). Les instruments de planification urbaine notamment les P.D.A.U (Plan Directeur d'Aménagement Urbain) élaborés pour les communes algériennes répondent justement à cette préoccupation. Ceux-ci retracent souvent des projets relevant d'un intérêt intercommunal à l'instar des réseaux d'adduction en eau potable, réseaux d'assainissement pour ne citer que ces exemples. De ce fait, l'intercommunalité et sa mise en œuvre ne feront que gérer ces intérêts intercommunaux en réalisant l'arbitrage entre les entités communales concernées.

L'intercommunalité, implique le raisonnement à l'échelle d'un territoire supra-communal. Cette approche supra communale envisagée, implique des communes tenant compte de la spécificité géographique (littoral, rural, urbain) de ces dernières supposées concernées dans des problématiques identiques.

L'aménagement du territoire tel qu'il est conçu, institutionnellement, est remis en cause par l'existence d'une intercommunalité qui se pratique, d'où la nécessité de l'analyse territoriale à l'échelle supra-communale. La supra communalité renferme un espace

⁽⁸⁸⁾ LeSaout. R et Madore. F, Op.cit, page 181.

regroupant plusieurs communes mitoyennes d'où la dynamique innovatrice de l'intercommunalité.

Cet avantage sur les territoires a pour but, en théorie, de simplifier et de rationaliser le paysage intercommunal, de l'adapter aux objectifs du développement local et d'aménagement du territoire, en faisant réduire le degré du particularisme communal.

La portée de l'intercommunalité ne peut être présentée d'une façon détaillée du fait qu'elle est liée aux configurations locales et institutionnelles dans lesquelles on raisonne. C'est pourquoi, nous nous sommes intéressés au cas français où l'intercommunalité connaît une étape avancée en raison de sa dynamique positive.

Conclusion

Les arguments de l'intercommunalité et leur étude faite dans la section une à savoir ; les arguments économiques et sociologiques nous a permis de dire que :

- L'intercommunalité est justifiée à travers ces fondements théoriques repris dans la théorie économique. Tandis qu'il n'y a pas de théorie d'intercommunalité stricto sensu, il existe des visions globales tirées d'une réalité territoriale et d'une pratique de gestion communale. Sa mise en application, néanmoins, exige comme condition préalable, l'existence d'une décentralisation qui reconnaît aux échelons infra territoriaux des domaines de compétences appropriés. Son soubassement est le consentement de tous les acteurs locaux (élus, citoyens, tutelle, associations.) d'où l'importance du volet sociologique.

- les arguments pratiques ont fait référence, en premier lieu, au volet juridique reprenant les textes de lois (codes communaux, P.D.A.U et P.O.S) qui régissent le fonctionnement de la commune algérienne. L'intercommunalité, bien que définie par un dispositif législatif commun, c'est-à-dire comme elle est prévue dans le texte juridique qui la régit, elle ne forme pas un ensemble homogène. Des formes multiples et variables peuvent être relevées d'un territoire à un autre, tant au niveau de la morphologie et de la structuration que dans les enjeux. L'Intercommunalité en Algérie souffre d'une non application en raison de la mauvaise interprétation des lois par les gestionnaires ou les élus. Evoquer l'intercommunalité, pour eux, revient à perdre l'autonomie de leur commune, le particularisme communal prend le dessus sur l'intérêt collectif qui déborde les frontières communales administratives, constats tirés des entretiens du terrain. Cet état de fait, a laissé la commune algérienne dans l'incapacité à prendre en charge leurs compétences dévolues par l'Etat central. C'est pourquoi, l'intervention de ce dernier pour corriger les inégalités intercommunales, peut s'apercevoir comme instrument de dépendance et de réduction de la sphère des initiatives locales. L'urgence d'une réforme fiscale est de doter la commune de véritables impôts communaux créateurs de ressources. Il va falloir, d'abord, mobiliser les ressources propres de ces entités de développement.

A cet égard, l'intercommunalité constitue une modalité pratique de gestion à l'instar des autres modalités notamment par la gestion uniquement de sa circonscription territoriale administrative (la Communalité), où le contrat sur lequel est fondé l'intercommunalité peut

avoir des modifications et des nouveautés, d'autant plus qu'elle est considérée comme une alternative pour rationaliser la gestion territoriale. L'intercommunalité structurée et la portée qu'elle peut produire dépendent des configurations locales. ⁽⁸⁹⁾. Il est essentiel de resituer l'analyse dans son cadre social, territorial, économique et politique dans le souci d'éviter toute généralisation hâtive. Nous concernant, nous nous sommes appuyés dans notre argumentaire à évoquer le phénomène de la croissance urbaine comme fondement de notre sujet. Il constitue un plaidoyer pour la pratique d'une intercommunalité, canaliser sa portée et mettre fin à la territorialité qui est contraignante.

Pour l'étude et la présentation de la portée de l'intercommunalité, nous nous sommes intéressés au cas français bien que celui-ci vit un problème d'émiettement du territoire. L'intercommunalité se trouve justifiée par cette raison qui laisse, cependant, le législateur dans un dilemme, soit de réduire le nombre de communes ou de réaliser les fusions entre elles ou soit encore d'inciter les actions inter communalisées.

⁽⁸⁹⁾ LeSaout. R et Madore. F, Op.cit, page 11.

Chapitre IV

**Analyse des perceptions et des modalités de
reconfiguration territoriale en Algérie - cas des
communes de la wilaya de Tizi-Ouzou**

Introduction

L'analyse des configurations territoriales récentes à travers l'applicabilité des outils des alliances stratégiques des entreprises au niveau des collectivités territoriales (chapitres II), nous a permis de cerner la problématique de la nécessité pour les communes de tisser des relations stratégiques. La finalité étant de créer les conditions d'une dynamique de développement territorial durable.

Dans ce chapitre, il sera question de confronter notre première hypothèse à la réalité du terrain au travers une enquête auprès de plusieurs acteurs territoriaux. L'objectif premier est de mettre le doigt sur les limites du découpage territorial actuel en Algérie, et par voie de conséquence, la nécessité d'une reconfiguration du territoire et notamment les communes.

Dans un premier point, nous traitons de la faisabilité de mise en place des alliances stratégiques en Algérie, en dressant les éléments théoriques et empiriques ainsi que les critères retenus dans l'opération de découpage territorial.

Dans un second point, nous analyserons les différents découpages territoriaux opérés en Algérie depuis l'indépendance à ce jour.

Dans un troisième point, nous esquissons une analyse critique des différents découpages pour mettre en relief l'opportunité de la mise en œuvre des alliances stratégiques dans le contexte algérien. Il s'agit de traiter, en particulier, les modalités pratiques pouvant tisser des relations entre communes afin de gérer en commun un problème particulier en se référant au cadre juridique régissant les communes algériennes.

Enfin, nous achèverons ce chapitre par une étude empirique effectuée sur le terrain des communes de la Wilaya de Tizi-Ouzou où nous avons réalisé des entretiens avec les responsables locaux sur leurs perceptions des limites des configurations actuelles et des modalités de reconfiguration. Plusieurs scénarii de recomposition territoriale sont ainsi construits selon les dires des acteurs.

Section 1 : élément de soubassement théorique des découpages territoriaux

L'objet de cette section porte essentiellement sur la présentation des opérations des découpages territoriaux mis en pratique en Algérie depuis l'indépendance. Le travail sera structuré de la manière suivante : d'abord, il nous semble pertinent, en premier lieu, de faire un éclairage théorique sur les fondements du découpage territorial, pour ensuite présenter l'expérience algérienne en la matière. Nous présenterons, à cet effet, les différents découpages secrets par l'Algérie après l'indépendance en reprenant quelques repères historiques. Nous terminerons par l'analyse de leurs différentes implications sur le territoire national.

1- Quelques éléments théoriques sur les découpages territoriaux

Pour tous les Etats, quelque soient les systèmes politiques et de gouvernance mis en place, l'organisation administrative territoriale soulève des problèmes de démocratie du moins de la participation des gouvernés ou encore des administrés au pouvoir.

C'est pour dire que le découpage territorial suppose l'organisation de l'espace et la répartition du pouvoir. Ces derniers reflètent la projection des rapports sociaux sur l'espace ; c'est-à-dire la prise en compte des logiques des acteurs au niveau du territoire ainsi délimité.

Le découpage territorial constitue, du point de vue de l'analyse spatiale et territoriale, un outil d'exploration et d'explication de l'espace. Il a pour objet d'identifier et de fixer des limites à des étendues. La possession d'un espace passe par sa délimitation, autrement dit, l'isoler, l'identifier, le distinguer en faisant valoir un certain droit sur une aire donnée ⁽¹⁰⁰⁾.

⁽¹⁰⁰⁾Benakzouh. C, La décentralisation en Algérie : du centralisme au déconcentration, OPU, Alger, 1984, Page 179.

En pratique, il faut signaler que l'opération du découpage administratif territorial fait apparaître qu'une collectivité territoriale doit être décentralisée bien qu'on se situe dans le cas d'un Etat unitaire. Cependant, une entité territoriale entièrement décentralisée et délimitée par un élément d'ordre territorial laisserait apparaître au contraire une division de l'Etat ⁽¹⁰¹⁾. Ce qui nous amène à mettre en exergue un compromis entre la centralisation et la décentralisation.

Cette question est traitée par la doctrine française voulant procéder à une déconcentration plutôt que la décentralisation ⁽¹⁰²⁾.

De ce fait, se pose la question de savoir si l'on doit trop centraliser ou bien trop décentraliser. Ces aspects renvoient, à la fois à la définition d'une taille optimale traitée dans la chapitre précédent mais aussi au nombre de niveaux territoriaux infra étatiques.

Pour tenter de traiter cette complexité ou bien cette dualité entre la centralisation et la décentralisation, il faut se situer dans le contexte de la nature de l'Etat : fédéral ou unitaire du fait que le degré de décentralisation et au-delà des effets qu'elle procure à l'échelon territorial concerné, peut occasionner certaines limites portant atteinte à l'équité et à l'efficacité. C'est ainsi que les pays dont la nature de leurs Etats est fédérale appliquent le principe de la subsidiarité.

Par subsidiarité, il faut entendre la responsabilité d'une action publique, lorsqu'elle est nécessaire, doit être allouée à la plus petite entité capable de résoudre le problème d'elle-même. Il va de pair avec le principe de la suppléance qui veut que quand les problèmes excèdent les capacités d'une petite entité, l'échelon supérieur a alors le devoir de la soutenir, dans les limites du principe de subsidiarité.

⁽¹⁰¹⁾ Tout Etat comprend nécessairement trois éléments : une communauté humaine, un territoire et une organisation politique. Celle-ci exerce un pouvoir d'une nature spécifique : la souveraineté. L'Etat peut prendre deux formes : l'Etat unitaire et l'Etat fédéral. L'Etat unitaire est un Etat qui est un, dans ses trois éléments constitutifs, comme l'est stipulée dans la loi fondamentale du pays considéré (constitution) : « *La République est indivisible* ». Toutefois pour des raisons d'efficacité, quelques aménagements y sont, en effet, souvent apportés (décentralisation). Il s'agit de la déconcentration et de la décentralisation. Les Etats fédérés, par contre, ne disparaissent pas pour autant : ils disposent d'une relative autonomie, mais l'Etat fédéral qui se superpose à eux n'est que le produit de la participation des Etats fédérés.

⁽¹⁰²⁾ La déconcentration signifie le transfert de l'administration centrale au niveau local sans pour autant définir ou bien circonscrire le territoire à ce transfert. En Algérie, par exemple, l'organisation territoriale est régie par le principe qui fait coïncider le cadre territorial des unités décentralisées avec celles des unités déconcentrées de l'Etat (notamment la Daïra).

C'est donc le souci de veiller à ne pas faire à un niveau plus élevé ce qui peut l'être avec plus d'efficacité à une échelle plus faible, c'est-à-dire la recherche du niveau pertinent d'action publique. La référence au territoire, en termes du niveau (échelon) est primordiale pour définir les compétences que tel ou tel niveau peut assumer.

La subsidiarité finalement, à travers sa définition constitue une alternative au principe de la décentralisation. Examinons d'abord la problématique de la décentralisation qui est considérée comme une modalité voire même un critère de définition des collectivités territoriales.

1-1- De la décentralisation : quelques principes pratiques issus de la théorie du fédéralisme financier

Les questions de décentralisation ont suscité un engouement dans un grand nombre de pays durant ces deux dernières décennies. Cette notion reste, cependant, très difficile à définir car elle renvoie plutôt à des arrangements institutionnels d'une grande variété. Théoriquement ; il ne faut pas confondre entre décentralisation et fédéralisme financier ⁽¹⁰³⁾.

Les motifs qui ont guidé la décentralisation sont différents selon les pays. Des études ont été menées pour identifier les causes en faisant référence aux différents contextes de pays (Bird et Ebel, 2007). Selon ces auteurs, les pays en développement se sont tournés vers la décentralisation pour échapper aux conséquences d'une gestion inefficace et inefficente, de l'instabilité macroéconomique et d'une croissance économique inadéquate. Dans les pays de l'Amérique Latine, c'est plutôt la pression politique vers plus de démocratie qui explique le mouvement de décentralisation.

En Afrique, beaucoup d'expériences de décentralisation répondent à un souci de préserver l'unité nationale en prenant en considération les particularismes locaux. A titre d'exemple, en Algérie tout comme dans les autres colonies françaises, les autorités locales ou

⁽¹⁰³⁾ Par fédéralisme financier, nous entendons l'analyse économique des décisions collectives prises dans le cadre des dispositifs coordonnés d'autorités publiques à différents niveaux de gouvernements. Ce concept est proche de « multi-level-finance » (Derycke et Gilbert, p31). La référence au fédéralisme décrit le fonctionnement propre aux régimes fédéraux et aux régimes unitaires en tenant compte du partage optimal des tâches et moyens entre des administrations publiques de différents niveaux.

bien les gouvernements locaux, au sens du fédéralisme financier, sont en quelque sorte des démembrements de l'Etat central plutôt que des gouvernements élus. Tandis que les anciennes colonies britanniques, font de plus en plus large place à l'autonomie.

Au-delà des avantages que procure la décentralisation telle que développée dans le chapitre premier, il semble que la décentralisation est le fruit d'une décision plus ou moins unilatérale de l'Etat central. En pratique, il existe deux manières de la concevoir ; selon un mode descendant « top-down » ou ascendant « bottom-up »⁽¹⁰⁴⁾.

Le premier mode de décentralisation qui est descendant donne un avantage aux préférences du gouvernement central qui reste souvent dans son rôle d'arbitrage. Ce processus de décentralisation suppose un transfert de pouvoir et de compétences auparavant dévolues à l'Etat central, à des entités spécialisées. Il s'agit dans ce cas d'établissements publics qui ont la personnalité morale mais dont la compétence est déterminée par leurs statuts. En Algérie, cette pratique est très courante dans la gestion des affaires publiques en ce qui concerne les services déconcentrés de l'Etat en particulier.

Le deuxième mode de décentralisation (qui est ascendant) est rare en pratique, du fait qu'il concerne les Etats fédérés, dans lesquels les collectivités territoriales disposent d'une large autonomie, privilégiant les préférences locales. Dans ce cas, des questionnements sont soulevés à savoir la question des fonctions qui doivent être transférées à l'échelon supérieur dans le cadre du principe de la subsidiarité. De même, ce mode de gestion publique met en évidence la question de la concurrence et/ou de la coopération entre collectivités territoriales décentralisées.

Ces modes de décentralisation ainsi présentés permettent d'appréhender la nature de l'Etat ; le système « bottom-up » (où les décisions émanent des initiatives) semble s'appliquer au cas des Etats fédéraux à forte tradition de décentralisation. Il permet une meilleure configuration des territoires.

Cependant, quel que soit le mode retenu, à travers les questions que soulève la décentralisation, la recherche d'un meilleur maillage territorial pose la question des critères

⁽¹⁰⁴⁾ Dafflon. B(Collectif), Décentralisation : Quelques principes issus de la théorie du fédéralisme financier, Page 09.

retenus pour le découpage (population, superficie...etc.) pour l'atteinte du bien-être social et l'équité territoriale. Ces questionnements renvoient à la conception du découpage territorial tel qu'il est opéré sur le plan administratif. Dans ce qui suit, nous traiterons des principes du découpage territorial en théorie et en analysant l'expérience algérienne.

1-2- Des soubassements théoriques et empiriques du découpage territorial : application au cas algérien

La configuration administrative du territoire se heurte souvent à des choix opérés par l'Etat, tentant de trouver un compromis entre le niveau de décentralisation ainsi que les compétences à attribuer pour les entités territoriales infra-étatique. Ces éléments nous amène à nous poser la question de savoir quels sont les critères empiriques, en plus des critères théoriques (taille optimale des collectivités) existants permettant de définir un découpage du territoire en entités décentralisées définissant les échelons (commune, Wilaya, région...) adéquats.

Le découpage territorial induit le maillage du territoire. Ce dernier est défini à la fois comme « *principe de partition opératoire et socialisée et comme une construction sociale et politique intimement liée à l'histoire et aux choix politiques dominants voire idéologiques* » (Raham, 2004, p57).

De ce fait, l'aménagement de l'espace est indissociable de l'appropriation et du maillage territorial. L'organisation de l'espace est la projection des rapports sociaux sur l'espace. Dans cette optique, l'aménagement du territoire apparait comme une réorganisation de l'espace et des Hommes, tenant compte des activités qui configurent et qualifient les territoires. Dans ce contexte, la recherche de l'équité territoriale et le bien-être social parait une tâche ardue pour l'aménagiste, du fait des disparités induites par les activités et les stratégies des acteurs (entreprises, agents économiques, institutions...etc.). L'aménagement doit se fixer comme objectif la correction des effets spatiaux des activités humaines.

L'analyse du maillage administratif permet de faire ressortir plusieurs objectifs : exercice du pouvoir, fonction d'encadrement du projet social, optimisation de la division du territoire (Raham, 2004). De ce fait, le découpage administratif requiert une importance

capitale dans l'organisation de l'espace, la formation de la trame urbaine et la constitution de la base du système urbain.

D'un point de vue technique, le découpage territorial requiert une connaissance géométrique pour pouvoir tenir compte, à la fois de la dimension spatiale (superficie) ainsi que de la concentration de la population (habitants). L'instrument technique et théorique qui est mis en place pour pouvoir définir un découpage technique semble celui des polygones de THIESSEN ⁽¹⁰⁵⁾.

Cette méthode appliquée par plusieurs pays a fait l'objet de critiques (Belhedi, 1989). Le problème que soulève la gestion publique concernant la maille territoriale est d'ordre dimensionnel, eu égard au poids du centre administratif : celui de la surface optimale, assurant la meilleure couverture des services et équipements, et celui de l'optimum de peuplement : il s'agit ici, des critères de la taille optimale d'une collectivité territoriale. Pour Pinchemel (1997, p 116), tout maillage optimal doit satisfaire quatre exigences :

- **Egalité** : elle concerne les variations des longueurs des liaisons aux centres et aux côtés qui doivent être minimales ;
- **Compacité** : le rapport de la longueur du périmètre à la surface doit être minimal ;
- **Contiguïté** : le pavage doit recouvrir tout et ne pas laisser subsister d'espaces interstitiels ;
- **Fonctionnalité** : adaptation de la forme à la fonction.

Ces quatre conditions concernent l'organisation administrative pouvant structurer et configurer les territoires découpés en entités de différents rangs. L'objectif ultime réside dans la recherche d'une division de l'espace en mailles régulières et équilibrées, en vue de réduire les écarts et les inégalités entre les différentes entités, qui sont des collectivités territoriales ayant le même rang.

⁽¹⁰⁵⁾ Les polygones de THIESSEN constituent une méthode géométrique de division de l'espace permettant de mettre en évidence des zones de recoupement de plusieurs lignes formant ainsi une maille qui peut être comparée à un maillage territorial.

En plus des critères retenus dans le cadre du modèle des polygones de THIESSEN ainsi présentés d'une façon succincte, il faut dire que d'autres paramètres rentrent en jeu dans la définition des entités chargées du développement des territoires.

Pour avoir un découpage administratif du territoire optimal, il semble que la prise en compte des critères techniques, économiques, sociologiques et politiques soit indispensable pour gérer l'hétérogénéité. C'est ce que nous aborderons dans le point suivant de cette section concernant la pratique des découpages territoriaux en Algérie.

Section2 : Les restructurations des cadres territoriaux communaux opérées par les découpages administratifs

Il est important de signaler que tout maillage territorial mis en place aura des implications directes sur le devenir des territoires. Le découpage administratif est un moyen de comprendre les logiques d'un territoire. Il a pour objet d'identifier et de fixer des limites des étendues. Ce qui permet de prendre possession de l'espace en dégagant la conception qu'ont les pouvoirs publics de leur espace et de sa configuration.

C'est dans ce contexte que l'on peut juger l'intérêt que portent les populations aux cadres territoriaux dans lesquels elles sont insérées ⁽¹⁰⁶⁾. L'Algérie, qui n'échappe pas aussi à cette réalité, à l'instar d'autres pays, est à la recherche d'un découpage qui soit opérationnel et pertinent sur le plan économique, qui puisse à la fois asseoir l'autorité de l'Etat et prendre en charge le développement et les aspirations des territoires.

Dans ce point, il sera l'occasion de présenter les différents découpages secrétés par l'Algérie indépendante mais avant de le faire nous ferons un bref aperçu de différentes logiques territoriales ayant prévalu avant 1962.

1- Les réorganisations administratives en Algérie avant l'indépendance : quelques repères historiques

Nous présenterons les principales périodes ayant marqué l'organisation administrative du territoire algérien avant l'indépendance.

⁽¹⁰⁶⁾ BELADJEL.S, Op.cit., Page 03.

1- 1 La période de domination turque

Pendant cette période, nous avons assisté à un maillage territorial qui avait préexisté ; celui de la tribu fondé sur une relation entre l'organisation sociale et l'espace de vie des tribus. Le contexte était caractérisé par un net recul du pouvoir central détenu par le Sultan turc ⁽¹⁰⁷⁾.

La vie de la tribu était intimement liée à son territoire qui était considéré comme un espace politique et une ressource économique. Le découpage territorial n'était pas défini du fait que les frontières entre les territoires des différentes tribus n'étaient pas définies dans l'espace ; des ententes tacites étaient alors établies.

Durant cette tranche de l'histoire, le territoire est réparti en trois provinces ou Beyliks. Le Beylik du Levant pour l'Est avec Constantine pour capitale, le Beylik du Titteri pour la partie centrale avec pour capitale Médéa et le Beylik du Ponant correspondant à l'Algérie occidentale avec Oran pour capitale.

La gestion de ces trois provinces ou Beyliks était fondée sur le principe de complémentarité des terroirs : *« c'est une singularité de l'histoire que l'Algérie, naturellement divisée en trois zones parallèles à la mer, s'est trouvée partagée en trois régions perpendiculaires à la côte »* ⁽¹⁰⁸⁾.

Ce système a prévalu pendant trois siècles concernant la régence turque au point où l'on peut dire qu'il n'obéissait à aucun des modèles théoriques de découpage territorial tels que définis dans cette thèse.

⁽¹⁰⁷⁾ COULOT.C, Les institutions de l'Algérie durant la période coloniale (1830-1962), Editions du CNRS, Paris, 1987 PP (24-25)

⁽¹⁰⁸⁾ RAHAM. D et al. , Op.cit., Page 258

2- La période coloniale (1830-1962)

Le système d'organisation turque qui avait fonctionné pendant trois siècles jusqu'en 1830 avait été conservé par le colonisateur français.

Nous avons assisté juste après l'occupation à la transposition de ce modèle dans les trois départements de Constantine, d'Alger et d'Oran qui ont perduré un siècle ⁽¹⁰⁹⁾.

Cependant, les principes d'organisation ont pris d'autres formes. L'administration française coloniale avait procédé à la mise en place d'un système politique imposant une ségrégation sociale et spatiale. Il s'agissait de la différence entre les citoyens européens qui sont implantés sur des territoires assez développés et des citoyens autochtones qui étaient cantonnés sur les secteurs les plus déshérités.

Cette nouvelle réorganisation a accentué le processus de désintégration des tribus et du système tribal.

A la veille de la fin de l'époque coloniale, l'accroissement de la population et la densification des activités économiques, une nouvelle réorganisation administrative du territoire devenait un impératif de conduite des affaires du pays.

Ainsi, le nombre de départements fut multiplié par cinq pour atteindre quinze(15)en 1956 ⁽¹¹⁰⁾.

De ce fait, nous avons assisté à l'unification du statut régissant les communes avec la mise en œuvre du plan de Constantine en 1958 ⁽¹¹¹⁾.

⁽¹⁰⁹⁾ Coulot. C, Op.cit, Page 53.

⁽¹¹⁰⁾ CoulotC, id, Page 55.

⁽¹¹¹⁾ La généralisation des communes de plein exercice s'est faite suite au Décret du 28 /06/1956 puis il y a eu promulgation d'un Décret en date du 26/02/1959 qui a autorisé la composition des conseils municipaux qui s'en est suivi par la consécration du pouvoir du chef de section administrative spécialisée (SAS) en septembre 1959. Enfin, le Décret du 28/10/1959 a mis fin au régime tribal c'est-à-dire régimes des douars, les centres municipaux et l'administration caïdat (qui ont rapport avec le Caïd, Chef ou Président d'une administration territoriale). Pour plus de détails Cf. les archives des journaux officiels de la France coloniale.

Concernant cette nouvelle configuration du territoire qui était dictée par des exigences de la guerre de libération nationale suite aux réformes engagées, il faut dire que durant cette période nous avons assisté aux prémices de naissance de la commune algérienne. C'est pourquoi, en 1958 le territoire national fut découpé en 1525 communes. Ceci a constitué une trame de base pour les réformes engagées après l'indépendance du pays.

3- Les réorganisations territoriales de la période post- indépendance

Au lendemain de l'indépendance, les actions entreprises en direction du maillage territorial, s'inscrivait dans une conjoncture où la maîtrise du territoire l'emportait sur la logique du développement. Sitôt l'indépendance acquise, l'une des préoccupations des Etats maghrébins fut d'asseoir leur autorité et de renforcer le contrôle de leurs territoires ⁽¹¹²⁾.

Un effort de reconsidération et d'appropriation de l'espace territorial a été déployé en tentant, dans un premier temps, de redéfinir les dénominations des entités. En effet, le nombre de départements qui était de l'ordre de 15 fut maintenu mais rebaptisés Wilayas. Le nombre de communes était passé de 1525 en 1958 à 676 communes en 1963. Ce regroupement a eu comme effet de faire perdre aux communes leur identité ; ce qui a induit des disparités régionales.

Nous examinerons dans ce point les principales réformes engagées en Algérie depuis l'indépendance et qui ont couronné l'intégration du pays par le maillage territorial.

3- 1 Les réformes administratives et territoriales de 1974

Les découpages territoriaux sont nombreux en Algérie, car c'est à travers ce cadre que transitent les décisions et qu'est mis en place le développement. Les découpages successifs du territoire ont répondu aux critères suivants ⁽¹¹³⁾ :

- Augmentation progressive du nombre de Wilayates: 3 avant le 1956, 12 en 1956, 15 en 1962 et 31 en 1974 ;

⁽¹¹²⁾ Troin. J.F, Le Maghreb : Hommes et Espaces, Armand Collin, Paris, 1985, Page 312

⁽¹¹³⁾ Côte M, l'Algérie ou l'espace retourné, MEDIA-PLUS/Algérie, Alger, 1993, Page 194

- Amenuisement de la taille des circonscriptions, en étendue (superficie) et en taille de la population ;
- Homogénéité de l'effectif de population (460 000 habitants en moyenne par Wilaya) ;
- Homogénéité relative des conditions écologiques au sein de chaque Wilaya de façon à faciliter les opérations de mise en valeur (Wilayate montagnarde, Wilayate steppiques...).

Le découpage territorial de 1974 était caractérisé par le fait qu'il a manifesté le souci de promouvoir le développement des régions enclavées et montagneuses. C'est ainsi que nous avons une nouvelle configuration territoriale. Celle-ci s'est concrétisée par la naissance de 16 nouvelles Wilayates pour atteindre un total de 31 et le nombre de communes était passé de 676 communes à 704.

Ce nouvel émiettement, qui s'est accompagné par d'autres réformes économiques opérées en Algérie pendant cette période, fut dicté par les choix économiques et politiques retenus dans le cadre de la planification centralisée.

En effet, l'exposé des motifs de l'ordonnance ayant consacré le projet de découpage territorial de 1974 ⁽¹¹⁴⁾, a présenté la refonte de l'organisation territoriale, comme un moyen permettant de réaliser de nouvelles étapes dans la voie de l'édification d'une société socialiste, démocratique et prospère.

En principe, ce découpage devait assurer le maintien, le renforcement et la préservation de l'unité et de la cohésion de la société algérienne, assurant une répartition plus équilibrée de la population et des activités sur le territoire national. L'objectif étant d'adapter les cadres territoriaux à la nouvelle politique d'aménagement du développement centralisé du pays.

La centralisation semblait être une dominante dans cette nouvelle configuration territoriale. Du point de vue de la définition du cadre territorial, il est important de signaler que les apports de ce découpage peuvent être résumés comme suit :

⁽¹¹⁴⁾ Ordonnance n° 74- 09 du 02 /07/1974 portant refonte de l'organisation territoriale des Wilaya.

La création de nouvelles Wilayas pour remédier aux incohérences générées par l'étendue des anciennes Wilayates (nous sommes passés de 15 à 31 Wilayas). Ce cadre territorial est obtenu soit par :

- La création de nouvelles Wilayas résultant de la fusion de deux ou plusieurs parties de Wilaya ou de la division d'une Wilaya ;
- Le réaménagement des limites territoriales de certaines Wilayas sur la base d'un détachement ou d'un rattachement des communes entre deux ou plusieurs Wilayas ;

Cette nouvelle réorganisation du territoire a abouti à une configuration du territoire national ayant un effet direct sur le nombre de communes et de Daïras. A ce juste titre, il faut noter que le nombre de Daïras n'est pas uniformisé entre les Wilayas. Par ailleurs, le nombre de communes est très variable d'une Daïra à une autre, sachant que cette dernière n'est rien d'autre qu'une entité déconcentrée de l'Etat central.

Le tableau suivant illustre la répartition des Daïras et des communes par Wilaya durant cette réforme territoriale opérée en 1984.

Tableau n°VI.1 : Répartition des Daïras et communes par Wilaya générée par la réforme territoriale de 1984

Dénomination de Wilaya	Nombre de Daïras	Nombre de Communes
Adrar	3	10
El Asnam	6	29
Laghouat	5	12
Oum El Bouaghi	4	18
Batna	7	34
Béjaïa	5	28
Biskra	6	22
Béchar	4	13
Blida	7	33
Bouira	4	19
Tamanrasset	2	02
Tebessa	5	18

Tlemcen	7	31
Tiaret	7	38
Tizi-Ouzou	8	38
Alger	8	15
Djelfa	4	12
Jijel	4	17
Sétif	7	34
Saida	6	23
Skikda	5	22
Sidi Bel Abbès	6	37
Annaba	3	14
Guelma	6	35
Constantine	3	12
Médéa	6	22
Mostaganem	6	37
M'Sila	4	23
Mascara	5	25
Ouargla	4	07
Oran	3	11
Totaux : 31	160	691

Source : Elaboré par nous-mêmes sur la base de l'ordonnance n°74-09

A la lecture de ce tableau, il est important d'avancer que la configuration territoriale de 1974 a eu comme effet de diviser le territoire d'une manière hétéroclite, de sorte que le nombre de Daïras a

insi que de communes par Wilaya nouvellement créée n'est pas lié à l'étendue de sa superficie. Le seul critère pris en compte étant la population (nombre d'habitants). Ceci peut être déduit à la lecture de la fameuse ordonnance régissant cette réforme.

Pour le choix de la dénomination des Wilayas, il est à signaler la non prise en compte des critères d'ordre culturel et sociologique. Ceci est illustré à travers le changement de dénomination de chef-lieu de Wilaya « *en effaçant au plan de dénomination, les particularismes régionaux, car ce serait menacer l'unité nationale que de ressusciter les*

particularismes régionaux étant donné que « l'Etat nation » est la réalité spatiale première »⁽¹¹⁵⁾.

Ce découpage de 1974, intervient à un moment où l'Algérie connaît une industrialisation massive et une urbanisation forte. La constitution de nouvelles structures administratives devaient prendre en charge les transformations spatiales, économiques et sociales et réduire le phénomène de l'exode rural ⁽¹¹⁶⁾.

Les communes sont peu touchées par ce remaniement territorial. Leur nombre a faiblement évolué (676 à 704 communes) alors que le nombre de wilayas et de Daïras ont plus que doublé (15 à 31 Wilayas, 91 à 181 Daïras).

A titre illustratif, la Wilaya de Tizi-Ouzou qui en compte 38 Communes et 7 Daïras est placée en première position avec la Wilaya de Tiaret par rapport aux Wilayas en termes de nombre de communes.

Le tableau ci-après donne une synthèse chiffrée de cette réforme de 1974.

Tableau n°IV.2: *Les nouvelles institutions administratives du découpage de 1974 comparées à la Wilaya de Tizi-Ouzou*

	Communes		Daïras		Wilayas	
Algérie	704	100%	160	100%	31	100%
Tizi-Ouzou	38	5,39%	7	4,37%	1	

Source : Nos propres sources

Cette organisation du territoire a prévalu jusqu'à 1984 date à laquelle fut promulguée une deuxième réforme territoriale.

⁽¹¹⁵⁾ Côte. M, L'espace algérien, Les prémices d'un aménagement Média Plus, OPU, Alger, 1983 Page 181

⁽¹¹⁶⁾ Raham.D, Les structures spatiales de l'Est algérien. Les maillages territoriaux, urbains et routiers, Thèse de Doctorat, Université de Constantine, 2001, Page 62.

3-2 La réorganisation territoriale de 1984 : l'émiettement du territoire et la reconsidération de l'échelon local

Le bilan socio-économique établi entre 1978-1979 a révélé de graves déséquilibres engendrés par les différentes restructurations territoriales contenues dans le plan quinquennal. Celui-ci a souligné la nécessité de promouvoir de véritables structures décentralisées.

En effet, à partir de 1980 et suite aux grandes transformations économiques qu'a connues l'Algérie, les imperfections du découpage territorial de 1974 sont à l'ordre du jour (Raham, 2001).

La réflexion était centrée sur la conception d'une nouvelle organisation territoriale qui devait prendre en considération la nouvelle conjoncture socio-économique.

Sur le plan de l'armature urbaine durant cette période, il faut dire que l'urbanisation accélérée et la forte croissance démographique constituent des facteurs objectifs de cette nouvelle réorganisation territoriale. Celle-ci fut promulguée le 04.02.1984 par la Loi n° 84-09 qui a mis en évidence le rôle des collectivités locales dans la réduction des écarts entre ses entités territoriales de développement.

Principale nouveauté de cette Loi étant l'augmentation du nombre de communes et de Wilayas en vue de réduire les disparités régionales et locales issues du découpage de 1974.

Ce nouvel émiettement du territoire visait, essentiellement, la mise en œuvre de la décentralisation effective et ce, à travers l'omnipotence de la commune considérée comme entité de base du développement du pays. Le but étant d'atteindre un équilibre entre les différentes mailles afin d'appliquer une seule grille d'équipements (Côte, 1993).

De même, le contenu de cette réforme a mis le doigt sur la refonte du système de planification, dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire inscrite dans le plan quinquennal (1980-1984). Il ya eu mise en place d'une planification plus élaborée articulée en trois niveaux (Beladjel, 2003, p 74) :

- Au niveau supérieur (central) : le plan national de développement ;
- Au niveau intermédiaire : le plan régional ; il s'agit des plans de Wilayas, revus au niveau supérieur pour être intégrés au plan national ;
- Au niveau inférieur : le plan de Wilaya élaboré conjointement avec le plan communal.

La décentralisation est présentée par le plan quinquennal comme une méthode de gestion et de division de travail entre le niveau central et les collectivités territoriales décentralisées. C'est dans ce contexte que sont nés les instruments de planification au niveau local (PDAU, PAW et POS) ⁽¹¹⁷⁾. Ces instruments ont été mis en œuvre à partir de 1990 (Cf.: Loi n° 90-29 du 01/12/1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme).

Cette nouvelle réforme a plus que doublé le nombre de commune de 704 à 1541. Les Wilayas elles aussi ont augmenté pour atteindre un total de 48 que compte le territoire national.

Cette évolution très significative, répond au souci d'encadrer plus le territoire dans le cadre d'un développement harmonieux global.

De même, elle s'apparente à la réforme territoriale engagée en 1956 dans un contexte de guerre dont le nombre de communes était de 1525.

Le tableau suivant présente une comparaison entre le nouveau découpage de 1984 et celui de 1974 en termes du nombre de collectivités territoriales (Communes et Wilayas).

Tableau n°IV.3 : Evolution du nombre de communes et de Wilayas suite au découpage de 1984

Années	Communes		Wilayas	
	1974	1984	1974	1984
Algérie	704	1541	31	48
Tizi-Ouzou	38	67	-	-

Source : Nos propres sources en référence aux différents découpages

⁽¹¹⁷⁾ PDAU : Plan Directeur d'aménagement et d'Urbanisme.

PAW : Plan d'Aménagement de Wilaya.

POS : Plan d'Occupation des Sols.

Il apparait du tableau ci-dessus que la multiplication du nombre de communes et de Wilayas a eu pour effet la création de nouvelles entités de développement. Les objectifs tracés par le nouveau maillage semblent prendre en compte les imperfections du découpage précédent ; celui de 1984.

La Wilaya de Tizi-Ouzou, occupe la première place en termes de nombre de communes à l'échelle des autres Wilayas que compte le territoire national. Ce dernier qui compte 1541 communes au total, renferme des Wilayas ayant un nombre de communes qui varie entre 02 et 67.

Le tableau ci-après présente la répartition des communes par Wilaya. Il en ressort que cette configuration s'apparente à un maillage territorial qui a tenu compte uniquement de la dimension géographique, reléguant de fait les autres dimensions humaines, culturelles et économique.

Tableau n°IV.4 : Répartition du nombre de communes par Wilaya (découpage de 1984)

N°	Wilayas	Nombre de communes	Superficie en KM²	Population 2007
01	Tindouf	02	159 000	32 683
02	Illizi	06	285 000	42 714
03	Tamanrasset	10	556 185	170 778
04	Annaba	12	1 439	621 786
05	Constantine	12	2 187	913 338
06	Naâma	12	29 950	146 157
07	Ghardaia	13	86 105	361 570
08	Saida	16	6 764	318 717
09	Ouargla	21	211 980	541 045
10	Khenchla	21	9 811	377 577
11	Bechar	21	162 200	258 677
12	El Bayadh	22	78 870	200 969
13	Tissemsilt	22	3 152	304 594
14	El Taref	24	3 339	407 202

15	Laghouat	24	25 057	381 124
16	Souk Ahras	26	4 541	412 281
17	Oran	26	2 121	1 382 980
18	Jijel	28	2 577	650 771
19	Ain Temouchent	28	2379	368 309
20	Tébessa	28	14 227	634 332
21	Adrar	28	439 700	371 761
22	Oum El Bouaghi	29	6 783	586 087
23	Blida	25	1 575	890 484
24	El Oued	30	54 573	617 691
25	Mostaganem	32	2 175	713 162
26	Mila	32	9 373	768 669
27	Biskra	33	20 986	685 391
28	Guelma	34	4 101	480 258
29	Bordj Bouarraridj	34	4 115	639 653
30	Chlef	35	4 795	976 269
31	Djelfa	36	66 415	976 037
32	Ain Defla	36	4 891	754 692
33	Skikda	38	4 026	880 251
34	Boumerdès	32	1 356	727 531
35	Relizane	38	4 870	723 355
36	Tiaret	42	20 673	839 011
37	Tipaza	28	1 605	571 619
38	Bouira	45	4 439	708 343
39	Mascara	47	5 941	761 881
40	M'Sila	47	18 718	945 633
41	Bejaia	52	3 268	953 953
42	Sidi Belabès	52	9 096	594 098
43	Tlemcen	53	9 061	950 431
44	Alger	57	1 190	2 882 897
45	Sétif	60	6 504	1 498 953
46	Batna	61	12 192	1 108 779

47	Médéa	64	8 866	902 678
48	Tizi-Ouzou	67	3 568	1 226 115

Source : Nos propres sources à travers la synthèse des informations collectées auprès du MICL (Ministère de l'intérieur et des collectivités locales).

A la lecture de ce tableau synthétique des communes héritées du découpage de 1984 et qui reste en vigueur à ce jour, il apparaît très clair que la configuration des communes ne tient compte dans la définition des communes que le critère géographique. Ceci est illustré par le cas de beaucoup de Wilayas (Tizi-Ouzou, Batna, Sétif). La définition de l'assiette territoriale des communes est intéressante.

Le niveau communal est particulièrement représentatif, car c'est là où se nouent tous les problèmes autour du contrôle de l'espace local, bien que la décentralisation n'est pas réelle, si l'on se réfère à la pratique de la gestion communale.

La commune algérienne pose d'abord un problème de taille (superficie et effectif de la population) comme le montre si bien le tableau présenté. Les unités ayant géré pendant l'ancien découpage de 1974 étaient très grandes : 20 000 habitants en moyenne, grandes villes exclues (Cote. M, 1993).

Les critères de découpage définis par le Ministère de l'intérieur visaient à constituer les unités nouvelles sur des bases modernes : espace fonctionnel, animé par un centre, relié par un réseau, s'appuyant si possible sur des éléments physiques (Cote. M, 1993).

En pratique, le découpage de 1984 a érigé de nombreux centres ruraux, dépourvus d'infrastructures socio-économiques de base et peu peuplés, en communes (Akerkar. A, 2014). Aujourd'hui, le fonctionnement de ces dernières et même de certaines anciennes communes n'est assuré que grâce aux subventions de l'Etat.

4- Quel bilan et perspectives des réformes territoriales en Algérie ?

La succession de ces différentes reconfigurations incite à procéder à une évaluation de leur pertinence, en rapport avec les critères et les objectifs poursuivis. Le découpage actuel

pose particulièrement des interrogations sur son efficacité et sur sa future transformation. Déjà, une nouvelle réforme commence à susciter l'intérêt des autorités. Elle vise à créer de nouvelles wilayas déléguées pour optimiser la gestion et répondre aux évolutions démographiques du pays. Cependant, il nous semble qu'avant de lancer une nouvelle réforme, il est nécessaire de faire un diagnostic des forces et faiblesses du découpage actuel. Il s'agit en outre d'analyser les perceptions des acteurs locaux (élus, maires, chefs de Daïra...etc.) pour essayer par la suite de construire des scénarii possibles de transformation. C'est l'objet de la section suivante.

Section 3. Analyse des perceptions du découpage actuel et des modalités de reconfiguration : cas des communes de la wilaya de Tizi-Ouzou

Ce dernier point a pour objectif essentiel d'analyser les perceptions des acteurs locaux (maires, élus, administrateurs territoriaux...etc.) des différents découpages territoriaux ayant marqué l'ossature territoriale algérienne depuis son indépendance. Il s'agit ainsi de faire ressortir les critères pris en considération dans les découpages ainsi que les modalités de restructuration envisageables dans l'avenir.

1- Profil des enquêtés

Le tableau ci-après reprend l'ensemble des personnes enquêtées par fonction et commune d'appartenance. Nous avons interrogés des profils variés allant des maires et des élus actuels, aux ex-Maires et ex-élus en passant par les chefs de daïra et les administrateurs communaux. Nous avons considéré dans nos entretiens les trois échelles fondant l'armature territoriale de la wilaya de Tizi-Ouzou, à savoir les communes, les daïras et la wilaya. Aussi, pour faire émerger les différentes visions, nous avons pris en considération les élus et les administrateurs non élus. Les perceptions des acteurs locaux sont en effet susceptibles de varier en fonction des échelons territoriaux et de la nature des fonctions occupées. La variété de notre panel ne fait que renforcer la pertinence notre analyse

Tableau n°IV.5 : Personnes enquêtées par fonction et commune d'appartenance

Acteurs locaux	Maires/P APC	Elus commu- nes	Elus APW /Président comm- ission	Chefs de Daira	Ex. Elus/P APC	Administ- rateurs
Communes						
<i>Tizi-Ouzou</i>						
<i>Ain El Hammam</i>						
<i>Fréha</i>						
<i>Souamaâ</i>						
<i>Mechtras</i>						
<i>Timizart</i>						
<i>Makouda</i>						
<i>Draâ El Mizan</i>						
<i>Beni Aïssi</i>						
<i>Beni Zmenzer</i>						
<i>Iferhounène</i>						
<i>Azazga</i>						
<i>LarbaâNathIrathe n</i>						
<i>TiziRached</i>						
<i>Ouaguenoun</i>						
<i>Ait Yahia</i>						
<i>Maâtkas</i>						
<i>Beni Douala</i>						
<i>Bouzuguen</i>						
<i>Ouadhia</i>						
<i>Azeffoun</i>						
<i>Tigzirt</i>						
<i>Djebel AïssaMimoun</i>						

<i>Boghni</i>						
<i>Tirmitine</i>						
<i>Draâ Ben Khedda</i>						
<i>Mekla</i>						
<i>Aghribs</i>						
<i>Boudjima</i>						
<i>Tademaït</i>						
<i>Total</i>	15	17	5	2	2	7
	Plusieurs personnes enquêtées					
	Une personne enquêtée					

La ventilation de notre échantillon par fonction montre que la majorité des personnes enquêtées sont des élus communaux et des présidents d'assemblées populaires communales en fonction. Les administrateurs (non élus) et les élus de l'assemblée populaire de la wilaya arrivent en seconde position. Enfin, les chefs de Daïra (non élus) arrivent en dernière position. La majorité des entretiens ont été effectués au niveau des communes. Cette échelle est celle qui nous intéresse au premier chef dans notre recherche. Nous avons ainsi volontairement privilégié cet échelon territorial.

Notre enquête a été accueillie de façon positive par les élus à la fois au niveau des communes et de la wilaya. Notre recherche est en effet au cœur des préoccupations de ces élus. Souvent, nous avons été accueillis aux sièges communaux à l'occasion de nos nombreux déplacements sur le terrain de la wilaya. Néanmoins, plusieurs entretiens ont été conduits au niveau de l'APW de Tizi-Ouzou, profitant des réunions régulières des élus locaux au siège de la wilaya.

2- Élément de méthodologie

Notre enquête s'est déroulée durant le dernier quart de l'année 2014, sur une période de quatre mois. Il s'agit d'une période chargée pour les élus locaux, associée en effet de nombreuses difficultés. Nous avons néanmoins réussi à tenir nos objectifs et à réunir les conditions optimales pour le déroulement de nos entretiens. Notre méthodologie a été axée sur

grille d'entretien avec des questions ouvertes. Cette approche est très appréciée des acteurs locaux car elle leur permet de s'exprimer librement en prenant le temps nécessaire pour affiner leurs argumentations.

La construction de la grille d'entretien a été basée sur les éléments théoriques développés dans le premier point sur les configurations territoriales. Nous avons rappelé, à chaque fois, le contexte historique dans lequel de nouvelles recompositions territoriales ont été opérées en Algérie. Aussi, nous avons introduit une originalité dans notre approche avec la mise à disposition des personnes enquêtées de cartes thématiques avec les limites administratives, le nombre d'habitant et la superficie par commune ainsi que la mise en évidence du relief. Ce procédé a permis d'engager des discussions riches avec des illustrations concrètes sur les cartes.

Encadré méthodologique

Objectif : analyser la perception des acteurs locaux des limites du découpage territorial actuel en Algérie. L'analyse se centre sur les critères de découpage et leurs limites.

Période : Septembre – Décembre 2014

Déroulement : Grille d'entretien

Lieux : Communes de la wilaya de Tizi-Ouzou

Outils : cartes thématiques, données démographiques et géographiques

Données : Entretiens semi directs

Echantillon : 48 personnes élues, Présidents d'APC, Chefs de Daïra et responsables locaux au niveau de 30 communes de la wilaya de Tizi-Ouzou

Représentativité : Notre échantillon prend en considération près de la moitié des communes de la wilaya de Tizi-Ouzou

Mode d'administration : Entretiens Face à Face d'une durée d'une heure au moins.

Méthode d'analyse : analyse du profil des acteurs locaux et diagnostic de leurs perceptions, *via* une grille de lecture adaptée de la littérature et fondée sur nos hypothèses de recherche.

Limites : les limites de cette série d'entretiens sont liées principalement à la méthodologie utilisée. Cette dernière peut être critiquée du fait qu'elle est essentiellement de nature qualitative.

Les entretiens ont été majoritairement conduits au niveau des assemblées populaires de la wilaya et des communes. Nous avons eu recours à plusieurs personnes ressources intervenant au sein de l'université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou pour obtenir des rendez-vous et engager des entretiens. L'échantillon enquêté est représentatif dans la mesure où nous avons interrogés près de quarante-huit personnes sur la moitié des communes de la wilaya de Tizi-Ouzou. L'entretien face à face est le procédé mobilisé avec tous les avantages et limites de ce type d'entretien. Cette technique permet de recueillir de l'information inédite et difficile à obtenir. Néanmoins, cette analyse qualitative va être complétée dans le chapitre suivant par une analyse quantitative permettant d'illustrer au mieux les résultats de notre recherche.

3- Principaux résultats de l'enquête

3- 1 Inefficiences des critères de découpage actuel

Le découpage territorial actuel au niveau communal est qualifié par la majorité des personnes enquêtées d'inefficace. Les critères pris en considération dans la structuration des territoires se sont souvent limités à la variable population. Or cette dernière est insuffisante pour rendre compte de la complexité d'un territoire. Ce dernier est un composite multiple ayant des dimensions variées qu'il est nécessaire de prendre en compte (Hadjou, 2009).

La wilaya de Tizi-Ouzou dispose particulièrement de nombreuses spécificités liées à son relief majoritairement montagneux, à sa population très dense et à ses nombreux villages de montagne difficiles d'accès. Ces spécificités n'ont pas été prises en compte dans les différents découpages territoriaux mis en œuvre durant toute la période postcoloniale. Il s'agit alors de revoir le découpage pour coller au plus près des réalités territoriales de la wilaya ainsi que des autres wilayas du pays. Il s'agit là de la principale conclusion soulevée par l'ensemble des acteurs locaux enquêtés.

Pour de nombreux élus de l'APW et des APC de la Wilaya, le « *découpage territorial actuel n'encourage pas le développement économique* ». Certains considèrent qu'il y a « *trop de communes* », d'autres pensent au contraire « *qu'il n'y a pas assez de communes* ». L'échelon wilaya est également considéré comme obsolète en raison de l'importance de la population. Certains évoquent la nécessité de subdiviser en deux voire trois wilayas. La

réflexion doit aussi concerner le niveau régional. C'est à ce niveau que « *le processus de développement économique doit être réfléchi et mis en œuvre* ».

Limite du critère population totale – nécessité d'adjoindre le critère de dispersion

La prise en compte de du critère « population totale » est important dans le découpage des territoires, seulement il est insuffisant. Les maires des communes de Souamaâ et de Wassif soulignent que « *ce critère doit être renforcé par celui de la dispersion de la population. Une commune ayant une population majoritairement agglomérée au chef-lieu et une autre commune ayant une population fortement dispersée dans des zones éparses renvoient à des problématiques de gestion différentes* ». En effet, le premier type de commune est plus aisé à administrer selon les maires, tandis que le second type de commune pose de grandes difficultés dans la gestion. Les moyens nécessaires pour équiper ces communes sont bien plus importants que ceux nécessaires au premier type de commune.

Ce critère de dispersion de la population n'est pas pris en compte dans l'allocation des ressources. Les maires « *s'interrogent sur la logique qui est derrière l'allocation équitable des ressources quelque sans prise en considération des spécificités communales* ». Toutes les communes reçoivent le même montant dans le cadre des plans directeurs d'aménagement et d'urbanisme (PDAU).

Nombre de villages par commune : critère à considérer

Ce critère est revenu à plusieurs reprises dans nos entretiens avec les maires de Larbaâ-Nath-Irathen, de Ouagenoun et de Tigzirt. Le nombre de village par commune varie sensiblement. Plus les villages sont nombreux, plus les moyens nécessaires pour les raccorder à titre d'exemple aux réseaux d'AEP sont élevés. Les communes pauvres des zones montagneuses souffrent particulièrement de cette problématique, là aussi, non prise en compte dans le découpage actuel, ni dans l'allocation des ressources budgétaires pour les communes.

Superficie – relief : deux critères à ne pas dissocier

La taille des communes de la wilaya est relativement homogène. Deux communes, à savoir Azzefoun et Tizi-Ouzou se distinguent avec une superficie en moyenne deux fois plus grande que celle des autres communes. Seulement, cette homogénéité de taille cache en réalité des différences notables dans le relief des communes. Cette variable est particulièrement contraignante dans le processus de développement socioéconomique. Seulement, ce critère n'est pas pris en compte dans les découpages successifs ayant marqué la wilaya de Tizi-Ouzou.

Les élus des communes de montagne comme ceux de Djebel Aïssa Mimoun, de Beni Aïssi, de Beni Douala et de Larbaâ-NathI-rathen se sentent « *lésés, relégués, voir même abandonnés* » selon leurs dires. Le relief de ces communes engendre des surcoûts considérables aux projets structurants (routes, assainissement, raccordement à l'AEP, au Gaz de ville et aux réseaux de fibre optique)

Unité culturelle et territoriale : une dimension ignorée

Les élus interrogés ont conscience que les découpages successifs ayant marqué le territoire de la wilaya en particulier et l'Algérie en général « *sont l'œuvre d'autorités centrales ayant la volonté de rompre avec les logiques tribales locales, censées représenter un danger à l'unité du territoire* ». Cette volonté est perçue comme « *une agression et une atteinte aux solidarités locales, fondées essentiellement sur une unité culturelle et géographique* ».

Pour les élus, le découpage est loin de répondre à ce critère d'unité culturelle et territoriale. Or, ce critère est considéré comme essentiel pour impulser un développement local soutenable. Certaines populations sont rattachées à des communes auxquelles elles ne s'identifient pas. Leurs espaces de vie ne coïncident pas ainsi avec leur espace d'appartenance administrative. Cela crée un sentiment d'injustice qui éloigne davantage les populations locales de l'Etat central. Cette dilution de la confiance dans les institutions publiques est défavorable à tout point de vue au processus d'émergence des territoires locaux.

3- 2 Le processus de décentralisation est au cœur des logiques contrariant le processus de développement local

Au-delà de l'impertinence des critères de découpage territorial au sein de la wilaya de Tizi-Ouzou et en Algérie plus généralement, les élus enquêtés posent le problème de la décentralisation comme obstacle majeur à l'épanouissement des territoires locaux. Ici, tous les maires et élus sont unanimes pour souligner la faiblesse de leurs prérogatives et l'inadéquation du code communal avec les logiques de développement économiques.

Manque de prérogatives des élus – code communal à revoir

Les élus se sentent « *impuissant et sans prérogatives* ». Ils considèrent que leurs marges de manœuvres sont réduites. Ainsi, selon les personnes enquêtées, le code communal ne cesse d'empiéter sur leur pouvoir. Le processus de décentralisation doit « favoriser l'implication des élus et des populations locales dans l'élaboration de projet territoriaux ». Cette approche participative fait défaut et le maire se retrouve souvent impuissant à répondre « *aux doléances de ses administrés* ».

Les élus considèrent eux même qu'ils sont « *confrontés à la bureaucratie de leur propre administration– le contrôleur financier a un pouvoir de blocage qui est souvent exercé dans le sens défavorable aux intérêts des communes* ». Leurs décisions, leurs projets doivent ainsi être avalisés par les administrateurs communaux, ensuite par le chef de Daïra et les autorités de la Wilaya. Ce processus ralenti grandement le processus de décision et de mise en œuvre des projets. D'ailleurs, l'échelon de la Daïra est perçu comme une « *entité bureaucratique, inutile et sans apports à la dynamique locale* ».

Les politiques sectorielles priment ainsi sur les politiques territoriales, plus à même à répondre aux besoins spécifiques des populations et des communes. Sans réforme du code communal et sans donner les prérogatives nécessaires aux élus, « *toute opération visant à redécouper ou à restructurer le territoire de la wilaya et/ou de l'Algérie sera vouée à l'échec* », selon les personnes interrogées.

3-1 Les fondements de la politique actuelle d'aménagement du territoire sont remis en cause

Finalement, c'est la politique d'aménagement du territoire telle qu'elle est conçue et mise en œuvre en Algérie qui est remise en cause. Cette politique est contestée par les élus enquêtés et ce, quel que soit leur obédience politique ou leur rang dans les collectivités (maires, élus APC, élus APW), pour ses incohérences et son manque de réalisme. Les spécificités locales ne sont pas au cœur de cette politique, tandis que la population et les élus locaux ne sont pas associés dans sa définition. La logique sectorielle prime et le « *manque de confiance est patent entre les différents niveaux de décision, entre les différents échelons territoriaux, entre l'Etat central et les élus locaux, entre la population et les élus, entre la population et l'Etat* ».

De plus, selon les maires enquêtés « *il existe un gap important entre les textes juridiques et leur application, ce qui pose un sérieux problème de crédibilité des institutions du pays* ». La cohérence de la politique d'aménagement du territoire dans ses textes et sa pratique est nécessaire pour redéfinir sur des bases saines la relation entre les territoires locaux et l'Etat.

Manque d'échelons intermédiaires entre la commune et la wilaya et entre la wilaya et l'Etat central

Un élément mis en évidence par les personnes enquêtées est le manque de deux échelons territoriaux intermédiaires entre la commune et la wilaya et entre la wilaya et l'Etat central. Ce manque est de nature à affaiblir les logiques de développement durable locale. En réalité, ces deux échelons existent mais sous une forme qui ne leur permet pas de jouer pleinement leur rôle dans la dynamique locale.

Entre la commune et la wilaya, la Daïra est un échelon intercommunal pertinent pour impulser les projets structuraux que le niveau communal ne peut supporter. Selon les enquêtés, la Daïra sous sa forme actuelle ne joue qu'un rôle d'administration perçue comme « *bureaucratique et sans intérêt* ». Entre la wilaya et l'Etat central, la région programme devient une réalité. Seulement, sa configuration, ses objectifs et les défis fixés posent de réels

problèmes en termes d'aménagement de territoire. Ces régions programmes ont été définies selon des critères tout aussi contestables que ceux des communes, selon les élus enquêtés. Leur cohérence géographique et culturelle est mise en doute. Dans ce cadre-là, pour les personnes enquêtées « *leur politique est d'ores et déjà vouée à l'échec* ».

3- 2 Attentes des acteurs locaux – essai de construction de scénarii

Dans le tableau ci-après, nous avons tenté de synthétiser les différents scénarii construits selon les dires des acteurs locaux enquêtés. Le gradient de couleur verte renvoie à l'urgence du scénario en question et à l'empressement des élus/maires à aller dans ce sens. Le premier scénario renvoie à une nouvelle configuration des territoires à tous les niveaux : communes, wilaya et région. Cette nouvelle configuration est sensée apporter une cohérence globale dans la gestion des territoires en facilitant le travail des acteurs locaux. Il risque néanmoins d'être confronté à des oppositions de la part des populations locales peu enclines au changement.

Le deuxième scénario s'inscrit dans une logique de rationalisation du processus d'affectation des ressources. Ces dernières peuvent remédier aux incohérences du découpage actuel. Ce scénario est intéressant dans la mesure où il est facile à mettre en œuvre et n'engage pas de profonds bouleversements territoriaux. Les communes qui risquent de voir leurs ressources amputées pourraient s'opposer à freiner le processus.

Le troisième scénario renvoie à la révision du code communal et à l'approfondissement du processus de décentralisation. Son intérêt principal réside dans le fait de reconsidérer le rôle des élus et des politiques territoriales. Ce scénario risque de prendre beaucoup de temps et d'être confronté à des oppositions de certains partis au pouvoir.

Tableau n°IV.6: Scénarii de reconfiguration des territoires communaux dans la wilaya de Tizi-Ouzou – construit d'après les personnes enquêtées

Scénario	Options envisageables	Intérêt	Limite
1 ^{er} scénario	Révision du	- Redéfinir des communes	- Opposition des

	découpage actuel pour favoriser le développement local	avec des critères objectifs se rapprochant de la réalité quotidienne des populations : unité culturelle et géographique - Impulser une nouvelle dynamique économique	populations locales - Lourdeur du processus
2^{ème} scénario	<i>Rationalisation de l'allocation des ressources dans le cadre des PDAU – critères objectifs</i>	- Simple à mettre en œuvre - rééquilibrer l'allocation des ressources au profit des communes pauvres, notamment celles en zone de montagne	- opposition des communes riches qui risquent de se sentir lésées
3^{ème} scénario	<i>Réformer le code communal et la décentralisation : plus de prérogatives et plus de politiques territoriales</i>	- remettre le territoire au cœur de l'aménagement - redonner de la considération aux élus comme véritables acteurs au cœur du développement local	- lourdeur du processus - opposition du parti au pouvoir
4^{ème} scénario	<i>Création de nouveaux territoires de coopération – alliances stratégiques intercommunales</i>	- facile à mettre en œuvre - rationalisation des moyens humains et matériels - pertinence de cette échelle pour le développement économique - alliances faciles à défaire ou à reconfigurer - processus dynamique	- alliances non fondées sur des critères objectifs - alliances politiques - changement de culture difficile à opérer
5^{ème} scénario	<i>Redécoupage, décentralisation et alliances stratégiques territoriales</i>	- impulser une nouvelle dynamique de développement durable dans les territoires communaux, départementaux	- difficile à mettre en œuvre - temps long nécessaire

		et régionaux	
--	--	--------------	--

Le quatrième scénario renvoie à la mise en œuvre des alliances stratégiques inter-communes, voir même inter-wilayas et inter-régions (Chenane, 2007). Ces alliances sont par nature très souples et ne nécessitent pas beaucoup de temps pour leur mise en œuvre (Buclet, 2011). Elles sont susceptibles de favoriser une meilleure répartition des ressources, une rationalisation des moyens humains et matériels et remédier à la problématique de l'impertinence des découpages territoriaux (Bourjol, 1995). C'est une stratégie qui peut représenter une alternative au redécoupage tout comme elle peut compléter un éventuel découpage territorial. Ces alliances risquent néanmoins de produire des effets inverses en incitant à des coopérations fondées essentiellement sur des critères politiques, voir idéologiques et non économiques et sociaux (Le Saout, Madore, 2004).

Le dernier scénario est le plus intéressant puisqu'il combine à la fois les quatre premiers. Il engage ainsi le pays et les wilayas dans un processus difficile mais salvateur de restructuration des territoires, des politiques d'aménagement et de la culture territoriale. Il s'agit ainsi d'un bouleversement territorial qui nécessitera forcément beaucoup de temps et qui risque d'être freiné par de nombreuses oppositions des acteurs institutionnels, de l'administration et des populations locales.

Notre recherche met le doigt sur la nécessité de réformer l'armature territoriale dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Il reste à définir les modalités les plus adaptées et les plus faciles à mettre en œuvre, sans trop « brusquer » les territoires. Le tableau ci-haut présente quelques scénarii sur la base des dires des élus/maires enquêtés.

Conclusion

L'analyse des perceptions des acteurs locaux du découpage actuel en Algérie montre que celui-ci souffre de plusieurs limites, qui freinent le processus de développement local des communes. Il s'agit là d'une confirmation de notre première hypothèse. Ainsi, la restructuration des communes est devenue une nécessité pour lever les blocages et libérer les initiatives. Cela peut se faire progressivement et de différentes manières. Les scénarii proposés s'inspirent directement du vécu des acteurs territoriaux. Plusieurs modalités de restructuration existent, chacune a ses propres avantages et limites.

Quel que soit le scénario pris en compte, trois variables semblent indispensables pour impulser le développement local durable. D'abord, il est nécessaire de revoir et surtout d'élargir les critères de découpage. Ensuite, il est essentiel que le processus de décentralisation poursuive son cheminement en donnant plus de prérogatives aux élus. Enfin, la population doit être associée aux projets car sans son implication, les initiatives et projets seront freinés voire même bloqués.

Cette recherche doit être élargie pour toucher le plus de communes et le plus d'acteurs possibles, afin de conforter les conclusions. Il s'agit de la limite principale de notre approche puisque nous nous sommes limités aux seules communes de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Le chapitre suivant aura pour objectif de montrer l'opportunité des alliances stratégiques intercommunales comme outil pouvant servir à la reconfiguration du territoire algérien, et ce, quel que soit l'échelon territorial considéré, à savoir, la commune, la Daïra, la Wilaya ou encore la Région. Au travers une deuxième enquête très largement diffusées auprès des élus et des non élus, nous allons tenter d'évaluer l'attitude de ces acteurs locaux à l'égard des alliances stratégiques intercommunales, dans le cadre du développement local durable.

Chapitre V

**Opportunité des alliances stratégiques
intercommunales en Algérie**

Introduction

L'objectif de ce chapitre est d'évaluer l'opportunité des alliances stratégiques intercommunales en Algérie, en apportant une réponse précise à notre deuxième hypothèse de recherche, supposant que les alliances stratégiques intercommunales sont un outil efficient pour réduire voir même éliminer les incohérences du découpage territorial actuel en Algérie.

Depuis plusieurs années, les chercheurs algériens ont souligné les incohérences du découpage territorial en Algérie. Certains évoquent la nécessité d'un nouveau découpage plus fin du territoire, d'autres soulignent la nécessité de créer de nouveaux échelons supérieurs comme l'échelon régional. Les alliances stratégiques sont très peu évoquées comme pouvant constituer une réelle alternative de recomposition du territoire. Les études sur les perceptions des acteurs locaux sont quasi inexistantes. Or la reconfiguration du territoire ne peut se faire sans la prise en compte du rôle de ces acteurs locaux (élus, maires, administrateurs...etc.).

Pour remédier à ces insuffisances, cette thèse se propose de développer des outils méthodologiques puissants pour rendre compte des réalités du terrain, seules pouvant constituer une réelle base de réflexion. Pendant plusieurs mois, nous avons sillonné quatre wilayas d'Algérie et de nombreuses communes, à la rencontre des élus, des maires, des secrétaires généraux, des chefs de services, etc. pour évaluer la pertinence des alliances stratégiques intercommunales dans le contexte algérien.

Ce chapitre rend compte des résultats d'une enquête administrée *via* un questionnaire, tiré des fondements théoriques des alliances stratégiques présentés dans les premiers chapitres de cette thèse. La première section dresse le profil des personnes enquêtées et développe quelques éléments méthodologiques mobilisés dans l'enquête. La deuxième section détaille les principaux résultats obtenus.

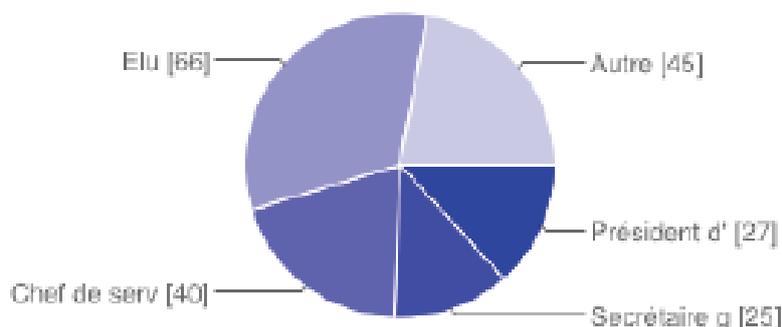
Section 1 : Profil des personnes enquêtées et élément de méthodologie

Cette première section vise à dresser le profil des personnes enquêtées dans un premier temps, puis à donner quelques fondements méthodologiques qui ont servi de base pour notre enquête.

1- Profil des personnes enquêtées

Notre questionnaire a été adressé à l'ensemble des communes des quatre wilayas enquêtées. Les personnes ayant répondu à notre questionnaire sont représentées dans le graphique et le tableau ci-après. Les élus viennent en premier lieu, suivi de près par les chefs de service, le personnel technique, les maires et les secrétaires généraux.

Figure n° V.1 : Nombre de personnes enquêtées par fonction occupée



Source : enquête, 2015

Si l'on segmente notre échantillon entre le personnel élu et non élu, il est possible de constater que la moitié des personnes ayant répondu sont élues, l'autre moitié ne l'est pas. Souvent le point de vue des uns ne converge pas vers celui des autres. Les premiers véhiculent les besoins et les réalités du territoire, les seconds, sont le canal par lequel transitent les décisions et les logiques centralisées de l'Etat.

Tableau n° V. 1 : Profil des personnes enquêtées (proportion)

Fonction occupée	Proportion
Président d'APC (Maires)	13,2 %
Elu	32,4%
Secrétaire général	12,3%
Chef de service	19,6%
Autre ⁽¹¹⁸⁾	22,1%
Sans réponse	1%
Total	100%

Source : enquête, 2015

2- Elément de méthodologie

Pour apporter une réponse précise à notre questionnement, nous avons choisi de mobiliser une enquête par questionnaire adressée à un échantillon représentatif de collectivités territoriales algériennes, à savoir quatre wilayas de la bande nord de l'Algérie, qui se caractérisent par de fortes densités de peuplement, des reliefs variés, souvent accidentés de type montagne. L'ensemble des communes de ces quatre wilayas ont été investigués en adressant notre questionnaire à au moins une personne élue/non élue par commune.

A la suite de l'échec de notre première tentative qui visait à enquêter toutes les communes des 48 wilayas que compte l'Algérie, par le biais d'un questionnaire numérique, nous avons décidé de resserrer notre enquête à un échantillon représentatif de quatre wilayas.

⁽¹¹⁸⁾Architecte fonctionnaire, Service d'urbanisme, Député élu APW, Directeur du tourisme, Chef de bureau, Président Commission Environnement, Secrétaire général de Daïra de Tizi-Ouzou, Président de section et ancien élu communal, Service urbanisme, Chef de division technique, Inspectrice d'urbanisme, Architecte principal/DUC, TS de la santé à la commune, Ex député, Vice, Président APW, Ingénieur principal, Elu à l'APC, Social, Inspecteur en chef des forêts (Parc National du Djurdjura) actuellement en retraite, Elu APW, EX-P/APC, Président de commission d'urbanisme, Administrateur, Présidente de commission sociale, culturelle et sportive, Chargé de la gestion de l'habitat rural, Chef de bureau de la réglementation, Technicien en informatique au, Service des finances, Administrateur territorial, Directeur technique en urbanisme, Finance, Personnel communal de la DAL (direction de l'administration locale), Chef de service, Hygiéniste spécialiste, Ex élu APC et ex sénateur, Service réglementation générale et affaires générales, Contrôleur de gestion, Conseiller, Vice-président d'APC, Ex P/APC, actuellement élu APW, Vice P/APC, Administratrice principale de Wilaya, Chef de service des personnels, Fonctionnaire, ancien cadre de l'Etat en retraite, Vice-président d'APC, Fonctionnaire, Président de commission, Agent d'administration, Fonctionnaire, Militant ex Elu, Vice-président chargé de l'environnement à l'APC de Tizi-Ouzou, Chef du bureau, Chef de service personnel, Membre de l'exécutif

Il semble que la majorité de communes ne disposent pas d'un site internet ni d'adresse mail, pouvant servir de plateforme d'échange. Nos tentatives de contact direct avec le ministère de l'intérieur pour nous servir d'intermédiaire avec l'ensemble des communes algériennes ont été aussi infructueuses.

Notre échantillon composé de quatre wilayas et de près de 172 communes a été enquêté de manière exhaustive. Le nombre de réponse par commune varie de une à plusieurs. Nous avons adressé en tout 250 questionnaires. Nous avons reçu 204 réponses, ce qui nous fait un taux de réponse élevé de 81,6 %.

L'élargissement de notre échantillon à l'ensemble du pays permettrait d'engager des méthodes de traitement plus sophistiquées, à savoir les analyses en composantes principales. Ce type d'analyse débouche sur des typologies intéressantes.

Le traitement choisi se limite à une analyse tri plat qui se contente de faire ressortir les grands résultats sans aller dans le détail. Par ailleurs, nos tentatives d'analyses bi-variées, via un système de corrélation entre variables n'ont pas donné de nouveaux résultats significatifs. C'est la raison essentielle pour laquelle nous avons limité notre étude à une analyse uni-variée simple.

A relever que notre analyse est assez originale et inédite dans le paysage scientifique algérien, puisque selon nos sources, très peu d'études ont mobilisé ce type de démarche pour ce type de problématique. Les analyses empiriques font défaut, les perceptions et les modes actions des acteurs locaux sont peu explorés. Cette thèse se propose d'apporter le plus d'éclairage possible pour améliorer notre connaissance du terrain et de la réalité du développement local en Algérie.

Encadré méthodologique

Objectifs : Evaluer l'opportunité des alliances stratégiques intercommunales en Algérie au travers une enquête quantitative adressée aux acteurs territoriaux.

Outil : un questionnaire avec des questions fermées et ouvertes.

Mode d'administration : nous avons choisi d'administrer notre questionnaire dans un premier temps par voie électronique, *via* Google Docs. Cette démarche expérimentée sur plusieurs mois n'a pas donné de résultats satisfaisants, en raison de la faiblesse de l'utilisation de l'outil informatique par une grande majorité des acteurs territoriaux. Ainsi, nous avons été amené à nous déplacer nous même dans la majorité des communes enquêtées pour remettre le questionnaire directement aux personnes, en leur expliquant la démarche et en leur facilitant la compréhension de la problématique.

Durée : Huit mois – Septembre 2014 à avril 2015.

Population cible : Les acteurs du développement local et plus particulièrement, le élus, les maires, les secrétaires généraux, les chefs de services, le personnel technique des communes et autres (députés, sénateurs, ex élus, techniciens...etc.) de 172 communes de quatre wilayas (Tizi Ouzou, Bouira, Boumerdes, Jijel). Le nombre de personnes contactés s'élève à 250 individus.

Echantillon : 4 Wilayas (Tizi Ouzou, Bouira, Boumerdes, Jijel) – 172 communes (les 67 communes de Tizi Ouzou, les 45 communes de Bouira, les 32 communes de Boumerdes et les 28 communes de Jijel)

Réponses : 204 personnes ont répondu à notre questionnaire sur un total de 250 questionnaires distribués

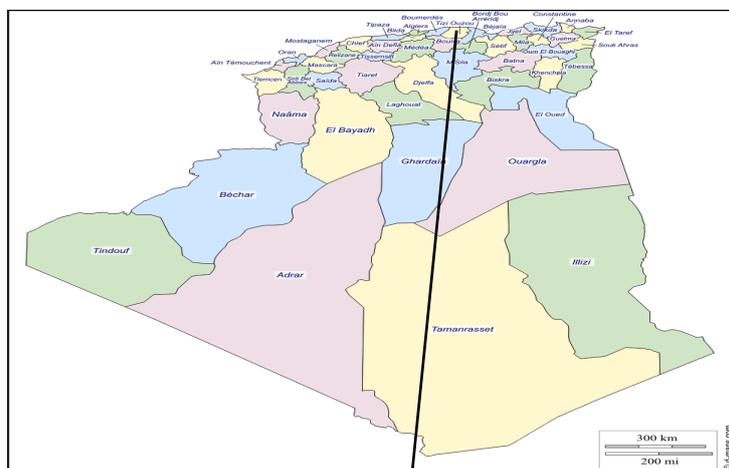
Méthodologie de l'échantillonnage : nous avons choisi la méthode *non probabiliste qualifiée de boule de neige*. Cette méthode consiste à mobiliser des personnes comme source d'identification d'unités additionnelles. Nous avons ainsi eu recours à des personnes ressources qui nous ont permis d'identifier de nouvelles personnes.

Limites de la méthode utilisée : L'inconvénient de cette méthode non probabiliste est que les individus n'ont pas la même chance d'être sélectionné. Le critère de choix est celui de la représentativité de la population mère.

Représentativité : la composition de notre échantillon montre une représentativité très forte de la population mère (250). Les catégories élus et chef de service dominant l'échantillon, cela élargie notre analyse à tous les acteurs locaux élus et non élus.

Mode de traitement : tris à plat.

Figure n° V.2 : Carte des communes de la wilaya de Tizi-Ouzou



— LIMITE COMMUNE
 — LIMITE DAIRA

Figure N° V.3 : Carte des communes de la wilaya de Bouira

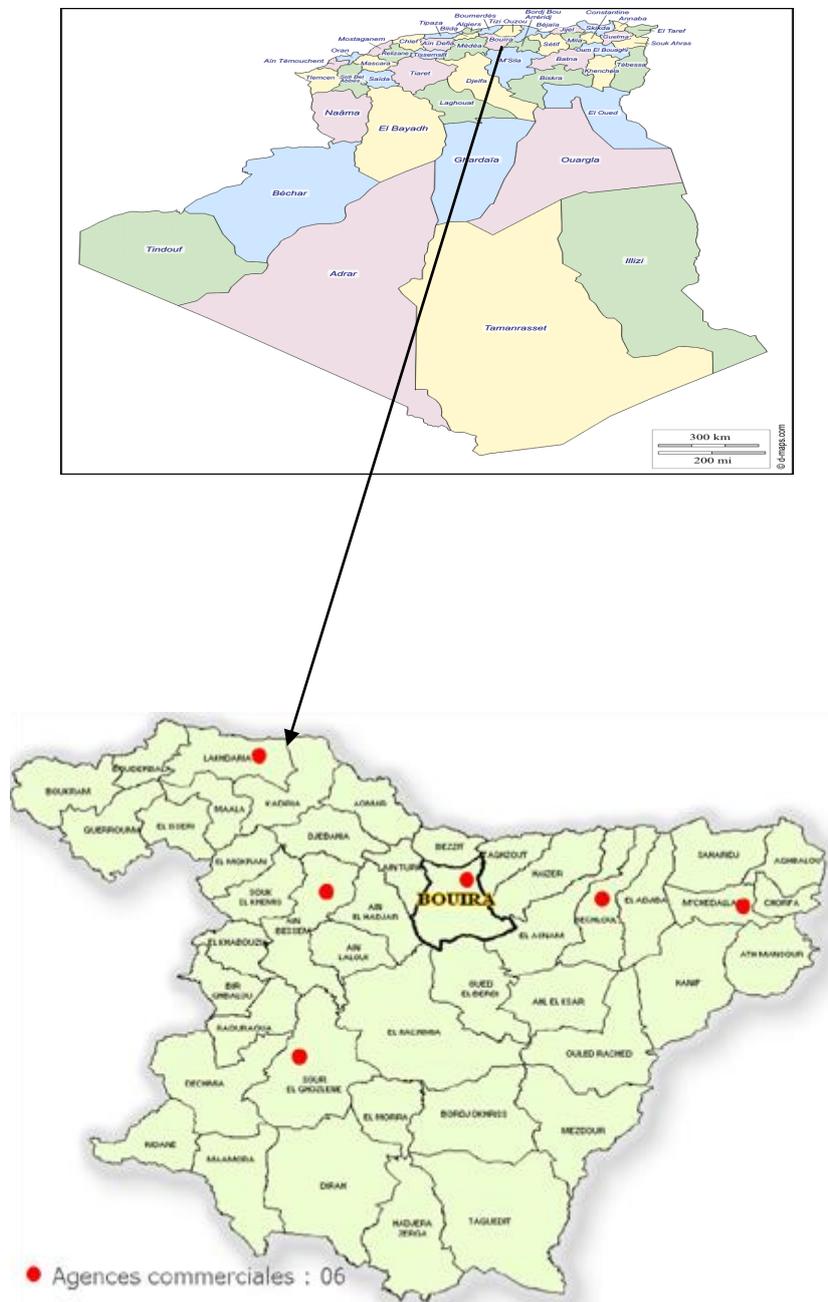


Figure n° V.4 : Carte des communes de la wilaya de Boumerdès

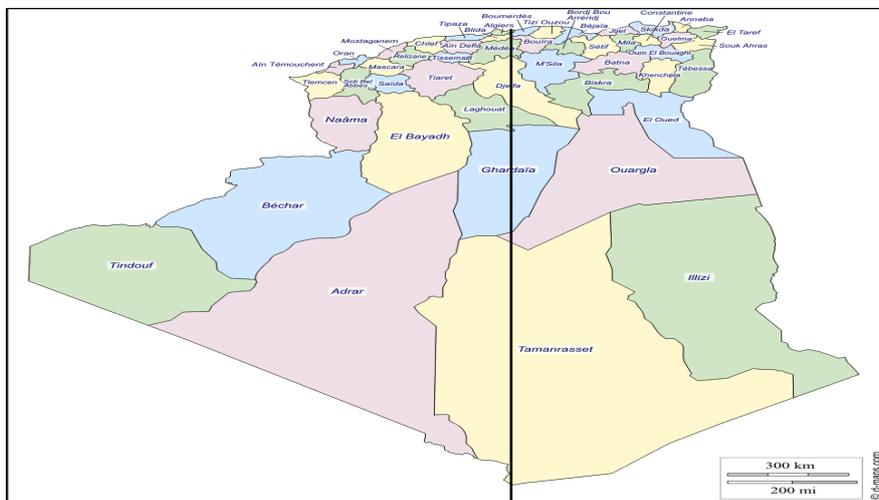
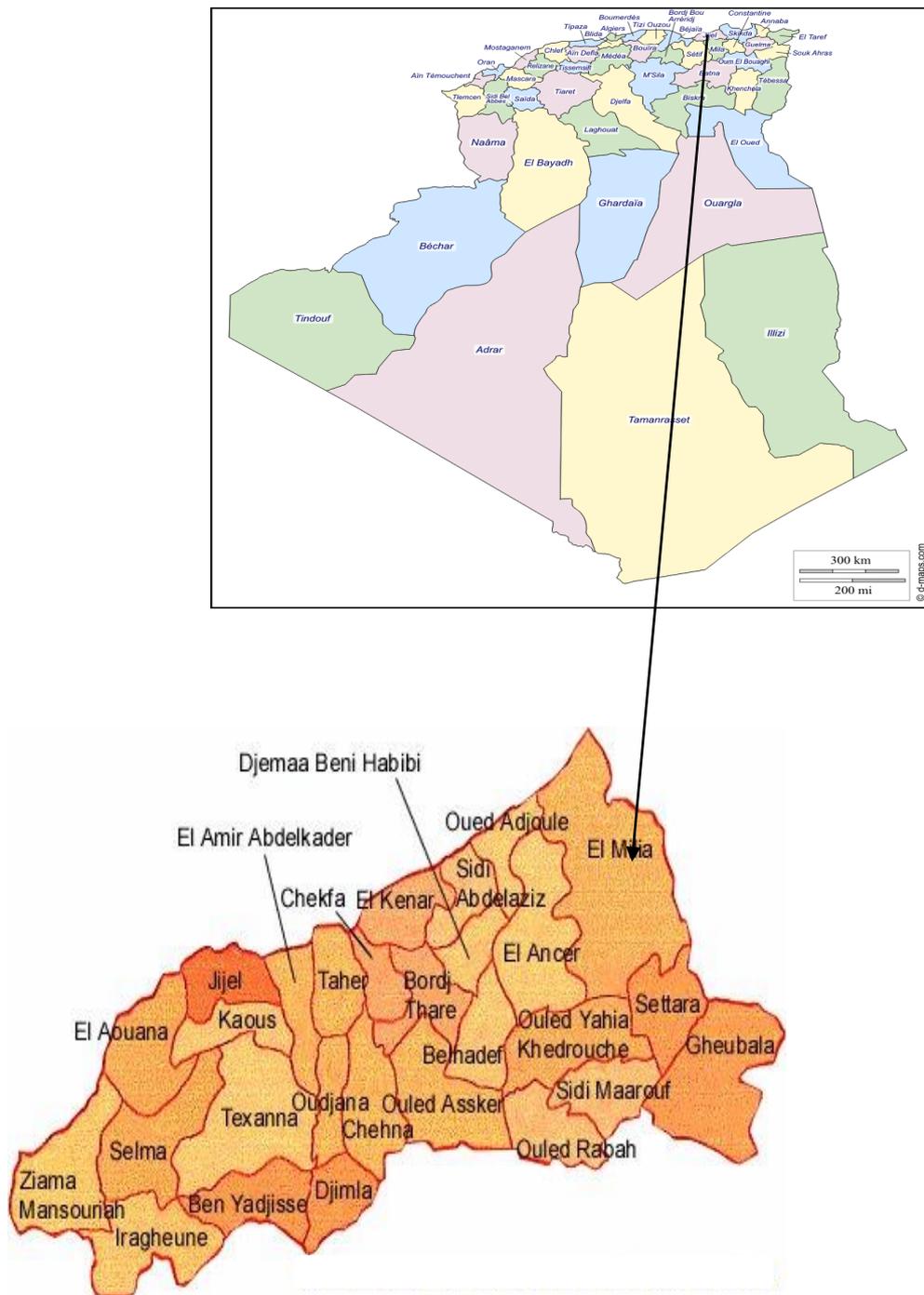


Figure n° V. 5 : Carte des communes de la wilaya de Jijel



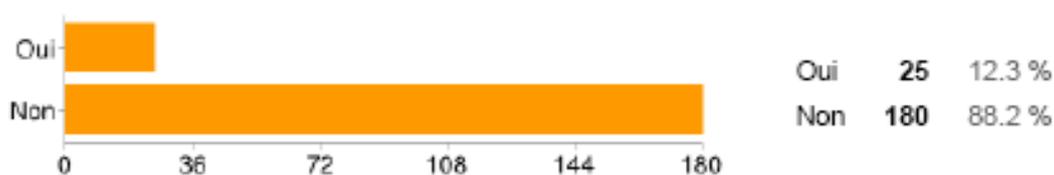
Section 2. Résultats de l'enquête

La présentation des résultats se fera par grand axe thématique tel que conçu dans le questionnaire. Le premier axe revient sur les limites et les défis de la configuration territoriale actuelle en Algérie. Une question traitée en grande partie dans le chapitre précédent sur un échantillon moins important. Le deuxième axe thématique traite de l'opportunité de mise en œuvre des alliances stratégiques intercommunales en Algérie. Cet axe se propose également d'évaluer la connaissance des acteurs de ce type d'instruments fortement utilisés, dans les pays avancés. Le troisième axe de recherche tente d'aborder la question des modalités les plus adaptées pour la mise en œuvre de ces alliances stratégiques dans les collectivités locales. L'interrogation porte également sur les mécanismes juridiques et financiers susceptibles de faciliter la mise en œuvre de ces coopérations intercommunales. Le dernier axe s'interroge enfin sur les autres instruments susceptibles de renforcer les logiques de développement durable local dans les communes algériennes.

1- Limites et défis de la configuration territoriale actuelle en Algérie

La configuration territoriale actuelle de l'Algérie, autrement dit, le découpage administratif ne recueille que 12,3 % de satisfaits parmi les personnes interrogées. La majorité (88,2%) des personnes interrogées se dit complètement insatisfaite. En générant un tableau croisé dynamique mettant en relation la fonction occupée avec la satisfaction ou non de la configuration actuelle, il est possible de constater que le personnel non élu est autant insatisfait que le personnel élu. Le taux d'insatisfaction est même légèrement plus élevé chez les non élus, ce qui est un résultat assez inattendu au vue de la fonction occupée par ces personnes. Il semblerait même que le niveau d'éducation plus satisfaisant chez les non élus par rapport aux élus, est susceptible d'expliquer cette différence dans la prise de conscience des limites de la configuration actuelle des territoires communaux en Algérie.

Figure n° V.6 : Est-ce que vous êtes satisfait de la configuration territoriale communale actuelle ?



Source : enquête, 2015

L'insatisfaction des acteurs locaux s'explique en premier lieu par la faible opérationnalité (cohérence) de la configuration actuelle. Elle s'explique ensuite par la faiblesse des prérogatives des élus et la faiblesse des moyens à disposition. Le facteur taille des communes ne vient qu'en dernier lieu. La majorité du personnel élu met le doigt avant tout sur les faiblesses du code communal qui ne leur laisse que de faibles marges de manœuvre, tandis que le personnel non élu insiste plus sur les facteurs d'incohérence et de manque de moyens pour expliquer les limites de la configuration actuelle.

Tableau n° V.2 : Raisons d'insatisfaction de la configuration territoriale actuelle

Raisons d'insatisfaction	Nombre	Proportion
Découpage inopérant	77	37.7 %
Faible taille des communes	5	2.5 %
Faiblesse des prérogatives	51	25%
Faiblesse des moyens à disposition	23	11.3 %
Autre	13	6.4 %

Source : enquête, 2015

D'autres facteurs sont mis en avant par les enquêtés pour expliquer les limites du découpage actuel. Il s'agit principalement des éléments suivants :

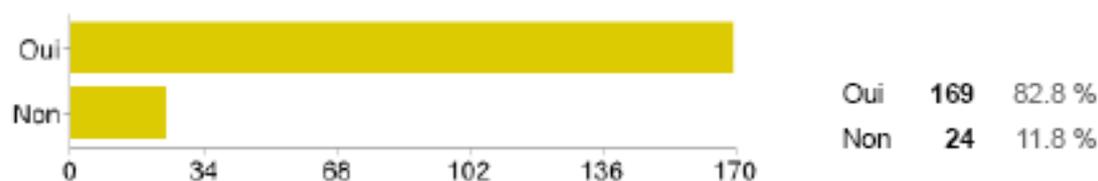
- « Blocages provoqués par les échelons supérieurs à la commune, à savoir la Daïra et la Wilaya, qui sont perçues comme des facteurs bloquants. Ainsi certains considèrent

que L'APC est vidé de sa vocation par le fait de l'interférence des autres pôles de responsabilité (Wilaya, Daïra, etc.) » ;

- *« Les découpages ne répondent à aucun référent sociologique ni considérations économiques. Certains notent la faiblesse de l'homogénéité sociale des entités territoriales » ;*
- *« Pouvoirs des APC sont limités plus le contrôle hiérarchique du Wali et le manque de compétences des élus » ;*
- *« Inégalités économiques et sociales entre les communes riches et pauvres. Les élus relèvent la faiblesse de l'équité, certaines communes sont naturellement plus riches que d'autres. Les ressources ne sont pas mises à profit. » ;*
- *« Absence de compétences sur les questions de développement local dans les communes. Par ailleurs, les formations sont assez limitées. Aussi, les enquêtés relèvent une inadéquation des profils des postes aux compétences recrutées au sein des communes » ;*
- *« Non prise en considération des spécificités territoriales » ;*
- *« Restriction du champ d'intervention communal. Ajouter à cela la remise en cause « de la souveraineté des communes) » ;*
- *« Eloignement des villages du chef-lieu, dispersion forte de la population, densité élevée et non-respect des bassins de vie. Ces facteurs freinent la croissance locale » ;*
- *« Ambiguïté de certains textes du code communal » ;*
- *« Bureaucratie et « mauvaise gestion » ;*
- *« Découpage actuel est issu « de l'époque du parti unique. Il n'est dès lors pas légitime, d'autant plus que la concertation avec les acteurs locaux n'a pas eu lieu » ;*
- *« Faiblesse de la solidarité intercommunale ».*

Face aux limites de la configuration territoriale actuelle des communes algériennes, les personnes enquêtées, élues et non élues, sont majoritairement à 82,8% favorables à une nouvelle configuration territoriale. A noter également ici que le personnel non élues est beaucoup plus ouvert à une nouvelle configuration que le personnel élu. Il s'agit là aussi d'un résultat contre intuitif mais qui peut s'expliquer par la non maîtrise technique des instruments de développement local par certains élus, ayant une formation assez faible (ne dépassant pas le Lycée).

Figure n° V.7 : Souhaiteriez-vous une nouvelle configuration territoriale ?



Source : enquête, 2015

La nouvelle configuration est souhaitée pour résoudre les problèmes de gestion des services publics et d'équipement (50,5 %), remédier à l'insuffisance des moyens dont disposent les communes et pour développer de nouvelles activités. Il semble que la création de nouvelles ressources dans les communes ne peut s'envisager sans la résolution de tous les problèmes actuels de gestion, d'équipement et de moyens.

Tableau n° V.3 : Pour résoudre quels types de problèmes ?

Problèmes à résoudre	Nombre	Proportion
Problèmes de gestion de service public ou équipement	103	50.5 %
Problèmes d'insuffisance de moyen	41	20.1 %
Développer de nouvelles activités	28	13.7 %
Autre	13	6.4 %

Source : enquête, 2015

D'autres raisons sont évoquées pour expliquer l'urgence d'une réforme territoriale, à savoir :

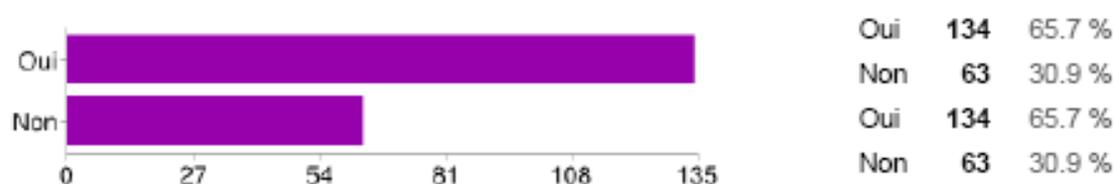
- « Faire face aux nouveaux défis de la concurrence territoriale » ;
- « Entretien des infrastructures et création de nouvelles » ;
- « Répondre au mieux et rapidement aux doléances des citoyens » ;
- « Remédier aux inégalités sociales et économiques entre les communes » ;
- « Plus de démocratie locale » ;
- « Développer des actions stratégiques au niveau intercommunal » ;
- « Plus de ressources humaines et financières » ;

- « Une plus grande liberté d'action des élus » ;
- « Limiter la dépendance vis-à-vis des subventions de l'Etat à travers la création de ressources locales durables » ;
- « Créer des zones d'activités » ;
- « Coopération économique, culturelle et technologique » ;
- « Créer un nouveau climat propice au développement local ».

2- Opportunité de mise en place des alliances stratégiques intercommunales en Algérie

Les alliances stratégiques intercommunales sont la forme de coopération communale la plus aboutie, permettant aux communes de tisser des relations durables de construction de nouvelles ressources. Ces alliances ont pris une importance considérable dans les pays développés, notamment les pays européens, comme la France et l'Allemagne, etc. Dans le contexte des pays en voie de développement, ces instruments sont faiblement développés, en raison notamment de la faiblesse du processus de décentralisation. Dans le cas de l'Algérie, certaines formes d'intercommunalités de gestion ont existé et existent toujours. C'est la raison pour laquelle, une majorité des personnes interrogées (65,7%) semble connaître les alliances stratégiques entre les communes. Le personnel non élu connaît mieux ces alliances ne serait-ce par leur formation, majoritairement universitaire. Près de la moitié des élus ne connaît pas ces alliances. Il s'agit là d'un pourcentage assez élevé et inattendu.

Figure n° V.8 : Connaissez-vous les alliances stratégiques intercommunales ?



Source : enquête, 2015

La forme la plus connue des alliances stratégiques intercommunales est la plus simple, à savoir la coopération intercommunale. Ensuite, arrive en seconde position l'établissement intercommunal qui est une forme de coopération plus avancée et enfin, le syndicat

intercommunal, qui est une structure intermédiaire entre la coopération et la création d'un établissement intercommunal.

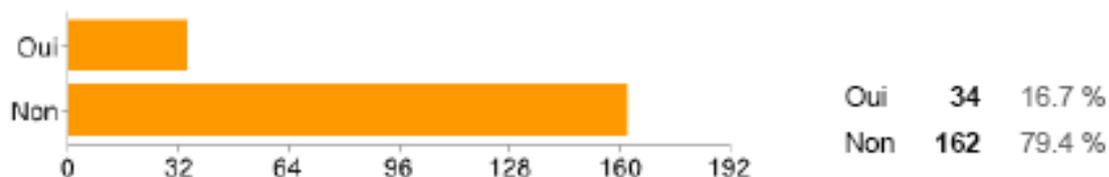
Tableau n°V.4 Quelles sont les alliances stratégiques que vous connaissez ?

Type d'alliance	Nombre	Proportion
Etablissement intercommunal	31	15.2 %
Syndicat intercommunal	9	4.4 %
Coopération intercommunale	59	28.9 %

Source : enquête, 2015

La quasi-majorité des communes enquêtées (79,4%) n'ont jamais mis en œuvre une alliance stratégique intercommunale et ce, quel que soit sa forme (coopération, syndicat ou établissement intercommunal). Un quart des communes (16,7%) ont néanmoins déjà mis en place une forme d'alliance stratégique.

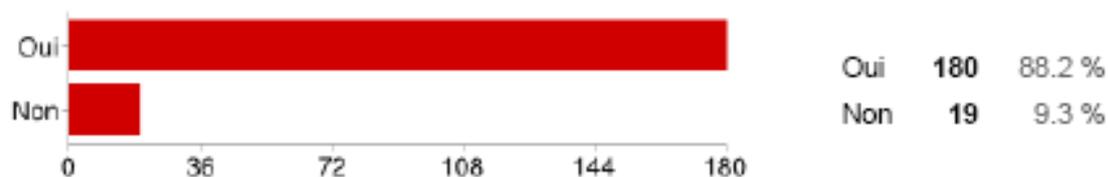
Figure n° V.9 Avez-vous déjà mis en place une alliance stratégique intercommunale ?



Source : enquête, 2015

Il s'agit essentiellement de coopération intercommunale éphémère ou conjoncturelle ayant pour objet de résoudre des problèmes ponctuel de type incendie de forêts, déneigement ou catastrophe naturelle. La coopération se limite à la mise en commun de certains moyens techniques (matériels roulant comme des camions ou des engins). Il existe aussi certaines formes de coopération plus ou moins avancées, sans que l'on puisse les considérer comme des alliances stratégiques. Il s'agit par exemple de la gestion en commun des déchets, de la création d'une route intercommunale, d'un réseau AEP ou d'électricité pour les habitants frontaliers sur deux communes, recensement des démunis...etc. Les moyens financiers sont dégagés du budget communal (PCD) ou du budget de la tutelle (Etat, wilaya).

Figure n° V.10 Pensez-vous que les alliances stratégiques sont un bon outil pour le développement durable des territoires



Source : enquête, 2015

La quasi-totalité des personnes enquêtées (88,2%) considèrent que les alliances stratégiques intercommunales sont un bon outil pour favoriser le développement durable local. Les élus autant que les non élus ont une perception positive de l'opportunité que représentent les alliances stratégiques pour le développement local. Plusieurs raisons sont évoquées pour justifier l'intérêt de ces alliances :

- « Partage ou mise en commun des moyens entre les communes » ;
- « Favoriser la complémentarité territoriale » ;
- « En conjuguant les efforts, les opportunités sont multiples » ;
- « Plus d'efficacité, optimisation de la gestion » ;
- « Partage d'expérience, entraide et solidarité intercommunale » ;
- « création d'une dynamique collective positive » ;
- « Partage et échange des savoir-faire » ;
- « Améliorer le fonctionnement du service public » ;
- « Résoudre la problématique du foncier, qui est facteur ralentissant les projets » ;
- « Mettre fin aux inégalités intercommunales. Les communes pauvres pourront s'inscrire dans une dynamique de développement » ;
- « Optimisation des résultats en minimisant es efforts » ;
- « Favoriser la bonne gouvernance » ;
- « Engager des projets communes dans les secteurs agricoles, touristiques, industriels et dans la planification urbaine » ;
- « Engager une prospective territoriale » ;
- « Améliorer l'attractivité territoriale ».

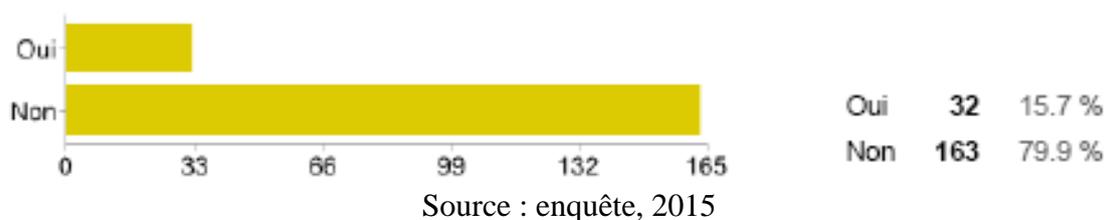
Les personnes considérant que les alliances stratégiques intercommunales ne sont pas en mesure de favoriser le développement local et la reconfiguration du territoire, évoquent les arguments suivants :

- « Absence de culture de coopération » ;
- « Chaque doit trouver ses propres ressorts de développement » ;
- « Les potentialités de chaque commune sont différentes des autres. Absence de complémentarité » ;
- « Absence de capacité et de volonté de coopérer ».

3- Modalités de mise en œuvre des alliances stratégiques intercommunales en Algérie

Notre enquête révèle que le cadre juridique actuel est faiblement adapté aux alliances stratégiques intercommunales. Ainsi, la majorité des acteurs du développement local considère que le code communal est inadapté aux alliances intercommunales.

Figure n° V.11 Pensez-vous que le cadre juridique actuel (code communal) est adapté aux alliances stratégiques communales ?



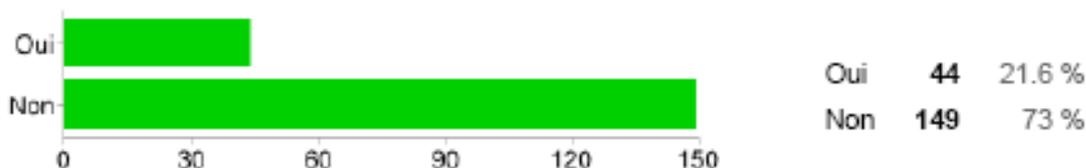
Par ailleurs, pour la majorité des personnes enquêtées (73%), il n'existe pas d'instruments juridiques favorisant les alliances stratégiques intercommunales. Or, sans ces instruments et sans incitations, aucune coopération ne peut s'enclencher entre les communes.

Les théories de la nouvelle économie institutionnelle (North, 2003, Williamson, 1994) ont ainsi mis en avant les incitations institutionnelles comme un facteur conditionnant le développement économique. Les institutions sont définies comme un ensemble de règles formelles et informelles contribuant à la régulation des comportements des agents

économiques. Les études empiriques ont confirmé ces intuitions théoriques, en montrant qu'il y a un effet significatif entre la qualité des institutions et la performance économique.

La transposition de ces théories institutionnalistes à notre problématique montre que les alliances stratégiques entre les communes sont conditionnées par les règles formelles et informelles (culture, norme) mises en place par l'Etat. Ce dernier se doit de changer le code communal dans un sens plus favorable à l'intercommunalité. Par ailleurs, au travers un système d'incitation, il est possible de développer une réelle culture de la coopération, de la solidarité et de projet entre les communes algériennes. C'est à l'Etat que revient la charge de diffusion de cette culture. Le développement local durable, via les alliances stratégiques intercommunales ne peut se réaliser dans le cadre d'un système institutionnel dépourvu d'incitation.

Figure n° V.12 : Existe-t-il des instruments juridiques favorisant les alliances stratégiques communales ?



Source : enquête, 2015

Certes, il existe certains instruments favorisant la solidarité intercommunale, mais ceux-là sont insuffisants et n'encouragent pas les projets économiques intercommunaux. Les instruments en place sont les suivants :

- Fonds communal de solidarité et fonds de garantie des collectivités locales prévus par la loi n°11-10 du 22 juin 2011 (JO n°37 de 2011)
- Des délégations et des antennes communales, chapitre 2, article 133 du code communal
- Le PDAU intercommunal

Les acteurs locaux avancent plusieurs formes d'alliances stratégiques intercommunales adaptées au contexte algérien. Il s'agit en outre des PDAU intercommunaux,

de syndicats intercommunaux, de création d'entreprises intercommunales (EPIC) et alliances des communes appartenant à la même Daïra.

Les alliances stratégiques intercommunales sont envisagées par les personnes enquêtées dans des secteurs qu'ils considèrent comme prioritaires. Le premier secteur est l'environnement pour lequel près de 69,1 % des élus et non élus sont prêts à s'engager dans une alliance stratégique. Le secteur économique vient en deuxième position (16,2%) alors que le secteur social arrive en troisième position (9,8%).

La priorité donnée au secteur de l'environnement et notamment à la question de la gestion des déchets nous incite à nous pencher essentiellement sur ce secteur, dans le dernier chapitre de notre thèse. Ce secteur fait face à plusieurs difficultés qui sont à l'origine d'une dégradation alarmante des ressources, des paysages et de la pollution de l'aire et de la nature. Les insuffisances des politiques environnementales sont susceptibles d'être compensées dans le cadre des alliances stratégiques intercommunales. Ces coopérations sont déjà effectives avec la création de centres d'enfouissement techniques intercommunaux. Seulement, cette intercommunalité analysée en détail dans le chapitre suivant, semble à l'état embryonnaire. Son champ d'action et ses effets sont limités. Il est dès lors nécessaire d'aller plus dans les alliances pour construire un réel projet de territoire, comme les Agendas 21 locaux. Ces derniers sont en vigueur dans une grande partie des municipalités européennes, répondant aux exigences du Sommet de Rio de 1992 sur l'environnement.

Tableau n° V.4 : Quels sont les secteurs prioritaires que les alliances Stratégiques intercommunales sont en mesure de prendre en charge ?

Secteurs prioritaires	Nombre	Proportion
Environnement (déchets)	141	69.1 %
Social	20	9.8 %
Economie	33	16.2 %
Autre	1	0.5 %

Source : enquête, 2015

Les alliances stratégiques intercommunales ne pourraient s'envisager sans la mise à disposition des communes d'un moyen de financement. Différents outils existent et sont déjà mis en œuvre dans d'autres pays. Il peut s'agir de la création d'une nouvelle taxe intercommunale, de la transformation d'une taxe existante en taxe intercommunale (par exemple, la Taxe sur l'Activité Professionnelle) ou de subvention de l'Etat. Les acteurs locaux interrogés sont pour 39,2 % favorables à une nouvelle subvention intercommunale de l'Etat, pour 37,7 % en faveur de la création d'une nouvelle taxe intercommunale et pour le reste (14,7%) au prélèvement sur les taxes communales existantes. Il est possible de relever ici qu'une bonne partie des communes sont dans une position attentiste, cherchant toujours à vivre sur le budget de l'Etat. Cela dénote aussi le manque de dynamisme et la faiblesse de la capacité des communes à créer de nouvelles ressources.

Tableau n° V.5 : Quels moyens financiers à mettre en œuvre pour encourager les alliances stratégiques communales ?

Moyens financiers	Nombre	Proportion
Nouvelle taxe locale	77	37.7 %
Subvention de l'Etat	80	39.2 %
Prélèvement sur le budget des communes	30	14.7 %

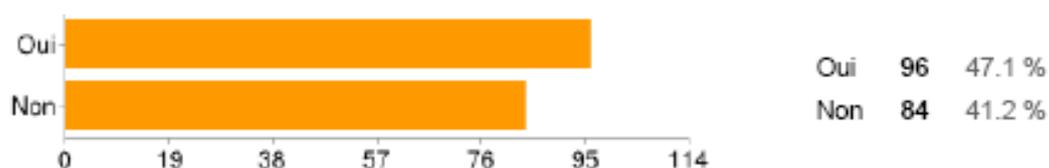
Source : enquête, 2015

4- Autres instruments de reconfiguration territoriale en Algérie

En dehors des alliances stratégiques intercommunales, il existe d'autres instruments permettant de reconfigurer le territoire. Il s'agit en outre, soit d'un nouveau découpage administratif (augmentation ou réduction du nombre et de la taille des collectivités territoriales, communes, Wilayas, Régions, etc.), soit d'une rationalisation de la gestion et du recouvrement des impôts locaux, soit de la réforme du code communal, allant dans le sens d'une plus grande décentralisation (plus de prérogatives pour les élus) ou encore par la création de nouveaux instruments comme les agences de développement. Toutes ces options ont été passées en revue dans le chapitre précédent, analysant les différents scénarii qui se présentent au pays.

Les personnes interrogées sont conscientes pour moitié de l'existence de ces différentes alternatives, alors que l'autre moitié ne semble maîtriser toutes les options envisageables. Il s'agit là encore de souligner la faiblesse des compétences et des connaissances des élus locaux, concernant les enjeux et les instruments de développement durable local.

Figure n° V.13 : Existe-t-il des instruments autres que les alliances stratégiques communales pour le développement durable des communes ?



Source : enquête, 2015

Au final, les alliances stratégiques intercommunales sont perçues comme un instrument représentant réellement une opportunité pour donner un nouveau souffle au développement des communes, par une reconfiguration des frontières communales. Ces dernières deviennent flexibles pour permettre une meilleure cohérence et une forte coordination des actions. Les alliances offrent la souplesse nécessaire pour la créativité et l'innovation territoriale. Elles ouvrent également le champ à la fois à la coopération et à une solidarité intercommunale, tout en favorisant la concurrence et l'attractivité des communes. Il s'agit ainsi d'une nouvelle approche territoriale se fondant sur les principes de coordination et de valorisation des ressources locales.

Néanmoins, ces alliances stratégiques intercommunales ne pourraient se développer sans un cadre institutionnel formel et informel incitatif. Il s'agit là d'une condition cruciale.

Conclusion

Au terme de ce chapitre, il est possible d'affirmer que les acteurs du développement local en Algérie sont favorables à la mise en œuvre des alliances stratégiques intercommunales, comme un moyen de reconfiguration des territoires. Ces alliances sont en mesure de remédier aux insuffisances du découpage actuel, tels que relevées dans nos différentes enquêtes.

Ces alliances stratégiques intercommunales s'inscrivent dans une nouvelle approche des configurations territoriales, que nous avons développée dans le premier chapitre de notre thèse. Il s'agit de l'approche territoriale qui offre les moyens pour surmonter toutes les difficultés inhérentes à un nouveau découpage territorial. Ces alliances sont un outil souple permettant de remédier aux incohérences des découpages classiques. La question de la taille optimale des collectivités ne se pose plus, puisque la taille doit varier en fonction des objectifs et des problématiques envisagées par les collectivités, d'autant plus que la mondialisation ne cesse d'exacerber la concurrence territoriale.

En Algérie, les découpages successifs ont produit un « traumatisme » qui a fortement imprégné les acteurs locaux. Procéder à un nouveau découpage serait un risque de produire de nouvelles incohérences. Le recours aux alliances stratégiques intercommunales offrirait une alternative intéressante. Celle-ci n'est pas l'unique solution pour trouver des issues à tous les « maux » des collectivités locales. Il existe d'autres instruments pouvant également compléter et apporter une nouvelle dynamique, à l'instar d'une plus forte décentralisation (réforme du code communal), d'une meilleure gestion des ressources financières locales (recouvrement des taxes) ou par la création d'agences locales de développement.

Notre enquête ayant porté sur quatre wilayas et plusieurs dizaines de communes a permis de répondre positivement à notre deuxième hypothèse supposant un effet positif des alliances sur la recomposition du territoire. Les élus et non élus sont majoritairement insatisfait de la configuration actuelle et souhaitent une nouvelle recomposition, fondée sur les alliances stratégiques intercommunales. Ces dernières pourraient apporter des réponses pertinentes à des problématiques cruciales comme le social, l'économie et l'environnement. Ce dernier secteur est particulièrement d'actualité avec la forte dégradation, causée par le relèvement du niveau de vie des citoyens.

Le dernier chapitre s'intéressera à l'une des formes d'intercommunalités qui peut se muer en modèle pour toutes les communes en Algérie, dans le domaine environnementale. Il s'agit alors d'évaluer la pertinence de cette intercommunalité, qui n'est qu'à ses balbutiements, ainsi que ses effets sur le développement durable local, au travers une troisième enquête auprès de trois communes de la Wilaya de Tizi Ouzou (Tizi Ouzou, Draa Ben Kheda et Tirmatine).

Chapitre VI

**Alliances stratégiques intercommunales et
développement territorial en Algérie :
cas de la wilaya de Tizi-Ouzou**

Introduction

Ces dernières années, l'environnement en Algérie a connu une forte dégradation parallèlement à l'accélération de la croissance économique du pays. Les villes ainsi que les campagnes algériennes font face à une dégradation sans précédent de leurs milieux naturels. Face à cette situation, la problématique de la gestion des déchets se pose de plus en plus avec acuité. Les politiques environnementales mises en œuvre dans le cadre de la stratégie nationale peinent à répondre efficacement à l'accroissement exponentiel des déchets de toute nature (Rahmani, 2002). La question de l'évaluation et des perspectives d'évolution des politiques actuelles figure au centre des préoccupations des chercheurs et des politiques (Dorbane, 2004).

L'objectif de ce chapitre est d'apporter une réponse empirique à notre troisième et dernière hypothèse. Il s'agit au travers l'étude du cas des Centres d'Enfouissement Intercommunaux d'évaluer la pertinence et l'effet de cette première forme d'alliances stratégiques entre les communes dans le domaine environnemental. Le manque d'expérience, la faiblesse des incitations et la limite de l'objet du CET sont des facteurs incitant à considérer que l'intercommunalité en Algérie n'est qu'à ses balbutiements.

Après une brève description des principes fondamentaux d'une gestion durable des déchets, nous porterons un regard critique sur la politique environnementale actuelle de l'Algérie dans un premier point. Dans un second point, nous mettrons l'accent le rôle de l'intercommunalité dans la gestion des déchets, *via* un exemple d'intercommunalité, regroupant les communes de Tizi Ouzou, de Draâ-Ben-Khedda et de Tirmatine. Enfin, dans un troisième point, nous évaluerons les effets de l'intercommunalité sur la gestion des déchets, au travers notamment une analyse des coûts et des limites de la gestion locale des déchets dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Nous proposons par la suite quelques orientations économiques et politiques pouvant permettre d'améliorer l'effet de l'intercommunalité sur la gestion actuelle des déchets et de l'environnement de manière générale en Algérie.

Section1 : Analyse critique de la politique algérienne de gestion des déchets

1- Principes fondamentaux d'une gestion durable des déchets

Dans le langage courant, le terme déchet désigne une ordure, une immondice, une chute, un copeau et tout autre résidu rejeté parce qu'il n'est plus consommable ou utilisable et donc n'a plus de valeur. Un déchet est défini comme toute substance ou objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire, il porte donc atteinte à l'environnement (MAET, 2003).

C'est pourquoi, à partir des années 1970, des réunions et conférences sont tenues (conférence de Stockholm en 1972 et celle de Rio en 1992) pour sensibiliser et impulser des politiques de préservation de l'environnement. Les concepts de développement durable, de préservation de la nature, droit des générations futures ...etc., sont alors de plus en plus mis au centre des préoccupations des législateurs et des collectivités (Buclet, 2011). La conception du déchet tend même à se transformer puisqu'il tend à devenir une véritable ressource, voir même un produit de valeur, une matière première qui rentre progressivement dans un cycle de récupération et de recyclage (la bourse de certains déchets est déjà une réalité). Dans cette nouvelle optique, les déchets produits ne sont pas des déchets et le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit.

Avant de dresser les étapes de la gestion intégrée des déchets, il est nécessaire de montrer le cycle de vie d'un produit pour comprendre la nécessité de prendre en considération le déchet qui résulte du processus de production.

En effet, généralement le producteur industriel fabrique et commercialise un produit sans prendre en considération son devenir après utilisation. A la fin, quand personne ne veut plus du produit usé, il laisse la responsabilité et le coût de son élimination aux autorités locales et au trésor public.

Dans les pays avancés où des politiques environnementales sont déjà à l'œuvre, cela se passe différemment grâce aux nouvelles réglementations qui déterminent les responsabilités (Burgmeier, 1987). C'est le producteur qui assure la responsabilité du produit

pour toute sa vie, cela sous-entend aussi la responsabilité de son bon traitement après utilisation. Le producteur doit évaluer un produit pendant tout son cycle de vie et donc prendre en charge les frais de son recyclage ou de son élimination, si sa revalorisation s'avère impossible ou économiquement non rentable.

La gestion des déchets comporte plusieurs principes obéissant à une logique de gestion intégrée. Ils s'inscrivent dans le cadre du développement durable défini par la commission Bruntlandt (1987, p10) comme « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins* ». Ces principes sont mis en avant dans les rapports des organisations internationales se préoccupant directement de la question du développement durable. Il s'agit du (Azzoun, 2002) :

- **Principe de prévention** : La priorité est donnée à la réduction des déchets par le recours aux technologies propres et aux techniques réduisant la nocivité et la quantité des déchets ;
- **Principe de polluer payeur** : L'obligation générale de prise en charge, à leurs frais, de la collecte et du traitement des déchets par ceux qui sont générés dans le respect de l'environnement ;
- **Principe de valorisation** : Les directives actuelles imposent aux Etats de promouvoir d'abord la valorisation des déchets, l'élimination ne devant intervenir que pour les déchets qui ne sont plus susceptibles de valorisation à un coût économique raisonnable.
- **Principe de proximité**: La limitation de la mobilité des déchets. Cela répond à une gestion locale des déchets s'inscrivant dans une logique de développement local durable.

La gestion intégrée des déchets est donc basée sur les principes suivants (Azzoun, 2002):

- La production des déchets doit être réduite dans les limites économiques acceptables ;
- La récupération et la valorisation des déchets doivent être pratiquées dans les limites de la rentabilité ;

- Les déchets qui ne peuvent pas être évités ni récupérés sans coût prohibitif, doivent être éliminés de façon à ne pas causer de nuisance à l'environnement ;
- Parmi les méthodes existantes pour éliminer les déchets, on doit choisir la moins nocive à l'environnement ;
- Toute élimination de déchets bruts qui risque de dégrader le milieu naturel doit être évitée si possible par un prétraitement avant décharge.

2- Regard critique sur la stratégie algérienne de gestion des déchets

La rapidité avec laquelle la densité de la population algérienne a augmenté ainsi que l'amélioration du niveau de vie, produisent une augmentation permanente des déchets (Hadjou, 2012). La forte urbanisation, le gaspillage par abandon, l'introduction sur le marché de nouveaux produits non biodégradables tels que les plastiques ainsi que le faible taux de récupération en sont les principales causes (Rahmani, 2002).

La quantité des déchets produits s'exprime en poids ou en volume. Toutefois, en raison de leur compressibilité, seul le poids constitue une donnée fiable et facilement mesurable. On exprime alors les quantités produites en **Kg/Habitant/jour ou par an**. Les quantités d'ordures ménagères ainsi exprimées en poids ou en volume produites par habitant et par jour varient naturellement suivant les pays. Le taux varie de 0,35 Kg/hab/jour dans les pays les moins avancés à 1, 1 ou 1, 2 Kg/hab/jour dans les grandes villes des pays industrialisés (Rahmani, 2002). Le taux annuel moyen de rejet de déchets urbains est de l'ordre de 200 Kg/hab/an, soit environ 5 millions Kg/an. Ce chiffre est à multiplier par deux si l'on considère l'ensemble des déchets solides (ordures ménagères et assimilés et déchets industriels).

En Algérie, les quantités moyennes d'ordures ménagères produites sont estimées à 0,7 Kg/hab/jour (Chenane, 2007). Ce taux est beaucoup plus élevé dans les centres urbains du pays, comme Alger, où il atteint le taux de 1,2 Kg/hab/jour (Dorbane, 2004). Il s'agit de taux élevés comparativement à la moyenne des pays en développement. Cela témoigne de l'importance de la problématique environnementale en Algérie.

Dans le contexte algérien, il y a lieu de signaler que les conditions de ramassage, d'évacuation et d'élimination des déchets municipaux se détériorent de jour en jour (Rahmani, 2002). Il est clair que la croissance démographique, la forte urbanisation et l'amélioration du cadre de vie sont à l'origine de volumes de plus en plus élevés de déchets.

Les moyens humains, matériels et techniques mobilisés pour l'accomplissement de cette mission de service public ne sont plus adaptés. Cette situation ne semble pas connaître d'amélioration selon les maires enquêtés. Elle tend au contraire à s'accroître dans toutes les villes du pays.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement tend à faire de la gestion des déchets municipaux un axe de travail prioritaire dans sa stratégie et son action environnementale.

La loi n° 01/19 du 12/02/2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets constitue, à cet égard, le point de départ et le cadre de référence de la nouvelle politique en la matière.

Le Programme national de Gestion intégrée des Déchets Municipaux (PROGDEM), se veut une démarche de mise en œuvre graduelle de cette loi cadre.

La PROGDEM vise à éradiquer certains phénomènes à l'origine de la dégradation de l'environnement dans les villes et les campagnes algériennes, à l'instar des décharges sauvages (Rahmani, 2002). Il tente également de réorganiser la collecte, le transport et l'élimination des déchets dans des conditions garantissant l'innocuité de l'environnement et la préservation de l'hygiène du milieu.

La traduction de ce programme dans le terrain montre beaucoup de limites. De nombreux auteurs (Dorbane, 2004), soulignent l'inefficacité des mesures et le manque de rigueur dans la mise en œuvre. De nombreuses carences sont identifiées du point de vue de la gestion de la collecte et le recyclage.

Le processus de collecte fait face à un manque cruel de moyens de ramassage et de transport des déchets surtout en milieu urbain. Alors que les quantités de déchets rejetés augmentent tous les jours, les moyens humains et matériels de collecte demeurent

insuffisants. L'évacuation des déchets s'effectue ainsi dans des conditions difficiles, le plus souvent dans des camions inadaptés, laissant échapper en cours de route une bonne partie de leur charge.

Ajouter à cela, le quasi inexistence des campagnes de sensibilisation des consommateurs en matière de production et d'élimination des déchets. Il semble que la politique environnementale actuelle peine à développer une véritable culture environnementale chez les consommateurs. La réglementation et son application sont inefficaces. Face à ces insuffisances, l'environnement urbain et rural continue à se dégrader tous les jours. Les déchets s'étalent sur les voies publiques, les cours d'eau sont pollués par des rejets de déchets solides et liquides, les terrains agricoles et les paysages sont complètement affectés (Chenane, 2007).

En ce qui concerne les conditions d'élimination des déchets, la situation est également préoccupante en dépit de ses efforts consentis (Rahmani, 2002). De même, nous trouvons dans le pays des déchets toxiques provenant des activités économiques et des établissements de soins y compris des déchets biologiques et qui sont déversés de manière illicite au même temps que les déchets ménagers (Dorbane, 2004). Cela a pour conséquence l'émergence et le développement d'activités incontrôlées de récupérations de matériaux réutilisables.

L'enquête réalisée par le M.A.T.E (Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement) fait état de **2100** décharges sauvages sur le territoire national dont 360 se situant au niveau de 40 grandes villes du pays, occupant une superficie de **22 000 hectares**. Ces décharges sauvages sont souvent localisées le long des oueds, routes ou sur les terres agricoles ou d'élevage ou même dans des espaces forestiers.

Les coûts de gestion des déchets en Algérie dans leurs composantes fixes et variables (tenant compte de l'amortissement des investissements) sont estimés selon le M.A.T.E à 50 \$ US/tonne, soit 4 000 DA/tonne (Rahmani, 2002). Cela donne une indication à cibler dans l'application du principe du pollueur payeur. Néanmoins, la délimitation des coûts actuels est en travée par le cadre comptable pratiqué (non prise en compte de la valeur réelle du patrimoine). Les estimations dans certaines collectivités locales donnent une fourchette oscillant entre 1100 et 1500 DA/Tonne (Chenane, 2007).

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M) qui était de 350-500 DA/an/ménage a été revalorisée (loi de finances 2002) à 500-1000 DA / an/ ménage. Son taux de recouvrement reste faible (20 à 30 % en moyenne). Même votée à son taux plafond et entièrement recouvrée, elle représente à peine 40 % du service actuel (Rahmani, 2002).

Les coûts de services font ainsi appel à d'autres ressources fiscales grevant ainsi une bonne partie du budget des collectivités locales (15 à 20 %).

Dans le point suivant, nous proposons une analyse détaillée des coûts de la gestion des déchets au niveau des collectivités locales de la Wilaya de Tizi-Ouzou. Notre étude de cas porte sur trois communes de la wilaya (communes de Tizi- ouzou, Draâ-Ben-Khedda et Tirmatine) concernées par la gestion d'une décharge d'envergure intercommunale.

Section 2 : Prémises de l'intercommunalité en Algérie autour de la gestion commune des déchets : cas du CET de Tizi-Ouzou

Dans cette section nous tenterons d'abord de présenter la zone d'étude sur les plans géographique, humain. Il s'agit également d'analyser les coûts de la gestion des déchets urbains par commune. L'étude se focalisera par la suite sur la gestion intercommunale de la décharge.

Protocole de recherche et enquête

Objectif : Effet des alliances stratégiques communales (intercommunalité) sur la gestion raisonnée des déchets urbains solides – cas du CET de Tizi-Ouzou.

Période : Septembre – Novembre 2014

Déroulement : Grille d'entretien

Lieux : trois communes de la wilaya de Tizi-Ouzou - Tizi-ouzou, Draâ-Ben-Khedda et Tirmatine

Données : nature et sources

-primaires via des enquêtes par entretiens auprès des élus, maires et agents de développement
-secondaires à travers une évaluation de la politique nationale de gestion des déchets, une revue de presse et une recherche bibliographique.

Échantillon : Trente entretiens auprès des élus (10), maires (9) et agents de développement (responsable du CET) (11)

Représentativité : Notre échantillon représente trois communes types de la wilaya de Tizi-ouzou. Une petite (Tirmatine), une moyenne (Draâ-Ben-Khedda) et une grande commune (Tizi-ouzou). Ces communes reflètent la configuration territoriale dans la wilaya majoritairement montagneuse. La commune de Tirmatine est une petite commune de montagne avec de faibles ressources et un relief accidenté. La commune de Draâ-Ben-Khedda est une commune moyenne située pour partie en zone de colline et pour partie en zone de plaine. Tandis que la commune de Tizi-ouzou est la plus grande commune de la wilaya avec également un relief relativement accidenté.

Mode d'administration : Entretiens Face à Face.

Méthode d'analyse : Traitement des données des entretiens, analyse du profil des communes et diagnostic des mécanismes des coûts de gestion des déchets, *via* une grille de lecture adaptée de la littérature.

Limites : les limites de cette enquête sont liées à la méthodologie utilisée du fait qu'elle est essentiellement de nature qualitative.

1- Présentation de la commune de Tizi-Ouzou

1- 1 Données géographiques

La commune de Tizi-Ouzou est le chef-lieu de la wilaya de Tizi-Ouzou. Elle s'étend sur une superficie de 102,36 KM². Elle est aussi le siège de la plus grande agglomération de la wilaya, qui le double rôle de ville centre pour la Kabylie et de ville satellite dans l'aire d'affluence de la capitale Alger. Elle est délimitée au Nord-Ouest par la commune de Draâ-Ben-Khedda, au Nord par les communes de Sidi Naâmane et Aït Aïssa Mimoun. A l'Est, nous retrouvons la commune de Tizi-Rached. Au Sud-Ouest, elle est délimitée par les communes d'Irdjen, de Beni Aïssi et de Tirmatine. Enfin au Sud, les communes de Maâtka Souk el Tenine et Beni Zmenzer.

Le relief de la commune est peu accidenté, ainsi le territoire de Tizi-Ouzou est occupé à 60% de montagnes, à 30% de collines et 10% de vallées ⁽¹¹⁹⁾.

1- 2 Dynamique démographique

Le mouvement démographique dans la commune de Tizi-Ouzou se présente de la façon suivante entre 1987 et 2005 :

Tableau n° VI.1 : Evolution de la population de Tizi-Ouzou.

Population	1987	1998	2005
Agglomération chef-lieu	59 539	72 562	95 623
Agglomération secondaire	30 878	37 411	52 638
Zone éparsé	2 608	3 551	5 269
Total communal	93 025	113 524	158 799

Source : P.D.A.U de Tizi-Ouzou et D.P.A.T.

La population de la commune de Tizi-Ouzou passe selon les estimations contenues dans le P.D.A.U et élaboré par l'A.N.A.T de 104 717 habitants en 1990 à 197 659 hab. en

⁽¹¹⁹⁾Voir P.D.A.U de Tizi-Ouzou, ANAT, 1998.

2010, pour atteindre 233 296hab. en 2015. Le tableau montre que la population actuelle est de 158 799 Habitants.

Nous constatons, qu'il y a une progression constante de la population du chef-lieu et des agglomérations secondaires de la commune de Tizi-Ouzou. Cependant, cette croissance rapide de la population urbaine a tendance à ralentir ces dernières années, avec le processus d'étalement urbain. La population urbaine passe en effet de 63% en 1987 à 60% en 1990 puis à 57,55 % en 2010 selon le P.D.A.U de Tizi-Ouzou.

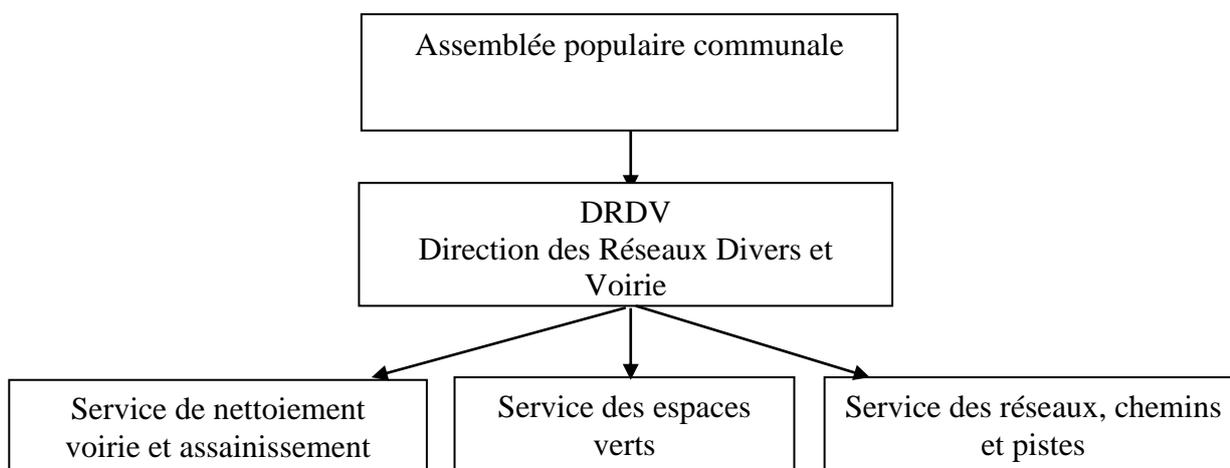
La progression de la population de l'agglomération principale s'accroît par extension (étalement), *via* l'occupation successive des terrains vides, en partant du centre vers la périphérie. La population des agglomérations secondaires s'accroît quant à elle, de la périphérie vers le centre (de la crête vers la vallée). La tendance actuelle est vers la soudure des deux tissus urbains de l'agglomération principale avec les agglomérations secondaires, ce qui risque d'amener le taux d'urbanisation de la commune vers les 100% selon la D.P.A.T de la Wilaya de Tizi-Ouzou.

L'effet de cette explosion urbaine a généré un accroissement exponentiel des déchets urbains et la nécessité d'une rationalisation de leur gestion. C'est dans cette optique qu'il convient de présenter la situation des déchets générés au niveau de la commune de Tizi-Ouzou.

1-3 Diagnostic de la situation actuelle en matière de gestion des déchets de la commune de Tizi-Ouzou

Après avoir présenté brièvement la commune, il est utile de présenter la situation de la commune en matière de gestion des déchets générés par les activités urbaines (commerciales, industrielles et artisanales). Avant de les analyser, il est nécessaire de situer l'institution responsable de la gestion des déchets.

Figure n°VI.1: Organigramme de la direction de la voirie de Tizi-Ouzou.



Source : Commune de Tizi-Ouzou.

La collecte des déchets ménagers dans la commune de Tizi-Ouzou est sous la responsabilité du service de nettoyage, voirie et assainissement. Selon ce service, l'effectif du personnel de collecte des déchets ménagers est réparti comme suit :

Tableau n° VI.2 : répartition du personnel affecté à la collecte des déchets.

Personnel de collecte	Effectifs
Chauffeurs	36
Eboueurs	120
Balayeurs	40
Total	196

Source : D.R.D.V.

Le schéma de collecte des ordures se fait par zone. La **zone 1** concerne la collecte des déchets relevant de l'agglomération principale. La **zone 2** concerne la collecte des déchets relevant des agglomérations secondaires (banlieue de la commune de Tizi-Ouzou : Thala Athmane, Thala Allam,...). Pour l'opération de la collecte, la commune dispose des moyens matériels suivants :

Tableau n° VI.3: Moyens utilisés pour la collecte (capacités en tonnes).

Moyens de ramassage	Nombre	Capacité / tonne
Camions	07	10T
Tracteurs	06	3,5 T
Benne tasseuses	11	-

Source : D.R.D.V.

Selon le Directeur de la D.R.D.V, le ramassage des ordures ménagères, y compris les déchets hospitaliers et industriels, générés par les activités de la commune de Tizi-Ouzou, s'effectue d'une façon continue. Il est mis en place, à cet effet, trois équipes : (matin, soir et nuit) avec 23 rotations par équipe selon la quantité journalière générée par le secteur.

C'est ainsi que la quantité journalière, toutes équipes et secteurs confondus, est estimée à 206,5 tonnes. Cette quantité est déversée à la décharge publique communale sise à Boukhalfa, au Nord-ouest du chef-lieu de la commune. Le taux de couverture de la commune selon le responsable de la D.R.D.V est estimé à 90% de l'ensemble du territoire.

Cependant, des défaillances sont enregistrées dans la collecte. Celles-ci sont dues à plusieurs raisons :

- En premier lieu, la sur utilisation des moyens utilisés (bennes tasseuses) affecte l'état du matériel qui se détériore rapidement.
- En plus, comme dans de nombreuses villes, la ville de Tizi-Ouzou présente de nombreux points de déchets illicites, ceux-ci portent atteinte à la salubrité de la ville et à l'environnement.

2- Présentation de la commune de Draâ-Ben-Khedda

2-1 Données géographiques

La commune de Draâ-Ben-Khedda est située à l'ouest du chef-lieu de la wilaya de Tizi-Ouzou. Elle s'étend sur une superficie de 33,41 KM². Elle est délimitée au Nord par la commune de Sidi Naâmane, à l'Est par la commune de Tizi-Ouzou, à l'Ouest par la commune de Tadmaït, et au Sud par la commune de Tirmatine. Le relief de la commune de Draâ-Ben-Khedda est formé par trois ensembles :

La plaine de Bougdoura-Sébaou, constitue l'essentiel de sa superficie, avec une altitude est assez modérée.

On retrouve, aussi les collines des Touarès d'altitude modérée, culminant à 263 Mètres à Tajouimâat.

Enfin, les piémonts du massif de sidi Ali Bounab à l'Ouest et au Sud-Ouest culminent à 587 Mètres, au-dessus de Kerboucha et dont les pentes sont faibles à la base.

2- 2 Dynamique démographique

La population de la commune de Draâ-Ben-Khedda a augmenté de 57% entre 1977 et 1987 avec un taux d'accroissement annuel (4,9%) supérieur à la moyenne nationale (3,2%).

Ceci a engendré une croissance urbaine très rapide. Actuellement, la commune est constituée d'une agglomération chef-lieu qui regroupe 90% de la population totale où se trouve la plupart des équipements existants ⁽¹²⁰⁾. Les agglomérations secondaires sont : Ain Faci, Ighil-Azougagh, Azib-Boujadif, Azib-Beni-khelifa, Boubakaour. Le reste du territoire de la commune est occupé par l'habitat dispersé. Selon les résultats du R.G.P.H de 1998, la population de Draâ-Ben-Khedda est de 27 356 habitants. Elle était de 21 689 habitants en 1987.

⁽¹²⁰⁾ Voir P.D.A.U de Draâ-Ben-Khedda.

Tableau n° VI.4 : répartition de la population de la commune

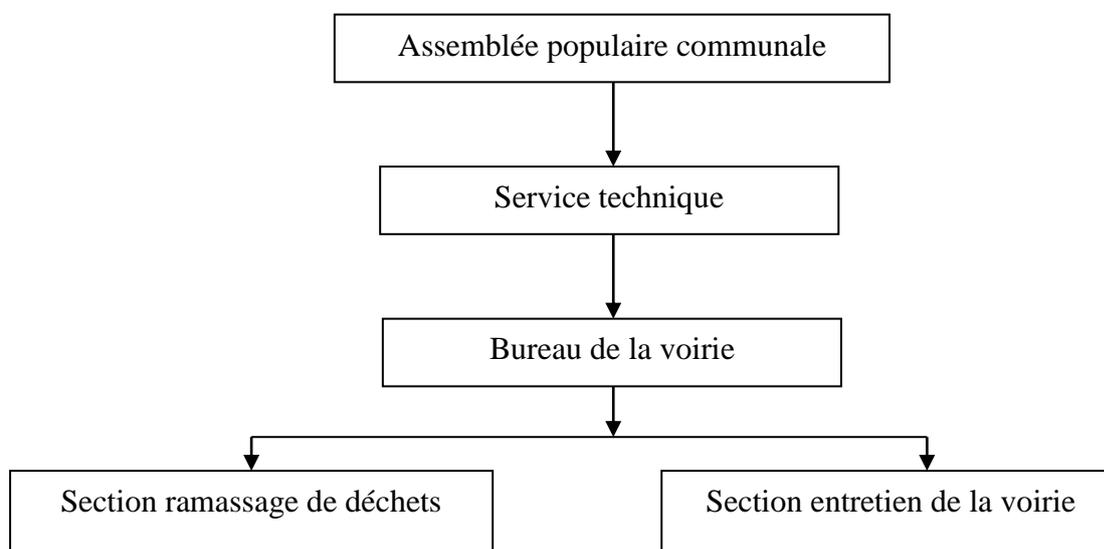
Agglomération	Population (habitant)
Agglomération chef-lieu	25 209
Agglomérations secondaires	1 616
Zones éparses	521
Total	27 346

Source : Commune de Draâ-Ben-Khedda.

2-3 Diagnostic de la situation actuelle en matière de gestion des déchets de la commune de Draâ-Ben-Khedda

Avant d'établir le diagnostic en ce qui concerne la gestion des déchets au niveau de cette commune, nous présenterons l'organigramme retraçant l'institution chargée et responsable de cette gestion à travers le schéma ci-après.

Figure n° VI.2 : organigramme du service technique de la commune.



Source : Commune de Draâ-Ben-Khedda.

Il apparaît, à travers cet organigramme, que les tâches de collecte sont confiées au bureau de voirie qui est scindé en (02) sections :

La section de nettoyage et d'entretien de la voirie et la section de ramassage des ordures ménagères. Chaque section gère un certain nombre d'effectifs (éboueurs, balayeurs et chauffeurs). La section de ramassage des déchets est composée de (19) éboueurs et (11) chauffeurs encadrés par un chef de section.

La section de la voirie est composée de 19 balayeurs et de 07 agents d'entretiens encadrés par un chef de section. Pour accomplir la tâche de collecte des déchets de la ville de Draâ-Ben-Khedda, le service technique de l'A.P.C a dénombré (04) zones de ramassage des déchets qui sont représentées dans le tableau suivant :

Tableau n°VI.5 : zones de ramassage des déchets de la commune de Draâ-Ben-Khedda.

Zones	Zones de ramassage
A	Ancienne ville
B	Z.H.U.N ⁽¹²¹⁾
B-1	Touares Est, Technicum, Ighil azougagh
D	TouaresI, TouaresII, Boulevard Laatbaoui

Source : Service technique de la commune.

Le ramassage et le transport s'effectuent par des camions, tracteurs et des bennes tasseuses. Le tableau suivant récapitule les moyens utilisés ainsi que le tonnage (quantité de déchets ménagers générés).

Tableau n° VI.6 : Tonnage des déchets et les moyens utilisés

Moyens de ramassage	Nombre	Capacité (Tonne)	Tonnage journalier	Nombre de rotation/jour
Tracteurs	05	03	45	03
Camions	02	2,5	10	2
Bennes Tasseuses	02	7,5	30	2
Total			85	

Source : Service technique de la commune.

⁽¹²¹⁾ Zone d'habitation urbaine nouvelle.

Le tableau ci-dessus nous montre que la commune de Draâ-Ben-Khedda génère, quotidiennement 85 Tonnes de déchets ménagers. Cette quantité est réalisée malgré l'insuffisance des moyens qui, selon les responsables chargés de la collecte, sont rudimentaires, d'autant plus que leur maintenance ne se fait pas régulièrement en raison de l'absence d'un parc de maintenance.

S'agissant des déchets industriels issus des activités industrielles des deux plus grandes entreprises situées au sein de la commune, à savoir la COTITEX (fabrication de tissus) et la Laitière (Production de lait et dérivés), ils ne font pas l'objet d'évacuation vers la décharge publique. Ils sont stockés au sein même de l'entreprise (pour ceux non valorisables) ou remis à des tiers. L'enquête réalisée par le Bureau d'étude « E.U.R.L Nationale Eau et Environnement » montre que les déchets industriels générés sont composés de liquide et de solide. Les déchets solides sont estimés à plus de 2 677 Tonne par an. Les déchets liquides (huiles) sont évalués quant à eux à 1 900 litres par an. Ce type de déchet affecte dangereusement l'environnement car les moyens de traitement sont quasi inexistant.

Une fois collectés, les déchets sont transportés vers la décharge publique intercommunale (Draâ-Ben-Khedda et Tirmatine) localisée à environ 04Km au sud de la ville de Draâ-Ben-Khedda.

2-3 Présentation de la commune de Tirmatine

Données géographiques

Il y a lieu de signaler que contrairement aux communes de Tizi-ouzou et Draâ-Ben-Khedda qui sont à dominante urbaine, la commune de Tirmatine est une commune essentiellement rurale. Elle s'étire sur les versants du massif central kabyle, entre les bases collines de Oued Felli jusqu'aux premiers sommets du massif central supérieur à 600 Mètres d'altitude.

La commune de Tirmatine est délimitée au Nord par les communes de Draâ-Ben-Khedda et Tadmaït, à l'Est par la commune de Tizi-Ouzou, à l'Ouest par la commune de Oued Ksari (ex Ait Yahia Moussa) et au Sud par la commune de Mâatka. La situation en retrait de la commune par rapport au chef-lieu de Daïra de Draâ-Ben-Khedda, constitue pour

cette dernière un handicap pour son développement. Par ailleurs, elle est confrontée à d'autres contraintes d'urbanisation ⁽¹²²⁾. Sur ce point, il y a lieu d'évoquer le manque au niveau des communes d'une planification urbaine notamment sur le plan de l'habitat.

Dynamique démographique

Au recensement de 1987, la commune de Tirmatine comptait 15 357 habitants dont 2801 au chef-lieu, soit 18,24% et 12 556 habitants en zones éparses soit 81,76%.

Le dernier recensement fait état de 18 143 habitants. Elle est répartie dans les agglomérations comme suit :

Tableau N° VI.7 : Répartition de la population de la commune de Tirmatine.

Agglomération chef-lieu	Agglomérations secondaires	Zones éparses	Total habitants
3 185	11 927	3 031	18 143

Source : commune de Tirmatine.

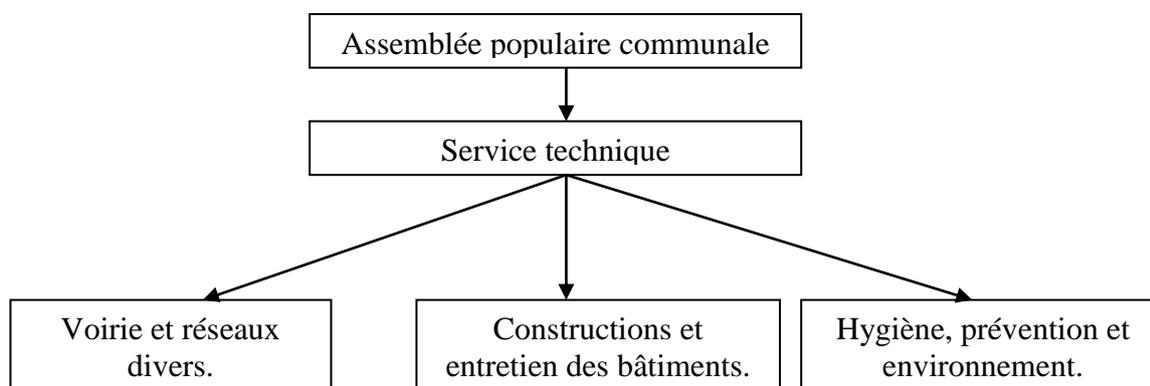
La répartition de la population est telle que le chef-lieu ne représente que 17,5% de la population totale. La majeure partie de la population est éparpillée dans les secteurs urbanisés hors chef-lieu (Menacera, Timitine haute, Zerrouda, Harrouka).

Diagnostic de la situation actuelle en matière de gestion des déchets de la commune de Tirmatine

La gestion des déchets ménagers de la commune de Tirmatine est sous la responsabilité du service d'hygiène, prévention et environnement. Cependant, le ramassage des déchets se limite à un personnel composé de (04) éboueurs et (04) chauffeurs.

⁽¹²²⁾ Voir P.D.A.U de la commune de Tirmatine.

Figure n° VI.3 : Organigramme du service technique de la commune de Tirmatine.



Source : commune de Tirmatine.

La collecte des déchets ménagers de la commune de Tirmatine est structurée selon la sectorisation suivante :

Tableau n° VI.8: Zones de ramassage des déchets de la commune de Tirmatine.

Zone	Zone de ramassage
A	Agglomération chef-lieu
B	Village Tirmatine
B-1	Menacera

Source : Service technique la commune.

Le parc communal de Tirmatine est chargé de la collecte et d'évacuation des déchets solides des zones collectées (ordures ménagères). Par manque de moyens (humains et matériels), le service ne peut accomplir d'autres fonctions à savoir le balayage, le lavage et l'arrosage des rues. En effet, la commune dispose de (02) tracteurs, d'un (01) camion et d'une semi-benne tasseuse. La quantité en tonne des déchets ramassée, selon le service d'hygiène est estimée à 08 Tonnes/Jour. Cette quantité est transportée à la décharge intercommunale (Draâ-Ben-Khedda et Tirmatine) localisée à environ deux (02) Km au Nord du chef-lieu de Tirmatine.

Synthèse sur la zone d'étude

Les trois communes engagées dans une intercommunalité de gestion de déchets sont situées sur un territoire continu, elles sont mitoyennes. Cependant, elles n'appartiennent pas à la même subdivision administrative (Tizi-Ouzou appartient à la Daïra du même nom, Draâ-Ben-Khedda et Tirmatine appartiennent à la Daïra de Draâ-Ben-Khedda). Les autres communes des deux Dairates (Tadmait, Sidi-Naâmane...etc.)ne sont pas engagées dans le projet d'intercommunalité. De ce fait, l'intercommunalité ne semble contenir tout l'espace Daïral.

Le tableau récapitulatif de la zone d'étude montre que les trois communes sont inégalement dotées en matière de moyens utilisés pour la collecte et la mise en décharge des déchets, à l'instar de la commune de Tirmatine.

Les communes de Tizi-Ouzou et de Draâ-Ben-Khedda couvrent 90% de leurs territoires en matière de collecte de déchets, bien qu'on enregistre une sur utilisation des moyens. Cependant, le problème se situe dans la mise en décharge de ces quantités journalières estimées à 309,5 Tonnes. Celles-ci nécessitent donc un traitement et une élimination que ces communes doivent gérer en commun au niveau du même site de la décharge sise à la commune de Draâ-Ben-Khedda, au lieudit Lâazib.

La carte ci-après représente la zone d'étude (les trois communes) ainsi que la localisation de la décharge intercommunale. L'aspect pratique de sa gestion par le mode intercommunal fera l'objet d'étude à travers la sous-section suivante.

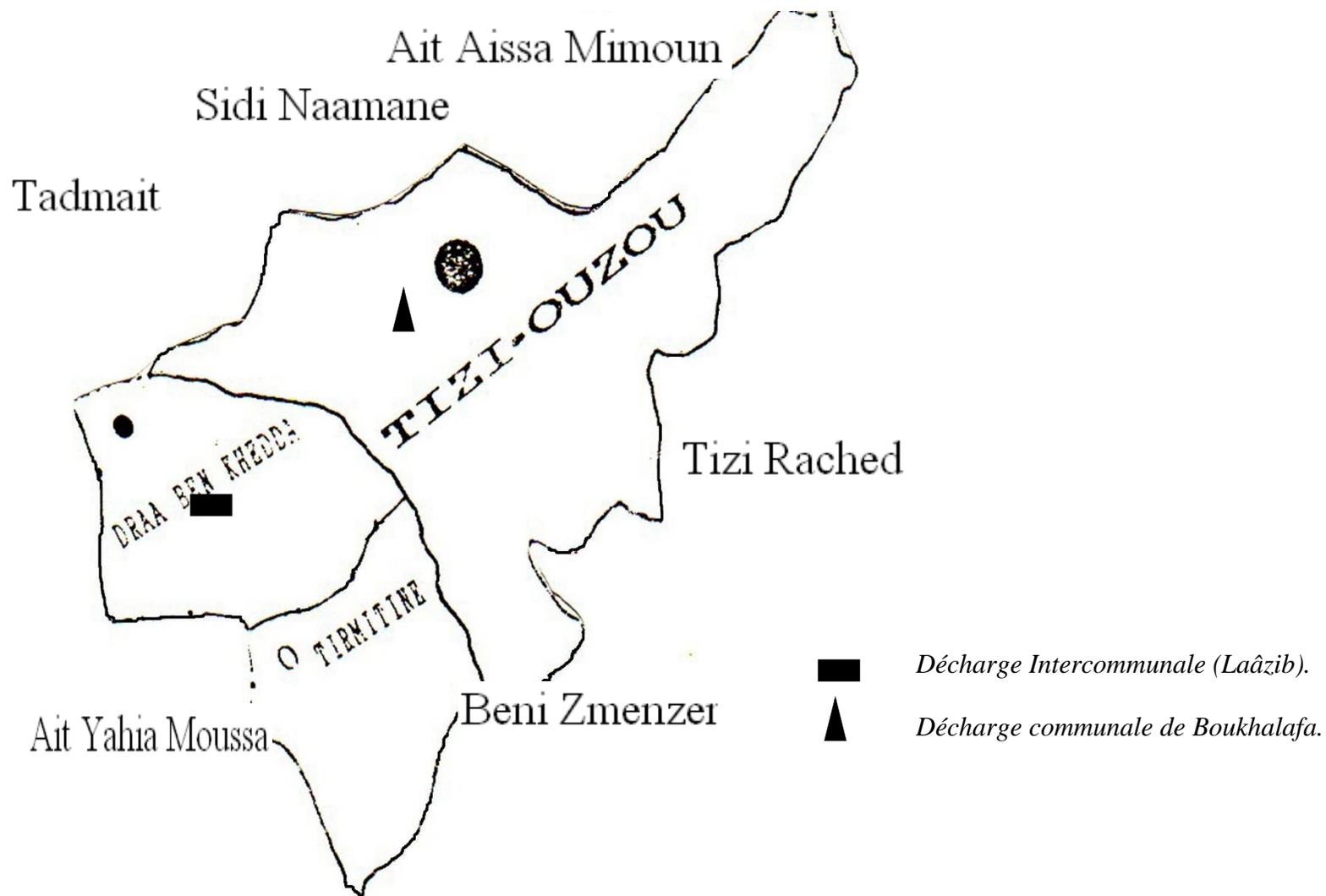
Tableau n° VI.9 : Récapitulation des données de la zone d'étude intercommunale.

Désignation Commune	Superficie en (Km2)	Population (habitants)	Quantités de déchets/jour/tonnes	Moyens utilisés		Site de mise en décharge
				humains	Matériels	
Tizi - Ouzou	102,36	158 799	206, 5	196	Camions Tracteurs Bennes tasseuses	Décharge intercommunale de Draâ Ben- Khedda
Draâ- Ben- Khedda	33,41	17 3 46	85	56	Camions Tracteurs Bennes tasseuses	
Tirmitine	32,91	18 143	08	08	Camions Tracteurs Bennes tasseuses	
Total	168,68	194 288	309,5			

Source : Services

voiries des trois communes.

Figure n°VI4. : L'espace d'étude intercommunale (Tizi-Ouzou, Draâ-Ben-Khedda et Tirmatine).



2-4 Historique de la gestion intercommunale de la décharge publique (Draâ-Ben-Khedda, Tizi-Ouzou et Tirmatine)

L'objet de ce point est de retracer l'historique qui a mené à la coopération intercommunale entre les communes Draâ-Ben-Khedda, Tizi-Ouzou et Tirmatine de autour de la problématique de gestion commune des déchets.

Etape 1 : création de la décharge intercommunale entre Draâ-Ben-Khedda et Tirmatine

Le site a été mis en exploitation depuis 1987, suite à un choix approuvé par une commission technique de la commune de Draâ-Ben-Khedda. Il s'agit d'une décharge intercommunale réunissant les communes de Draâ-Ben-Khedda et de Tirmatine. Il s'agit là, d'une intercommunalité de gestion à l'état embryonnaire et non structurée. La coopération intercommunale se limitait à la définition d'un lieu commun de décharge des déchets des deux communes. Aucune convention contractuelle ne fut signée entre ces communes à l'effet de mutualiser les moyens ou les modalités de gestion des déchets.

La décharge est située au Sud de la commune de Draâ-Ben-Khedda sur une distance de 04Kmet au Nord de la commune de Tirmatine distant de 03Km de son chef-lieu. Une fois collectés, les déchets sont transportés vers « Lâazib » lieu-dit de la décharge publique intercommunale.

Elle est délimitée au Nord par des terres agricoles, au Sud par la rocade Sud et à l'Ouest par la route nationale (RN n°12). L'accès au site se fait en empruntant la RN n°25 menant vers Boghni puis par une piste sablée revêtue d'environ (02) Km (voir carte n° 02).

Le site choisi n'a pas fait l'objet d'étude d'impact préalable, comme cela est exigé par la réglementation, en vertu de la Loi N° 83/03 du 05/02/1983 relative à la protection de l'environnement, complétée par le Décret exécutif N° 84/378 du 1/12/1984 fixant les conditions de nettoyage, d'enlèvement et de traitement des déchets solides urbains. En effet, le seul critère de choix de localisation pris en considération fut l'éloignement du site par rapport à la ville de Draâ-Ben-Khedda. A ce titre, la décharge se trouve dans un état dégradé, dû au mauvais fonctionnement. Il n'existe aucun aménagement permettant d'assurer une

gestion rigoureuse et pérenne de la décharge. Le site de la décharge est essentiellement un lieu où les déchets sont brûlés en plein air, portant ainsi atteinte à l'environnement.

Sur le plan technique, la décharge ne dispose pas de moyens d'enfouissement des déchets. Les déchets des deux communes (Draâ-Ben-Khedda et Tirmatine) sont déversés au niveau de la décharge sans qu'aucune technique de mise en décharge ne soit appliquée. De ce fait, les déchets sont parfois abandonnés en tas à l'entrée de la décharge. Les conséquences de cette gestion sur le cadre de vie sont nombreuses :

- Emissions causées par les feux de la décharge ;
- Mise en danger de la nappe phréatique ;
- Manque d'hygiène.

Cette dégradation du cadre de vie et de l'environnement se voit encore aggravé par l'existence, au niveau de la zone d'étude, de lieux de décharges sauvages. Elles sont pris place en milieu urbain sans égard à l'hygiène ou à la protection des espaces publics. Ces points de dépôt sont pour origine l'insuffisance des moyens de collecte.

La commune de Tizi-Ouzou, utilisait initialement, la décharge de Boukhalfa au Nord-Ouest de la ville de Tizi-Ouzou (voir carte n° 02) pour divers déchets. Par la suite et en raison de l'accroissement de la population et des déchets générés (206Tonnes/Jour), il devenait nécessaire de trouver un autre site plus important et mieux équipé.

Dans les années 1998, la commune de Tizi-Ouzou fut autorisée exceptionnellement par la commune de Draâ-Ben-Khedda afin d'utiliser la décharge publique intercommunale de cette dernière, sur la période 1998-2000. Cependant, cette autorisation s'était accompagnée d'une clause exigeant de la commune de Tizi-Ouzou de participer à la gestion de la décharge, par une contribution sous forme de moyens humains et matériels pour éliminer les déchets et ce, proportionnellement, au Tonnage de déchets déversés quotidiennement.

Le refus de la commune de Tizi-Ouzou de répondre à la clause fixée par la commune de Draâ-Ben-Khedda a mis en suspens le projet. Les deux communes entrent alors en conflit par l'intermédiaire de leurs assemblées d'élus. La commune de Draâ-Ben-Khedda a fini par la récupération de son site sur décision de son assemblée élue en 2000. La commune de Tizi-

Ouzou ayant un besoin urgent de site pour ses déchets urbains en forte croissance est revenue à la négociation, dans l'espoir de trouver un arbitrage qui peut satisfaire les deux parties.

Etape 2 : Transformation de la décharge publique intercommunale au Centre d'Enfouissement Technique (C.E.T) intercommunal

Au titre des dispositions de la Loi 01-19 du 12/12/2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets, les communes sont tenues de se doter d'outils de planification et de gestion des déchets, qui est le schéma directeur de gestion des déchets. Ce dernier dont l'élaboration demeure indispensable, constitue un outil précieux d'aide à la décision tant au niveau local qu'au niveau régional.

C'est dans cette perspective que le M.A.T.E, en collaboration avec le M.I.C.L ont mis en œuvre un programme d'action (PROGDEM) incitant les communes à abandonner le mode traditionnel de mise en décharge des déchets dans des sites incontrôlés, ne répondant à aucune condition d'hygiène et de salubrité publique, pour adopter un nouveau dispositif moderne de gestion, *via* les centre d'enfouissement technique (C.E.T). Celui-ci, préconise l'enfouissement des déchets au lieu de les incinérer ou de les brûler à ciel ouvert.

La commune de Tizi-Ouzou fut classée parmi les communes allant bénéficier un centre d'enfouissement. C'est ainsi qu'une nouvelle étape de négociation fut engagée entre la commune de Tizi-Ouzou, celle de Draâ-Ben-Khedda et de Tirmatine pour trouver un lieu de localisation commun devant accueillir le CET. Les coûts de réalisation et d'équipement de ce CET étant à la charge de l'Etat.

Plusieurs sites proposés pour la réalisation du CET n'ont pas abouti en raison soit de la nature juridique du terrain, soit de la présence d'eau superficielle ou du fait que le site se trouve sur le territoire d'une autre commune. C'est ainsi que ces communes se sont mises d'accord à localiser la décharge contrôlée (C.E.T) intercommunal par consentement, dans la commune de Draâ-Ben-Khedda, donnant naissance à une forme d'intercommunalité que l'on peut qualifier d'embryonnaire. L'objet de cette intercommunalité se limite en effet à :

- L'éradication des décharges sauvages au niveau des trois communes ;
- La création et exploitation d'un site conforme aux normes de protection de l'environnement ;

- L'optimisation de la gestion du foncier par la création d'un seul site au lieu de trois, un site par commune
- La réduction des coûts de la gestion des déchets.
- La mise en œuvre de procédures de recyclages et de préservation de l'environnement

A ce titre, le Décret n° 84-378 stipule dans sa section deux intitulée « choix du site », que la demande de réalisation d'une décharge contrôlée ou d'une unité de traitement des déchets solides urbains et industriels, doit être accompagnée d'une étude d'impact et de faisabilité, ainsi que toutes informations utiles, se rapportant aux prévisions d'exploitation sur une période de quinze (15) années. Ladite demande doit être soumise, en vertu de l'article 25 du Décret, à l'avis de l'assemblée populaire communale (A.P.C) concernée. Quel que soit le type de traitement retenu par l'A.P.C, l'emplacement devra satisfaire aux conditions suivantes (article 26 du Décret) :

- Etre le plus rapproché possible du centre du secteur de collecte de manière à réduire les charges de transport, mais assez éloigné des habitations les plus proches ;
- La distance minimale à respecter entre le site de traitement et l'habitation la plus proche devra obligatoirement être supérieure à deux cent (200) mètres ;
- La distance d'éloignement du lieu de traitement par rapport au cours d'eau est fixée par l'étude hydrogéologique ;
- Tenir compte aussi bien, du projet d'extension, d'aménagement de l'agglomération tels qu'ils sont définis dans les documents du plan d'urbanisme ;
- Tenir compte de l'impératif et de la possibilité de récupération et du traitement des déchets recyclables ;
- Procéder à une enquête hydrogéologique pour s'assurer que les eaux de ruissellement ou d'infiltration, ne pourront rejoindre une nappe souterraine.

En plus des conditions ci-dessus énumérées et situées par le décret, une étude d'impact doit être réalisée conformément à la loi 83/03 du 05/02/1983 relative à la protection de l'environnement et elle doit comprendre :

- Une analyse de l'état initial du site et de son environnement ;
- Une analyse des effets sur l'environnement et en particulier sur les sites et paysages ;
- Les raisons pour lesquelles le projet a été retenu.

Enfin, le site doit être aménagé conformément à l'article 29 du décret répondant à un contrôle systématique avec un gardiennage. La nécessité d'un choix de site au niveau intercommunal (Draâ-Ben-Khedda, Tizi-Ouzou et Tirmatine) est conditionnée par le respect des dispositions de la réglementation ainsi présentée.

Etape 3 : Création et mise en route de la gestion intercommunale du CET

Le site retenu pour recevoir la décharge contrôlée (Tizi-Ouzou, Draâ-Ben-Khedda et Tirmatine) se situe sur le territoire de la commune de Draâ-Ben-Khedda, au lieu-dit Oued Falli à la sortie Est du centre-ville de Tizi-Ouzou, non loin de la Rocade-Sud.

Initialement, la localisation du site était prévue sur le territoire appartenant à Draa Ben Khedda, non loin de la commune de Tirmatine et c'est juste à la limite Sud séparant les deux communes et à 02 KM de la décharge publique intercommunale de Draâ-Ben-Khedda. Cependant, en raison des contestations de la population de Tirmatine, il a été décidé de l'implanter au lieu-dit Oued Falli (voir carte ci-après).

En raison des effets pervers qu'engendre l'incinération des déchets, il est mis en œuvre un nouvel équipement qui permet d'éviter ces conséquences sur l'Homme et sur la nature ; il s'agit, justement, du centre d'enfouissement technique. L'exploitation du C.E.T s'effectue en casiers. Cette méthode consiste à diviser le site en aires de plus d'un Hectare dont chacune constitue un casier d'enfouissement qui sera exploité indépendamment des autres ⁽¹²³⁾.

Pour une exploitation plus rapide du C.E.T, il est préférable de préparer un casier et durant son remplissage, préparer un autre et ainsi de suite. Le principe d'enfouissement technique des déchets, consiste à déverser les déchets en couche de 50 centimètre jusqu'à un niveau de 1,50 mètres, puis il est indispensable de recouvrir les déchets d'une couche de terre.

Le C.E.T de Tizi-Ouzou, Draâ-Ben-Khedda et Tirmatine est d'une profondeur de 50 Mètres. Le casier est une immense cuvette conçue pour une durée de vie de 15 ans avec une capacité de stockage de 370 000 Tonnes avec des possibilités d'extension.

⁽¹²³⁾ Concernant le schéma général de l'exploitation d'un C.E.T, voir annexes page 179.

Le site qui est situé non loin de l'axe de la rocade Sud, s'étend sur une superficie de 20 Hectares. Il recouvre les déchets ménagers et assimilés des trois communes (Tizi-Ouzou, Draâ-Ben-Khedda et Tirmatine). Le projet a bénéficié d'une enveloppe financière de 301 Millions de DA, destinée aux aménagements du site ⁽¹²⁴⁾. Tandis que sa gestion, relèverait d'une pratique intercommunale des communes concernées mais coordonnée avec le M.A.T.E.

Etape 4 : Mise en route de la gestion intercommunale à travers l'EPIC

La création du CET de Oued Falli s'inscrit, comme nous l'avons déjà rappelé, dans le cadre de la politique sectorielle de l'Etat, à savoir la politique environnementale et plus particulièrement le programme PROGDEM. Les financements proviennent essentiellement de l'Etat. Ce dernier est à l'origine des intercommunalités formées autour de cette problématique de gestion des déchets. Les incitations de l'Etat ainsi fondamentale pour enclencher une véritable dynamique d'intercommunalité en Algérie, dans différents types de projets.

La mise en œuvre du CET a incité les communes sous la houlette du Wali à réfléchir à la création d'une instance de gestion intercommunale. C'est dans ce cadre qu'un EPIC (Etablissement Public à caractère industriel et commercial), chargé de la gestion de tous les CET de la Wilaya ⁽¹²⁵⁾ fut créé en 2008.

L'EPIC est doté d'un conseil d'administration présidé par le Wali, composé du PAPW, des PASC des communes d'implantation des CET, d'un PASC élu par ses pairs, des différentes directions de la wilaya concernées par l'environnement, à savoir, la direction de l'environnement, la direction de l'hydraulique, la DUC, la DAL, l'Ex-DPAT, la DSA, les Domaines et d'un directeur de l'EPIC qui assure le secrétariat et l'exécution des décisions du conseil.

Le conseil d'administration de l'EPIC est responsable de la délibération sur les décisions stratégiques. Il est aussi responsable de la fixation du montant des droits d'accès au CET par les communes autorisées. Le droit d'accès est fixée à hauteur de 700 DA/tonne pour les communes, tandis qu'il est fixée à 1000 DA/tonne pour les opérateurs économiques.

⁽¹²⁴⁾ Direction de l'environnement de la Wilaya de Tizi-Ouzou, 2005.

⁽¹²⁵⁾ **Trois sont fonctionnels**, à savoir le CET de Oued Falli, le CET de Draa el Mizane et le CET de Ouacif, **un CET est en voie d'achèvement** (celui de Boghni), **Trois CET sont bloqués en raisons des oppositions des citoyens** (il s'agit du CET de Souamaa, du CET de Fréha et du CET de Mizrana).

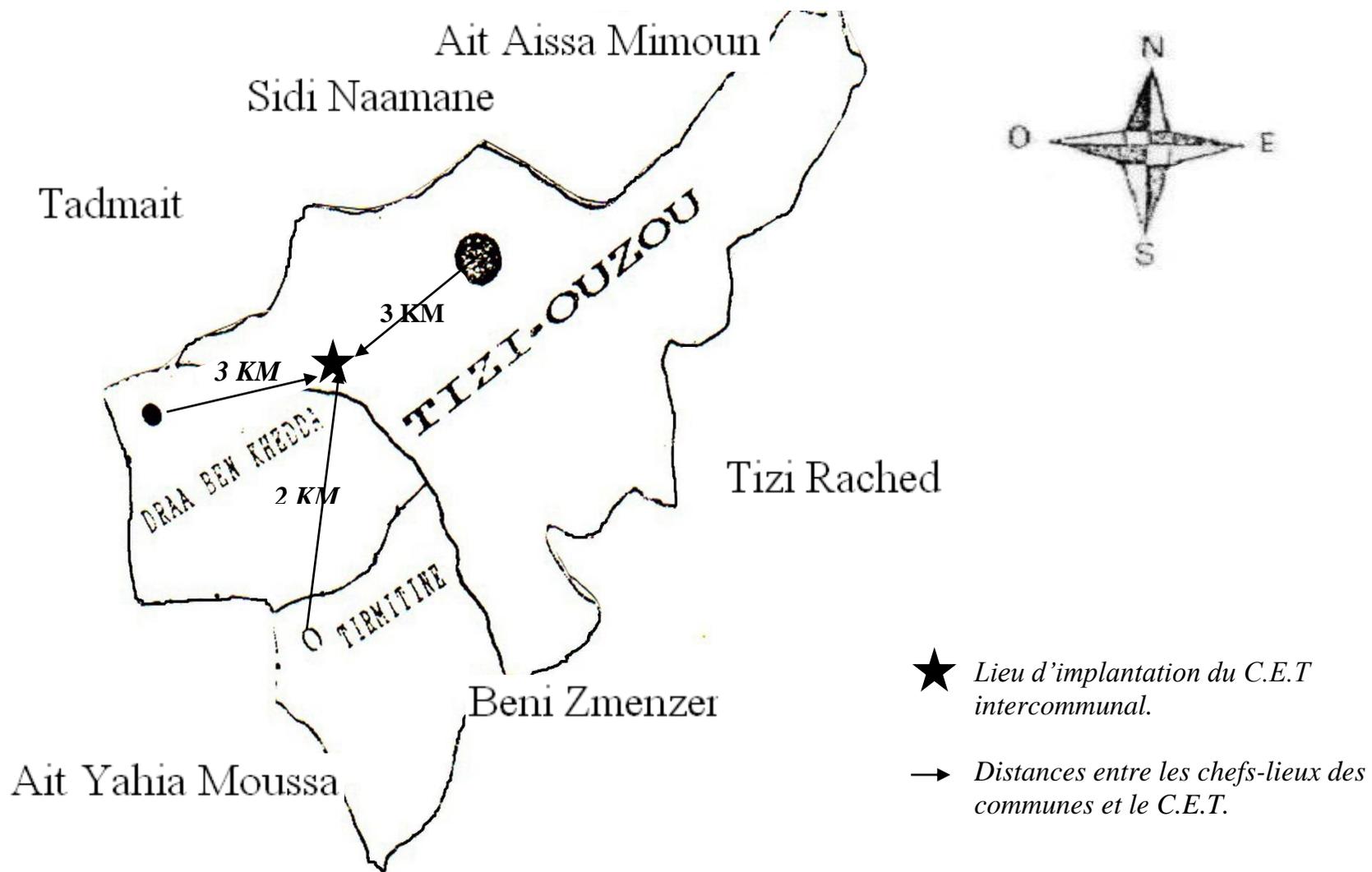
Après quelques subventions de départ, l'EPIC arrive à fonctionner grâce aux recettes issues des droits d'accès. L'EPIC dégage même un bénéfice réinvesti dans l'achat de nouveaux équipements. En plus de ces droits d'accès, l'EPIC génère d'autres recettes par la vente des déchets récupérés, comme le plastique, *via* des appels d'offres aux entreprises locales.

Les dépenses de l'EPIC sont constituées essentiellement par les dépenses de fonctionnement (près 60 employés dans tous les CET de la Wilaya, 20 dans le CET de Oued Falli) et d'investissement.

Grâce à la gestion rationnelle du CET dans le cadre de l'EPIC, de nouveaux projets sont programmés comme le lancement prochain d'une unité de recyclage (équipements installés, il ne reste que la mise en exploitation) et d'une unité de traitement du Lixiviat (liquide résiduel engendré par la percolation de l'eau et des liquides à travers une zone de stockage de déchets).

L'intercommunalité suscitée dans le cadre du CET de Oued Falli s'est élargie par l'autorisation de neuf autres communes (Sidi Namane, Tizi Rached, Souk el Tenine, Maatkas, Makouda, Ouaguenoune, Ait Bouadou, Timizar, Ouadhia) à adhérer au CET, et donc à jeter leurs déchets dans ce CET. L'élargissement de l'intercommunalité a eu pour effet de réduire la durée de vie des casiers de 15 ans à 7 ans.

Figure n°VI.5 : Localisation du centre d'enfouissement technique intercommunal (Tizi-Ouzou, Draâ-Ben-Khedda et



Section 3 : l'intercommunalité, une échelle pertinente de gestion intégrée des déchets ?

Pour apprécier la portée de la mise en place de l'intercommunalité, nous proposerons dans ce qui suit, plus particulièrement, d'évaluer l'effet de l'intercommunalité sur la gestion des déchets de cette zone et sur la gestion des trois communes.

1- Effets socio-économiques du C.E.T

L'intercommunalité de gestion des déchets dans le cadre d'un CET contribue, non seulement à la protection de l'environnement mais aussi au développement socio-économique de la région, en général, et plus particulièrement de l'espace intercommunal.

L'espace intercommunal autorisé par le CET est un lieu de développement d'activités dans plusieurs domaines (récupération, recyclage, vente de résidus...). Ces activités sont réalisées par des entreprises spécialisées dans le domaine de gestion des déchets faisant appel à des spécialistes de la gestion des décharges contrôlées. Ces activités contribuent à la création d'emploi.

De même, l'intercommunalité élargie ses activités de gestion des déchets avec la création d'une aire consacrée au stockage et à la mise en vente des déchets à travers leur revalorisation (bois, plastiques, métaux...).

Elle contribue ainsi positivement à la diminution de la quantité des déchets à enfouir et, par conséquent, augmente la durée d'exploitation de celle-ci.

Les communes sont soulagées par une gestion collective et raisonnée des déchets. Souvent, les communes seules n'ont pas les moyens nécessaires pour développer leur propre politique de gestion des déchets. L'intercommunalité représente ainsi une véritable opportunité et un instrument d'innovation territoriale et de développement local durable.

L'intercommunalité participe à la réduction des décharges sauvages, où les déchets sont brûlés à l'aire libre. Elle participe ainsi à améliorer les conditions de vie des populations

locales des communes concernées, en réduisant toutes les nuisances et les effets externes négatifs.

L'intercommunalité développée autour des CET même si, elle est à l'état embryonnaire, elle favorise la culture de la coopération et améliore la coordination territoriale. Elle agit comme un vecteur de bonne gouvernance locale.

Toutefois, le succès de cette première forme d'intercommunalité conditionnera son développement futur. Les incitations de l'Etat devraient jouer un rôle plus important par ailleurs, pour dynamiser ces alliances stratégiques communales.

2- Effet de l'intercommunalité sur les coûts de la gestion des déchets au niveau de la zone d'étude

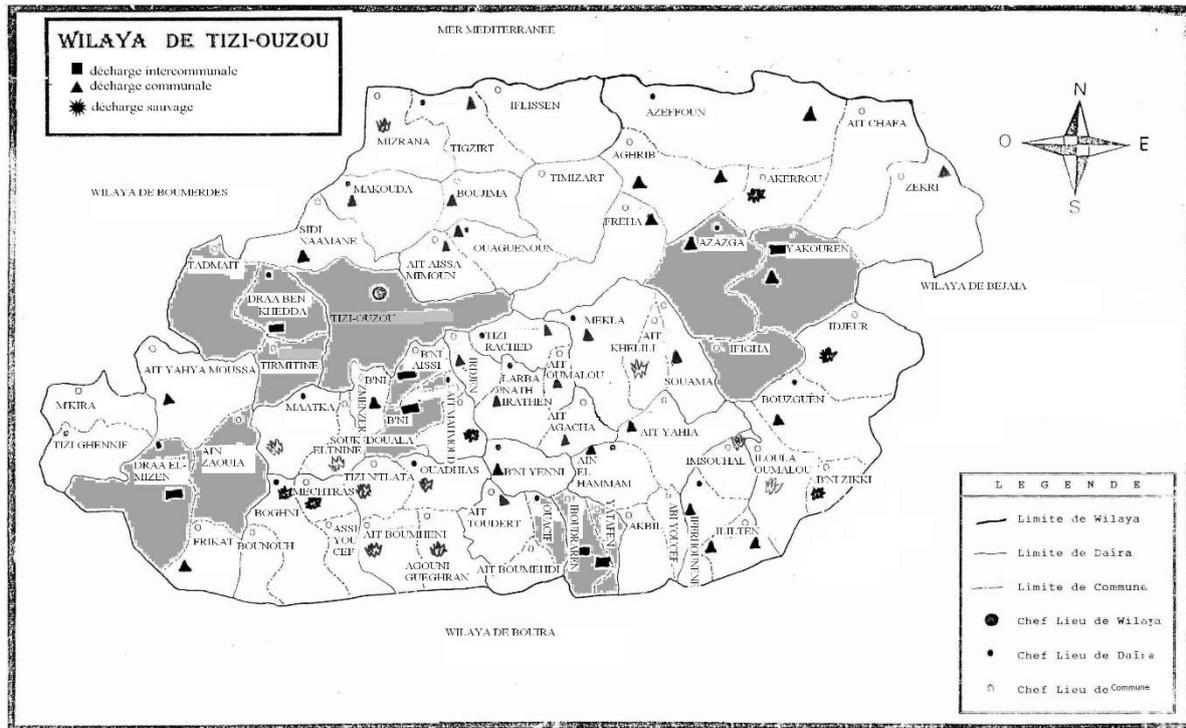
Notre évaluation des politiques publiques algériennes en matière de gestion des déchets peut être illustrée par une étude du cas des collectivités locales de la wilaya de Tizi-ouzou. En effet, la problématique de la gestion des déchets à cette échelle reflète réellement les difficultés signalées précédemment au niveau national.

Notre étude de cas des communes de la wilaya de Tizi-Ouzou, montre l'ampleur des difficultés en matière de gestion de déchets. Au niveau de cette wilaya, la quantité de déchets générée par habitant et par jour, est estimée à 0.7Kg (Chenane, 2007). Rapportée à la population totale de la wilaya (près d'un million et trois cent mille habitants), cela donne une quantité totale journalière de production de déchets avoisinant les 910 tonnes.

Les données officielles de la direction de l'environnement de la wilaya de Tizi-ouzou, signalent 34 décharges contrôlées dont 29 sont gérées par les communes (mode de gestion communal) et 5 par le mode intercommunal (Dorbane, 2004). Les autorités locales relèvent 15 décharges sauvages non contrôlées. Ces données sous-estiment de manière importante le nombre de décharges sauvages (Chenane, 2006). Selon nos propres enquêtes de terrain, le nombre de décharges sauvages s'élève à au moins 4200 décharges non contrôlées. La

wilaya compte en effet près de 1400 villages, chacun de ces derniers compte au moins trois dépotoirs plus au moins importants en fonction du nombre d'habitants.

Figure n°VI.6 : Localisation et types de décharges publiques de la Wilaya de Tizi-Ouzou



La problématique de la gestion des déchets au niveau des localités de la wilaya de Tizi-ouzu, se pose ainsi avec acuité, à la fois au niveau de la collecte et du transport mais aussi au niveau du stockage, d'élimination et de recyclage (Chenane, 2007). Les élus et les responsables des 67 communes que compte la wilaya deTizi-ouzu tentent de trouver des solutions adéquates mais sans beaucoup de succès (Dorbane, 2004).En effet, la prolifération des décharges sauvages dans cette wilaya ainsi que la forte dégradation des paysages urbains et ruraux témoignent de l'incapacité des politiques nationales et locales à faire face à la problématique de la gestion des déchets. Aussi, le recyclage peine à se développer. Les incitations fiscales et économiques en la matière sont également faibles et inefficaces.

Les communes que nous avons enquêtées (Tizi-ouzu, Draâ-Ben-Khedda et Tirmatine) se sont inscrites dans une démarche d'intercommunalité pour la gestion de leurs déchets. Cette démarche originale est impulsée par les autorités publiques dans l'optique d'une gestion

intégrée des déchets (Chenane, 2007). L'intercommunalité repose ici essentiellement sur la création commune d'un centre d'enfouissement technique au niveau de la commune de Draâ-Ben-Khedda et d'un organisme de gestion de ce centre. Elle ne s'inscrit pas dans une logique de gestion territoriale des déchets. L'approche est sectorielle et non globale.

Dans le tableau suivant, nous présentons une analyse globale du coût moyen par habitant de la gestion des déchets. Les communes étant de taille et de moyens différents, les coûts de gestion par habitant varient d'une commune à une autre. La raison est principalement liée à l'insuffisance des moyens dont disposent les petites communes ainsi qu'à leur incapacité à gérer le service de collecte et de transport de déchets, et ce, malgré les efforts consentis par les services concernés afin de rationaliser la gestion.

Tableau VI.9 : Estimation du prix de revient de la gestion des déchets pour les 3 communes

Commune Désignation	Commune		
	Tizi-Ouzou	Draâ-Ben-Khedda	Tirmitine
Total des dépenses d'exploitation(en DA)	13 214 216	5 387 034	2 200 000
Tonnage annuel collecté(Tonnes) en moyenne	30 000	6 935	2 500
Coût de la collecte en DA/ Tonne	441,37	776,78	880,00
Population(A.C.L)	95 623	25 209	11 927
Coût de collecte en DA/ habitant	138,47	213,69	184,45
Taux d'occupation par logement (T.O.L)	6 personnes	6 personnes	6 personnes
Coût de la collecte /DA/ ménage	830,82	1 272,14	1 106,70

Source : Service hygiène et voirie des trois communes et nos recoupements

En effet, le coût est bas dans la commune de Tizi- ouzou (441,37 DA/Tonne) tandis qu'il est relativement élevé dans les petites communes de Draâ-Ben-Khedda et Tirmitine.

Sachant que le montant de la taxe locale servant à couvrir les coûts de gestion des déchets est nettement inférieur aux coûts réels supportés par les communes. Cette taxe dénommée TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) s'élève en effet à 500 DA/ménage (Rahmani. C, 2002). Ce montant est fixé par l'Etat de manière administrative. Par

ailleurs, son recouvrement pose une difficulté majeure puisqu'une large partie n'est pas acquittée par les ménages, alors que, les contribuables commerçants s'en acquittent dans leur ensemble.

Cette difficulté de recouvrement de la taxe locale et son faible montant grèvent sévèrement le budget des communes (Chenane, 2007). En plus de la difficulté de recouvrement se pose également la question du montant de la taxe en question. Par ailleurs, la marge de manœuvre des collectivités locales est assez limitée (Dorbane, 2004). En effet, leur rôle dans la fixation du montant de la taxe et leur capacité à recouvrer celle-ci sont tributaires de la délibération des assemblées communales. Ce processus est entravé pour des raisons culturelles et politiques des élus. Cette situation affecte davantage les petites communes en raison de leurs coûts de gestion des déchets beaucoup plus élevés, ainsi que relevé dans le tableau ci-dessus.

Par conséquent, pour une plus grande rationalité dans la gestion de ce service, il est nécessaire de rationaliser la gestion des coûts et la mutualisation des moyens des collectivités locales, dans le cadre de l'intercommunalité. Dans la section suivante, nous détaillerons ces deux propositions.

3- Limites du CET

Les impacts du projet du C.E.T sur l'environnement peuvent être résumés comme suit :

- Environnement humain : Le site du C.E.T se trouve, en dehors de la zone urbanisable ⁽¹²⁶⁾. Les habitations les plus proches se trouvent éloignées à plus de deux kilomètres. Ceci est conforme à la réglementation en référence à l'article 26 du Décret n° 84 -378. De même, il peut engendrer un impact négatif sur le bien-être du voisinage : le bruit que génère la circulation des camions de collecte des déchets vers le C.E.T et l'envol des poussières de déchets légers ⁽¹²⁷⁾.

⁽¹²⁶⁾ P.D.A.U de Draâ-Ben-Khedda.

⁽¹²⁷⁾ Inspection de l'environnement de la Wilaya de Tizi-Ouzou, Elaboration du plan Directeur de gestion des déchets urbains des communes de Tizi-Ouzou, Draâ-Ben-Khedda et Tirmatine réalisé par le bureau d'étude, la E.U.R..L (N.E.E), 2003.

- Environnement naturel : La réalisation d'un C.E.T peut entraîner certains effets négatifs qu'il convient de minimiser. Nous citerons les impacts sur la qualité et la stabilité des sols. En effet, la localisation du site, présente un risque de pollution de la retenue collinaire destinée à l'irrigation.

- Concernant, la faune et la flore, il faut signaler que le C .E.T est situé sur une zone qui offre un paysage dénudé, ainsi la mise en exploitation du CET n'a aucun effet sur ces variables. La mise en service de l'équipement peut attirer des animaux (rongeurs, oiseaux et insectes), vecteurs de certaines maladies.

- Cependant, une exploitation contrôlée et en particulier, l'exécution d'une couverture quotidienne de la décharge, suffisent pour remédier à ces nuisances. Il est utile de procéder régulièrement à un traitement de la décharge par des insecticides.

4- De la nécessité de rationalisation de la stratégie locale de gestion des déchets

Les collectivités locales en Algérie sont confrontées à des difficultés majeures dans la gestion de leurs déchets. Plusieurs contraintes ont été identifiées dans nos enquêtes. Elles sont, à la fois, liées à l'inefficience des instruments mis en œuvre, à l'inadéquation entre les moyens mobilisés et l'ampleur des déchets à gérer, à la faible culture de recyclage et de développement durable au niveau des consommateurs et producteurs. Le manque de ressources humaines qualifiées et d'ingénierie territoriale est également au centre des difficultés des communes. L'évolution rapide et constante des quantités de rejet des déchets dans un contexte de croissance économique élevée contraint les autorités locales et les incitent souvent à s'inscrire dans des stratégies de gestion quotidienne (courante), au lieu et place à une vision stratégique et de long terme (Dorbane, 2004). Les approches sectorielles continuent à dominer l'action de l'Etat. Celles-ci sont complètement déconnectées des réalités et des spécificités territoriales de chaque commune. D'où la nécessité d'aller vers une approche territoriale et décentralisée en matière de gestion des déchets.

L'intercommunalité représente à ce titre une échelle pertinente pour le développement d'un projet territorial intégré en matière de gestion de l'environnement et pas seulement des déchets (Chenane, 2007). Il est également nécessaire de rationaliser les coûts de gestion. Ce sont les deux axes que nous proposons pour améliorer l'efficacité des politiques environnementales algériennes en matière de gestion des déchets ménagers en particulier.

4-1 Rationalisation des coûts et politique de recouvrement des taxes environnementales locales

La définition claire des normes de service (Flipo, 2001) et le calcul correct des coûts associés sont nécessaires pour améliorer la gestion des déchets et minimiser les coûts pour les communes. Des coûts sous-estimés sont sources de distorsions. Cela affecte directement les finances des collectivités locales.

La rationalisation est nécessaire au niveau du recouvrement des taxes locales dédiées au financement de la politique de gestion des déchets. Les taxes non recouvrées grèvent sévèrement le budget des communes. Il est ainsi urgent pour que les communes trouvent un moyen efficace pour collecter les taxes et rationaliser les coûts et les dépenses.

La rationalisation des coûts et des normes de gestion sont nécessaires dans la perspective de l'optimisation du fonctionnement des opérateurs publics et de l'introduction progressive des acteurs privés. En d'autres termes, la gestion intégrée des déchets doit être rationnelle en termes de maîtrise des coûts et écologiquement saine.

4-2 De l'intercommunalité de gestion à l'intercommunalité de projet

L'intercommunalité en matière de gestion des déchets est plus qu'une nécessité pour assurer la pérennité du service et réduire les externalités négatives (Bourjol, 1995). La réalisation des décharges contrôlées pose souvent le problème de localisation pour les communes. L'intercommunalité aide, dans ce sens, à réduire le nombre de décharges et favorise l'interaction et la mutualisation des bonnes pratiques. Ainsi le centre d'enfouissement technique de la commune de Draâ-Ben-khedda a permis aux communes adhérentes à

l'intercommunalité de rationaliser la localisation du site de rejet des déchets. La taille de ce site peut, par ailleurs, permettre d'envisager de créer des entreprises de recyclage durable. Seulement, la nature de l'intercommunalité développée reste assez sommaire puisqu'il s'agit d'une coopération se limitant à la création d'un site commun d'enfouissement des déchets. Ce type d'intercommunalité de gestion constitue un début qui doit être transformé rapidement en une intercommunalité de projet. Les actions environnementales pourront ainsi être envisagées de manière globale et efficiente. La mutualisation des moyens permettra aussi aux communes ayant de faibles moyens de bénéficier de ressources humaines et matérielles supplémentaires (Le Saout et al. 2004).

Conclusion

Au terme de notre troisième enquête, il est possible de confirmer notre dernière hypothèse. L'intercommunalité telle que développée en Algérie est à ses débuts. Son objet demeure assez limité à une gestion commune, impulsée par l'Etat. L'implication des communes semble assez faible, de plus, aucun projet territorial ne pointe à l'horizon. Néanmoins, cette forme d'intercommunalité, de par les premiers résultats donnés en matière de gestion collective des déchets, est susceptible de présenter un modèle à suivre pour les autres communes. Le rôle des incitations de l'Etat est crucial tout comme la dynamique des élus locaux, qui doivent élargir ces formes d'alliances stratégiques intercommunales à d'autres objets, comme l'économie et le social.

Aussi, l'enquête menée permet d'avancer que la gestion des déchets en Algérie se heurte à des problèmes multidimensionnels liés au manque de moyens financiers, humains et matériels des communes. Ceci a été confirmé par notre analyse du cas des collectivités locales (communes) de la wilaya de Tizi-Ouzou. Les coûts de gestion des déchets ménagers sont élevés tandis que la capacité de recouvrement des taxes locales est faible. Cela crée un décalage qui affecte grandement les finances locales et la gestion rationnelle des coûts des déchets. En plus, les politiques sectorielles mises en œuvre par l'Etat par le biais de ses organismes déconcentrés affichent des résultats modestes. En plus de leur inefficience, il faut signaler leur inadéquation avec les spécificités et les réalités territoriales aussi diverses que grandes dans les collectivités locales algériennes.

Dans ce cadre, nous avons proposé deux voies possibles pour améliorer l'efficacité des politiques actuelles de gestion des déchets ménagers en Algérie. Il s'agit dans le premier cas de rationaliser la gestion des coûts de la gestion des déchets, et dans le deuxième cas, d'impulser des dynamiques de coopération intercommunale pour mutualiser les moyens (économies d'échelles) et s'inscrire dans un véritable projet territorial de développement durable.

L'intercommunalité constitue un avantage économique si les communes mutualisent réellement leurs moyens pour la réalisation des économies d'échelle et si elles élargissent les

perspectives de coopération pour aller vers une alliance stratégique de long terme et une politique globale de management des déchets.

Par ailleurs, il est nécessaire de mobiliser de nouvelles ressources et de développer l'activité de recyclage et de valorisation des déchets. L'objectif étant de créer un nouveau marché pouvant générer des activités et des emplois.

Conclusion générale

Conclusion générale

Ce travail de recherche consacré aux alliances stratégiques intercommunales a permis d'apporter un éclairage essentiel à la problématique de l'opportunité de ces formes de coordinations territoriales comme outil de reconfiguration du territoire algérien. En effet, pour faire face aux insuffisances des différents découpages territoriaux, qui se sont succédés, depuis l'indépendance du pays, les alliances stratégiques entre les communes sont en mesure d'apporter les correctifs nécessaires.

Tout au long de notre démonstration, nous avons défendu la thèse que les alliances stratégiques intercommunales représentent une réelle opportunité souple et efficace de reconfiguration du territoire national, et, par voie de conséquence, un moyen pour relancer le développement durable local.

Nous avons appuyé notre recherche sur une analyse critique des modèles traditionnels de découpages territoriaux, en remettant en cause la notion même de taille optimale d'une collectivité territoriale. Un nouveau cadre conceptuel original plus adapté est ainsi construit pour appréhender la problématique des découpages territoriaux sur le plan théorique. Il s'appuie sur une approche que nous qualifions de territoriale.

Sur la base de cette approche territoriale, nous avons édifié une méthodologie originale, combinant plusieurs outils et de nombreuses enquêtes de terrain. Le recours à différents outils a permis de conforter nos hypothèses et nos résultats. Aussi, nous avons volontairement mis l'action au centre de notre recherche, en associant l'ensemble des acteurs locaux intéressés de près ou de loin par cette problématique.

Les résultats de notre travail peuvent être scindés en deux types : résultats théoriques et empiriques que nous présentons dans ce qui suit :

Résultats théoriques

Le modèle de la taille optimale pour la définition d'une collectivité présente des limites insurmontables sur le plan théorique. Par ailleurs, dans le cadre de la mondialisation qui accentue la concurrence territoriale, les communes sont confrontées à la nécessité de se métamorphoser, afin de sauvegarder ou développer leurs avantages concurrentiels. C'est ainsi que dans quasiment tous les pays du monde, nous assistons régulièrement à des réformes territoriales visant à adapter la taille des collectivités au nouveau contexte concurrentiel.

L'approche territoriale permet, comme nous l'avons démontré, d'appréhender la problématique de la taille optimale dans une logique de coordination et de valorisation des ressources. L'outil des alliances stratégiques intercommunales permet d'aborder la question des découpages, dans une **logique dynamique et concurrentielle**. Il est à ce titre très adapté pour remédier à la problématique de l'impertinence des découpages, tout en offrant aux communes un outil performant de construction d'avantages concurrentiels.

En effet, l'impertinence et l'inefficacité de découpages est à l'origine de disparités flagrantes et handicapantes entre les différentes collectivités territoriales et notamment les communes. Aussi, le nouveau modèle territorial met au centre de la problématique des découpages la notion d'alliances stratégiques autour de la valorisation des ressources communes des collectivités.

Les alliances stratégiques intercommunales offrent aux communes la possibilité d'élargir leurs perspectives de développement local, tout en sauvegardant leurs identités territoriales. A l'opposé, les découpages territoriaux supportent des coûts économiques, sociaux et culturels élevés. Souvent, ils remettent en cause les identités territoriales, freinent les dynamiques de développement engagées, installent des rigidités et affaiblissent les perspectives de coopération et de mise en œuvre de nouvelles ressources intercommunales.

L'examen de l'adaptation des outils des alliances stratégiques des entreprises aux communes nous a permis d'examiner avec prudence, bien entendu, les différents mécanismes et formes de partenariat que tissent les collectivités territoriales entre elles, afin de créer des complémentarités et des effets de synergie.

Dans cette perspective, l'intercommunalité apparaît comme un modèle d'alliance stratégique très adapté aux communes. En effet, les différentes caractéristiques et la portée de cette forme d'alliance stratégique permettent aux communes de choisir aisément, à la fois, le niveau de coopération, la nature et l'objet de la coopération et les ressources nécessaires à sa mise en œuvre, le tout en fonction de la volonté des acteurs locaux, de la population locale et des autorités régionales et nationales qui accompagnent le processus.

Enfin de compte, les alliances stratégiques territoriales apparaissent comme un véritable outil de bonne gouvernance territoriale, ayant pour objectifs de remédier aux insuffisances de taille des communes et d'impulser une dynamique renouvelée de développement local. L'attractivité et la compétitivité des communes sont fondamentalement attachées à la nature de l'alliance stratégique tissée, dans le cadre de la mondialisation et de la forte concurrence territoriale.

Résultats empiriques

Sur le plan empirique, la recherche a abouti à plusieurs résultats fondamentaux confirmant les hypothèses soutenant notre problématique de recherche.

Le premier résultat est issu d'une enquête de grande envergure menée sur plusieurs mois auprès de tous les acteurs intervenant dans le développement local, visant à analyser leurs perceptions des limites des critères de découpage en Algérie. **Les entretiens ont révélé que les découpages successifs, ayant marqué le territoire national depuis les années 1962, sont impertinents,** confirmant ainsi, notre première hypothèse. Ils ne cadrent effet, selon les acteurs locaux, avec aucune logique d'aménagement visant à consolider l'identité et l'homogénéité territoriale des communes, afin d'assurer les conditions favorables au développement économiques. Les critères retenus dans les différents découpages sont

insuffisants et ne reflètent aucunement les réalités territoriales vécues dans les communes par la population algérienne.

Aux limites des critères de découpage retenus, il faut ajouter la faible décentralisation à l'origine d'un manque profond de prérogatives et l'inadéquation des textes législatifs régissant les communes algériennes. Dès lors, une nouvelle reconfiguration territoriale des communes algériennes s'impose pour remédier aux insuffisances (taille, densité, dispersion, ressource ...etc.).

Plusieurs scénarii sont proposés sur la base des dires d'acteurs afin de reconfigurer les communes algériennes. Les conséquences et les moyens nécessaires à leur mise en œuvre varient d'un scénario à un autre. Il semble néanmoins, que le scénario fondé sur la refonte des communes par le biais des alliances stratégiques intercommunales soit le plus aisé à mettre en œuvre, et celui dont l'efficacité en termes coûts-bénéfices mais aussi en terme de sauvegarde de l'identité (unité) territoriale des communes, est réelle.

Notre deuxième enquête, menée par un questionnaire sur une période de plusieurs mois, auprès des acteurs communaux de plusieurs centaines de communes, dans quatre wilayas différentes, a confirmé notre deuxième hypothèse, à savoir que les alliances stratégiques sont une opportunité de reconfiguration des communes algériennes.

L'enquête a confirmé que les acteurs du développement local en Algérie sont favorables à la mise en œuvre des alliances stratégiques intercommunales, comme un moyen de reconfiguration des territoires. Ces alliances sont en mesure de remédier aux insuffisances du découpage actuel.

La mise en œuvre de ces alliances stratégiques par le biais de l'intercommunalité est néanmoins contrainte par le manque d'incitations juridiques, financières, institutionnelles et la faiblesse de la culture de coopération entre les communes algériennes. Souvent l'intercommunalité a échoué dans les pays où elle s'est constituée sur

une base volontaire. La mise en œuvre de nouveaux dispositifs de soutien s'avère ainsi indispensable pour impulser cette dynamique de coopération et de création de ressources locales. Par ailleurs, les antagonismes locaux ne pourraient être surmontés en l'absence d'une autorité centrale de soutien à toute forme de coopération intercommunale.

Notre dernière investigation, qui a été menée sous forme d'étude de cas, a enfin, confirmé notre dernière hypothèse, à savoir que les alliances stratégiques intercommunales sont à l'état embryonnaire en Algérie. Nous avons repéré plusieurs formes d'intercommunalités informelles entre plusieurs communes. Seulement, les alliances tissées se limitent à la mise en commun de l'outillage des communes, ou à l'entraide conjoncturelle à l'occasion des incidents naturels (feu de forêt, neige, éboulement, routes intercommunales, AEP).

L'intercommunalité en Algérie semble néanmoins se construire peu à peu, notamment dans le domaine environnemental, autour de la question de la gestion des déchets, sous l'impulsion de l'Etat. Les Centres d'Enfouissement Techniques (CET) intercommunaux ont ainsi permis en quelques années de contribuer à améliorer grandement la gestion des déchets des communes. Grâce à la gestion mutuelle des déchets, les communes ont amélioré la qualité de leur environnement, par l'élimination de nombreuses décharges sauvages.

Enfin de compte, même si l'intercommunalité est à son début en Algérie, ses effets sont déjà visibles dans le domaine environnemental. De nouveaux modes de gestion sont mis en œuvre (EPIC), une rationalisation de la gestion déchets, amélioration du cadre de vie de la population, impulsion d'innovation territoriale comme le recyclage des déchets.

Les premiers effets encourageants des alliances stratégiques intercommunales en Algérie demeurent néanmoins insuffisants : faible implication des communes, intercommunalité embryonnaire, intercommunalité de gestion et non de projet, actions limitées et manque d'incitations institutionnelles, faiblesse de la culture locale de coopération

entre les communes...etc. Il faudrait passer de l'étape de l'intercommunalité informelle et de gestion à une forme d'intercommunalité formalisée et de projet.

Implications, limites et perspectives de la recherche

Les résultats obtenus dans cette thèse permettent d'établir une liste de recommandations et d'avancer quelques nouvelles pistes de recherche

Implications de la recherche

- Revoir le découpage territorial en Algérie et en particulier le découpage communal ;
- Recours aux alliances stratégiques comme outil principal de reconfiguration des communes algériennes ;
- Accompagner le processus de coopération intercommunal par des dispositifs institutionnels et législatifs incitatifs ;
- Revoir le code communal et le processus de décentralisation pour donner plus de prérogatives aux acteurs locaux du développement ;
- Favoriser la culture de la coopération territoriale ;
- Passer d'une intercommunalité informelle et limitée à la gestion à une intercommunalité formelle et de projet ;
- Transformer le niveau de la Daïra en une échelle de coopération intercommunale ;
- Elargir les alliances intercommunales à tous les domaines : environnement, économie et social ;

Limites de la recherche

- Portée des résultats : ils sont essentiellement valables pour le cas des wilayas étudiées. Il faudrait élargir à toutes les communes et wilayas du pays ;
- Données utilisées : absence d'une base de données complète et nécessité d'en construire une pour toutes les communes algériennes ;
- Méthodologie : les outils utilisés sont essentiellement de nature qualitative. Une base de données complète permettraient d'envisager une modélisation ;

- Echantillon qui nécessite d'être élargie.

Perspectives de la recherche

- Développer un nouveau modèle de découpage territoriaux plus en phase avec le contexte actuel de la mondialisation ;
- Proposer un nouvel agenda de recherche sur la conception même des découpages territoriaux et la notion de taille optimale des communes
- Elargir la notion d'alliances stratégiques au niveau supra-communal ;
- Revoir les formes de coopération décentralisée entre communes algériennes et étrangères sur la base des alliances stratégiques (mutuellement bénéfique) ;
- Réfléchir à d'autres outils de recherche permettant de modéliser l'effet de l'alliance stratégique intercommunale sur le développement local durable ;
- Elargir notre recherche à toutes les communes, wilayas et régions d'Algérie ;

Bibliographie

OUVRAGES

- AMBROSETTI Elena, 2011, Egypte : l'exception démographique, Les éditions de l'INED, Paris.
- ATTANE. I, COURBAGE. Y, 2001, La démographie en Méditerranée, Situation et projections, Les fascicules du Plan Bleu 11.
- AUBY. J. F, Les services publics locaux, BERGER LEVRAULT, Paris, 1997.
- AURAY.J.P, (collectif), Encyclopédie d'économie spatiale, Economica, Paris, 1994.
- AYDALOT. Ph, 1986. Milieux innovateurs en Europe, (éd.), GREMI.
- AYDALOT. Ph, 1980. Dynamique spatiale et développement inégal, Economica, Paris.
- AZZOUN. K, 2000, Environnement et développement durable : Enjeux et défis, Publi sud, Paris.
- BARDE .J.P, 199, Economie et politique de l'environnement, PUF, Paris.
- BAUDY. P, 1998, reconstruire l'action publique : services publics, au service de qui ? Syros, Paris.
- BECCATTINI. G, 1989. Les districts industriels en Italie, in MARUANI M. et al. (éd.), La flexibilité en Italie, Syros, Paris.
- BENAÏSSA. S, 1983, Aide de l'Etat aux collectivités locales, O.P.U, Alger.
- BENKO. G, LIPIETZ. A, 2000, La richesse des régions, la nouvelle géographie socio-économique, Ed. Economica.
- BENSIDOU. I, BOONE. L, 1998, La notion de convergence, dans L'économie mondiale, Editions La Découverte, collection Repères, Paris.
- BENYOUCEF.B, 1990, Analyse urbaine « éléments de méthodologie », O.P.U, Alger.
- BERNARD. M.C et GELABERT P.L, 2001, Intercommunalités « mode d'emploi », 3^{ème} édition.
- BLAU. P.M, 1993, Multilevel Structural Analysis, Social Networks.
- BOUBA Olga. O, 2007, Un approfondissement du modèle exit-Voice par l'économie de proximité, CRIEF-TEIR, EA 2249, Université de Poitiers.
- BOUVIER. M, 1999, Les finances locales, 9^{ème} édition, L.G.D.J, Paris.
- BOURJOL. M, Intercommunalité et développement du territoire, L.G.D.J, Paris.

- BUCLET.N, 2011, Ecologie industrielle et territoriale : stratégies locales pour un développement durable, Septentrion, Paris.
- BÜRGENMEIER. B, 1997, théories et pratiques des taxes environnementales, Economica, Paris.
- CAMAGNI. R, MAILLAT. D, 2006, Milieux innovateurs, théorie et politique, Ed. Economica.
- CAMAGNI. R, MAILLAT. D, MATTEACCIOLI. A, 2004, Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local, Neuchâtel, institut de recherches économiques et régionales, éditions EDES.
- CAMAGNI. R, MAILLAT. D, 2006, Milieux innovateurs, théorie et politique, Economica, Paris.
- COUSSY. J, 2004, Population et développement, dans CASELLI G., VALLIN J, WUNSCH. G, éd, Démographie : analyse et synthèse. VI : Population et société, Paris, Éditions de l'Institut national d'études démographiques.
- CREVOISIER. O, CAMAGNI. R, 2000, Les milieux urbains : innovation, systèmes de production et ancrage, éditions EDES.
- CUARESNA. M, 1997, Mener un projet de développement local, éditions des organisations, Paris.
- DAHMANI. M, 1990, Atlas économique et social de la grande Kabylie, O.P.U, Alger.
- DEGENNE. A, FORSÉ. M, 1994, Les réseaux sociaux, Masson, Paris.
- DEYRICKE P.H et GILBERT.G, 1988, Economie publique locale, Economica, Paris.
- DOMINIQUE. F. VIVIER et ZUINDEAU. B, 2001, le développement durable et son espace, l'harmattan, Paris.
- FLIPO. J. P, 2001, L'innovation dans les activités de services « une démarche à rationaliser », éditions des organisations, Paris.
- GRUBER.A, Les institutions administratives et la décentralisation, Masson, Paris.
- GREFFE.X, 1997, Economie des politiques publiques, 2^{ème} édition, Dalloz, Paris.
- GRABA.H, 2000, Les ressources fiscales des collectivités locales, E.N.A.G éditions, Alger.

- GILLY. J-P, TORRE. A, 2000, Dynamique de proximité, Ed. L'Harmattan, collection Emploi, industrie et territoire.
- GREFFE. X, 2002, Le développement local, Bibliothèque des territoires, Ed. de l'aube DATAR, Paris.
- GUIGO. M, 1991, Gestion de l'environnement et études d'impact, Masson, Paris.
- GUIGOU. J-L, 1997, Le paradoxe : Mondialisation-Territorialisation, in GUY LOINGER et JEAN-CLAUDE NEMERVY, Construire la dynamique des territoires... Acteurs, institutions, citoyenneté active, Ed. L'Harmattan, collection administration et aménagement du territoire.
- GUMUCHIAN. H, PECQUEUR. B, 2007. La ressource territoriale, Ed. Economica.
- HURION. D et J. SPINDLER, 1999, le management public local, LGDJ, Paris.
- KHELIL. A, 1998, la commune face au défi du management et de l'ingénierie territoriale (Algérie), Casbah éditions.
- KHELIL. A, 1998, Les villes du Sud dans la vision du développement durable, M.A.T.E, Alger.
- LA CHAUME. J. F, 2000, grands services publics, Armand Colin, Paris.
- LACOUR. C, 1996, La tectonique des territoires: d'une métaphore à une théorisation, in PECQUEUR. B, (ed.) Dynamiques territoriales et mutations économiques, L'Harmattan, Paris.
- LAFFONT.J.J, 1977, Effets externes et théorie économique, éditions du CUIJAS, Paris.
- LACOSTE. Y, 2001, La Méditerranée, Hérodote.
- LAZAREV, GRIGORI, 2002, Développement local et communautés rurales : approches et instruments pour une dynamique de concertation, Paris, Karthala.
- LE SAOUT. R, 1998, Les enjeux de l'intercommunalité, la documentation française, Paris.
- LE SAOUT. R et MADORE. F, 2004, Les effets de l'intercommunalité, R.U.R, Paris.
- LAFFONT.J.J, 1977, Effets externes et théorie économique, éditions du Cujas, Paris.
- LE MOIGNE. J-L, 1994, la théorie du système général, théorie de la modélisation, collection Les Classiques du réseau intelligence de la complexité.
- LÉVY. J, LUSSAULT. M, 2003, Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Ed. Belin.

- LIPIETZ. A, 1995, De la régulation des espaces aux espaces de régulation, in BOYER& SAILLARD, L'état de la théorie de la régulation, Ed. la découverte, paris.
- MAHE. A, Histoire de la grande Kabylie XIX^{ème}, XX^{ème} siècle « anthropologie historique du lien social dans les communautés villageoises, éditions Bouchene, Paris, 2001.
- MAHIOU. A, 1983, Cours du droit administratif et d'institutions administratives, O.P.U, Alger.
- MAILLAT. D, PERRIN. J-C, 1992, Entreprises innovatrices et développement territorial, GREMI/EDES.
- MAILLAT, QUÉVIT et SENN, 1993, Réseaux d'innovation et milieux innovateurs : un pari pour le développement régional, (éds), GREMI/EDES.
- MAILLAT, 1992, La relation des entreprises innovatrices avec leur milieu, in DENIS MAILLAT et JEAN-CLAUDE PERRIN (éds), Entreprises innovatrices et développement territorial, GREMI/EDES.
- MAILLAT, CREVOISIER, LECOQ, 1993, Réseaux d'innovation et dynamique territoriale : le cas de l'Arc jurassien, in DENIS MAILLAT, MICHEL QUÉVIT, Lanfranco Senn (éds), Réseaux d'innovation et milieux innovateurs : un pari pour le développement régional, GREMI/EDES.
- MARSHALL. A, 1890, Principes d'économie politique (traduction française 1906).
- PECQUEUR. B, 1996, Dynamiques territoriales et mutations économiques, Ed. L'harmattan.
- PECQUEUR. B, et ZIMMERMANN. J-B, 2004, Economie de proximités, Hermès.
- RAHMANI.C, Les finances des communes algériennes, Casbah éditions, Alger, 2002.
- RALLET. A, TORRE. A, 2007. La proximité à l'épreuve des technologies de communication, Ed. L'Harmattan.
- REED. D, 1999, Ajustement structurel, environnement et développement durable, Paris, l'Harmattan,.
- SERVOIN. F, La commune de montagne, Collection des collectivités territoriales, Paris.
- STIGLITZ. J.E, 2001, Principes d'économie modernes, de boeck université, Paris.

- THERET. B et DEDIER U, 2000, Innovations institutionnelles et territoires, L'harmattan, paris.

ARTICLES ET COMMUNICATIONS

- ABBASI-SHAVAZI M.J, 2001, La fécondité en Iran : l'autre révolution, Population et société, n°373.
- ABDELMALKI. L, Dufourt. D, KIRAT. T, REQUIER-DESJARDINS. D, 1996. Technologie, institutions et territoires : le territoire comme création collective et ressource institutionnelle, in BERNARD PECQUEUR, Dynamiques territoriales et mutations économiques, éditions l'Harmattan.
- AMRHEIN. C, REYNOLDS. H, 1996, Using spatial statistics to assess aggregation effects, dans Geographical Systems, Vol.3.
- BARON. M, GROZA. O, HOLM. E, ROTH. H, SALARIS. A, STRÖMGREN. M, YSEBAERT. R, 2010, Des régions aux situations démographiques locales contrastées, Chapitre 5, dans BARON. M, CUNNINGHAM-SABOT. E, GRASLAND. C, RIVIERE. D, VAN HAMME. G (dir.), Villes et régions européennes en décroissance, Information Géographique et Aménagement du Territoire, Hermes Lavoisier, Paris.
- BENKO G, DUNFORD. M, LIPIETZ. L, 1996, Les districts industriels revisités, in B. Pecqueur éd. Dynamiques territoriales et mutations économiques, L'Harmattan
- BLANCHET. D, 2002, « Evolutions démographiques et retraites : quinze ans de débats », Population et société, n°383.
- BOPDA. A, GRASLAND. C, 1994, " Migrations, régionalisations et régionalismes au Cameroun ", Espace, Population, Sociétés, 4.
- BOURDIN. J, Les finances des services publics de l'eau et de l'assainissement, Economica, Paris, 1999, Revue des finances publiques.
- BRETON. D, PRIOUX. F, Deux ou trois enfants ? Influence de la politique familiale et de quelques facteurs socio démographiques, Population 2005/4, 60e année.
- BROUSSEAU. E, 1997, « Néo-institutionnalisme et Évolutionnisme: Quelles Convergences? », Economies et Sociétés, HS 35, N° 1, 1/1999.
- BRUNET R., FRANCOIS, GRASLAND C, 1997, La discontinuité en géographie origines et problèmes de recherche, L'Espace Géographique.

- BRUNET. R, FERRAS. R, THÉRY. H, 1992, Les mots de la géographie - dictionnaire critique, Reclus-Documentation Française, Paris & Montpellier.
- BRUNET. R, FRANÇOIS. J.C, GRASLAND. C, 1997, La discontinuité en géographie: origines et problèmes de recherche - entretien de C. GRASLAND et J.C. FRANÇOIS avec R. BRUNET, Espace Géographique, 4.
- Cahiers du CREAD, N° 64/2003.
- CALLOIS, 2004, Capital social et développement économique local : un test économétrique sur l'espace rural français, XLème Colloque de l'ASRDLF, Convergence et disparités régionales au sein de l'espace européen, Les politiques régionales à l'épreuve des faits.
-
- CALOT. G, SARDON. JP, 1999, « Les facteurs du vieillissement démographique », Population, n°3.
- CERAMAC, 1999. Moyennes montagnes européennes, actes du colloque de Clermont-Ferrand.
- CASELLI. G, VALLIN. J, 2002, Les variations géographiques de la mortalité, dans CASELLI. G, VALLIN. J, WUNSCH. G (dir.), 2002, Démographie : analyse et synthèse, tome 3, Les déterminants de la mortalité, éditions de l'Institut National d'Etudes Démographiques.
- CATTAN.N, GRASLAND.C, REHAK. S, 1996, Migratory flows between czech and slovak republics in 1992: which forms of transition? in CARTER. F, JORDAN. P, REY V. (eds), Central Europe after the Fall of the Iron Curtain: Geopolitical Perspectives.
- CHARLARD. L, « Le dépeuplement de l'Albanie », Le Courrier des Pays de l'Est 2007/3, n° 1061.
- CHASTELAND. J-C, CHESNAIS J-C, «1935-2035 : un siècle de ruptures démographiques», Politique étrangère 2006/4.
- CATTAN.N, GRASLAND.C, 1994, Migrations et effets de barrière en Tchécoslovaquie ", in REY, V (ed.), La Tchécoslovaquie en 1992 : transition, fragmentation, recomposition, Presses de l'ENS Fontenay-Saint-Cloud, coll. Sociétés, Espaces, Temps.
- CHENU. A, 1997, La catégorisation statistique - Présentation du dossier, Sociétés Contemporaines, 26.

- CHESNAIS. J.C, 1995a, Une communauté ... d'illusions, Chapitre 5, dans CHESNAIS J.C, Le crépuscule de l'Occident : démographie et politique, Pluriel.
- CHESNAIS J.C, 1995b, La fracture méditerranéenne et les grandes migrations de demain, Chapitre 11, dans CHESNAIS J.C, Le crépuscule de l'Occident : démographie et politique, Pluriel.
- COLLETIS-WAHL, CORPATAUX. K, CREVOISIER. J, O. KEBIR, L. PEQUEUR. B, et PEYRACHE-GADEAU. V, 2006, L'économie territoriale Une approche générale pour mieux comprendre et faire face à la globalisation, GRET.
- CORNELOUP. J, 2004, Le marquage culturel des territoires touristiques de nature, in première rencontre Franco-espagnoles de tourisme, Arles 9 et 10 décembre 2004.
- CORRADO. F, 2007, Le traitement des ressources dans la politique du développement local : le cas de la ville de CASERTA, in Les dynamiques territoriales débats et enjeux entre les différentes approches pluridisciplinaire, XLIII^e colloque de l'ASRDLF, Grenoble-Chambéry, 11, 12, 13 juillet 2007.
- CREVOISIER. O, 2003, Economie, Territoire et Durabilité : une approche par les milieux innovateurs, in RUEGG. J, Géographie et Développement Durable, Presses Polytechniques Romandes.
- CREVOISIER. O, KEBIR. L, 2007, Les ressources culturelles entre réseaux internationaux et développement local, Workingpaper 6/2007-F, GRET.
- CUNNINGHAM-SABOT, FOL. S, GRASLAND. C, ROTH. H, VAN. HAMME. G, 2010, Shrinking cities et shrinking regions. Définitions et typologies, Chapitre 2, dans BARON.M, CUNNINGHAM-SABOT. E, GRASLAND. C, RIVIERE. D, VAN HAMME. G (dir.), 2010, Villes et régions européennes en décroissance, Information Géographique et Aménagement du Territoire, Hermes Lavoisier, Paris.
- DALL'ERBA. S, LE GALLO. J, 2005, Croissance, convergence et interactions régionales : les outils récents de l'analyse spatiale quantitative, Région et développement, 21. La Méditerranée: quels maillages territoriaux ?
- DALL'ERBA. S, LE GALLO. J, 2005, Dynamique de processus de convergence régionale en Europe, Région et développement, 21.
- DARCHEN. D, TREMBLY. G, 2008, Les milieux innovateurs et la classe créative : revue des écrits et analyse de leur application en milieu urbain, Note de recherche de la Chaire de recherche du Canada sur les enjeux socio-organisationnels de l'économie du

savoir.

- DECROLY. J.M., GRASLAND. C, 1992, «Frontières, systèmes politiques et fécondité en Europe », Espace, population et sociétés, 2.
- DELBES. C, GAYMU. J, SPRINGER. S, 2006, Les femmes vieillissent seules, les hommes vieillissent à deux. Un bilan européen, Population et société, n°419.
- DESLONDES. O, 2004, Les populations des Balkans depuis 1990- Aspects géographiques de la crise, Espace, populations, sociétés, 3.
- DITTGEN. A, 2007, Quelques réflexions sur l'allongement de la vie. De l'intérêt de l'âge modal au décès, dans DUMONT, ETCHÉLECOU, PARANT, ROBINE, SARDON, YVARS, Démographie et Santé, CUDEP.
- DUMOLARD. P, 1998, Validation d'un découpage territorial, in Actes des entretiens J. Cartier 1997 : les découpages du territoire, INSEE-Méthodes, n°76- 77-78.
- DUMONT. G.F, 2009, Le système migratoire méditerranéen, Outre-Terre, n°23.
- GAUTHIER. H, GAYMU. J, Le vieillissement démographique, Gérontologie et société 200
- GHEKIERE. JF, 2000, Le vieillissement démographique : concept et méthodes d'analyse, Espace, Populations, société, vol.3.
- 3/, n° 107.
- GOLINI. A, 2004, Tendances démographiques et rapports entre génération, dans CASELLI. G, VALLIN. J, WUNSCH. G (dir, Démographie : analyse et synthèse, tome 6, Population et société, éditions de l'Institut National d'Etudes Démographiques.
- GRASLAND. C, 1997, L'analyse géographique des discontinuités territoriales : l'exemple de la structure par âge des régions européennes vers 1980, Espace Géographique 4.
- GRASLAND. C, MADELIN. M, MATHIAN. H, SANDERS. L, 2007, La question du MAUP dans une problématique d'aménagement européen problème ou progrès, Résumé des communications ThéoQuant.
- GRASLAND. C, SESSAREGO MARQUES DA COSTA. N, 2010, Le temps long des phénomènes démographiques, Chapitre 1, dans BARON. M, CUNNINGHAM-SABOT. E, GRASLAND. C, RIVIERE. D, VAN HAMME. G, (dir.), Villes et régions européennes en décroissance, Information Géographique et Aménagement du Territoire, Hermes Lavoisier, Paris.
- GLON E., 2007, Les ressources territoriales, une notion clé pour une meilleure reconnaissance des territoires dans le global, in Les dynamiques territoriales débats et

enjeux entre les différentes approches pluridisciplinaire, XLIII^e colloque de l'ASRDLF, G GRASLAND. C, 1992, Analyse des couples de lieux et modélisation en géographie, Actes du colloque Géo point.

- GRASLAND. C, 1994, Limites politiques et barrières migratoires : l'exemple de l'ex-Tchécoslovaquie (1965-1989), in GALLUSER.W, (ed.), Political Boundaries and Coexistence, IGU Symposium, Basle, May 1994.

- GRASLAND. C, 1997, L'analyse des discontinuités territoriales ; l'exemple de la structure par âge des régions européennes vers 1980, L'espace géographique, n°4.

- GRASLAND. C, 1998, Les maillages territoriaux : niveaux d'observation ou niveaux d'organisation, in Actes des entretiens J. Cartier 1997 : les découpages du territoire », INSEE-Méthodes, n°76-77-78.

- GRASLAND. C, HAMEZ. G, 2005, Vers la construction d'un indicateur de cohésion territoriale européen, L'Espace Géographique, n°2.

- renoble-Chambéry, 11, 12, 13 juillet 2007.

- GRASLAND. C, 2010, Les mécanismes démographiques de la décroissance : trois boucles de rétroaction, Chapitre 3, dans BARON. M, CUNNINGHAM- SABOT. E, GRASLAND. C, RIVIERE. D, VAN HAMME. G, (dir.), 2010, Villes et régions européennes en décroissance, Information Géographique et Aménagement du Territoire, Hermes Lavoisier, Paris.

- GROSSETTI. M, 2001, Les effets de proximité spatiale dans les relations entre organisations : une question d'encastrement, Espaces & Sociétés 101-102, 203-219.

- GROSSETTI M., 2004, Concentration d'entreprises et innovation : Esquisse d'une typologie des systèmes productifs locaux, Géographie, économie, société, Vol. 6, n°2.

- HADJOU. L, 2009, Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales, Développement durable et territoires [En ligne], Varia, mis en ligne le 07 juillet 2009, consulté le 06 mars 2015.

- HERAN. F, 2005, La population du monde pour les trois siècles à venir : explosion, implosion ou équilibre, Population et société, n°408.

- HERAN. F, PISON. G, 2007, Deux enfants par femme dans la France de 2006 : la faute aux immigrés ?, Population et société, n°432.

- HOUEE. P, 2001. le développement local au défi de la mondialisation, l'Harmattan, Paris.

- Journal : le monde, Samedi 8 octobre 2005.

- JOYE. J-F, 2007, Organiser les dynamiques territoriales : le rôle de la ressource.
- juridique, analyse de solutions : collectivité chef de file et contrat Etat-Région, in Les dynamiques territoriales débats et enjeux entre les différentes approches pluridisciplinaires, XLIIIème colloque de l'ASRDLF, Grenoble-Chambéry, 11, 12, 13 juillet 2007.
- KHERDJEMIL. B, 2000, La notion d'espace institutionnel, Classification JEL : K11, K12, L22, R10, R15.
- LANDEL. P-A, PECQUEUR, B, 2005, La culture comme ressource territoriale spécifique, Communication présentée au colloque de l'Association de Science Régionale de langue Française, Bruxelles, 1-3 septembre 2004.
- LAZARSELD. P, 1970 (1961), Notes sur l'histoire de la quantification en sociologie: les sources, les tendances, les grands problèmes, in Philosophie des sciences sociales, Paris, GALLIMARD RAFFESTIN. C, 1980, Pour une géographie du pouvoir, Litec, Paris.
- LEGARE. J, 2004, Conséquences économiques, sociales et culturelles du vieillissement de la population, dans CASELLI. G, VALLIN. J, WUNSCH. G (dir). Démographie : analyse et synthèse, tome 6, Population et société, éditions de l'Institut National d'Etudes Démographiques.
- LEGARE. J, KEEFE. J, CARRIERE. Y, 2007, Le soutien aux personnes âgées en perte d'autonomie : jusqu'où les Québécois vieillissants pourront-ils compter sur leur famille pour répondre à leurs besoins ?, dans DUMONT, ETCHELECOU, PARANT, ROBINE, SARDON, YVARS, Démographie et Santé, CUDEP.
- LELOUP. F, MOYART L, PECQUEUR. B, 2004, La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? , 4ème journées de la proximité.
- LE MOIGNE. J-L, 1994, la théorie du système général, théorie de la modélisation, collection Les Classiques du réseau intelligence de la complexité.
- Le programme de recherche urbaine pour le développement « les municipalités dans le champ politique local, Alger, Janvier 2004.
- LERIDON. H, 2000, Vieillesse démographique et migrations : quand les Nations unies veulent remplir le tonneau des... danaïdes..., Population et Société, n°358.
- LERIDON. H, BIRABEN. J.N, BROUARD. N, FESTY. P, CHESNAIS. J.C, VERON. J, 1996, Compter les hommes - six variations autour d'un thème, Population et société, n°318.

- LEVY. M.L, Raisonner sur le vieillissement, Population et Société, n°341, 1998.
- LEVY. ML, 1986, Les transitions démographiques, Population et société, n° 207.
- LEVY. M.L, 1992, Déchiffrer la démographie, Alternatives économiques.
- LEVY. ML, 1994, Anthropologie statistique, Population et société, n°295.
- LONGONE. P, 1968, Vieillissement de la population, Population et société, n°5.
- LONGONE. P, 1970, Structures d'âge et retraites, Population et société, n°26.
- LONGONE. P, 1970, Structures d'âge et retraites (suite), Population et société, n°29.
- LONGONE. P, 1971, Structures d'âge et retraites (fin), Population et société, n°33.
- LONGONE. P, 1971, Le vieillissement de la population, Population et Société, n°41.
- LONGONE. P, 1975, Vieillissement, productivité et retraites, Population et société, n°80.
- Manuel d'information sur la gestion et l'élimination des déchets solides urbains, 2003, M.A.T.E, Alger.
- MARCEAU J.D., 1999, The scale issue in social and natural sciences, Canadian Journal of Remote Sensing, Vol. 25, No. 4.
- MOINE. A, 2005, Le territoire comme un système complexe, des outils pour l'aménagement et la géographie, ThéMAUMR 6049 CNRS - Université de Franche-Comté.
- MOLLARD. A, PECQUEUR. B, MOALLA. M, 2001, Offre de produits et services territorialisés et approche lancastérienne de la demande de biens combinés, the third congress on proximity « new growth and territoires, paris dec. 13-14th 2001, university of paris south & institut national de la recherche agronomique.
- MRDJEN. S et PENEV G., Balkans. Des comportements démographiques bouleversés, Le Courrier des Pays de l'Est 2003/5, n° 1035.
- NIZARD. A, 1997, Les trois révolutions de la mortalité depuis 1950, Population et Société, n°327.
- OPENSHAW. S, 1981, Le problème de l'agrégation spatiale en géographie, L'espace Géographique, n°1.
- OUADAH-BEDIDI. Z, VALLIN. J, 2000, Maghreb : la chute irrésistible de la fécondité, Population et société, n°359.
- PAILLAT. P, 1970, Le plan et la vieillesse, Population et société, n°27.
- PARANT. A, 1992, Croissance démographique et vieillissement, Population, n°6.
- PARANT. A, 1996, Longévité et retraite », Population et société, n°310.
- PARANT. A, 1997, Le vieillissement démographique de l'Union européenne,

Population et Société, n°321.

- PARANT. A, 2000, Le vieillissement démographique. Antihazard et défaut de prospective, Espace, Populations, Société, vol.3.
- PARANT. A, 2005, Les enjeux du vieillissement de la population, Revue française d'administration publique, N°113.
- PARANT. A, 2005, Tous, toujours plus vieux et en meilleure santé » : une conjoncture hardie, Les Tribunes de la santé, n°7.
- PARANT. A, 2007, Le vieillissement démographique. Chronique d'un tsunami annoncé, Gérontologie et société, n°123.
- PECQUEUR. B, 2004, Vers une géographie économique et culturelle autour de la notion de territoire, Géographie et Cultures, numéro spécial.
- PECQUEUR. B, COLLETIS. G, 2004, Révélation de ressources spécifiques et coordination située, Colloque international sur " l'économie de proximité ", Marseille, 8-9 juin 2004, Revue Economie et Institution.
- PECQUEUR. B, 2006. Le tournant territorial de l'économie globale, revue Espace et Société, n° 124-125.
- PERRIN. B, La coopération intercommunale, 2^{ème} édition, collection administration locale, Paris 1998.
- PEYRACHE-GADEAU. V, 1999, La contribution de PHILIPPE AYDALOT à l'édification de la théorie des milieux innovateurs, Revue d'Economie Régionale et Urbaine n° 3.
- PEYRACHE-GADEAU. V, 2007, Modes de développement et vulnérabilités : quels enjeux pour l'économie territoriale ?, in Les dynamiques territoriales débats et enjeux entre les différentes approches pluridisciplinaire, XLIII^{ème} colloque de l'ASRDLF, Grenoble-Chambéry, 11, 12, 13 juillet 2007.
- PIGOU. P, Economie du bien être, Macaillon, Londres, 1962.
- PISON. G, BELLOC. S, 2005, La population mondiale... et moi, Population et Société, n°412.
- PISON. G, 2009, Le vieillissement démographique sera plus rapide au Sud qu'au Nord, Population et Sociétés, n°457.
- PISON. G, 2010, Le recul de la mortalité des enfants dans le monde : de grandes inégalités entre pays, Population et sociétés, n°463.

- RACHELINE. F, Services publics en économie de marché, La bibliothèque du Citoyen, Paris, 1996.
- RIVIERE. D, HOLM. E, SALARIS. A, STRÖMGREN. M, Vers une gouvernance multi scalaire de la décroissance?, Chapitre 9, dans BARON. M, CUNNINGHAM-SABOT. E, GRASLAND. C, RIVIERE. D, VAN HAMME. G. (dir.), 2010, Villes et régions européennes en décroissance, Information Géographique et Aménagement du Territoire, Hermes Lavoisier, Paris.
- GRINBLAT. A, 2008, L'évolution de la fécondité dans le monde, Monde en développement, n° 142.
- Rapport sur l'état et l'avenir de l'environnement, M.A.T.E, 2000.
- Rapport sur l'état de l'environnement en Algérie, M.A.T.E, Alger 2005.
- Rapport du C.N.E.S Commission Ad hoc projet d'étude l'évolution à imprimer à la gestion des finances publiques locales dans une perspective d'économie de marché, Juin 2001.
- REGNIER-LOILIER. A, PRIOUX. F, 2008, La pratique religieuse influence-t-elle les comportements familiaux, Population et Société, n°447.
- R.E.R.U N° : 02/2003 Article : BARBIER. V, Service public local et développement durable.
- R.E.R.U N° : 04/2003, Article : CANALS. V, Essai de mesure des effets externes engendrés par une opération d'aménagement à travers une fonction hédonique des prix fonciers.
- R.E.R.U N° : 02/2004, Article : La localisation des équipements publics, RAZE. J. F, renouveau des coûts de la croissance urbaine et élément de réponse au problème des quartiers sensibles.
- R.E.R.U N° : 02/2004, Article : BERTINELLI.L, Innovation et externalités spatiales : une approche par la fonction de connaissance.
- Revue des collectivités locales, les éditions inter nationales, Alger, Mars 1997.
- Revue d'économie régionale et urbaine (R.E.R.U), 1978, Paris, Décembre.
- Revue des finances publiques N° : 80, La souveraineté financière et fiscale, Décembre 2002.
- Revue des finances publiques N° :90, Les finances publiques et protection de l'environnement, Mai 2005.

- Revue Profils, décembre 2005 N°5.
- REY. G, FOUILLET. A, JOUGLA. E, HEMON. D, 2007, Rôle des disparités socio-économiques dans l'hétérogénéité géographique de la surmortalité liée à la vague de chaleur d'août 2003, dans DUMONT, ETCHELECOU, PARANT. A, ROBINE, SARDON, YVARS, Démographie et Santé, CUDEP.
- REY. G, FOUILLET. A, JOUGLA. E, HEMON. D, 2007, Mortalité observée et mortalité attendue au cours de la vague de chaleur de juillet 2006, dans DUMONT, ETCHELECOU, PARANT, ROBINE, SARDON, YVARS, Démographie et Santé, CUDEP.
- RIEUTORT. L, 2005, Diagnostic préalable à la mise en place d'un salon de la moyenne montagne, rapport final de synthèse, foire exposition CLERMONT-COURNON, 2005.
- ROLLAND-MAY. C, 1984, " Notes sur les espaces géographiques flous ", B.A.G.F, 502.
- RYKIEL. Z, 1981, the development of regional settlement systems and the role of spatial barriers Lurralde Investigacion y Espacion, 4.
- SAMAGANOVA. A, 2007, La culture comme ressource territoriale en économie de la connaissance, in Les dynamiques territoriales débats et enjeux entre les différentes approches pluridisciplinaire, XLIII^e colloque de l'ASRDLF, Grenoble-Chambéry, 11, 12, 13 juillet 2007.
- SAMSON. I, 2004, Territoire et système économique, communication aux 4^{èmes} journées de la proximité : Proximité, Réseaux et Coopération, Marseille les 17 et 18 Juin 2004.
- SANDRON. F, 2007, Vieillesse de la population et prise en charge de la dépendance à la Réunion, dans DUMONT, ETCHELECOU, PARANT. A, ROBINE, SARDON, YVARS, Démographie et Santé, CUDEP.
- SARDON. J.P, 2004, Démographie de pays dans la tourmente - les Balkans depuis 1990, Espace, Populations et Sociétés.
- SCHMOLL. C, BARON. M, GROZA. O, SALARIS. A, YSEBAERT. R, 2010, Vieillesse de migrations, réflexions à partir de la Basilicate et de la Bretagne, Chapitre 6, dans BARON. M, CUNNINGHAM-SABOT. E, GRASLAND. C, RIVIERE. D, VAN HAMME. G (dir.), 2010, Villes et régions européennes en décroissance, Information Géographique et Aménagement du Territoire, Hermes Lavoisier, Paris.

- SCHULER. M 1998, Le processus de régionalisation au niveau supra-cantonal en Suisse - Quel découpage NUTS ?, in Actes des entretiens J. Cartier 1997 : les découpages du territoire, INSEE-Méthodes, n°76-77.
- TABARIÉS. M, 2005, Les apports du GREMI à l'analyse territoriale de l'innovation ou 20 ans de recherche sur les milieux innovateurs, Matisse, Cahiers de la MSH, Centre National de la Recherche Scientifique.
- TERRIER. C, 2000, Les Zonages et l'Europe, Annales des Ponts et Chaussées, n°93.
- TERRIER.C, 2010, Démographie et mouvement, Cybergeo.
- TERRIER. C, 1999, Un zonage pour quoi faire ?, Projet d'article pour les annales des Ponts et Chaussées.
- TOBLER. W, 1990, Frame independent spatial analysis, chapitre 11, of GOODCHILD. M, GOPAL. S, eds, Accuracy of Spatial Data Bases, Taylor and Francis, London.
- TSE-CHUAN YANG, 2005, Modifiable Areal Unit Problem, in GIS Resource Document.
- VERON. J, 1998, Le Japon : de la surpopulation au vieillissement, Population et société, n°148.
- VERON. J, 2008, Le Japon face au déclin annoncé de sa population, Population et société, n°449.
- WILSON. C, PISON. G, 2004, La majorité de l'humanité vit dans un pays où la fécondité est basse, Population et sociétés, n°405.
- WONG. D, AMRHEIN. C, 1996, Research on the MAUP old wine in a new bottle or real breakthrough, in Geographical Systems, Vol.3.
- WONG. D, 2009, The Modifiable Areal Unit Problem (MAUP), in FOTHERINGHAM. A.S, ROGERSON. P.A, The SAGE handbook of spatial analysis.
- WUNSCH. G, 2001, Risques concurrents, indépendance et continuité , dans CASELLI. G, VALLIN. J, WUNSCH. G (dir.), 2001, Démographie : analyse et synthèse, tome 1, La dynamique de population, éditions de l'Institut National d'Etudes Démographiques.

THESES ET MEMOIRES

- ALIZIANE. M.O, les finances publique locales ‘analyse et perspectives dans une économie en transition, thèse de Doctorat d’Etat, Université d’Alger, 2000.
- BELADJEL.S, 2002, Les implications des découpages administratifs sur la Wilaya deTizi-Ouzou, mémoire de Magister, U.M.M.T.O.
- CHENANE. A, 2007, la pratique de l’intercommunalité dans la gestion des services publics communaux liés à la protection de l’environnement à travers la décharge publique intercommunale de Tizi-Ouzou, Draâ-Ben-Khedda et Tirmatine, UMMTO.
- DORBANE.N, 2004, Gestion des déchets solides urbains dans le cadre du développement durable cas de la ville de Tizi-Ouzou, Mémoire de Magister, UMMTO.
- HACHEMI. N.L, 2001, la coopération internationale entre collectivités locales : une nouvelle approche du développement local ? Cas le Larbaâ- Nath -Irathen, (Algérie)- S.T. Denis (France), U.M.M.T.O.
- ZENBOUDJI. M, 2003, Le rôle de la ville de Tizi-Ouzou dans l’organisation et l’encadrement de la région, mémoire de Magister, U.M.M.T.O.
- MOUSSAOUI. A, 2002, Pertinence et opérationnalité des P.D.A.U- vérification de la relation, cas des Communes de Bouira, Mémoire de Magister, U.M.M. T.O.
- TESSA. A, 2005, Essai d’analyse des idées et des faits en matière d’aménagement du territoire contenus dans les pratiques du développement national de 1962 à 2004 : Cas de la Wilaya de T.O, Thèse de Doctorat d’Etat, U.M.M.T.O, Tizi-Ouzou.

TEXTES JURIDIQUES ET LEGISLATIFS

- Loi n°01-19 du 12 Décembre 2001 relative à la gestion au contrôle et à l’élimination des déchets.
- Ordonnance n° 67-24 du 18 Janvier 1967 portant code communal.
- Loi n° 90-08 du 7/04/1990 portant Code communal.
- Loi du 06 février 1996, relative à l’administration territoriale ce la république française.
- Loi n°01-19 du 12 Décembre 2001 relative à la gestion au contrôle et à l’élimination des déchets.

- Décret exécutif n° 02-175 la 20/05/2002 portant création, organisation et fonctionnement de l'agence nationale des déchets.
- Décret exécutif n° 84-378 du 15/12/1984 fixant les conditions de nettoyage, d'enlèvement et de traitement des déchets solides urbains.
- Loi n° 90-29 du 01/12/1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme.
- Loin° 11-10 du 20 Rajab 1432 correspondant au 22 juin 2011 relative à la commune.
- Décret exécutif n° 90-78 du 27/02/1990, relatif aux études d'impact sur l'environnement.

AUTRES DOCUMENTS

- AHLBURG D. A, Les Etats-Unis : de la crise de la famille au vieillissement démographique, dans CHASTELAND J.C, CHESNAIS J.C, La population du monde : enjeux et problèmes, Travaux et Documents, INED.
- GEORGE. P, 1970, Dictionnaire de la géographie, PUF, Paris.
- GEORGE. P, 1977, Réflexions sur des questions de géographie politique et administrative, Travaux de l'Institut de Géographie de Reims.
- Manuel d'information sur la gestion et l'élimination des déchets solides urbains, M.A.T.E, Alger, 2003.
- Programme de gestion des déchets municipaux (PROGDEM), 2002-2004, M.A.T.E, Alger, 2002.
- P.D.A.U de Draâ-Ben-Khedda, A.N.A.T, Alger 1998.
- Inspection de l'environnement de la Wilaya de Tizi-Ouzou, Elaboration du plan Directeur de gestion des déchets urbains des communes de Tizi-Ouzou, Draâ-Ben-Khedda et Tirmatine réalisé par le bureau d'étude, la E.U.R..L (N.E.E), 2003.
- P.D.A.U de la commune de Tirmatine A.N.A.T, Alger 1998.
- P.D.A.U de Tizi-Ouzou, A.N.A.T, Alger, 1998.
- Rapport sur l'état et l'avenir de l'environnement en Algérie, 2003, MATE.

REFERENCES ELECTRONIQUES

- www.algerie-monde.Com, GADA.S, prolifération des décharges incontrôlées à Tizi-Ouzou, 23 Février 2006.
- www.Intercommunalités.com, le site de référence de l'intercommunalité.
- www.uidd.org.

Liste des tableaux

Liste des tableaux

Liste des tableaux

Tableau n°I.1 : Structure administrative des pays de la méditerranée.....	25
Tableau n°I.2 : Synthèse des principaux critères de la taille optimale d'une collectivité.....	36
Tableau n° II.1 : Eléments de comparaison entre l'entreprise et le territoire communal.....	70
Tableau n° II. 2 : Evolution des recettes fiscales des collectivités locales et du FCCL période (1994-2004).(Montants en millions de D.A.).....	
Tableau n° III.1 : La répartition des impôts et taxes perçues par les collectivités locale...	112
Tableau n° III. 2 : Evolution des recettes fiscales des collectivités locales et du FCCL période (1994-2004). (Montants en millions de D.A.).....	115
Tableau n°IV.1 : Répartition des Dairas et communes par Wilaya générée par la réforme territoriale de 1984.....	134
Tableau n°IV.2: Les nouvelles institutions administratives du découpage de 1974 comparées à la Wilaya de Tizi- Ouzou.....	141
Tableau n°IV.3 : Evolution du nombre de communes et de Wilayas suite au découpage de 1984.....	143
Tableau n°IV.4 : Répartition du nombre de communes par Wilaya (découpage de 1984)...	144
Tableau n°IV.5 : Personnes enquêtées par fonction et commune d'appartenance.....	148
Tableau n°IV.6 : Scénarii de reconfiguration des territoires communaux dans la wilaya de Tizi-Ouzou – construit d'après les personnes enquêtées.....	157
Tableau n° V. 1 : Profil des personnes enquêtées (proportion).....	163
Tableau n° V.2 : Raisons d'insatisfaction de la configuration territoriale actuelle.....	171
Tableau n° V.3 : Pour résoudre quels types de problèmes ?	173
Tableau n°V.4 : Quelles sont les alliances stratégiques que vous connaissez ?.....	175
Tableau n° V.4 : Quels sont les secteurs prioritaires que les alliances Stratégiques intercommunales sont en mesure de prendre en charge ?.....	179
Tableau n° V.5 : Quels moyens financiers à mettre en œuvre pour encourager les alliances stratégiques communales ?.....	180
Tableau n° VI.1 : Evolution de la population de Tizi-Ouzou.....	193
Tableau n° VI.2 : répartition du personnel affecté à la collecte des déchets.....	195

Liste des tableaux

Tableau n° VI.3: Moyens utilisés pour la collecte (capacités en tonnes).....	195
Tableau n° VI.4 : répartition de la population de la commune.....	197
Tableau n°VI.5 : zones de ramassage des déchets de la commune de Draâ-Ben-Khedda...	199
Tableau n° VI.6 : Tonnage des déchets et les moyens utilisés.....	199
Tableau n° VI.7 : Répartition de la population de la commune de Tirmatine.....	201
Tableau n° VI.8: Zones de ramassage des déchets de la commune de Tirmatine.....	202
Tableau n° VI.9 : Récapitulation des données de la zone d'étude intercommunale.....	204
Tableau n° VI.9 : Estimation du prix de revient de la gestion des déchets pour les 3 communes.....	218

Liste des figures

Liste des figures

Liste des figures

Figure n° II.1 :L'intelligence économique territoriale et son articulation entre les différents niveaux de décisions.....	68
Figure n° II .2 : Axes de l'intelligence territoriale.....	74
Figure n° V .1 : Nombre de personnes enquêtées par fonction occupée.....	162
Figure n° V. 2 :Carte des communes de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	166
Figure n° V. 3 :Carte des communes de la wilaya de Bouira.....	167
Figure n° V. 4 :Carte des communes de la wilaya de Boumerdès.....	168
Figure n° V. 5 :Carte des communes de la wilaya de Jijel.....	169
Figure n° V.6 : Est-ce que vous êtes satisfait de la configuration territoriale communale actuelle ?.....	171
Figure n° V.7 : Souhaiteriez-vous une nouvelle configuration territoriale ?.....	173
Figure n° V.8 : Connaissez-vous les alliances stratégiques intercommunales ?.....	174
Figure n° V.9 Avez-vous déjà mis en place une alliance stratégique intercommunale ?.....	175
Figure N° V.10 : Pensez-vous que les alliances stratégiques sont un bon outil pour le développement durable des territoires.....	176
Figure n° V.11 : Pensez-vous que le cadre juridique actuel (code communal adapté aux alliances stratégiques communales ?.....	177
Figure n° V.12 : Existe-t-il des instruments juridiques favorisant les alliances stratégiques communales ?.....	178
Figure n° V.13 : Existe-t-il des instruments autres que les alliances stratégiques communales pour le développement durable des communes ?.....	181
Figure n°VI.1 :Organigramme de la direction de la voirie de Tizi-Ouzou.....	194
Figure n° VI.2 : organigramme du service technique de la commune.....	198
Figure n° VI.3 : Organigramme du service technique de la commune de Tirmatine.....	202

Liste des figures

- Figure n° VI.4 :** Organigramme du service technique de la commune de Tirmatine.....205
- Figure n°VI.5 :** Localisation du centre d'enfouissement technique intercommunal (Tizi-Ouzou, Draâ-Ben-Khedda et Tirmatine).....214
- Figure n°VI.6:** Localisation et types de décharges publiques de la Wilaya de Tizi-Ouzo...217

Liste des abréviations

LISTE DES ABREVIATIONS

A.C.L: Agglomération Chef-Lieu.

A.N.A.T : Agence Nationale d'Aménagement du Territoire.

A.N.D : Agence Nationale des Déchets.

A.P.C : Assemblée Populaire Communale.

A.S : Agglomération Secondaire.

C.E.T : Centre d'Enfouissement Technique.

C.L : Collectivité Locale.

C.N.E.S : Conseil National Economique et Social.

C.R.E.A.D: Centre de Recherche en Economie Appliquée et Développement.

D.R.D.V : Direction des Réseaux Divers et Voirie.

E.P.A: Etablissement Public Administratif.

E.P.I.C: Etablissement Public Industriel et Commercial.

E.U.R.L : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée.

F.C.C.L : Fonds Commun des Collectivités Locales.

F.E.D.E.P : Fonds de l'Environnement et de la Dépollution.

F.O.N.A.L : Fonds National du Logement.

J.O.R.A : Journal Officiel de la République Algérienne.

M.A.T.E : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

M.I.C.L : Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales.

O.N.S : Office National des Statistiques.

P.D.A.U : Plan Directeur de l'Aménagement et de l'Urbanisme.

P.N.A.E : Plan National de l'Action Environnementale.

P.O.S : Plan d'occupation des sols.

PROGDEM : Programme de Gestion des Déchets Municipaux.

P.U.P.E : Police de l'Urbanisme et de la Protection de l'Environnement.

P.V : Procès-Verbal.

R.N : Route Nationale.

S.I.V.O.M : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple.

S.I.V.U : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique.

S.N.E : Stratégie Nationale pour l'Environnement.

S.P.C : Service Public Communal.

U.I.D.D : Université Internationale du Développement Durable.

U.M.M.T.O : Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou.

Z.H.U.N : Zone d'Habitation Urbaine Nouvelle.

ANNEXES

ANNEXE 01 : Questionnaire

*Obligatoire

Alliances stratégiques communales et développement durable des territoires

Dans le cadre d'une recherche universitaire, je mène un sondage totalement anonyme pour évaluer dans quelle mesure les alliances stratégiques communales sont un moyen utile pour le développement durable de nos territoires communaux. Je vous serais reconnaissant si vous pouviez consacrer quelques secondes de votre précieux temps à remplir ce petit questionnaire, dont les résultats seront utiles pour tous les chercheurs et professionnels.

Fonction occupée

1. *Une seule réponse possible.*

- Président de l'APC
- Secrétaire générale
- Chef de service
- Elu
- Autre

2. Précisez

Configurations territoriales communales actuelles : quelles limites et défis ?

3. Est-ce que vous êtes satisfait de la configuration territoriale communale actuelle?

(Taille, moyens et prérogatives des communes, compétences)

Plusieurs réponses possibles.

- Oui
- Non

4. Sinon, pour quo in 'êtes-vous pas satisfait?

Uneseuleréponsepossible.

- Découpageinopérant
- Faible taille des communes
- Faiblesse des prérogatives
- Faiblesse des moyens à disposition
- Autre

5. Précisez?

6. Souhaiteriez-vous une nouvelle configuration territoriale?

(Plusdecommunes,moinsdecommunes,alliancesstratégiquesentrecommunes...etc.)

Plusieursréponsespossibles.

- Oui
- Non

7. Pour résoudre quels types de problèmes?

Uneseuleréponsepossible.

Annexes

- Problème de gestion de service public ou équipement
- Problème d'insuffisance de moyen
- Développer de nouvelles activités
- Autre

8. Précisez?

Alliances stratégiques communales : un instrument de redynamisation durable des territoires ?

9. Connaissez-vous les alliances stratégiques communales?

Plusieurs réponses possibles.

- Oui
- Non

10. Si oui, lesquelles ?

Une seule réponse possible.

- Etablissement intercommunale
- Syndicat intercommunale
- Coopération intercommunale

11. Avez-vous déjà mis en place une alliance stratégique?

Plusieurs réponses possibles.

- Oui
- Non

12. Si oui, avec quelles communes?

(Combiendecommunes)

13. Si oui, avec quels moyens financiers?

(Montantengagé)

14. Si oui, dans quel objectif?

(Natureduprojet)

15. Pensez-vous que les alliances stratégiques sont un bon outil pour le développement durable des territoires ?

Plusieurs réponses possibles.

- Oui
 Non

16. Si oui, pourquoi?

17. Quelles sont les modalités de mise en œuvre des alliances stratégiques communales ?

18. Pensez-vous que le cadre juridique actuel (code communal) est adapté aux alliances stratégiques communales?

Annexes

Plusieurs réponses possibles

- Oui
- Non

19. Existe-t-il des instruments juridiques favorisant les alliances stratégiques communales?

Plusieurs réponses possibles.

- Oui
- Non

20. Si oui, lesquels ?

21. Quelles sont les formes d'alliances stratégiques communales les plus adaptées au contexte algérien ?

22. Quels sont les secteurs prioritaires pour lesquels les alliances stratégiques communales sont en mesure de prendre en charge?

Uneseuleréponsepossible.

- Environnement (déchet)
- Social
- Economies
- Autre

23. Quels moyens financiers à mettre en œuvre pour encourager les alliances stratégiques communales?

Une seule réponse possible.

- Nouvelle taxe locale
- Subvention de l'Etat
- Prélèvements sur le budget des communes

Quels autres instruments de redynamisation de territoires communaux ?

24. Existe-t-il des instruments autres que les alliances stratégiques communales pour le développement durable des communes?

Plusieurs réponses disponibles

- Oui
- Non

25. Si oui, lesquels?

26. Et pourquoi?

Une seule réponse possible



Annexes

Plus d'efficience ?

- Nécessite moins de ressource ?
- Plus facile à mettre en œuvre ?
- Autre

27. Précisez?

28. Commentaire final

Jevousremerciepouravoirréponduàcequestionnaire.Vousserezincessammentdestinataire d'unesythèsedecetterecherchequiseracertainementfortutilepour tous les acteursdenos territoires.

ANNEXE 02 :Loi n° 11-10 du 20 Rajab 1432 correspondant au 22 juin 2011 relative à la commune

CINQUIEME PARTIE

DE LA SOLIDARITE INTERCOMMUNALE ET DE L'INTERCOMMUNALITE

Chapitre 1^{er} : De la solidarité financière intercommunale

Art. 211 :

En vue de réaliser la solidarité financière intercommunale et de garantir les recettes fiscales, les communes disposent de deux fonds :

- Le fonds communal de solidarité ;
- Le fonds de garantie des collectivités locales.
-

Les modalités d'organisation et de gestion de ces fonds sont fixées par voie réglementaire.

Art. 212 :

Le fonds communal de solidarité visé à l'article 211 ci-dessus, est chargé de verser aux communes :

- Une attribution annuelle de péréquation destinée à la section de fonctionnement du budget communal pour couvrir en priorité les dépenses obligatoires ;
- Des subventions d'équipement destinées à la section d'équipement et d'investissement du budget communal ;
- Des subventions d'équilibre aux communes confrontées à une situation financière difficile ;
- Des subventions exceptionnelles aux communes confrontées à une situation imprévue.

- Les subventions d'équipement du fonds communal de solidarité sont grevées d'affectation spéciale.

Les modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire.

Art. 213 :

Le fonds de garantie des collectivités locales, prévu à l'article 211 ci-dessus, est destiné à compenser les moins-values sur les impositions fiscales, par rapport au montant des prévisions de ces impositions .

Art. 214 :

Le fonds de garantie des collectivités locales, prévu à l'article 211 ci-dessus, est alimenté par les participations obligatoires des collectivités locales dont le taux est fixé par voie réglementaire.

Annexes

Le solde créditeur du fonds de garantie des collectivités locales dégagé par chaque exercice est versé au fonds communal de solidarité.

Chapitre 2 :L'intercommunalité

Art. 215 :

Deux ou plusieurs communes limitrophes peuvent s'associer pour aménager ou développer en commun leurs territoires et/ou gérer ou assurer des services publics de proximité conformément aux lois et règlements.

L'intercommunalité permet aux communes de mutualiser leurs moyens et de créer des services et établissements publics communs.

Art. 216 :

Les actions inscrites dans le cadre de l'intercommunalité sont réalisées par conventions ou contrats, adoptés par délibérations.

Les modalités d'application des articles 215 et 216 sont fixées par voie réglementaire.

Art. 217 :

L'intercommunalité promeut un espace de partenariat et de solidarité entre deux ou plusieurs communes limitrophes relevant d'une même ou de plusieurs wilayas.

Annexes

ANNEXE 03 : Tableau estimatif du coût de la collecte et du transport des déchets urbains de la commune de Tizi-Ouzou.

Composantes	Caractéristiques	Prix (DA)	
	Véhicule avec amortissement sur 5 ans à 15 %	8.527.500,00	
Frais fixes	Salaire chauffeur, éboueurs et balayeurs	2.064.000 ,00	
	Vêtement et accessoires de travail	199.456,00	
	Total frais fixes	10.790.956,00	
Frais au Km	Frais proportionnels au Km	Collecte 551/100Km	Transport 251/100Km
	Combustible gas-oil à 11,5 DA	6,32	2,875
	Ingrédients (10%)	0,632	0,287
	Batterie	0.36	
	Pneumatiques	6	
	Entretien	43,52	
Frais proportionnels d'exploitation	Frais proportionnels annuel Fréquence : 365 fois/an Collecte : 5Km/j/ Benne => 2920Km/an 4Km/j/Benne => 1460 Km/an	Collecte + transport	
	Combustibles	22651,9	
	Ingredients	2264,46	
	Pneumatiques	26280	
	Batteries	1576,8	
	Entretien	190617,6	
	Total frais proportionnels annuels	243390,76	

Source : Inspection de l'environnement de la wilaya de Tizi-Ouzou, élaboration du schéma de gestion des déchets solides urbains des communes de Tizi-Ouzou, Draa Ben khedda et Tirmatine y compris l'étude pour l'éradication des décharges publiques.

Annexes

ANEXE 04 : Tableau estimatif du coût de la collecte et du transport des déchets urbains de la commune de Draâ Ben Khedda.

Composantes	Caractéristiques	Prix (DA)	
	Véhicule avec amortissement sur 5 ans à 15 %	1.241.236,03	
Frais fixes	Salaire chauffeur, éboueurs et balayeurs Total personnel	2.555.000 ,00	
	Vêtement et accessoires de travail	350.000,00	
	Total frais fixes	4.146.236,03	
Frais au Km	Frais proportionnels au Km	Collecte 551/100Km	Transport 251/100Km
	Combustible gas-oil à 11,5 DA	6,32	2,875
	Ingrédients (10%)	0,632	0,287
	Batterie	0.36	
	Pneumatiques	6	
	Entretien	43,52	
Frais proportionnels d'exploitation	Frais proportionnels annuel Fréquence : 365 fois/an Collecte : 5Km/j/ Benne => 7300Km/an 4Km/j/Benne => 5110 Km/an Nombre rotation / 02	Collecte + transport	
	Combustibles	30413,625	
	Ingrédients	3040,085	
	Pneumatiques	37230	
	Batteries	2233,8	
	Entretien	270041,6	
	Total frais proportionnels annuel	342959,11	

Source : Inspection de l'environnement de la wilaya de Tizi-Ouzou, élaboration du schéma de gestion des déchets solides urbains des communes de Tizi-Ouzou, Draa Ben khedda et Tirmatine y compris l'étude pour l'éradication des décharges publiques.

Annexes

ANNEXE 05 : Glossaire (se référer à la Loi n° : 01-19 du 12/12/2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets)

Déchets	Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou, plus généralement, tout meuble dont le détenteur se défait ou a l'intention de se défaire, ou dont il a l'obligation de se défaire ou d'éliminer en vertu des dispositions de la loi correspondante.
Déchets ménagers et assimilés	Tous déchets issus des ménages ainsi que les déchets provenant des activités industrielles, commerciales, artisanales ou autres, qui eut égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières.
Déchets spéciaux	Tous déchets issus des activités industrielles, agricoles, de soins, de services et tous autres activités, qui par leurs caractéristiques dangereuses sont susceptibles de nuire à la santé et/ou à l'environnement. Ou « Toute substance inscrite sur la liste des déchets spéciaux du décret ministériel correspondant ».
Déchets inertes	Tous déchets provenant notamment de l'exploitation des carrières, des mines, des travaux de démolition ou de construction, qui ne contiennent pas ses substances ou éléments générateurs de réactions nocives biologiques, chimiques ou physique entre eux ou avec l'eau et qui ne sont pas contaminés par des substance dangereuses ou d'autres éléments susceptibles de nuire à la santé ou à l'environnement.
Déchets ultimes	Tous les déchets résidus de tri qui ne sont pas valorisables de manière écologiquement ou économiquement rationnelle.
Déchets d'activités de soins	Tous déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif ou curatif, dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire.
Déchets urbains	Toutes ordures ménagères, déchets du commerce et de l'industrie assimilables aux déchets ménagers, déchets encombrants, déchets verts de jardins et parcs, déchets de marchés, déchets de nettoyage des rues, déchets spéciaux en petite quantité, déchets d'activités et de la recherche associée, déchets de construction, boues de traitement

Annexes

	d'eau.
Générateur	Toute personne physique ou morale dont l'activité génère des déchets.
Détenteur	Toute personne physique ou morale qui a les déchets en sa possession.
Gestion	Toutes les opérations relatives à la collecte, le transport, le traitement, la valorisation et l'élimination des déchets, y compris la surveillance des sites de décharge après leur fermeture.
Collecte	Le ramassage, le tri et le regroupement de déchets par un système d'enlèvement ou un système d'apport en vue de leur transport.
Tri	Toutes les opérations de séparation des déchets selon leurs matières en vue de leur traitement, valorisation ou élimination
Déchetterie	Espaces fermés et surveillés à l'intérieur desquels se trouvent plusieurs récipients ou conteneurs chacun d'eux étant destiné à un déchet particulier.
Traitement	Tout processus physique, chimique, bibliologique ou thermique qui modifie les caractéristiques des déchets de manière à en favoriser la valorisation ou en faciliter l'élimination.
Recyclage	Terme général définissant la réutilisation ou la valorisation des produits usés ou des déchets.
Réutilisation	La réutilisation ou le réemploi est la forme la plus directe du recyclage. Un produit ou des parties d'un produit, et ce sans qu'elle soit retravaillé ou modifié d'une façon substantielle. Un exemple étant les bouteilles de boissons en verre, qui après un lavage seront réutilisées.
Valorisation	Toutes les opérations de recyclage, de compostage, et de régénération des déchets ou toutes les opérations débouchant sur une récupération de matière ou d'énergie.
Valorisation matérielle	Toute opération ayant pour objet la récupération du produit ou de la matière à partir des déchets.
Valorisation énergétique	Toute opération ayant pour but la récupération du potentiel-énergétique des déchets.
Compostage	Processus biologique dans lequel les déchets organiques sont transformés par les micro-organismes du sol en un produit stable et hygiénique appelé compost
Elimination	Toutes les opérations de mise en décharge ou d'incinération ainsi que

Annexes

	toutes les opérations ne débouchant pas sur une possibilité de valorisation matérielle ou énergétique du déchet.
Msie en décharge	Toutes opérations d'entreposage permanent des déchets dans une décharge contrôlée selon les « règles de l'art » et qui peut comporter un traitement préalable in-situ.
Décharge contrôlée	Tout site de stockage définitif des déchets sans intention de reprise ultérieure construit et exploité dans des conditions conformes aux dispositions légales et selon les « règles de l'art ».
Lixiviat	Eaux ayant percolé à travers les déchets en se chargeant physiquement, chimiquement et biologiquement, des substances inorganiques et organiques.
Biogaz	Gaz résultant du processus de dégradation biologique de la matière organique contenue dans les déchets.
Recultivation	La réintégration de sites d'une décharge dans leur environnement naturel après achèvement de l'exploitation.

Annexes

ANNEXE 06 : Rapport annuel de la quantité de déchets admise au CET de Oued Falli

Année 2009							
Mois	APC TIZI-OUZOU		CAROM		TOTAL COMMUNE		Observations
	Nombre de Rotation	Quantité Déchets (tonne)	Nombre de Rotation	Quantité Déchets (tonne)	Nombre de Rotation	Quantité Déchets (tonne)	
09 au 31 Mai	429	1076,56	421	899,86	850	1976,42	-
Juin	685	1594,4	525	1035,55	1210	2629,95	-
Juillet	619	1420	450	921,04	1069	2341,04	-
Août	715	1669,54	474	980,82	1189	2650,36	-
Septembre	489	1 217, 72	266	740,36	855	1958,08	Le fonctionnement du C E T a connu des perturbations durant la période allant du 24 septembre au 08 octobre pour cause d'engorgement du casier par les pluies.
Octobre	446	1 085,22	361	777,3	807	1 862, 52	
Novembre	550	1656,24	448	1119,73	998	2775,97	
Décembre	603	1807,61	475	1215,85	1078	3023,46	
TOTAL	4536	11527,29	3520	7690,51	8056	19217,8	-

Annexes

ANNEE 2010								
Mois	APC TIZI-OUZOU		CAROM		APC TIRMITINE		TOTAL	
	Nombre de Rotation	Quantité Déchets (tonne)						
Janvier	678	1740,15	486	1176,11	0	0	1164	2916,26
Février	618	1602,68	441	1021,51	0	0	1059	2624,19
Mars	747	2092,53	500	1383,49	0	0	1247	3476,02
Avril	736	1545,37	460	987,01	0	0	1196	2532,38
Mai	736	1828,82	466	1200,82	0	0	1202	3029,64
Juin	716	1806,34	460	1167,71	0	0	1176	2974,05
Juillet	741	1734,58	465	1067,34	0	0	1206	2801,92
Août	724	1743,23	428	1119,59	0	0	1152	2862,82
Septembre	703	1719,27	383	1012,64	0	0	1086	2731,91
Octobre	746	1804,06	394	1078,84	0	0	1140	2882,9
Novembre	716	1869,76	406	1104,56	0	0	1122	2974,32
Décembre	651	1589,86	418	1076,46	96	170,48	1165	2836,8
Total Général	8512	21076,65	5307	13396,08	96	170,48	13915	34643,21

Annexes

ANNEE 2011												
Mois	APC TIZI-OUZOU		APC TIRMITINE		APC DBK		AUTRES COMMUNES		ENTREPRISES PRIVES		TOTAL GENERAL	
	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE
Janvier	1098	2869,98	92	177,3	0	0	0	0	1	0,88	1191	3048,16
Février	1052	2700,04	82	168,3	6	27	112	243,24	14	6,72	1266	3145,3
Mars	1176	2903,12	101	220,8	0	0	29	51,50	8	3,64	1314	3179,06
Avril	1095	2552,82	86	213,6	0	0	82	169,38	29	6,92	1292	2942,72
Mai	1854	4837,3	90	251,52	0	0	113	206,22	39	15,52	2096	5310,56
Juin	1365	3388,14	82	231,22	0	0	104	195,62	36	8,24	1587	3823,22
Juillet	1197	2843,1	90	203,02	0	0	92	164,04	46	14,62	1425	3224,78
Août	1134	2719,76	107	271,84	0	0	202	460,82	13	8,84	1456	3461,26
Septembre	1386	3360,68	92	227,86	0	0	180	458,5	15	9,14	1673	4056,18
Octobre	1246	2931,24	93	203,38	0	0	220	519,46	17	15,36	1576	3669,44
Novembre	1153	2910,86	102	215,8	0	0	224	540,08	27	18	1506	3684,74
Décembre	1153	2910,04	103	197,76	0	0	210	487,96	19	18,68	1485	3614,44
Total	14909	36927,08	1120	2582,4	6	27	1568	3496,82	264	126,56	17867	43159,86

Annexes

ANNEE 2011												
	DAIRA TIZI OUZOU				DAIRA D.B.K							
Mois	APC TIZI-OUZOU		CAROM		APC TIRMITINE		APC DBK		APC SIDI NAAMANE		TOTAL	
	N° de Rotation	Quantité Déchets /TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE
Janvier	683	1725,02	415	1144,96	92	177,3	0	0	0	0	1190	3047,28
Février	670	1635,42	382	1064,62	82	168,3	6	27	47	86,2	1187	2981,54
Mars	746	1772,26	430	1130,86	101	220,8	0	0	6	12,08	1283	3136
Avril	638	1382,28	457	1170,54	86	213,6	0	0	0	0	1181	2766,42
Mai	1380	3616,42	474	1220,88	90	251,52	0	0	0	0	1944	5088,82
Juin	895	2173,12	470	1215,02	82	231,22	0	0	0	0	1447	3619,36
Juillet	763	1730,24	434	1112,86	90	203,02	0	0	0	0	1287	3046,12
Août	728	1677,7	406	1042,06	107	271,84	0	0	0	0	1241	2991,6
Septembre	957	2270,34	429	1090,34	92	227,86	0	0	0	0	1478	3588,54
Octobre	794	1780,48	452	1150,76	93	203,38	0	0	0	0	1339	3134,62
Novembre	728	1765,88	425	1144,98	102	215,8	0	0	0	0	1255	3126,66
Décembre	967	2433,16	186	476,88	103	197,76	0	0	0	0	1256	3107,8
Sous total 1	9949	23962,32	4960	12964,76	1120	2582,4	6	27	53	98,28	16088	39634,76

Annexes

Année 2012											
Mois	DAIRA MAATKA				DAIRA OUAGUENOUN		DAIRA TIZI RACHED			TOTAL	
	APC MAATKA		APC SOUK EL TENINE		APC OUAGUENOUN		APC TIZI RACHED				
	N° de Rotation	Quantité Déchets /TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets/ TONNE	
Janvier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Février	18	32,52	47	124,52	0	0	0	0	65	157,04	
Mars	0	0	3	8,1	20	31,32	0	0	23	39,42	
Avril	0	0	0	0	82	169,38	0	0	82	169,38	
Mai	0	0	0	0	113	206,22	0	0	113	206,22	
Juin	0	0	0	0	104	195,62	0	0	104	195,62	
Juillet	0	0	0	0	92	164,04	0	0	92	164,04	
Août	0	0	0	0	112	185,82	90	275	202	460,82	
Septembre	0	0	0	0	93	178,16	87	280,34	180	458,5	
Octobre	0	0	0	0	107	197,6	113	321,86	220	519,46	
Novembre	0	0	0	0	113	235,72	111	304,36	224	540,08	
Décembre	0	0	0	0	103	193,92	107	294,04	210	487,96	
Sous total 2	18	32,52	50	132,62	939	1757,8	508	1475,6	1515	3398,54	

Annexes

ANNEE 2011												
Mois	ENTREPRISES PRIVES											
	COTITEX		PRODIGLACE		IMP-TOP		SARL PATURAGE		ETS ZEMIRLI		TOTAL	
	N° de Rotation	Quantité Déchets /TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE
Janvier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Février	0	0	0	0	13	6,02	0	0	0	0	13	6,02
Mars	0	0	3	0,76	3	1,54	0	0	0	0	6	2,3
Avril	3	1,72	22	3,46	2	0,94	0	0	0	0	27	6,12
Mai	5	3,98	26	4,9	2	0,76	4	4,56	0	0	37	14,2
Juin	5	3,16	29	4,26	0	0	0	0	0	0	34	7,42
Juillet	3	1,94	40	10,12	1	0,46	1	1,66	0	0	45	14,18
Août	0	0	6	2,7	0	0	2	2,38	0	0	8	5,08
Septembre	8	5,22	1	1,32	2	0,76	1	0,5	0	0	12	7,8
Octobre	4	2,3	0	0	1	0,52	3	1,48	0	0	8	4,3
Novembre	5	3,46	0	0	1	0,24	3	3,02	0	0	9	6,72
Décembre	7	5,68	0	0	2	0,88	2	0,88	2	1,64	13	9,08
SOUS TOTAL 3	40	27,46	127	27,52	27	12,12	16	14,48	2	1,64	212	83,22

Annexes

Année 2011								
	ENTREPRISES PRIVES							
	BDL		EURL EGE ZEMIRLI		ONA TO		TOTAL	
	N° de Rotation	Quantité Déchets /TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE
Janvier	0	0	0	0	1	0,88	1	0,88
Février	0	0	0	0	1	0,7	1	0,7
Mars	0	0	0	0	2	1,34	2	1,34
Avril	0	0	0	0	2	0,8	2	0,8
Mai	0	0	0	0	2	1,32	2	1,32
Juin	0	0	0	0	2	0,82	2	0,82
Juillet	0	0	0	0	1	0,44	1	0,44
Août	0	0	0	0	5	3,76	5	3,76
Septembre	1	0,12	0	0	2	1,22	3	1,34
Octobre	1	0,06	1	0,22	7	10,78	9	11,06
Novembre	4	4	1	0,16	13	7,12	18	11,28
Décembre	2	0,06	0	0	4	9,54	6	9,6
Sous Total 4	8	4,24	2	0,38	42	38,72	52	43,34
TOTAL GENERAL NOMBRE DE ROTATION								17867
TOTAL GENERAL QUANTITE DE DECHETS								43159,860

Annexes

ANNEE 2012												
Mois	APC TIZI-OUZOU		APC TIRMITINE		APC DBK		AUTRES COMMUNES		ENTREPRISES PRIVES		TOTAL GENERAL	
	N° de Rotation	Quantité Déchets /TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE
Janvier	1083	2759,88	104	188,94	0	0	198	484,82	13	11,2	1398	3444,84
Février	1037	2864,94	80	175,86	0	0	141	410,94	14	10,64	1272	3462,38
Mars	1047	2582,34	109	206,54	10	50,3	211	489,3	22	16,24	1399	3344,72
Avril	1268	3321,76	100	193,5	9	30,3	428	893,66	21	12,26	1826	4451,48
Mai	1255	2937,76	102	198,22	110	461,82	405	854,96	63	66,68	1935	4519,44
Juin	1228	2719,68	96	208,3	89	388,8	380	803,14	46	41,9	1839	4161,82
Juillet	1159	2700,02	97	217,1	77	399,3	436	881,28	54	36,36	1823	4234,06
Août	1161	2867,85	112	271,2	77	407,58	490	1087,12	52	32,42	1892	4666,17
Septembre	1534	4707,58	84	213,34	46	223,32	452	1181,3	77	58,64	2193	6384,18
Octobre	1324	4453,28	106	230,44	80	371,18	506	1125,18	75	45,64	2091	6225,72
Novembre	1025	2522,12	100	194,78	94	398,22	480	1081,8	141	145,58	1840	4342,5
Décembre	1181	2962,62	115	192,28	121	462,5	510	1071,94	184	150,88	2111	4840,22
Total	14302	37399,83	1205	2490,5	713	3193,32	4637	10365,44	762	628,44	21619	54077,53

Annexes

ANNEE 2011													
	DAIRA TIZI OUZOU				DAIRA D.B.K								
Mois	APC TIZI-OUZOU		CAROM		APC TIRMITINE		APC DBK		APC SIDI NAAMANE		TOTAL		
	N° de Rotation	Quantité Déchets /TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	
Janvier	683	1725,02	415	1144,96	92	177,3	0	0	0	0	1190	3047,28	
Février	670	1635,42	382	1064,62	82	168,3	6	27	47	86,2	1187	2981,54	
Mars	746	1772,26	430	1130,86	101	220,8	0	0	6	12,08	1283	3136	
Avril	638	1382,28	457	1170,54	86	213,6	0	0	0	0	1181	2766,42	
Mai	1380	3616,42	474	1220,88	90	251,52	0	0	0	0	1944	5088,82	
Juin	895	2173,12	470	1215,02	82	231,22	0	0	0	0	1447	3619,36	
Juillet	763	1730,24	434	1112,86	90	203,02	0	0	0	0	1287	3046,12	
Août	728	1677,7	406	1042,06	107	271,84	0	0	0	0	1241	2991,6	
Septembre	957	2270,34	429	1090,34	92	227,86	0	0	0	0	1478	3588,54	
Octobre	794	1780,48	452	1150,76	93	203,38	0	0	0	0	1339	3134,62	
Novembre	728	1765,88	425	1144,98	102	215,8	0	0	0	0	1255	3126,66	
Décembre	967	2433,16	186	476,88	103	197,76	0	0	0	0	1256	3107,8	
Sous total 1	9949	23962,32	4960	12964,76	1120	2582,4	6	27	53	98,28	16088	39634,76	

Annexes

Année 2012										
Mois	DAIRA MAATKA				DAIRA OUAGUENOUN		DAIRA TIZI RACHED		TOTAL	
	APC MAATKA		APC SOUK EL TENINE		APC OUAGUENOUN		APC TIZI RACHED		N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE
	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE		
Janvier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Février	18	32,52	47	124,52	0	0	0	0	65	157,04
Mars	0	0	3	8,1	20	31,32	0	0	23	39,42
Avril	0	0	0	0	82	169,38	0	0	82	169,38
Mai	0	0	0	0	113	206,22	0	0	113	206,22
Juin	0	0	0	0	104	195,62	0	0	104	195,62
Juillet	0	0	0	0	92	164,04	0	0	92	164,04
Août	0	0	0	0	112	185,82	90	275	202	460,82
Septembre	0	0	0	0	93	178,16	87	280,34	180	458,5
Octobre	0	0	0	0	107	197,6	113	321,86	220	519,46
Novembre	0	0	0	0	113	235,72	111	304,36	224	540,08
Décembre	0	0	0	0	103	193,92	107	294,04	210	487,96
Sous total 2	18	32,52	50	132,62	939	1757,8	508	1475,6	1515	3398,54

ANNEE 2011

Annexes

Mois	ENTREPRISES PRIVES												
	COTITEX		PRODIGLACE		IMP-TOP		SARL PATURAGE		ETS ZEMIRLI		TOTAL		
	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	
Janvier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Février	0	0	0	0	13	6,02	0	0	0	0	13	6,02	
Mars	0	0	3	0,76	3	1,54	0	0	0	0	6	2,3	
Avril	3	1,72	22	3,46	2	0,94	0	0	0	0	27	6,12	
Mai	5	3,98	26	4,9	2	0,76	4	4,56	0	0	37	14,2	
Juin	5	3,16	29	4,26	0	0	0	0	0	0	34	7,42	
Juillet	3	1,94	40	10,12	1	0,46	1	1,66	0	0	45	14,18	
Août	0	0	6	2,7	0	0	2	2,38	0	0	8	5,08	
Septembre	8	5,22	1	1,32	2	0,76	1	0,5	0	0	12	7,8	
Octobre	4	2,3	0	0	1	0,52	3	1,48	0	0	8	4,3	
Novembre	5	3,46	0	0	1	0,24	3	3,02	0	0	9	6,72	
Décembre	7	5,68	0	0	2	0,88	2	0,88	2	1,64	13	9,08	
SOUS TOTAL 3	40	27,46	127	27,52	27	12,12	16	14,48	2	1,64	212	83,22	

Annexes

Année 2011								
ENTREPRISES PRIVES								
	BDL		EURL EGE ZEMIRLI		ONA TO		TOTAL	
	N° de Rotation	Quantité Déchets /TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE
Janvier	0	0	0	0	1	0,88	1	0,88
Février	0	0	0	0	1	0,7	1	0,7
Mars	0	0	0	0	2	1,34	2	1,34
Avril	0	0	0	0	2	0,8	2	0,8
Mai	0	0	0	0	2	1,32	2	1,32
Juin	0	0	0	0	2	0,82	2	0,82
Juillet	0	0	0	0	1	0,44	1	0,44
Août	0	0	0	0	5	3,76	5	3,76
Septembre	1	0,12	0	0	2	1,22	3	1,34
Octobre	1	0,06	1	0,22	7	10,78	9	11,06
Novembre	4	4	1	0,16	13	7,12	18	11,28
Décembre	2	0,06	0	0	4	9,54	6	9,6
Sous Total 4	8	4,24	2	0,38	42	38,72	52	43,34
TOTAL GENERAL NOMBRE DE ROTATION								17867
TOTAL GENERAL QUANTITE DE DECHETS								43159,860

Annexes

ANNEE 2012												
Mois	APC TIZI-OUZOU		APC TIRMITINE		APC DBK		AUTRES COMMUNES		ENTREPRISES PRIVES		TOTAL GENERAL	
	N° de Rotation	Quantité Déchets /TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE
Janvier	1083	2759,88	104	188,94	0	0	198	484,82	13	11,2	1398	3444,84
Février	1037	2864,94	80	175,86	0	0	141	410,94	14	10,64	1272	3462,38
Mars	1047	2582,34	109	206,54	10	50,3	211	489,3	22	16,24	1399	3344,72
Avril	1268	3321,76	100	193,5	9	30,3	428	893,66	21	12,26	1826	4451,48
Mai	1255	2937,76	102	198,22	110	461,82	405	854,96	63	66,68	1935	4519,44
Juin	1228	2719,68	96	208,3	89	388,8	380	803,14	46	41,9	1839	4161,82
Juillet	1159	2700,02	97	217,1	77	399,3	436	881,28	54	36,36	1823	4234,06
Août	1161	2867,85	112	271,2	77	407,58	490	1087,12	52	32,42	1892	4666,17
Septembre	1534	4707,58	84	213,34	46	223,32	452	1181,3	77	58,64	2193	6384,18
Octobre	1324	4453,28	106	230,44	80	371,18	506	1125,18	75	45,64	2091	6225,72
Novembre	1025	2522,12	100	194,78	94	398,22	480	1081,8	141	145,58	1840	4342,5
Décembre	1181	2962,62	115	192,28	121	462,5	510	1071,94	184	150,88	2111	4840,22
Total	14302	37399,83	1205	2490,5	713	3193,32	4637	10365,44	762	628,44	21619	54077,53

Annexes

Année 2012										
	DAIRA TIZI OUZOU				DAIRA D.B.K					
Mois	APC TIZI-OUZOU		APC TIRMITINE		APC DBK		APC SIDI NAAMANE		TOTAL	
	N° de Rotation	Quantité Déchets /TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE
Janvier	1083	2759,88	104	188,94	0	0	0	0	1187	2948,82
Février	1037	2864,94	80	175,86	0	0	0	0	1117	3040,8
Mars	1047	2582,34	109	206,54	10	50,3	0	0	1166	2839,18
Avril	1268	3321,76	100	193,5	9	30,3	64	112,72	1441	3658,28
Mai	1255	2937,76	102	198,22	110	461,82	56	106,28	1523	3704,08
Juin	1228	2719,68	96	208,3	89	388,8	37	73,54	1450	3390,32
Juillet	1159	2700,02	97	217,1	77	399,3	33	64,72	1366	3381,14
Août	1161	2867,85	112	271,2	77	407,58	38	101,14	1388	3647,77
Septembre	1534	4707,58	84	213,34	46	223,32	25	67,38	1689	5211,62
Octobre	1324	4453,28	106	230,44	80	371,18	65	134,04	1575	5188,94
Novembre	1025	2522,12	100	194,78	94	398,22	56	105,24	1275	3220,36
Décembre	1181	2962,62	115	192,28	121	462,5	54	104,28	1471	3721,68
Sous total 1	14302	37399,83	1205	2490,5	713	3193,32	428	869,34	16648	43952,99

Annexes

Année 2012										
Mois	DAIRA MAATKA				DAIRA OUAGUENOUN				TOTAL	
	APC MAATKA		APC SOUK EL TENINE		APC OUAGUENOUN		APC TIMIZART			
	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE
Janvier	0	0	0	0	96	212,98	0	0	96	212,98
Février	0	0	0	0	63	158,2	0	0	63	158,2
Mars	0	0	0	0	96	185,78	0	0	96	185,78
Avril	98	142,98	59	143,1	94	207,82	0	0	251	493,9
Mai	112	150,7	64	153,2	71	164,88	0	0	247	468,78
Juin	111	151,96	65	166,22	52	113,68	0	0	228	431,86
Juillet	117	167,14	71	183,72	83	144,32	15	25,3	286	520,48
Août	132	192,72	71	209,86	84	164,66	49	112,74	336	679,98
Septembre	100	157,1	64	175,96	36	93,24	45	122,98	245	549,28
Octobre	117	194,9	71	193,32	66	138,96	68	157,1	322	684,28
Novembre	107	166,84	68	169,22	69	171,1	73	180,42	317	687,58
Décembre	115	165,34	66	155,04	82	176,6	73	177,34	336	674,32
Sous total 2	1009	1489,7	599	1549,6	892	1932,2	323	775,88	2823	5747,42

Annexes

Année 2012								
Mois	DAIRA TIZI RACHED		DAIRA OUADHIAS		DAIRA AZAZGA			
	APC TIZI RACHED		APC AIT BOUADOU		APC AZAZGA		TOTAL	
	N° de Rotation	Quantité Déchets /TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE
Janvier	102	271,84	0	0	0	0	102	271,84
Février	78	252,74	0	0	0	0	78	252,74
Mars	115	303,52	0	0	0	0	115	303,52
Avril	110	284,32	3	2,72	0	0	113	287,04
Mai	97	272,72	5	7,18	0	0	102	279,9
Juin	112	295,56	3	2,18	0	0	115	297,74
Juillet	116	295,7	1	0,38	0	0	117	296,08
Août	115	304,9	1	1,1	0	0	116	306
Septembre	129	343,96	1	0,68	52	220	182	564,64
Octobre	117	305,22	2	1,64	0	0	119	306,86
Novembre	105	286,72	2	2,26	0	0	107	288,98
Décembre	116	289,44	4	3,9	0	0	120	293,34
Sous Total 3	1312	3506,6	22	22,04	52	220	1386	3748,68

Annexes

ANNEE 2012												
Mois	ENTREPRISES PRIVES											
	COTITEX		PRODIGLACE		IMP-TOP		SARL PATURAGE		ETS ZEMIRLI		TOTAL	
	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE
Janvier	5	2,1	0	0	0	0	1	0,68	1	0,82	7	3,6
Février	6	4,4	0	0	1	0,48	2	1,64	1	0,26	10	6,78
Mars	4	2,32	0	0	5	1,6	5	4,32	1	0,9	15	9,14
Avril	5	3,8	0	0	2	1,64	6	4,1	2	0,26	15	9,8
Mai	4	2,02	35	26,12	1	0,1	1	0,82	1	0,06	42	29,12
Juin	5	3,8	30	21,62	0	0	2	1,68	1	0,28	38	27,38
Juillet	4	3,64	33	19,68	0	0	6	4,72	1	0,52	44	28,56
Août	6	3,86	32	21,9	0	0	5	3,26	1	0,9	44	29,92
Septembre	6	3,8	35	23,26	0	0	6	6,08	1	0,22	48	33,36
Octobre	0	0	22	19,08	0	0	10	4,96	1	0,1	33	24,14
Novembre	6	5,12	18	19,32	0	0	10	8,18	0	0	34	32,62
Décembre	4	2,54	20	18,92	0	0	15	12,02	3	1,54	42	35,02
SOUS TOTAL 4	55	37,4	225	169,9	9	3,82	69	52,46	14	5,86	372	269,44

Annexes

ANNEE 2012												
Mois	ENTREPRISES PRIVES											
	ONA TO		ETS CHERIFI		NAFTAL		LAITERIE DBK		SARL EPLOMEZ		TOTAL	
	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE
Janvier	5	7,56	0	0	0	0	0	0	0	0	5	7,56
Février	4	3,86	0	0	0	0	0	0	0	0	4	3,86
Mars	6	7,04	0	0	0	0	0	0	0	0	6	7,04
Avril	3	2,24	0	0	0	0	0	0	0	0	3	2,24
Mai	7	6,56	0	0	0	0	5	9,74	6	16,78	18	33,08
Juin	3	1,32	3	0,72	0	0	1	12,42	0	0	7	14,46
Juillet	1	1,7	3	0,52	0	0	1	0,78	1	2,74	6	5,74
Août	0	0	3	0,58	0	0	1	1,28	0	0	4	1,86
Septembre	9	12,86	4	1,44	5	1,88	0	0	2	6,88	20	23,06
Octobre	3	5,12	4	0,96	2	0,68	10	10,94	0	0	19	17,7
Novembre	7	11,26	5	1,38	6	3,96	7	47,3	1	0,32	26	64,22
Décembre	11	10,5	4	0,86	5	3,52	3	5,14	8	24,04	31	44,06
SOUS TOTAL 5	59	70,02	26	6,46	18	10,04	28	87,6	18	50,76	149	224,88

Annexes

ANNEE 2012												
Mois	ENTREPRISES PRIVES											
	BDL 171		CNR		EGE ZEMIRLI		SNC LAVALIN		CO,FA,CH		TOTAL	
	N° de Rotation	Quantité Déchets /TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE
Janvier	1	0,04	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0,04
Février	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mars	1	0,06	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0,06
Avril	2	0,1	0	0	1	0,12	0	0	0	0	3	0,22
Mai	3	4,48	0	0	0	0	0	0	0	0	3	4,48
Juin	1	0,06	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0,06
Juillet	1	0,04	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0,04
Août	1	0,04	2	0,14	0	0	0	0	0	0	3	0,18
Septembre	1	0,04	3	0,38	0	0	2	0,52	0	0	6	0,94
Octobre	2	0,12	6	0,26	1	0,18	10	2,16	0	0	19	2,72
Novembre	1	0,08	4	0,26	0	0	8	1,38	2	0,32	15	2,04
Décembre	2	0,1	4	0,3	1	0,12	8	1,66	2	0,34	17	2,52
SOUS TOTAL 6	16	5,16	19	1,34	3	0,42	28	5,72	4	0,66	70	13,3

Annexes

ANNEE 2012												
Mois	ENTREPRISES PRIVES											
	RACINE AUTO		ETS CITOËN		IMP BAIDI		ETS RABHI		SARL DJURDJURA		RACINE AUTO	
	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE
Janvier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Février	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mars	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Avril	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mai	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Juin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Juillet	3	2,02	0	0	0	0	0	0	0	0	3	2,02
Août	1	0,46	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0,46
Septembre	3	1,28	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1,28
Octobre	3	0,84	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0,84
Novembre	2	1,06	1	0,12	0	0	3	10,4	0	0	6	11,58
Décembre	4	1,64	4	0,62	1	0,76	10	30,58	1	0,28	20	33,88
SOUS TOTAL 7	16	7,3	5	0,74	1	0,76	13	40,98	1	0,28	36	50,06

Annexes

Année 2012									
Mois	ENTREPRISES PRIVES								
	ENED BERREFAS		ETS CHALLAL		MARCHE ERRAHMA		TOTAL		
	N° de Rotation	Quantité Déchets /TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	
Janvier	0	0	0	0	0	0	0	0	
Février	0	0	0	0	0	0	0	0	
Mars	0	0	0	0	0	0	0	0	
Avril	0	0	0	0	0	0	0	0	
Mai	0	0	0	0	0	0	0	0	
Juin	0	0	0	0	0	0	0	0	
Juillet	0	0	0	0	0	0	0	0	
Août	0	0	0	0	0	0	0	0	
Septembre	0	0	0	0	0	0	0	0	
Octobre	0	0	0	0	1	0,24	1	0,24	
Novembre	14	13,08	20	16,62	26	5,42	60	35,12	
Décembre	14	12,36	29	15,88	31	7,16	74	35,4	
Sous Total 8	28	25,44	49	32,5	58	12,82	135	70,76	
TOTAL GENERAL NOMBRE DE ROTATION							21619		
TOTAL GENERAL QUANTITE DE DECHETS							54077,53		

Annexes

ANNEE 2013												
	APC TIZI-OUZOU		APC TIRMITINE		APC DBK		AUTRES COMMUNES		OPERATEURS ECONOMIQUES		TOTAL GENERAL	
	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE
Janvier	1234	3003,74	108	185,52	123	507,46	536	1284,96	179	111,98	2180	5093,66
Février	1003	2911,92	103	180,86	108	434,5	555	1384,36	182	127,58	1951	5039,22
Mars	1320	3709,78	126	209,1	126	524,64	623	1455,76	223	161,4	2418	6060,68
Avril	1173	3115,24	120	204,88	121	522,22	618	1426,48	247	198,28	2279	5467,1
Mai	1436	5610,44	121	223,08	118	513,64	646	1619,7	256	201,48	2577	8168,34
Juin	1509	3783,14	118	213,58	113	455,14	614	1433,08	243	152,51	2597	6037,45
Juillet	1290	3138,54	132	257,56	114	504,5	647	1596,14	188	110,78	2371	5607,52
Août	1295	3178,66	133	281,98	106	479,66	611	1617,78	148	81,52	2293	5639,6
Septembre	1192	3079,54	119	261,92	110	468,52	608	1708,3	212	99,38	2241	5617,66
Octobre	1243	3695,94	119	243,9	80	336,74	597	1559,98	247	160,58	2286	5997,14
Novembre	1527	5781,54	112	210,7	119	465	550	1440,46	223	163,7	2531	8061,4
Décembre	1245	3176,36	108	194,8	132	483,6	623	1626,8	235	206,82	2343	5688,38
TOTAL	15467	44184,84	1419	2667,88	1370	5695,62	7228	18153,8	2583	1776,01	28067	72478,15

Annexes

Année 2013										
	DAIRATIZI-OUZOU		DAIRA D.B.K							
Mois	APC TIZI-OUZOU		APC TIRMITINE		APC DBK		APC SIDI NAAMANE		TOTAL	
	N° de Rotation	Quantité Déchets /TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE
Janvier	1234	3003,74	108	185,52	123	507,46	58	117,94	1523	3814,66
Février	1003	2911,92	103	180,86	108	434,5	60	117,24	1274	3644,52
Mars	1320	3709,78	126	209,1	126	524,64	62	121,06	1634	4564,58
Avril	1173	3115,24	120	204,88	121	522,22	67	124,18	1481	3966,52
Mai	1436	5610,44	121	223,08	118	513,64	69	147,60	1744	6494,76
Juin	1509	3783,14	118	213,58	113	455,14	69	126,10	1809	4577,96
Juillet	1290	3138,54	132	257,56	114	504,5	69	154,22	1605	4054,82
Août	1295	3178,66	133	281,98	106	479,66	71	158,88	1605	4099,18
Septembre	1192	3079,54	119	261,92	110	468,52	64	153,00	1485	3962,98
Octobre	1243	3695,94	119	243,9	80	336,74	65	139,38	1507	4415,96
Novembre	1527	5781,54	112	210,7	119	465	60	132,88	1818	6590,12
Décembre	1245	3176,36	108	194,8	132	483,6	60	128,62	1545	3983,38
TOTAL 1	15467	44184,84	1419	2667,88	1370	5695,62	774	1621,1	19030	54169,44

Annexes

Année 2013										
	DAIRA MAATKA				DAIRA OUAGUENOUN				TOTAL	
Mois	APC MAATKA		APC SOUK EL TENINE		APC OUAGUENOUN		APC TIMIZART		N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE
	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE		
Janvier	115	195,86	65	169,52	96	219,6	73	182,74	349	767,72
Février	106	175,1	55	149,24	107	238,92	65	179,26	333	742,52
Mars	117	198,36	76	186,58	130	262,3	83	201,34	406	848,58
Avril	118	206,68	66	165,96	126	251,66	88	198,14	398	822,44
Mai	112	212,4	74	202,96	142	317,66	93	223,6	421	956,62
Juin	111	207,24	78	181,84	115	254,64	88	192,56	392	836,28
Juillet	126	234,16	80	216,86	125	246,14	83	215,86	414	913,02
Août	119	238,1	81	216,76	92	202,02	73	223,1	365	879,98
Septembre	122	261,22	84	214,78	99	232,68	75	260,78	380	969,46
Octobre	114	239,28	84	197,98	65	161,8	92	242,34	355	841,4
Novembre	105	207,22	76	178,24	87	220,16	71	209,9	339	815,52
Décembre	109	217,42	79	187,5	129	305,16	73	244,92	390	955
TOTAL2	1374	2593	898	2268,2	1313	2912,74	957	2574,54	4542	10348,54

Annexes

Année 2012								
Mois	DAIRA TIZI RACHED		DAIRA OUADHIAS		DAIRA MAKOUDA			
	APC TIZI RACHED		APC AIT BOUADOU		APC MAKOUDA		TOTAL	
	N° de Rotation	Quantité Déchets /TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE
Janvier	99	292,92	8	8,32	22	98,06	129	399,3
Février	93	263,6	7	9,92	62	251,08	162	524,6
Mars	105	306,78	8	8,74	42	170,6	155	486,12
Avril	100	295,52	11	12,26	42	172,08	153	479,86
Mai	106	329,86	8	9,58	42	176,04	156	515,48
Juin	108	292,92	7	7,2	38	170,58	153	470,7
Juillet	109	302,7	9	9,84	46	216,36	164	528,9
Août	126	369,84	10	11,62	39	197,46	175	578,92
Septembre	114	362,88	14	18,36	36	204,6	164	585,84
Octobre	119	341,26	15	20,16	43	217,78	177	579,2
Novembre	102	295,06	14	18,14	35	178,86	151	492,06
Décembre	119	313,3	12	20,78	42	209,1	173	543,18
TOTAL 3	1300	3766,64	123	154,92	489	2262,6	1912	6184,16

Annexes

ANNEE 2012												
Mois	OPERATEURS ECONOMIQUES											
	COTITEX		AURES EMBALLAGE		IMP-TOP		SARL PATURAGE		ETS ZEMIRLI		TOTAL	
	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE
Janvier	6	3,48	17	21,14	0	0	14	11,2	0	0	37	35,82
Février	3	2,16	21	19,72	0	0	13	11,58	1	0,14	38	33,6
Mars	6	4,94	22	20,9	0	0	15	12,44	0	0	43	38,28
Avril	5	3,1	45	48,44	5	3,48	22	17,4	0	0	77	72,42
Mai	4	2,92	49	61,62	3	0,92	21	19	0	0	77	84,46
Juin	5	2,94	40	33,16	0	0	18	16,04	0	0	63	52,14
Juillet	4	2,08	35	26,92	3	2,9	9	8,66	0	0	51	40,56
Août	3	2,04	40	31,54	0	0	7	7,82	0	0	50	41,4
Septembre	8	4,48	36	26,2	0	0	14	10,7	1	0,12	59	41,5
Octobre	6	2,8	51	38,94	1	0,36	19	31,2	0	0	77	73,3
Novembre	5	2,84	32	29,12	1	0,54	8	13,56	0	0	46	46,06
Décembre	5	2,88	37	37,48	2	1,52	10	10,86	1	0,16	55	52,9
TOTAL 4	60	36,66	425	395,18	15	9,72	170	170,46	3	0,42	673	612,44

Annexes

ANNEE 2012												
Mois	OPERATEURS ECONOMIQUES											
	ONA TO		ETS CHERIFI		SPA NAFTAL		LAITERIE DBK		SARL EPLOMEZ		TOTAL	
	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE
Janvier	9	7,68	4	1,04	4	2,28	4	2,96	1	0,1	22	14,06
Février	5	9,64	5	1,28	2	1,44	5	8,06	3	1,5	20	21,92
Mars	7	7,72	4	1,16	3	1,54	8	8,6	0	0	22	19,02
Avril	7	9,46	4	0,8	7	5,18	7	8,42	5	25,14	30	49
Mai	10	15,62	4	1,6	6	4,86	6	7,84	0	0	26	29,92
Juin	9	11,04	6	1,32	6	4,4	5	4,5	1	0,16	27	21,42
Juillet	6	4,9	4	0,66	4	2,9	6	5,8	6	15,84	26	30,1
Août	3	0,74	5	0,82	0	0	6	5,74	7	13,74	21	21,04
Septembre	2	2,42	4	1,14	4	2,14	8	7,4	0	0	18	13,1
Octobre	5	5,04	3	1,08	3	2,38	6	7,5	9	10,22	26	26,22
Novembre	3	5,68	5	1,64	5	3,68	3	8,94	0	0	16	19,94
Décembre	12	16,88	5	1,3	4	2,72	11	54,16	1	0,04	33	75,1
TOTAL 5	78	96,82	53	13,84	48	33,52	75	129,92	33	66,74	287	340,84

Annexes

ANNEE 2013												
Mois	OPERATEURS ECONOMIQUES											
	BDL 171		CNR		EURL ZEMIRLI		SNC LAVALIN		CO,FA,CH		TOTAL	
	N° de Rotation	Quantité Déchets /TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE						
Janvier	1	0,04	6	1,64	1	0,92	9	1,86	2	0,32	19	4,78
Février	1	0,08	2	0,28	0	0	8	1,9	1	0,2	12	2,46
Mars	7	7,92	6	0,54	0	0	8	1,42	4	0,56	25	10,44
Avril	1	0,06	4	0,28	0	0	9	1,6	3	0,4	17	2,34
Mai	2	0,06	4	0,26	0	0	10	1,8	2	0,3	18	2,42
Juin	2	0,06	5	0,3	3	3,26	8	1,44	2	0,62	20	5,68
Juillet	1	0,04	2	0,14	0	0	9	2,24	1	0,16	13	2,58
Août	2	0,08	0	0	0	0	0	0	1	0,16	3	0,24
Septembre	2	0,08	0	0	1	2,22	0	0	2	0,34	5	2,64
Octobre	1	0,04	1	0,1	1	2,58	0	0	2	0,36	5	3,08
Novembre	0	0	1	0,04	1	0,68	0	0	3	0,56	5	1,28
Décembre	2	0,12	0	0	0	0	0	0	1	0,2	3	0,32
TOTAL 6	22	8,58	31	3,58	7	9,66	61	12,26	24	4,18	145	38,26

Annexes

ANNEE 2013												
Mois	OPERATEURS ECONOMIQUES											
	RACINE AUTO		ETS CITOËN		SEAAL		ETS RABHI		RACINE AUTO		TOTAL	
	N° de Rotation	Quantité Déchets /TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE
Janvier	3	1,28	2	0,26	0	0	7	16,06	12	17,6	3	1,28
Février	1	0,72	2	0,16	0	0	8	22,94	11	23,82	1	0,72
Mars	5	3,1	4	0,56	0	0	13	38,7	22	42,36	5	3,1
Avril	6	2,14	1	0,2	0	0	10	25,9	17	28,24	6	2,14
Mai	2	0,68	4	0,18	0	0	14	29,14	20	30	2	0,68
Juin	2	0,96	5	0,22	0	0	9	21,73	16	22,91	2	0,96
Juillet	1	0,58	5	0,3	0	0	15	11,06	21	11,94	1	0,58
Août	1	0,3	7	0,38	8	1,32	0	0	16	2	1	0,3
Septembre	4	2,44	4	0,26	10	1,64	0	0	18	4,34	4	2,44
Octobre	0	0	4	0,18	13	1,56	3	0,38	20	2,12	0	0
Novembre	1	0,7	8	0,64	9	1,58	0	0	18	2,92	1	0,7
Décembre	4	2,16	5	0,46	12	1,7	1	1,32	22	5,64	4	2,16
TOTAL 5	30	15,06	51	3,8	52	7,8	80	167,23	213	193,89	30	15,06

Annexes

Année 2013										
	OPERATEURS ECONOMIQUES									
	RACINE AUTO		ETS CITOËN		SEAAL		ETS RABHI		TOTAL	
	N° de Rotation	Quantité Déchets /TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE
Janvier	3	1,28	2	0,26	0	0	7	16,06	12	17,6
Février	1	0,72	2	0,16	0	0	8	22,94	11	23,82
Mars	5	3,1	4	0,56	0	0	13	38,7	22	42,36
Avril	6	2,14	1	0,2	0	0	10	25,9	17	28,24
Mai	2	0,68	4	0,18	0	0	14	29,14	20	30
Juin	2	0,96	5	0,22	0	0	9	21,73	16	22,91
Juillet	1	0,58	5	0,3	0	0	15	11,06	21	11,94
Août	1	0,3	7	0,38	8	1,32	0	0	16	2
Septembre	4	2,44	4	0,26	10	1,64	0	0	18	4,34
Octobre	0	0	4	0,18	13	1,56	3	0,38	20	2,12
Novembre	1	0,7	8	0,64	9	1,58	0	0	18	2,92
Décembre	4	2,16	5	0,46	12	1,7	1	1,32	22	5,64
TOTAL 7	30	15,06	51	3,8	52	7,8	80	167,23	213	193,89

Annexes

Année 2013										
	OPERATEURS ECONOMIQUES									
	SPA CARRAVIC CA		ETS ZEROUROU		SNC CH C C TO		EURL TONJU		TOTAL	
	N° de Rotation	Quantité Déchets /TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE
Janvier	9	3,32	2	0,96	0	0	0	0	11	4,28
Février	8	3,46	1	0,42	1	0,1	0	0	10	3,98
Mars	9	4,76	0	0	0	0	0	0	9	4,76
Avril	8	4,18	1	0,38	0	0	0	0	9	4,56
Mai	9	5,4	1	0,18	0	0	0	0	10	5,58
Juin	7	4,46	1	0,54	2	0,72	0	0	10	5,72
Juillet	4	2,02	2	0,46	1	0,8	1	0,28	8	3,56
Août	8	3,38	2	1,26	0	0	5	1,38	15	6,02
Septembre	9	4,22	3	1,48	0	0	0	0	12	5,7
Octobre	8	4,1	0	0	3	2,04	0	0	11	6,14
Novembre	8	5,56	0	0	1	0,78	0	0	9	6,34
Décembre	6	3,42	1	0,86	0	0	0	0	7	4,28
TOTAL 8	93	48,28	14	6,54	8	4,44	6	1,66	121	60,92

Annexes

Année 2013										
	OPERATEURS ECONOMIQUES									
	MARCHE ABBOU		ETS HODNA		ETS MADJENE		ABC MED		TOTAL	
	N° de Rotation	Quantité Déchets /TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE
Janvier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Février	0	0	0	0	0	0	3	1,12	3	1,12
Mars	0	0	0	0	0	0	5	1,52	5	1,52
Avril	0	0	0	0	0	0	4	0,94	4	0,94
Mai	0	0	0	0	0	0	6	1,94	6	1,94
Juin	0	0	0	0	0	0	3	0,92	3	0,92
Juillet	0	0	0	0	0	0	4	1,26	4	1,26
Août	0	0	0	0	4	2,06	2	0,44	6	2,5
Septembre	12	3,22	1	1,7	0	0	6	1,8	19	6,72
Octobre	7	2,16	3	1,18	0	0	5	1,66	15	5
Novembre	6	2,48	2	0,26	0	0	3	1,14	11	3,88
Décembre	2	0,84	2	0,46	0	0	3	1,86	7	3,16
TOTAL 9	27	8,7	8	3,6	4	2,06	44	14,6	83	28,96

Annexes

Année 2013										
OPERATEURS ECONOMIQUES										
	JARDIN SECRET		ENED BERREFAS		ETS CHALLAL		MARCHE ERRAHMA		TOTAL	
	N° de Rotation	Quantité Déchets /TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE	N° de Rotation	Quantité Déchets / TONNE
Janvier	0	0	19	13,08	30	15,52	29	6,84	78	35,44
Février	0	0	13	14,36	47	19,62	28	6,7	88	40,68
Mars	0	0	27	20,54	39	16,38	31	8,1	97	45,02
Avril	0	0	17	13,72	41	18,38	35	8,68	93	40,78
Mai	0	0	24	19,28	42	20,06	33	7,82	99	47,16
Juin	0	0	26	17,52	47	18,62	31	7,58	104	43,72
Juillet	0	0	15	4,78	15	4,16	35	11,84	65	20,78
Août	1	0,28	3	0,46	0	0	33	7,58	37	8,32
Septembre	10	1,9	32	12,8	9	3,02	30	7,66	81	25,38
Octobre	1	0,12	44	27,4	18	8,26	30	8,94	93	44,72
Novembre	1	0,06	65	60,74	25	15,56	27	6,92	118	83,28
Décembre	0	0	52	42,48	27	14,54	29	8,4	108	65,42
TOTAL 10	13	2,36	337	247,16	340	154,12	371	97,06	1061	500,7
TOTAL GENERAL : QUANTITE DE DECHETS									72478,15	

Les résumés

Résumé

Résumé en français

Partant du constat mettant en relief d'une part, l'inadéquation du découpage territorial actuel en Algérie et d'autre part, les fortes disparités intercommunales résultant, nous nous sommes interrogés dans cette thèse sur les modalités et les alternatives de reconfiguration des territoires communaux en Algérie, au travers le cas de la gestion intercommunale des déchets dans la Wilaya de Tizi-Ouzou. Notre recherche porte sur la faisabilité d'une démarche d'adaptation des outils des alliances stratégiques entrepreneuriales au niveau des communes algériennes, dans la perspective d'enclencher un développement durable local. La méthodologie mobilisée s'articule autour de plusieurs instruments, tentant de manière originale d'articuler les apports théoriques avec les apports empiriques. Sur le plan théorique, nous avons proposé une nouvelle réflexion innovante, plus adaptée au contexte actuel de la mondialisation, sur la base d'une critique objective des modèles de découpages territoriaux classiques. Sur le plan empirique, la recherche a abouti à plusieurs résultats fondamentaux confirmant nos hypothèses. Le premier résultat met en évidence l'impertinence du découpage administratif actuel en Algérie et propose plusieurs scénarii possibles de reconfiguration. Le deuxième résultat fait ressortir la volonté des acteurs locaux de développer les alliances stratégiques comme modalité pratique de développement durable. Le dernier résultat a révélé les limites de l'intercommunalité telle qu'elle est mise en œuvre dans la gestion des Centres d'Enfouissement Techniques (CET) et propose les voies et moyens d'amélioration.

Résumé

Résumé en anglais

Based in the fact stressing the inadequacy of the current territorial division in Algeria in one hand and strong disparities between the municipalities in other hand, we wondered in this thesis on the modalities and alternative to reconfigure the Algerian municipalities, through the case of inter-municipal waste management in the Wilaya of Tizi-Ouzou. Our research focuses on the feasibility of an adaptation process of entrepreneurial strategic alliances tools in Algerian municipalities, with a perspective to develop a local sustainable development. The methodology mobilized focuses on several instruments, trying in original way to articulate theoretical contributions with empirical knowledge. On the theoretical level, we proposed a new innovative approach, more adapted to the current context of globalization, on the basis of objective criticism of classical models of territorial divisions. Empirically, the research has resulted in several fundamental results confirm our hypotheses. The first result highlights the impertinence of the current administrative divisions in Algeria and offers several possible scenarios for reconfiguration. The second result shows the willingness of local actors to develop strategic alliances as a practical mode of sustainable development. The final result revealed the limits of inter-municipalities as implemented in the management of Technical Burial Centres (TBC) and suggests ways of improvement.

Résumé

Résumé en arabe

نريد تسليط الضوء على عدم كفاية التقسيم الإقليمي الحالي في الجزائر من ناحية، ومن ناحية أخرى، قوة الفوارق الناتجة عن ذلك، تساءلنا في هذه الأطروحة على طرق بديلة لإعادة تشكيل الجماعات المحلية الجزائرية، من خلال حالة إدارة النفايات بين البلديات في ولاية تيزي وزو. ويركز بحثنا عن جدوى تكييف أدوات التحالفات الإستراتيجية في الجماعات المحلية الجزائرية، وذلك بهدف تحريك التنمية المحلية المستدامة. منهجيتنا تدور حول العديد من الأدوات، في محاولة للتنسيق بين المساهمات النظرية مع المعرفة التجريبية. على المستوى النظري، اقترحنا التفكير الابتكاري الجديد، تكيفا مع السياق الحالي للعولمة، على أساس النقد الموضوعي الانقسامات الإقليمية من النماذج الكلاسيكية. تجريبيا، أدى البحث في العديد من النتائج الأساسية تأكيد فرضياتنا. النتيجة الأولى تسلط الضوء على عدم نجاعة التقسيمات الإدارية الحالية في الجزائر، ويقدم عدة سيناريوهات محتملة لإعادة تشكيل. النتيجة الثانية تظهر رغبة الفاعلين المحليين لتطوير تحالفات إستراتيجية كطريقة عملية التنمية المستدامة. وكشفت النتيجة النهائية حدود المعاونة بين البلديات في إدارة مراكز الردم التقني (CET)، وتقترح سبل تحسينها.

Table des matières

Sommaire	4
Introduction générale.....	6
Chapitre I : Fondements théoriques et méthodologiques des configurations territoriales: vers une approche territoriale	14
Introduction	15
Section 1 : Fondements théoriques et empiriques des découpages territoriaux	16
1- Définitions et étymologie	16
2- Les modèles théoriques des découpages territoriaux	18
3- Pratique des découpages territoriaux : cas des pays de la méditerranée	22
Section 2 : Mondialisation, décentralisation et taille optimale des collectivités	27
1- La décentralisation : consistance, fondements et limites	27
2- Des fondements de la taille optimale des collectivités territoriales: Eléments théoriques et pratiques	34
Section 3 : L'approche territoriale, un nouveau paradigme de recomposition des territoires	40
1- Dimensions du territoire dans l'optique de l'analyse territoriale.....	41
2- Le territoire comme nouveau moteur de développement	43
3- Les piliers de la recomposition territoriale : Coordination des acteurs et ressources territoriales	45
Conclusion	52
Chapitre II : Les alliances stratégiques, un Moyen de reconfiguration des territoires.....	54
Introduction	55
Section 1 : Des alliances stratégiques entrepreneuriales aux alliances stratégiques territoriales	56
1- Les alliances stratégiques entrepreneuriales	56
2- Adaptation des outils des alliances stratégiques au territoire	63

Section 2 : La pertinence de la transférabilité des outils des alliances stratégiques	66
1- Quelques éléments comparatifs de transférabilité des outils des alliances stratégiques entrepreneuriales aux communes.....	66
2- Les implications des alliances stratégiques intercommunales sur le management territorial	72
Conclusion	81
Chapitre III : L'intercommunalité, un modèle pour les alliances stratégiques territoriales ? ..	82
Introduction	83
Section 1 : Définitions et contenu de l'intercommunalité	84
1- Qu'est-ce que l'intercommunalité ?.....	84
Section 2 : L'argumentation théorique et pratique de l'intercommunalité	94
1- Les fondements économiques et sociologiques de l'intercommunalité	95
2- L'urbanisation accélérée impose l'intercommunalité	116
Section 3 : La portée de l'intercommunalité	119
1- La portée économique et fiscale de l'intercommunalité	119
2- La portée de l'intercommunalité sur l'action publique locale	121
3- La portée de l'intercommunalité sur les territoires	122
Conclusion	124
Chapitre IV : Analyse des perceptions et des modalités de reconfiguration territoriale en Algérie - cas des communes de la wilaya de Tizi-Ouzou	126
Introduction	127
Section 1 : élément de soubassement théorique des découpages territoriaux	128
1- Quelques éléments théoriques sur les découpages territoriaux	128
Section 2 : Les restructurations des cadres territoriaux communaux opérées par les découpages administratifs	134
1- Les réorganisations administratives en Algérie avant l'indépendance : quelques repères historiques	134
2- La période coloniale (1830-1962)	136

3- Les réorganisations territoriales de la période post- indépendance	137
4- Quel bilan et perspectives des réformes territoriales en Algérie ?.....	146
Section 3: Analyse des perceptions du découpage actuel et des modalités de reconfiguration : cas des communes de la wilaya de Tizi-Ouzou	147
1- Profil des enquêtés	147
2- Elément de méthodologie	149
3- Principaux résultats de l'enquête	151
Conclusion	159
Chapitre V : Opportunité des alliances stratégiques intercommunales en Algérie	160
Introduction	161
Section 1 : Profil des personnes enquêtées et élément de méthodologie	162
1- Profil des personnes enquêtées	162
2- Elément de méthodologie	163
Section 2 : Résultats de l'enquête	170
1- Limites et défis de la configuration territoriale actuelle en Algérie.....	170
2- Opportunité de mise en place des alliances stratégiques intercommunales en Algérie	174
3- Modalités de mise en œuvre des alliances stratégiques intercommunales en Algérie	177
4- Autres instruments de reconfiguration territoriale en Algérie	180
Conclusion	182
Chapitre VI : Alliances stratégiques intercommunales et développement territorial en Algérie : cas de la wilaya de Tizi-Ouzou	184
Introduction	185
Section 1 : Analyse critique de la politique algérienne de gestion des déchets	186
1- Principes fondamentaux d'une gestion durable des déchets	186
2- Regard critique sur la stratégie algérienne de gestion des déchets	188
Section 2 : Prémisses de l'intercommunalité en Algérie autour de la gestion commune des déchets : cas du CET de Tizi-Ouzou.....	191

1- Présentation de la commune de Tizi-Ouzou	192
2- Présentation de la commune de Draâ-Ben-Khedda	196
Section 3 : l'intercommunalité, une échelle pertinente de gestion intégrée des déchets ?	215
1- Effets socio-économiques du C.E.T	215
2- Effet de l'intercommunalité sur les coûts de la gestion des déchets au niveau de la zone d'étude	216
3- Limites du CET	219
4- De la nécessité de rationalisation de la stratégie locale de gestion des déchets ...	220
Conclusion.....	223
Conclusion générale	225
Bibliographie	233
Liste des tableaux, figures et les annexes.....	253
Liste des tableaux	253
Liste des figures	256
Annexes.....	259
Liste des abréviations	307
Table des matières.....	309